REVUE

DES

DEUX MONDES

XIXe ANNÉE. — NOUVELLE PÉRIODE

TOME I. — 1er JANVIER 1849.

PARIS. — IMPRIMERIE DE GERDÈS,
Rue Saint-Germain-des-Prés, 10.

REVUE

DES

DEUX MONDES

TOME PREMIER

DIX-NEUVIÈME ANNÉE. — NOUVELLE PÉRIODE

PARIS
AU BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE SAINT-BENOÎT, 18

1849

054
R3274

1849, v.1

1er JANVIER 1849.

C'est une époque solennelle dans les temps où nous vivons que le début d'une nouvelle année. Que d'événemens, que de douleurs emporte dans sa retraite l'année qui vient de finir ! Que d'inquiétudes apporte le flot de l'année qui s'avance ! Le 1er janvier 1848 trouvait une société florissante, un calme matériel que faisait ressortir encore l'ardeur des débats politiques, un gouvernement en pleine vigueur, et des institutions libres en plein exercice. Le 1er janvier 1849 se lève sur des ruines. La fortune privée n'existe plus; la fortune publique obérée plie sous le poids de charges qui s'amoncellent tous les jours : la faim est dans les cabanes, la faillite dans les boutiques, la gêne dans les maisons des riches. Notre forme politique nouvelle est un chaos, et nous ne savons d'où doit venir le souffle qui va se mouvoir à sa surface. Un contraste si affligeant ferait tomber la plume des mains, s'il était permis de désespérer de son pays, et si d'ailleurs les faits matériels et visibles donnaient la seule mesure de l'état moral d'une société; mais, sous un autre point de vue, peut-être peut-on trouver de quoi reprendre courage. Au milieu de la prospérité de l'année dernière, et un peu par l'effet de ce bonheur même, la France se sentait confusément atteinte d'un malaise d'autant plus dangereux qu'elle en ignorait les causes. L'anxiété générale de l'opinion, je ne sais quel dégoût du bon sens et quelle lassitude du bien-être, cette ardeur étrange de toute une société, au fond unie et paisible, à se diviser, pour des motifs frivoles, en deux camps irréconciliables, cet empressement crédule à se calomnier

elle-même sur des prétextes si puérils, que le souvenir même en a disparu : tous ces symptômes indiquaient une de ces maladies vagues et cachées qui, sous les apparences de la force, aigrissent le sang et enflamment les moindres plaies. Y aurait-il trop d'optimisme à espérer que la crise déplorable de cette année, en affaiblissant, peut assainir le corps de notre société française? Si la présence poignante de souffrances réelles pouvait nous guérir de prêter trop de créance à des plaintes imaginaires; si une lutte acharnée, qui a déchiré nos entrailles, nous dégoûtait de fomenter dans nos propres rangs des divisions factices et superficielles; si la voix sévère de la nécessité qui nous gourmande imposait silence aux conflits des amours-propres et faisait tomber le vieux levain des rancunes; s'il était donné surtout à des efforts persévérans de hâter ce salutaire effet du malheur, cette lueur d'espoir rendrait quelque force pour se mettre à l'œuvre.

C'est à cette tâche que, profitant du repos, passager peut-être, qu'un semblant de légalité nous a rendu, la *Revue* voudrait se consacrer. Elle l'a déjà fait depuis six mois, elle l'entreprend aujourd'hui avec plus de suite et de régularité, et, il est permis de le dire aussi au lendemain d'un vote solennel, avec plus de courage et d'espoir. Réunir, pour faire face aux nécessités présentes et pour un but que l'avenir seul peut déterminer, toutes les forces de résistance et de conservation de notre grand pays, c'est un besoin que tout le monde sent, c'est un travail qui de toutes parts s'opère, pour ainsi dire, instinctivement, et le temps, nous l'espérons, se met de la partie avec nous. Mais on peut essayer de venir en aide au temps. Des recherches consciencieuses dirigées dans cette unique pensée, abordant à fond toutes les questions que soulève la refonte générale de notre état politique, peuvent servir à rallier sur quelques points un peu stables l'esprit public, fatigué de tant de divagations malheureuses. Ni l'utilité, ni l'intérêt, ni la nouveauté même, au besoin, ne manqueraient à une telle entreprise. Quelque satiété, en effet, que nous éprouvions aujourd'hui, comme tout le monde, des innovations et des aventures, et bien que nous soyons intimement persuadés qu'après le grand renouvellement du siècle dernier la source des nouveautés saines et possibles est à peu près épuisée, tout n'est pas dit encore, même sur ces principes de 1789. Trente ans de prospérité et dix mois de malheur ont abondamment démontré qu'en dehors de ces principes de démocratie sage et de liberté modérée, il n'y a pour la France ni honneur, ni fortune, ni repos. Cependant il reste à chercher pourquoi ces principes, sans lesquels nous périssons, ont eux-mêmes, dans un jour néfaste, semblé périr à leur tour; il reste à chercher pourquoi cette organisation savante, sortie, il y a cinquante ans, du cerveau puissant d'un homme de génie, et qui semblait si bien en harmonie avec les sentimens de la France, a tout d'un coup manqué

par la base. Quelque faiblesse devait exister dans la société dernière, puisqu'elle est tombée, et cependant le fond de cette société était sain, bon, inaltérable, puisque la France entière en défend avec énergie les débris et salue avec enthousiasme tout ce qui semble lui en promettre le retour, puisqu'en dehors d'elle on n'a rien trouvé qui n'ait fait horreur ou pitié. Chercher par où nous avons péri et par où nous pouvons nous relever, découvrir le vice secret qui a corrompu le fruit de tant d'efforts, faire passer à un nouvel examen, éclairé cette fois par la double expérience du succès et de la défaite, toutes les idées sur lesquelles vit la France nouvelle, à moins de laisser tout là par désespoir, y a-t-il autre chose à faire? C'est ainsi qu'on peut à la fois seconder la réaction légitime qui s'opère d'un bout à l'autre de la France contre les erreurs de ces derniers mois, et tirer de ces erreurs même quelque profit pour l'avenir, renouer, en un mot, au travers des commotions politiques, les anneaux de cette chaîne du progrès tant de fois brisée par les révolutions. Il nous arrivera sans doute de rencontrer sur notre chemin dans ces études les institutions nouvelles qu'on vient de nous faire. Il nous sera difficile de n'en pas parler avec la franchise qui nous convient et la sévérité qu'elles méritent; mais nous les subissons sans murmurer. N'y eût-il pas d'autres raisons, l'expérience est trop étrange pour ne pas avoir la curiosité d'aller jusqu'au bout. Amis de la légalité d'ailleurs par nature, quelle que soit celle qu'on nous donne, nous ne l'abandonnerons pas les premiers. Tout ce que nous lui demandons, c'est d'en faire autant de son côté, et de ne pas nous fausser trop tôt compagnie sans nous prévenir. Nos intentions n'ont rien de bien menaçant non plus pour les hommes qui peuvent, dans ces temps orageux, se succéder au pouvoir. Le sentiment qui nous domine, quand nous parlons d'un gouvernement quelconque, par le temps qui court, ce n'est pas la sévérité, c'est plutôt la compassion. Dieu nous garde de porter envie aux hommes que le devoir condamne à appliquer la constitution nouvelle! La tâche de la respecter est bien assez pour nos forces.

Bien des gens penseront assurément que les écrits, les idées, les études réfléchies, exercent peu d'action dans le tourbillon révolutionnaire. Rien n'est si naturel aujourd'hui que le découragement sur tout ce qui ressemble à des principes et à des raisonnemens. Sur la ruine des théories constitutionnelles, la république vient d'élever à grand bruit de promesses et de mots philosophiques un nouvel édifice qui ne promet pas d'être plus solide, et qui tremble déjà au moindre vent. Un tel spectacle dégoûte de penser, et porterait volontiers à un culte exclusif pour la force matérielle. C'est le déplorable effet des révolutions. On ne doit pas blâmer cette impression, mais nous pensons qu'on doit s'en défendre. Nous n'avons garde de médire de la force, et de son attirail de canons et de lois martiales. On s'y est pris de manière à nous

la rendre chère. Comparée à la force brutale qui court les rues, la force régulière qui habite les casernes nous paraît la liberté même; comparées à des barricades, toutes les baïonnettes sont intelligentes. Après le 24 février et le 15 mai, de bons régimens, il en faut convenir, et quelques batteries bien montées sont des élémens essentiels de tout régime parlementaire. Avec tout le respect cependant qu'exigent de nous pour la force armée et la reconnaissance et le pouvoir, pour remettre l'ordre dans une société, nous ne pensons pas qu'elle suffise; et si nous avions conservé quelque illusion à cet égard, le spectacle que la France présente depuis six mois, les sentimens qu'elle a éprouvés, l'étrange réaction qui tout d'un coup s'y est fait sentir, auraient suffi à la dissiper.

Depuis le 24 juin, en effet, il est à peu près reconnu qu'avec soixante mille hommes de troupes à Paris et quatre ou cinq légions de garde nationale bien décidées à aller au feu, on réussit à vivre en paix, à dîner à ses heures, à se promener quand il fait du soleil, à dormir même toute la nuit, si le corps-de-garde ne vous réclame. Il ne manque pas dans les archives de la guerre de plans fort bien combinés pour établir en règle la tactique des batailles de rues, et depuis qu'il est accordé, de par la république elle-même, qu'on ne doit, en cas d'émeute, ni reculer devant les grands moyens, ni épargner l'effusion du sang; depuis que les vainqueurs de février nous ont donné le spectacle intéressant de se disputer à la tribune l'honneur d'une répression à mitraille, je crois que tout le monde, y compris le personnel des sociétés secrètes, est bien convaincu qu'une nouvelle sédition aboutirait en quelques heures à une défaite prompte, sanglante et certaine. Et cependant peut-on dire que cette conviction ait ramené dans les cœurs la plus légère sécurité pour l'avenir? L'ordre matériel est garanti; les intérêts matériels seulement (je n'en demande pas davantage) ont-ils repris confiance? La Bourse, avec sa baisse constante, était là naguère encore pour en déposer. Hier encore, un nom sorti du scrutin faisait plus pour la rassurer que toutes les troupes entassées dans Paris. A l'abri de cet appareil menaçant, sous le calme qui régnait à la surface, la société ne goûtait pas un instant de repos véritable. Son sang n'a pas recommencé à circuler dans ses veines; le froid gagnait, au contraire, des extrémités au cœur. Le capital semble fuir à la voix du gouvernement qui l'appelle. L'impôt fond en quelque sorte sous la pression même de la main du fisc : les millions jetés à la misère sont engloutis en un instant comme une goutte d'eau sur des lèvres ardentes. Nous avons tous appris à manier les armes; mais, appuyé sur son fusil et comptant ses cartouches, nul de nous ne pense pouvoir être bien sûr du lendemain. D'où vient cela? C'est précisément la question que se faisaient naguère, dans la sincérité de leur cœur, les hommes qui nous gouvernaient. Ils comptaient les prouesses de leur résistance sur les barricades; ils nous

vantaient ce qu'il leur en avait coûté pour se séparer ainsi des habitudes de leur enfance et des alliés de leurs mauvais jours. Ils demandaient au pays ce qu'il voulait de plus, et quelles garanties pouvaient donc le satisfaire. C'est ainsi que ce dialogue s'est prolongé entre la nation et eux pendant les six mortelles semaines qui ont précédé l'élection de la présidence. Rien n'était pénible à voir comme des hommes, dont quelques-uns étaient honnêtes et sincèrement convertis par l'expérience, dont d'autres avaient pris aux affaires cette honnêteté d'intention que donne l'ambition satisfaite, se creusant la tête de la meilleure foi du monde pour découvrir ce qui manquait à leur politique, et pourquoi la société, mise au pas et tenue comme un régiment, ne parvenait pas à reprendre confiance ni en eux ni en soi-même. Vainement chercherions-nous à le leur faire comprendre. Nous n'avons pas mis comme eux, pendant vingt ans, la liberté dans les conspirations et dans les clubs. Il est tout simple que nous ne mettions pas l'ordre public dans les corps-de-garde. Essayons cependant : le système qui vient d'être condamné avec eux n'est pas si bien mort, qu'à l'abri des institutions qu'il s'est faites, il ne se flatte de revivre. En étudiant d'ailleurs la moralité des événemens qui se sont passés sous nos yeux et le mal dont nous sommes à peine en convalescence, ce sera un moyen comme un autre d'exposer l'esprit de l'œuvre que nous entreprenons.

Comprimer le désordre dans les rues est une chose; le prévenir dans les esprits en est une autre : l'une est le devoir d'un général, l'autre est le métier d'un gouvernement; l'une est le coup du bras qui exécute, l'autre la pensée de la tête qui délibère. S'il arrivait par hasard que toutes les doctrines, tous les instincts d'un gouvernement ou d'un parti dominant fussent tels que le désordre fût artificiellement entretenu par eux dans les esprits, c'est vainement qu'on ne verrait dans les rues que des uniformes et des baïonnettes : le sol s'effondrerait sous les pieds des chevaux et sous le poids des canons. Brutalement étouffée dans des flots de sang, l'émeute serait cependant, pour ainsi dire, toujours à fleur de terre, et la société entière serait comme une machine saturée de vapeur dont les parois fléchissantes seraient toujours près d'éclater. Il n'est pas besoin d'aller bien loin pour en chercher des exemples. En parcourant tour à tour les différentes branches de l'administration, il est aisé de reconnaître que telle a été la situation du dernier gouvernement depuis dix mois : d'un côté, il rétablissait l'ordre; de l'autre, il soufflait le désordre; il défaisait le lendemain ce qu'il avait fait la veille, et, dans cette œuvre de Pénélope, toutes les forces du pays dépérissaient à vue d'œil.

Regardez d'abord les finances : c'est toujours par là, depuis février, qu'il faut commencer; cela est triste à dire, en effet, mais la dernière révolution a été, avant tout, pécuniaire. C'est à l'argent qu'on en vou-

lait, et c'est l'argent qui a souffert. Il n'y a aucune manière d'échapper à ce côté prosaïque de la question. Or, depuis le 24 février, deux doctrines financières sont en présence : l'une, qui considère la richesse privée comme un vol fait à la société et aux pauvres; l'autre, qui la tient pour un bien inappréciable, fruit du temps et du travail et couronnement de la civilisation, dont les pauvres ne sont pas les derniers à jouir, et dont l'état reçoit largement sa part. L'une se rattache toujours à ce sentiment populaire et grossier, que la richesse d'un pays est une somme à partager, et que si celui-ci a beaucoup, c'est aux dépens de cet autre qui a peu, et c'est à la loi, suivant elle, d'intervenir pour rétablir l'équilibre. L'autre dérive de cette idée, très simple aussi, mais plus large et plus élevée, que nul ne jouit de sa richesse sans la faire partager aux autres, que le désir de s'enrichir est l'aiguillon de l'activité d'une société, que le luxe même des riches est l'aliment du travail et fait l'éclat de la nation tout entière, enfin que le trop plein de toutes les bourses se déverse toujours dans la bourse commune du public, parce que l'impôt, porté légèrement, rentre abondamment dans le trésor. Allez au fond de toutes les discussions financières qui ont rempli, durant tout le cours de cette année, la tribune et la presse, c'est toujours là le véritable nœud du débat. La richesse des particuliers est-elle tenue pour un mal, ou bien pour un abus qu'il faut tolérer et restreindre, ou pour une force qu'il faut protéger et soutenir? Est-elle la fleur ou l'excroissance de la société? sa santé ou sa maladie? Par une conséquence naturelle, les gouvernemens, pour être équitables, doivent-ils la traiter en amie ou en ennemie? faire avec elle une alliance sincère ou lui déclarer, par tous les moyens, une guerre sourde de taquineries et d'embûches? De ces deux points de vue qui partagent le monde économique, veut-on nous dire quel a été celui que préférait le dernier gouvernement? Son point de départ n'était pas douteux; les grandes élucubrations financières dont il se vantait tout haut, ces finances républicaines qu'il voulait substituer aux finances monarchiques, qu'était-ce autre chose, à le bien prendre, qu'autant de filets tendus pour arrêter en quelque sorte au passage l'accroissement de la richesse privée? Un jour, c'étaient les grandes associations financières, ce puissant levier des entreprises économiques, dénoncées à la tribune comme une résurrection féodale; le lendemain, je ne sais quelle forme déguisée d'impôt progressif, nouvel uniforme de ce vieux système rebattu, emprunté des petits tyranneaux du moyen-âge ou des émirs des villes arabes, dont tout le secret consiste à mettre une amende sur ceux qui ont le malheur de faire fortune; ou, sous le nom d'impôt mobilier, une inquisition régulière méditée pour tenir, dans tous les emplois, tous les capitaux en échec. Partout, en un mot, la fortune privée sentait diriger sur elle l'œil défiant d'un maître jaloux.

Elle s'est défendue sans contredit, dans les commissions de l'assemblée, avec le bon sens et l'intérêt public pour appuis; mais les sentimens, mais le fond du cœur, pour ainsi dire, du gouvernement, pour être condamné à l'impuissance, avait-il cessé de se trahir dans son langage et de percer dans son dépit même?

La conséquence n'est pas difficile à tirer. Nous sommes un pays démocratique; nous n'avons pas attendu la constitution de 1848 pour le savoir. Dans un tel pays, la propriété est divisée et incertaine, elle n'est point enracinée dans le sol par des substitutions; elle n'est pas concentrée dans quelques mains par le privilége. Dans un tel pays par conséquent, et surtout après tant de crises révolutionnaires, la richesse privée, toujours précaire, s'inquiète et s'intimide aisément. Quand elle ne peut pas compter sur l'appui bien franc du pouvoir, quand elle lui suppose des arrière-pensées malveillantes, c'en est fait, cette inquiétude devient fébrile, cette timidité se change en effroi. Elle rentre, pour ainsi dire, dans les entrailles du sol; aucun appareil de force ne l'en fait sortir. Que m'importent ces beaux bataillons que vous faites parader dans les rues? Ils me garantissent bien de l'émeute: me garantissent-ils des projets de fiscalité nouvelle que peut accorder à un pouvoir entreprenant l'entraînement d'une majorité facile? Et que les communistes pillent ma maison, ou que de nouveaux abbés Terray du pouvoir révolutionnaire me fassent vendre mes meubles à vil prix et m'écrasent d'impôts, c'est peut-être pour moi un moins mauvais moment à passer, mais pour mes enfans c'est tout un : ils n'en auront pas moins perdu leur patrimoine. Ainsi raisonnent les capitaux ombrageux, et si le pouvoir s'impatiente, frappe du pied, et laisse échapper quelque exclamation militaire, la colère a sur eux l'effet qu'elle a toujours sur les gens timides, celui de les effrayer davantage. Mais ce n'est là que le petit mal. Dans un pays démocratique, la passion qui domine est celle de l'égalité : noble sentiment, quand il proteste contre des priviléges humilians; ressort généreux, quand il fait voler à la frontière des populations soulevées contre le drapeau de l'ancien régime et de l'émigration; mais, comme toutes les semences, celle-ci peut, en tombant sur des sols ingrats, se dénaturer et s'aigrir. Quand les priviléges politiques et sociaux sont détruits, elle peut s'en prendre à ces inégalités naturelles de la fortune et de l'éducation, nécessaires comme la diversité des talens humains, sacrées comme le travail qui les a conquises et comme la famille qui les transmet. Qui n'a rencontré dans sa vie, qui ne pourrait désigner près de soi de ces caractères chagrins que le bien d'autrui afflige comme un mal personnel, qui ont toujours contre la société quelques griefs à faire valoir? Avocats ou médecins, elle ne s'est pas assez empressée de leur fournir une clientelle; négocians, elle a trompé leurs spéculations; lauréats de col-

lége, elle n'a pas tenu les promesses de leur enfance : elle est coupable de tout ce qu'elle leur a refusé et de tout ce qu'elle a donné à d'autres. La vue d'une considération méritée, d'une prospérité bien acquise ou bien employée, les offusque et les gêne. Quand de tels hommes sentent peser sur eux un pouvoir sincèrement ami de l'ordre, ils vont nourrir à l'ombre la mélancolie qui les ronge; mais s'ils entendent tomber des régions mêmes du pouvoir des paroles qui répondent à leurs sentimens, si le gouvernement se met à l'unisson avec eux pour désigner à l'inimitié publique tout ce qui sort un peu du niveau commun; si le hasard des révolutions porte aux affaires des hommes qui sont avec eux en sympathie de position, de sentimens et de doctrines, attendez-vous à les voir sortir de leurs retraites et pulluler de toutes parts. Ils s'étalent au soleil; ils prennent la parole : les voilà orateurs de places publiques, chefs de clubs, candidats à la députation; ils vont remuer, dans leurs ateliers ou sur leurs sillons, cette classe honnête et laborieuse, pépinière féconde des richesses futures, qui, livrée à elle-même, n'attend que du travail ce que la nature lui a refusé. Ne comptez plus alors sur la moindre paix dans les populations; d'un bout à l'autre d'un pays, chaque coin de terre porte son petit élément de discorde, et comme sa matière combustible près de prendre feu au moindre choc.

Telle est, chacun de nous a pu s'en convaincre, l'influence morale des doctrines du pouvoir dans un grand état; elles se communiquent avec une rapidité électrique du sommet jusqu'à la base, et d'autant plus aisément dans une administration hiérarchique et subordonnée comme la nôtre, qu'à chaque degré de l'échelle, le pouvoir a son représentant, animé de son esprit, fidèle image de sa nature, écho parfait de ses opinions. S'imagine-t-on, en effet, que ce soient uniquement des ambitions trompées, des rancunes impitoyables, qui, d'un bout de la France à l'autre, désignent à l'animadversion publique les fonctionnaires du dernier gouvernement? Ce serait se tromper étrangement : l'ambition et la rancune n'ont pas ce pouvoir sur le bon sens général d'une nation. Ce ne sont pas même les intérêts souffrant de cette invasion d'incapacités présomptueuses qui ont réclamé le plus haut. Telle est la puissance de cette grande organisation dont le réseau couvre la France, qu'après tout les affaires se font toujours, et la machine administrative, tellement, quellement, avec quelques accrocs sur la route, arrive toujours à son but. Avec des bravi de bas étage travestis en préfets, avec des rédacteurs de petits journaux grotesquement habillés de la robe de procureurs-généraux, comme, après tout, il est difficile de marcher de travers sur des lignes droites et bien tracées, la justice et l'administration ont, depuis dix mois, à peu près fait leur métier. Honneur en soit rendu au code civil et aux instructions impériales! Cependant le choix et le caractère des fonctionnaires publics d'un gouvernement ont une im-

portance plus étendue et des conséquences plus profondes. Le spectacle d'une administration indigne et d'une magistrature méprisée, alors qu'il ne se résout pas, dès le premier jour, dans le détournement des deniers de l'état et la vénalité des sentences, opère dans la morale publique des ravages qu'il n'est pas sur-le-champ possible de mesurer : ils agissent sur les populations exactement comme ces expédiens de gouvernemens immoraux qui ont heureusement disparu de nos lois. La loterie a mérité d'être condamnée, non-seulement parce qu'elle ruinait ceux qui avaient la folie d'y mettre plusieurs fois de suite, mais parce que l'appât d'un gain facile et désordonné exerçait sur les consciences honnêtes une tentation infernale, et détournait des perspectives modestes de l'économie. Lorsque, par le coup de baguette d'une révolution accomplie aussitôt que connue, et dont le télégraphe a été l'instrument presque autant que l'interprète, chaque ville de province a vu en un jour de longs services et un dévouement éprouvé transformés en certificat d'indignité, et sortir de terre, au contraire, tant de mérites célèbres seulement dans des lieux ignorés des honnêtes gens, que voulez-vous qu'en pensent, que voulez-vous qu'enseignent à leurs fils tant de pères de famille, dont les fonctions publiques sont le seul patrimoine, et dont un modeste avancement a été l'espérance de toute la vie? Entre passer par la longue filière du travail ou par la brèche du patriotisme, peuvent-ils leur conseiller d'hésiter? Qui ne se croirait aussi bien qu'un autre appelé à tirer le gros lot dans l'urne des révolutions? Qui n'aimerait renouveler à son profit ces beaux coups de partie qui, faisant table rase de tout ce que le temps et les services ont élevé, débarrassent les derniers venus de toute prééminence incommode? C'est ainsi que les révolutions entrent tout doucement dans les prévisions habituelles, dans les chances raisonnables de tout homme qui veut avancer; et d'attendre à espérer, et de prévoir à préparer, il n'y a qu'un pas. Chaque petit bureau d'administration en arrive ainsi, par degré, à renfermer un petit noyau de conspirateurs en germe tout prêt à faire son profit d'un jour de crise politique. Pendant ce temps, les fonctions publiques, réduites à devenir le prix de coups de main, se discréditent et s'abaissent. Le mépris qui les atteint passe par-dessus leur tête et s'en va frapper la loi même dont elles sont l'image et l'organe : la loi, mot tout-puissant, devant qui tout s'incline dans les nations vraiment faites à la liberté politique, mais qui parmi nous, où le pouvoir absolu est encore si récent, demande toujours à s'incarner dans un homme; être abstrait, qui emprunte son autorité à la gravité des traits qui le figurent aux yeux des peuples, et sa vigueur à la main qui les exécute! Un grand pas, peut-être irréparable, a été franchi dans une nation comme la nôtre, quand, du haut de l'honnêteté publique, on a pu se croire

même un moment le droit de faire tomber le mépris sur les organes officiels de la loi. C'était pitié naguère encore, dans les sessions de conseils-généraux, de voir ces préfets de fabrique nouvelle sur la sellette, pour ainsi dire, devant les élus de département, et autour d'eux la curiosité malveillante d'un public de petite ville se donnant à cœur joie le spectacle de l'incapacité prise sur le fait et de la présomption confondue. Les hommes qui réfléchissent en souffraient, non pas pour eux, mais pour le principe de l'autorité même, dégradée dans leur personne. Le glaive de la loi, qu'ils ont manié d'une main maladroite, ils le rendront émoussé, ébréché, à leurs successeurs, et, sur le siége où ils se sont assis, il faudra plus d'un jour pour effacer leur trace.

Ainsi le mouvement naturel de la richesse paralysé entre les mains de ses dépositaires, et par suite le malaise général de la société; toutes les passions haineuses se produisant au grand jour, et formant des commentaires passionnés aux fausses doctrines économiques du gouvernement; les fonctions publiques jetées au hasard, comme un appât pour les faiseurs de révolutions; la loi abaissée dans ses représentans officiels: en voilà plus qu'il n'en faut pour expliquer le sentiment général d'inquiétude qui parcourait la société tout entière, et le mouvement désespéré qu'elle a fait pour en sortir, en dépit du déploiement de moyens répressifs et des efforts souvent consciencieux du dernier gouvernement. Ce qui lui manquait comme autorité morale, vainement ce gouvernement le demandait-il à la force. Il se ruinait, et nous avec lui, dans ces emprunts usuraires; ce qui veut dire tout simplement que, même en temps de révolution, les hommes se gouvernent encore plus par les idées que par les canons. Le croirait-on? il n'y a pas jusqu'à la politique étrangère, où l'on dirait qu'il ne s'agit guère que de forces à mesurer, qui ne souffrît de l'incertitude morale des principes et de la position de nos gouvernans. Ceux-ci avaient fait peut-être plus de sacrifices à la paix qu'aucun de leurs prédécesseurs, et la paix cependant n'avait jamais été si coûteuse à la fois et si précaire. On se demandait, en effet, avec quelque surprise, pourquoi, pour ne pas intervenir en Italie, une armée des Alpes sur le pied de guerre était nécessaire? pourquoi tant de menaces de débarquement pour ne pas occuper Venise? pourquoi trois mille hommes à bord des bâtimens de l'état pour ne pas protéger l'autorité du pape? Ces résultats négatifs sont peut-être sages; mais, pour y arriver, il ne semble pas indispensable d'être armé de pied en cap, et la monarchie, à qui la paix fut tant reprochée, ne la payait au moins pas si cher. En diplomatie, comme en politique extérieure, il est des principes qui tiennent lieu d'armée, et assurent à eux seuls la prépondérance d'une grande nation. La fidèle observation des traités, le respect des gouvernemens établis, le scrupule dans les moyens d'influence, la considération personnelle,

l'habileté pratique des agens, quelque prévoyance des difficultés du lendemain dans la conduite du jour, quelque intelligence des intérêts généraux d'un pays, quelque égard pour sa politique traditionnelle, c'est à ces traits qu'on reconnaît vite un gouvernement régulier; c'est par là qu'il prend naturellement dans la balance le poids qui lui appartient. Mais quand un gouvernement, dès le lendemain de sa turbulente origine, a commencé par jeter au vent tous les traités et foulé aux pieds le droit public de l'Europe entière, quand il a salué d'un cri de joie les révoltes même sanglantes et désordonnées de toutes les populaces des capitales, quand il a couvert l'Europe d'agens secrets qui l'ont compromis, d'agens avoués qui le déshonorent; quand il s'est écarté étourdiment de tous les chemins battus pour se lancer à l'aventure sur la foi de quelques phrases sonores et de quelques idées générales; quand il s'est décrédité lui-même en faisant des promesses sans les tenir et en s'avançant pour reculer, alors, pour sortir du discrédit où il s'est mis et se faire compter pour quelque chose, la menace est son seul recours. Dès le lendemain de la révolution de juillet, la France, encore sans armée, regardée par toute l'Europe avec une suspicion craintive, entrait cependant de plein saut en conférence, à Londres, avec tous les hommes de 1815, pour assurer l'indépendance de la Belgique. A la révolution de février il a fallu six mois et l'armée des Alpes pour obtenir de l'Autriche aux abois le droit d'être écoutée sur l'indépendance de la Lombardie. Ce sont les correspondans habituels des hommes du dernier gouvernement qui ont assiégé dans son palais le vertueux Pie IX. Moins de tendresse, il y a six mois, pour les révolutionnaires italiens aurait peut-être épargné à la France la douleur d'assister en silence à la fuite du chef de la religion catholique et le ridicule d'une expédition manquée.

C'est ainsi que tout se paie et s'équilibre dans ce monde; on veut avoir l'ordre en pratique et le désordre dans les principes, et c'est la force matérielle qui est toujours chargée de liquider, avec plus ou moins de succès, ce singulier compte. Ce n'est pas, au reste, la première fois qu'un tel spectacle est donné à la France; il est commun à l'issue des révolutions, alors que les hommes qui les ont faites, indignés eux-mêmes des excès qui en ont souillé le cours, accablés par la réaction du sentiment public, mais cramponnés cependant au pouvoir qui leur échappe, tentent l'œuvre impossible d'arrêter toutes les conséquences, en conservant tous les principes. La nouvelle révolution semble s'attacher, en effet, à reproduire, à l'horreur et la grandeur près, et en réduction pour ainsi dire, toutes les phases de la première. Nous vous reconnaissons, pouvions-nous dire, par une phrase célèbre, au système qui nous gouvernait; nous vous avons vus il y a cinquante ans : vous vous appeliez les thermidoriens et le directoire. Les hommes

du directoire avaient tenté, avec plus de corruption sans doute, mais peut-être avec autant de courage, une entreprise exactement du même genre que celle que nous avons eue sous les yeux. Eux aussi avaient eu leurs batailles de juin et de mai, eux aussi avaient tiré, au péril de leur vie, la société d'une république de sang et de terreur. Ces journées fameuses, plus périlleuses encore que les nôtres, s'appelaient le 9 thermidor et le 1er prairial. Robespierre étendu sanglant sur la table de l'Hôtel-de-Ville, Babeuf se perçant d'un poignard au pied de l'échafaud, voilà par quels rudes exploits ces révolutionnaires convertis avaient rompu avec l'excès des doctrines anti-sociales. Comme nos néophytes actuels, les hommes du directoire avaient la prétention de représenter exclusivement la pureté des principes républicains, et réclamaient pour eux, pour leurs pareils, leurs sentimens et leurs idées, le monopole du pouvoir. Tour à tour ils se donnaient, auprès de la révolution expirante, pour les défenseurs de la république; auprès de la réaction grossissante, pour les sauveurs de la société, et prétendaient faire tenir la France avec eux en équilibre sur le fil de cette lame étroite. Quand la France haletante, saignée à blanc, rendant sa vie par les quatre veines, leur demandait en suppliant de sortir des erremens révolutionnaires, ils n'étaient pas fâchés de lui montrer du doigt, pour la tenir en respect, les tigres de la terreur muselés par leurs mains, mais toujours frémissans et qu'on pouvait lâcher sur elle, si elle regimbait. On gardait l'émeute pour les cas extrêmes, et en quelque sorte sur le cadre de réserve. On sait ce que nous devenions avec ce beau régime. Les victoires (on avait alors des victoires) n'enfantaient que la guerre : on marchait de conquête en conquête et de banqueroute en banqueroute; une décomposition effrayante consumait toutes nos forces. Ne pouvant plus rien tirer par les moyens réguliers, il fallait recourir aux moyens de violence : les emprunts forcés succédaient aux impositions extraordinaires. Il était temps que cela finît, et la France entière marchait derrière la compagnie de grenadiers qui défila, au pas de charge, le matin du 18 brumaire, dans l'orangerie de Saint-Cloud.

Cette fois, Dieu merci, c'est tranquillement, sans coup d'état, par le libre jeu des institutions, même bâtardes, qu'on lui a données, par la forte, mais paisible manifestation de sa volonté, que la France veut s'affranchir elle-même : elle n'attend ce bienfait d'aucun homme. Ce n'est point en violant, à Dieu ne plaise, une représentation nationale, imparfaite expression de ses sentimens, c'est au contraire autour des scrutins ouverts, par de libres élections, qu'elle veut secouer un joug imposé par surprise. Tel est le sens de l'unanimité du dernier vote. Bien étroit dans ses prévisions, bien présomptueux dans sa confiance, qui s'en attribuerait la gloire. Si un souvenir, gravé dans l'esprit des peuples, a fait sortir de l'urne le même nom qui brilla sur la France,

c'est un symbole qu'elle a pris et non un maître qu'elle s'est donné. La France abattue qui avait gémi sous le comité de salut public pouvait s'asservir à Napoléon; mais la France courageuse du 15 mai et du 24 juin est assez forte pour se sauver elle-même. Les hommes qu'elle met à sa tête sont moins ses chefs que ses instrumens. Elle s'est donné un président, elle se donnera bientôt une assemblée pour se débarrasser de l'héritage de doctrines subversives, comme elle s'est donné un général pour forcer les repaires du socialisme. Elle ne demande pas, elle ne permettrait pas même à son élu de faire autant que le premier consul. Elle ne lui demande, dans les quatre ans de son pouvoir temporaire, ni l'éclat de Marengo, ni la sagesse du code civil; mais elle ne lui livrerait pas non plus sa liberté, dont elle vient de faire un si bon usage. La part ainsi faite à la différence des temps, il y a pourtant quelque rapport entre ce que la France attend aujourd'hui du pouvoir qu'elle a créé et ce qu'elle reçut alors comme une grace de l'homme qui l'avait affranchie en même temps que conquise.

Ces vœux de la France sont assez clairs, on peut les résumer en deux mots : la défense complète, sincère, explicite, de tous les principes d'ordre contre toute attaque ouverte ou déguisée, violente ou subreptice, aussi bien celle qui se glisse par insinuation dans le texte des lois que celle qui veut pénétrer par la force dans leur sanctuaire; point de socialisme, cela va sans dire, mais pas davantage d'économie politique républicaine ayant pour but d'amener graduellement vers un type idéal, d'abaisser, pour ainsi dire, sur une pente douce la société que la Providence a faite. L'abîme est au fond : qu'on y descende ou qu'on s'y précipite, on ne s'y romprait pas moins les membres et la tête. Point de principes préconçus, point de théorie favorite qui prévale sur l'intérêt pressant de la défense de l'ordre social. Toutes les formes de gouvernement également bonnes si elles servent cette grande cause, toutes également condamnées sans hésitation, si elles la compromettent, même un seul jour.

Voilà pour le fond de la politique, et c'est parce que le premier consul professa hardiment ces principes, qu'on vit en huit jours le crédit de la France relevé, le respect de son nom répandu au dehors, la sécurité renaître dans les cœurs, et que du haut en bas de la société on sentit courir comme un souffle de résurrection. Dans le choix des personnes, le rapport est plus frappant encore. Ce que la France veut aujourd'hui, c'est ce large et intelligent système, si habilement pratiqué en 1801, pour panser les plaies des révolutions. La France est lasse des exclusions. Si chaque révolution nouvelle a son ostracisme et ses sentences d'anathème, sa fécondité n'est pas telle qu'elle y puisse pourvoir. Il n'y a pas de pays qui puisse suffire à se mettre en abattis tous les quinze ans. Nous avons vu le moment où l'opération était complète et où les

révolutions avaient si bien travaillé, qu'il n'y avait plus personne sur le terrain. Ce sol nu et dépouillé était le beau idéal de l'égalité; seulement la lumière manquait pour l'éclairer. Il est temps de faire trêve à tant de récriminations passionnées. Nous venons de voir ce que nous gagnions à exiger pour toutes les fonctions publiques des certificats d'origine républicaine; n'en demandons plus que d'un seul genre, ceux qui attestent les services rendus et la possibilité d'en rendre encore. La politique avec ses changemens à vue a perdu ses droits à faire admettre ou exclure; la capacité seule garde les siens. Au nombre de ses trop rares mérites, la forme républicaine compte pourtant celui de rallier plus aisément les citoyens autour de l'intérêt commun du pays, en éloignant les questions de personnes et en épargnant aux cœurs bien faits le sacrifice toujours pénible d'anciens attachemens à des devoirs nouveaux. Parmi tant de doutes qu'elle suscite de toutes parts, c'est bien le moins qu'elle puisse servir à calmer les scrupules de quelque conscience délicate. Ne perdons pas un instant, si nous voulons mettre à profit cet avantage.

Ce sont là aujourd'hui et toujours les conditions d'un ordre véritable dans un grand pays. Si le nouveau gouvernement de la France laisse espérer qu'il en est pénétré, le concours de tous les gens de bien lui est acquis pour une telle œuvre; leur critique ne se fera pas attendre, s'il s'en écarte. Nous ne prétendons qu'à mêler notre voix à celle du grand parti modéré de la France entière, et à nous faire tour à tour l'interprète des vœux et l'écho des avertissemens de l'opinion. Mais le pouvoir, malgré son grand nom, ne peut pas tout, nous le savons. Quand il ne s'agit que de laisser aller et de détruire, sa tâche est facile et promptement accomplie. Sur cette voie large, nous allions vite et sans enrayer, et chaque jour marquait nos progrès. Dès qu'il s'agit de remonter, la chose n'est plus si aisée : par lui-même, cerné surtout, comme il l'est, par la jalouse surveillance de nos lois, ce qu'il peut faire est peu de chose; les institutions, les partis, la société tout entière, ont le devoir de lui venir en aide, et nous ne serons pas les derniers à y travailler pour notre humble part.

Parce que nous avons une constitution telle quelle, n'allons pas croire, en effet, que nous avons des institutions politiques. Le principe une fois admis de la souveraineté populaire illimitée, les constitutions sont peu de chose. Toute constitution fondée sur la souveraineté du peuple porte en elle-même son article 14 en permanence, et peut être changée comme elle a été donnée. Elle engage le peuple souverain comme les lois de la nature engagent le Dieu tout-puissant, sous la réserve des miracles qu'il peut faire, quand il lui plaît. Le tout est que les miracles soient de bon aloi, et que des magiciens de contrebande n'en dérobent pas le secret. Jusqu'ici, la souveraineté du peuple avait

trouvé une étrange manière de s'exercer. Un petit nombre de conjurés, embrigadés dans les faubourgs d'une seule ville, toujours les mêmes, qu'on faisait voyager d'un endroit à l'autre, transportant, sur un signe, des Tuileries au palais législatif, leur royauté avec ses farouches attributs, voilà ce qu'était, jusqu'il y a peu de temps, le peuple souverain. Aux blessures près qu'il donnait sérieuses, au sang près qui coulait véritablement, c'était un peuple de théâtre sortant par une coulisse et rentrant par l'autre. Le côté admirable et utile en même temps des dernières élections a été de faire descendre de sa paisible retraite le peuple véritable, fort différent, à beaucoup d'égards, de ses gérans d'affaires bénévoles. Cette apparition a fait, sur la troupe furieuse qui prenait son nom, l'effet que produit, dans certaines comédies, le retour du maître au milieu des imposteurs qui ont pris ses habits. C'est cette impression qu'il faut conserver. Puisque nous avons la souveraineté populaire, qu'elle soit entière et franche, pour les campagnes comme pour les villes, pour les provinces comme pour la capitale. A ce prix qui n'en voudrait? car, en restreignant les droits politiques, a-t-on jamais cherché autre chose qu'à suppléer par la présence constante des minorités éclairées à l'inertie malheureusement trop habituelle des majorités honnêtes? Mais arriver à conserver, dans un temps paisible, ce résultat heureux d'un jour de crise, empêcher le suffrage universel de devenir, par la désertion des électeurs, la proie d'une minorité turbulente, empêcher la vie politique de refluer tout entière vers le centre du pays, et de mettre ainsi le sort de trente millions de Français au hasard d'une bataille perdue, ce n'est l'œuvre ni d'un seul jour ni d'une seule institution. C'est vers ce but que doivent converger toutes nos lois. Il y a là toute une organisation à faire à laquelle les hommes sérieusement amis de leur pays ne sauraient consacrer trop de soins et d'attention. La loi électorale qui met en pratique le suffrage universel, les lois départementales et communales qui vont décider si enfin on consentira à étendre hors de Paris l'esprit avec les droits de la liberté, c'est là, bien plus que dans la constitution, que réside le secret de notre sort à venir; c'est là que l'ordre renaissant doit trouver ses plus fermes appuis. Il n'y a pas jusqu'à l'organisation de l'enseignement public qui n'ait, à nos yeux, bien qu'on l'oublie aujourd'hui, presque autant d'importance que les questions épuisées de l'équilibre des pouvoirs. Continuerons-nous, comme dans les derniers temps de la monarchie, à étourdir les oreilles de la jeunesse inquiète par des débats, souvent aussi peu chrétiens que philosophiques, entre la philosophie et la religion? Trouverons-nous quelque moyen de préserver l'éducation des chances d'une liberté sans limites, en lui assurant pourtant cette influence religieuse qui ne peut pas se réglementer par des décrets, et qui a besoin de la liberté pour

fleurir? Sans diminuer la popularité des études savantes, pourra-t-on faire en sorte que l'éducation secondaire n'ait pas pour résultats d'encombrer toutes les voies de demi-savans qui, par malheur, ont une ambition tout entière? L'éducation primaire formera-t-elle les citoyens à l'usage libre et sensé de leurs droits politiques, ou fera-t-elle toujours des élèves qui vont achever leurs classes dans les écoles révolutionnaires? Que de questions qui touchent au fond même de la société, et qu'on ne peut négliger sans périr! Joignez-y la lutte constante contre les mille formes du Protée socialiste, et qui est-ce qui pourrait dire encore qu'il n'y a pas place aujourd'hui à des études raisonnées et pourtant utiles et pressantes?

Et puis les institutions elles-mêmes ne sont pas tout : les hommes, les partis politiques qui s'en servent sont plus encore. Leur division imprudente a perdu les meilleures institutions, leur union raisonnée vient de nous sauver, depuis un an, des plus mauvaises. Maintenir à tout prix cette union en rappelant à chaque instant les soldats qui s'écartent et en se portant sur le flanc des corps d'armée qui dévient, c'est ce que la critique peut se proposer avec fruit. Il faut à tout prix faire justice de nos funestes dissentimens. Tout nous y aide, la grandeur du péril présent, l'obscurité du but à venir. Je ne parle pas seulement de ces querelles faites à la main, qui soulevaient tant de nuages l'an dernier, avant que le grand tourbillon s'élevât. L'histoire s'en rira quelque jour : elle rira et de ceux qu'épouvantait la réforme électorale à la veille du suffrage universel, et de ceux qui, talonnés par la république, avaient l'imagination hantée par le gouvernement personnel; et nous, ne rions-nous pas déjà un peu de nous-mêmes? Mais, s'il restait aujourd'hui dans les cœurs la moindre trace de tels débats, le ridicule ferait place à un jugement plus sévère. Je ne parle pas non plus des vanités et des ambitions personnelles qui pourtant ont fait tant de mal. Il semble que le grand élargissement du théâtre politique soit un bon correctif à cet égard, et qu'il y ait quelque chose de souverain pour tenir chacun à sa place, à se sentir seulement la sept ou huit millionième partie d'un grand tout. Si les personnes prétendaient cependant encore se faire compter pour quelque chose, ce serait le cas alors pour une critique, d'ordinaire impartiale et polie, de se montrer impitoyablement railleuse; mais il est malheureusement dans le parti de l'ordre de plus profondes divisions, et ce qu'il y a de triste, c'est qu'elles se rattachent souvent à des principes élevés. Il en est qui mettent avant tout le respect des traditions du passé et la fidélité à ses souvenirs; d'autres font dater de 89 une ère nouvelle qui a relâché d'antiques liens; pour les uns, la religion catholique, avec ses fortes et consolantes doctrines, peut seule servir de règle à notre société flottante; d'autres se reportent avec plus de complaisance aux idées de justice sociale et de liberté

contenues sans doute dans le christianisme, mais qui ont reçu au siècle dernier leur complète application politique. Chacun a son principe d'ordre qui, pour lui, les renferme tous, et qu'il sert d'un culte exclusif; chacun aussi a ses reproches à adresser à son voisin : à celui-ci, l'émigration et les ordonnances, 1815 et 1830; à cet autre, l'attaque étourdie et la molle défense du 24 février; celui-ci craint l'irréligion, et celui-là l'intolérance. La question est de savoir si c'est leurs forces ou leurs faiblesses que les défenseurs de l'ordre veulent mettre en commun, et s'ils préféreront toujours s'arranger pour que leurs qualités se paralysent pendant que leurs défauts s'accumulent. Il n'est rien de plus aisé que de faire écrouler l'un sur l'autre la propriété foncière et la propriété industrielle, l'université et le clergé, les bonnes institutions de toutes les dates. L'œuvre est déjà bien avancée; voulons-nous la pousser jusqu'au bout et abîmer dans un précipice sans fond les mille ans de l'histoire de France? car, il ne faut pas s'y tromper, ce n'est pas telle période de cette grande histoire, ce n'est pas telle partie de la société française qui est en péril, c'est tout ce que nous avons voulu, fait, espéré depuis qu'il y a une France sur la carte du monde. Tout ce qu'une aristocratie militaire a défendu autrefois au prix de son sang, tout ce qu'a conquis au prix de ses sueurs le développement laborieux du tiers-état, tout ce qu'a inscrit dans nos lois la science d'une magistrature intègre, tout ce qu'a consolidé le travail paternel de la royauté, tout ce qu'a inauguré l'élan d'un peuple affranchi : civilisation chrétienne du moyen-âge, civilisation royale du XVIIe siècle, civilisation libérale de 89, tout cela se joue dans la même partie et pour ainsi dire sur la même carte. Chacun dans cette mêlée peut invoquer ses mémoires de prédilection : saint Louis ou Malesherbes, Bossuet ou Montesquieu, Louis XIV ou Napoléon. Toutes ces grandes ombres nous demandent compte de ce que nous ferons de leur France. Amis de la société, nous n'avons que le choix de nous sauver ensemble ou de périr ensevelis dans le linceul de notre patrie. Pour nous qui parlons, en descendant dans notre cœur, nous y trouverions sans doute des regrets et des préférences, mais rien qui puisse nous arrêter un seul jour pour le moindre intérêt de notre cause commune. Et, forts de ce sentiment intérieur, nous prenons l'engagement de ne la laisser perdre de vue à personne.

LES

ANIMAUX UTILES.

I.

LE HARENG.[1]

Jadis toutes les sciences étaient sœurs et sœurs jumelles. Autant et plus que les lettres peut-être, elles formaient une république véritablement démocratique où les castes étaient inconnues, où le mérite seul déterminait les rangs. Entre eux, comme aux yeux du public, les savans de même valeur étaient égaux. En présence d'un Cuvier et d'un Lavoisier, nul n'aurait songé à la hiérarchie. Il n'en est plus tout-à-fait de même aujourd'hui. Depuis un demi-siècle, la science a payé par de riches bienfaits matériels l'estime dont le vulgaire avait jusque-là entouré sur parole ses magnifiques abstractions. En se popularisant ainsi, elle a grandi aux yeux de la foule; mais en même temps elle en a subi jusqu'à un certain point les préoccupations. Tout naturellement, les hommages du dehors se sont adressés de préférence à celles de ses

(1) *Histoire naturelle du Hareng*, par M. A. Valenciennes, de l'Académie des Sciences, professeur de zoologie au Muséum d'histoire naturelle. — Extrait du t. XX de l'*Histoire naturelle des Poissons*, par MM. G. Cuvier et A. Valenciennes.

branches qui répondaient aux instincts utilitaires de l'époque, et, tout naturellement aussi, quelques savans se sont laissé enivrer de cet encens. Chose triste à dire, il s'en est trouvé, et des plus éminens, qui ont en quelque sorte partagé les connaissances humaines en sciences utiles et en sciences inutiles. Bien entendu qu'ils appartenaient aux premières et s'adjugeaient le premier rang.

Il y a dans cette appréciation injustice et erreur : injustice, car une science ne s'adressât-elle qu'à l'intelligence, c'est-à-dire à la plus noble partie de notre être, elle n'en devrait pas moins être honorée à l'égal de celles qui se mettent au service du corps; erreur, car nul ne peut prévoir quelles seront les conséquences usuelles d'un fait, d'un principe nouveau. Certes, quand Galvani faisait sauter des grenouilles décapitées en soumettant leurs muscles à l'action du fluide électrique, on était loin de prévoir la venue de Volta, l'invention de la pile et les merveilleuses applications de cet instrument. Nos utilitaires auraient haussé les épaules devant les expériences du médecin de Florence. A quoi bon? auraient-ils dit. Aujourd'hui ils n'ont pas assez d'éloges pour le télégraphe électrique ou le dorage à la Ruolz. Insensés qui admirent l'arbre et auraient écrasé la graine!

Plus que toutes les autres sciences, la zoologie a eu à souffrir de cette erreur de l'opinion. La botanique a été bien moins maltraitée. D'où vient cette différence entre deux sciences qui se ressemblent sous tant de rapports, qui toutes deux ont pour but final l'étude des manifestations de la vie? Uniquement de ce qu'on pourrait appeler la date de leur naissance. Dès les âges les plus reculés, la médecine a emprunté au règne végétal ses médicamens les plus usuels, les plus énergiques; la connaissance des simples se retrouve chez les tribus les plus sauvages, et toutes les nations modernes ont possédé de bonne heure des jardins de botanique. D'un autre côté, l'agriculture n'a long-temps été regardée que comme l'art de cultiver les végétaux alimentaires. A ces divers titres, les produits du règne végétal sont l'objet d'un commerce étendu, et dès-lors l'utilité pratique de la science des plantes était incontestable. Aussi, pour ne parler que de la France, ses applications sont-elles devenues, dans les facultés de médecine, dans les écoles d'agriculture et au Muséum, l'objet d'un enseignement spécial, enseignement qui, en relevant la science pure aux yeux mêmes du vulgaire, permettait de populariser et d'étendre ses conséquences pratiques.

Rien de semblable pour la zoologie. Bien plus tard venue, cette science a eu d'abord à reconnaître et à classer les êtres innombrables qui composent son domaine : tâche immense et bien autrement difficile que pour la botanique, car on ne peut pas mettre les animaux en portefeuille et en composer un herbier qu'on étudie à loisir. Les col-

lections zoologiques vraiment dignes de ce nom remontent à peine à deux siècles. La première ménagerie sérieuse date de la convention française et de Geoffroy Saint-Hilaire, qu'on doit en regarder comme le fondateur. Ainsi les populations n'ont pas été habituées de longue main à attacher de l'importance à la science des animaux. Les ignorans n'y ont vu qu'une affaire de curiosité et n'ont pas songé à lui demander des renseignemens utiles. Or, en matière de sciences, nos hommes d'état sont volontiers du parti des ignorans. Aussi ne trouve-t-on encore nulle part en France un enseignement de zoologie appliquée (1), et cependant, tout comme la botanique, cette science intéresse le commerce, l'industrie, l'agriculture, et touche aux grands intérêts des nations. A vouloir citer de nombreux exemples, nous n'aurions que l'embarras du choix. Si, parmi tant d'animaux utiles dont l'histoire confirmerait nos dires, nous avons choisi le hareng, c'est précisément à raison de l'humilité du rôle qui semblerait devoir être départi à un petit poisson de quelques centimètres de long, et que rien ne distingue des plus obscurs représentans de sa classe.

Le hareng appartient à un grand groupe de poissons dont les affinités naturelles ont été reconnues depuis long-temps, et dont plusieurs espèces étaient connues des naturalistes de la Grèce et de Rome. Aristote nous a laissé des détails sur l'alose (Θρισσα), sur la sardine ou la mélette (Θριχις, Θρίχίας), qu'il semble regarder comme trois âges différens de l'*apua* de Phalères; sur l'anchois (Εγγρασιχολος, Εγγραυλις, Λυκοστομος), qui résulte, selon lui, du développement de l'*apua* du port d'Athènes. Alors, comme de nos jours, on salait ces divers poissons pour les conserver. Un des personnages d'Aristophane s'écrie : « Malheureux que je suis de m'être plongé dans la saumure des trichides! » Ailleurs le même poète parle de trichides comme d'un objet d'approvisionnement pour les flottes. Athénée, Strabon, avaient déjà observé dans le Nil les habitudes d'émigration de l'alose, et, pendant l'expédition d'Égypte, Geoffroy Saint-Hilaire a constaté l'exactitude des faits rapportés par eux. Pourtant les notions justes recueillies dès cette époque se mêlaient trop souvent à des erreurs absurdes. C'est ainsi que Callisthène, parlant de l'alose sous le nom de *clupea*, prétend qu'on trouve dans sa tête une pierre semblable à un grain de sel, qui guérit, à coup sûr, les fièvres quartes, pourvu qu'on l'applique lors du déclin de la lune sur les parties gauches du corps. Le même auteur ajoute que le *clupea* est blanc quand la lune croît, qu'il devient noir pendant le décours de cet astre, et que, parvenu au terme de sa croissance, il est décomposé par l'action de ses propres arêtes. Ce dernier conte

(1) On sait que le projet sur l'enseignement agricole présenté par M. Tourret et adopté par l'assemblée nationale renferme des dispositions destinées à combler cette lacune.

peut facilement s'expliquer. L'alose remonte nos rivières pour y frayer, et le développement progressif des œufs lui donne de jour en jour un volume plus considérable. Après la ponte, elle tombe dans un état d'épuisement tel qu'elle se laisse aller au fil de l'eau couchée sur le flanc et comme morte. Les pêcheurs qui la prennent dans cet état de maigreur et de faiblesse remarquent alors plus facilement les innombrables arêtes dont la chair de ce poisson est entrelardée. De là cette croyance erronée dont nous venons de parler, et qui, comme tant d'autres fables adoptées par les anciens, n'est que le travestissement d'une vérité mal connue, d'un fait mal observé.

Le célèbre et malheureux Artedi fut le premier à grouper dans son genre *clupea* tous ces poissons connus des anciens, le hareng proprement dit, et quelques autres espèces de nos mers occidentales (1); mais, tout en signalant avec son exactitude ordinaire certains caractères essentiels, Artedi commit bien des erreurs. Linné, Gmélin, Block, accrurent cette confusion, qui ne fit qu'augmenter jusqu'à Lacépède. Celui-ci créa quelques coupes heureuses, mais encore insuffisantes, dans le genre *clupea* d'Artedi, et Cuvier, marchant dans la même voie, éleva ce genre au rang de famille. Toutefois l'illustre auteur du *Règne animal* laissa subsister encore d'étranges rapprochemens, et l'on s'étonne à bon droit de trouver dans sa famille des *clupes*, à côté des harengs et des aloses, les *lépisostées* et le *bichir*, un des poissons les plus curieux de l'époque actuelle, découvert dans le Nil par Geoffroy Saint-Hilaire (2). D'ailleurs, il faut bien le dire, Cuvier avait trop négligé l'étude comparative des nombreuses tribus de *clupes* qui fourmillent le long de nos côtes et approvisionnent nos marchés. Aussi les choses en étaient-elles venues

(1) Artedi, médecin suédois, se noya à l'âge de trente ans dans un canal de Leyde en 1735. Son *Histoire des Poissons*, publiée après sa mort par les soins de Linné, dont il était l'ami, annonce un naturaliste éminent.

(2) Le reproche que nous adressons ici à Cuvier, à propos de sa famille des clupes, peut s'étendre au *Règne Animal* tout entier. Trop souvent, dans cet immortel ouvrage, des animaux qui demanderaient à être reportés dans des familles distinctes se trouvent réunis dans une seule famille, qui par cela même cesse d'être naturelle. Ce défaut tient à la manière dont Cuvier a procédé dans l'établissement de ses coupes. Il partait des plus générales et descendait successivement jusqu'au *genre*, qui était pour lui l'élément principal. En cela, il agissait d'une manière toute différente de celle qu'avait suivie l'illustre Jussieu pour la classification des plantes. Celui-ci formait d'abord des familles naturelles qu'il groupait ensuite en ordres et en classes ou subdivisait en genres, selon ses besoins. Telle avait été aussi la méthode instinctivement suivie par Linné, dont les genres sont en réalité des familles naturelles. Cuvier, en adoptant et en réunissant les genres linnéens, a presque toujours mis *des familles dans des familles*, si l'on peut s'exprimer ainsi. Le désordre qui règne encore aujourd'hui dans les classifications zoologiques tient certainement à ce qu'il y a eu de vicieux dans ce point de départ, et ne disparaîtra que lorsque les zoologistes, adoptant la méthode de Jussieu, prendront *la famille* pour élément, pour *unité*.

à ce point, que bien des espèces nettement distinguées par de simples pêcheurs l'étaient fort mal par les zoologistes.

M. Valenciennes, en abordant cette partie du grand ouvrage qu'il poursuit avec une persévérance peut-être moins bien appréciée en France qu'à l'étranger, avait à vaincre des difficultés d'autant plus grandes, que, grace au zèle des ichthyologistes de tout pays, les collections du Muséum s'enrichissaient chaque jour d'espèces nouvelles. Heureusement ce naturaliste avait fait de nombreux voyages sur nos côtes; il avait suivi les pêcheurs de harengs dans leurs courses parfois hasardeuses; il avait étudié sur place tous les représentans européens de ce type, et avait trouvé dans la dentition des caractères tranchés. Appliquant aux espèces étrangères le résultat de ces observations, il avait reconnu qu'elles venaient naturellement se ranger dans un certain nombre de groupes, ayant presque tous pour chef de file une de nos espèces côtières. Dès-lors une classification naturelle devenait possible. La famille des clupes de Cuvier renfermait dix-neuf genres. Deux d'entre eux furent complétement écartés; un troisième disparut comme fondé sur des caractères inexacts; huit autres, rejetés dans le voisinage des brochets, formèrent cinq familles nouvelles. Ainsi réduite, la famille des *clupéoïdes* n'en renferme pas moins encore quatorze genres et cent trente espèces, la plupart entièrement nouvelles ou décrites avec détail pour la première fois.

L'utilité est un des caractères les plus généraux de cette famille. La chair de la mélette venimeuse, espèce qui habite la mer des Indes, est, il est vrai, un poison dangereux : les personnes qui en mangent sont prises de vomissemens qui parfois entraînent la mort; mais, à part cette exception très singulière, presque tous les autres clupéoïdes fournissent une nourriture saine, abondante et souvent recherchée pour sa délicatesse. Nous citerons surtout parmi nos espèces européennes l'alose, la sardine, l'anchois et le hareng.

L'alose (*alausa vulgaris*) est un beau poisson qui atteint parfois une taille de trois pieds et un poids de plus de quatre livres. Quoique essentiellement habitante des eaux salées, elle fraie dans les eaux douces, comme le saumon. Répandue dans toutes nos mers, on la voit au printemps se présenter à l'embouchure des fleuves qui se jettent dans la Méditerranée ou l'Océan, et remonter le Volga, le Nil et le Tibre, aussi bien que la Garonne, la Loire et le Rhin. Dans la Seine seulement, on prenait autrefois jusqu'à treize ou quatorze mille aloses par saison; mais ce nombre a considérablement diminué depuis que le lavage des laines a pris sur les bords de ce fleuve un développement considérable, et la plupart des aloses qui se mangent à Paris viennent maintenant de la Loire ou de ses affluens. Ce poisson, qu'on voit paraître aujourd'hui sur les tables les mieux servies, a long-temps été regardé comme un

mets peu délicat. Ausone nous apprend que, dans les premiers siècles de notre ère, il était abandonné aux dernières classes de la société (1). De nos jours encore, les pêcheurs russes semblent partager ce préjugé, et vendent à très bas prix les aloses, dont ils regardent d'ailleurs la chair comme un aliment dangereux. Les Arabes, au contraire, font grand cas de ce poisson, le font sécher, et le mangent avec des dattes. Les aloses ont l'ouïe très fine; elles redoutent le bruit du tonnerre, et sont, dit-on, sensibles aux charmes de la musique. Rondelet, naturaliste distingué du XVIe siècle, assure les avoir vues accourir avec empressement aux accords d'un luth, et, conformément à ces idées, les pêcheurs de la Méditerranée se font accompagner de joueurs d'instrumens quand ils vont à la recherche de ce poisson. Probablement ce singulier appât, loin d'être dangereux pour les aloses, en éloigne un grand nombre des filets où l'on croit les attirer.

Dans la nature, l'importance des rôles est presque toujours en raison inverse de la grandeur des êtres qui les remplissent. Nous trouvons ici un exemple de cette tendance générale. L'alose, malgré sa grande taille, est loin d'être aussi utile à l'homme que son congénère la sardine (*alausa pilchardus*). Ce petit poisson, dont les variétés diverses sont appelées pilchard, célerin, célan, royan, hareng de Bergues, a conquis sous ces divers noms une réputation justement méritée. Répandu dans toute la Méditerranée et dans l'Océan jusqu'à la hauteur des côtes d'Écosse, il quitte tous les ans, au commencement de l'automne, les profondeurs qu'il habite, et s'approche de nos rivages pour déposer ses œufs. Ses bancs serrés offrent alors aux populations côtières une proie assurée et facile. Aussi voit-on dans quelques-unes de nos provinces les paysans eux-mêmes quitter momentanément leurs travaux pour aller prendre leur part de cette manne annuelle. Montés au nombre de six ou huit sur des bateaux que dirigent deux matelots de profession, ils vont jeter leurs filets à deux ou trois lieues au large, et reviennent jusqu'à trois fois dans la journée déposer sur le rivage le poisson qui s'est emmaillé. Dès le moyen-âge, nous voyons cette pêche être pour nos côtes occidentales une source de richesses d'autant plus précieuses, qu'elles tombent aux mains de classes vraiment laborieuses. Un mémoire de l'intendant de Bretagne nous apprend qu'en 1697, Belle-Isle recueillait annuellement douze cents barriques, et Port-Louis jusqu'à quatre mille barriques de sardines. Or, la mesure dont il s'agit ici représente un poids de quatre mille cinq cents à cinq mille kilogrammes. D'après ces chiffres, on admettra aisément que les évaluations portant à 2 millions le bénéfice annuel de cette pêche pour les seuls parages de la Bretagne ne doivent pas être exagérées.

La Méditerranée semble être la véritable patrie de l'anchois (*engraulis*

(1) *Stridentesque focis opsonia plebis alausas.*

vulgaris). C'est là qu'on le rencontre à l'époque du frai, recherchant les bas-fonds en troupes innombrables. Il est plus rare dans l'Océan, bien que le Muséum possède des individus pêchés jusque dans la Baltique. De tout temps, l'anchois fut pour les nations de la Méditerranée ce que la sardine est pour les populations des côtes de l'Océan. Nous avons vu qu'il était connu des Grecs et des Romains, qui déjà le préparaient, selon toute apparence, exactement comme nous le faisons nous-mêmes. De plus, il était alors un des poissons les plus employés à la confection du *garum*, étrange assaisonnement dont le nom seul soulève chez nous le dégoût, et dont l'emploi semble s'être conservé chez quelques peuples de l'Orient (1). L'usage de l'anchois en saumure paraît avoir été long-temps circonscrit autour de la Méditerranée; du moins, d'après Legrand-d'Aussy, cette espèce de salaison ne figure pas encore, au XIIIe siècle, parmi les articles de commerce. Toutefois, dès 1551, la pêche des anchois enrichissait déjà la Provence et le Languedoc, malgré la concurrence des pêcheurs catalans. Aujourd'hui, ils se prennent dans toutes nos mers, depuis la Manche jusque dans la mer Noire. Ceux de l'Océan sont plus gros, mais bien moins délicats que ceux de la Méditerranée, qui possède des pêcheries considérables sur les côtes de Dalmatie, de Sicile, d'Espagne, et surtout sur les côtes de France. Les anchois de Provence ont une supériorité incontestable bien connue des gourmets. Pris dans le voisinage d'Antibes, de Fréjus, de Saint-Tropez, ces poissons, dépouillés de leur tête et embarillés dans la saumure conservatrice, sont chaque année transportés par cargaisons énormes à la foire de Beaucaire, d'où ils se répandent dans le monde entier.

A côté des clupéoïdes que nous venons de nommer, il en est d'autres dont la pêche, sans avoir la même importance générale, est déjà ou pourrait devenir plus tard la source d'industries florissantes. Parmi les premiers, nous citerons la mélette de la Méditerranée (*meletta mediterranea*), qui, dans le midi de la France, se pêche en même temps que

(1) Le garum était une espèce de sauce, ou mieux, d'assaisonnement tellement estimé des Romains de la décadence, qu'ils le payaient parfois au poids de l'or. Martial fait dire à une parvenue :

Nobile nunc sitio luxuriosa garum.

Cependant, à en juger par une autre de ses épigrammes, Martial ne partageait pas le goût de ses contemporains :

Unguentum fuerat, quod onyx modo parva gerebat :
Nunc, postquam olfecit Papilus, ecce garum est.

La répugnance du poète se comprend aisément. Le garum n'était autre chose que le liquide échappé de diverses substances animales en putréfaction (*sanies putrescentium*) après avoir été saupoudrées de sel et mêlées à des feuilles de thym, de laurier, etc. Le plus estimé se fabriquait avec la tête, les ouïes et les intestins du maquereau. L'anchois, le picarel et d'autres poissons étaient employés au même usage. On fabriquait d'ailleurs le garum avec bien d'autres substances, et nous ne savons plus quel auteur ancien vante la saveur de celui qu'on retirait des sauterelles.

l'anchois, et donne des salaisons de qualité inférieure, recherchées par les classes pauvres. Nous citerons encore le fameux *white-bait* des Anglais (*rogenia alba*), si estimé des habitans de Londres, et qui, cantonné jusqu'à présent sur les rivages d'Angleterre, s'acclimaterait probablement sans peine sur nos côtes à l'aide de fécondations artificielles. Parmi les seconds, nous mentionnerons, entre autres, avec M. Valenciennes, la sardinelle auriculée (*sardinella aurita*), très commune dans certains parages de la Méditerranée et en particulier sur les côtes de l'Algérie, où elle pourrait devenir l'objet d'un véritable commerce; la clupéonie de Jussieu (*clupeonia Jussieui*), qui, sans avoir la délicatesse de notre sardine, serait pour l'Ile de France, où elle abonde, une source de revenus considérables, si les habitans de cette colonie savaient la préparer. Nous signalerons surtout la sardinelle de Nieuhoff (*sardinella Nehowii*), qui habite les mers du Malabar. Cette espèce, d'un goût très agréable, s'approche tous les ans du rivage en nombre si prodigieux, que les habitans s'en servent pour fumer leurs champs de riz et leurs plantations de cocotiers. Certainement, le génie de la spéculation, si actif dans la race anglaise, s'éveillera tôt ou tard à l'aspect de ces richesses perdues; les côtes du Malabar verront s'élever des pêcheries, et peut-être un jour ces poissons si dédaignés viendront-ils jusque sur nos tables rivaliser avec la sardine et l'anchois.

Le genre hareng proprement dit (*clupea*) renferme plusieurs espèces d'une utilité reconnue. Le hareng de la mer Noire (*clupea pontica*), que les vents jettent quelquefois par myriades jusque sur les rivages de la Crimée, n'attend que quelques perfectionnemens dans le mode de préparation pour acquérir une haute importance commerciale. Le hareng de Pallas (*clupea Pallasii*) est, pour les Kamtchadales, une source inépuisable de provisions d'hiver. Le hareng de New-Yorck (*clupea elongata*) et quelques autres espèces propres à l'Amérique septentrionale sont, pour les peuples de ces contrées, à peu près ce qu'est, pour nous, le hareng commun (*clupea harengus*); mais, de tous ces poissons utiles, nul ne peut lutter d'importance avec ce dernier. Des populations entières se lèvent chaque année pour poursuivre cet humble habitant de nos mers. Des *fiors* les plus reculés de la Norvége jusqu'à la plus petite anse de la Normandie sortent d'innombrables escadres de bâtimens légers, montés par des pêcheurs norvégiens, suédois, russes, danois, allemands, hollandais, écossais, anglais, irlandais, français, empressés de prendre leur part d'un butin assuré, tandis que de véritables flottes, moins nombreuses, mais formées de vaisseaux d'un fort tonnage, s'avancent dans la même intention jusqu'aux îles Shetland et dans les parages des mers d'Islande.

A voir l'importance extrême si justement attachée au hareng, on devrait croire ce poisson parfaitement connu depuis bien des années; pourtant il n'en est pas ainsi. Long-temps il a été confondu avec plu-

sieurs de ses congénères; de nos jours encore, l'anatomie du hareng n'avait été, pour ainsi dire, qu'ébauchée. M. Valenciennes, riche d'observations personnelles recueillies soit dans les différens musées d'Europe, soit à bord des bateaux pêcheurs, possédant en outre les matériaux rassemblés par Noël de La Morinière (1), a voulu combler toutes ces lacunes, et on peut dire qu'il y a réussi. Le demi-volume consacré au hareng est une histoire complète de ce poisson célèbre, et renferme, entre autres, des renseignemens d'un grand intérêt sur l'état de la pêche chez les différens peuples européens jusqu'à la fin du dernier siècle. Toutefois l'auteur a cru devoir se borner au côté historique de la question et laisser de côté la statistique, trop étrangère au plan général d'un ouvrage essentiellement scientifique. Des documens inédits et dont plusieurs nous ont été communiqués, soit par M. Valenciennes lui-même, soit par les chefs de diverses administrations spéciales, nous ont permis d'entrer ici dans des détails plus circonstanciés et de citer des chiffres propres à justifier tout ce qu'on a pu dire de l'immense intérêt qui s'attache au poisson dont nous esquissons l'histoire.

Le hareng, que sans doute bien peu de nos lecteurs connaissent pour l'avoir vu à l'état frais, est un joli poisson d'un beau vert glauque, glacé d'argent sur le dos, d'un magnifique blanc d'argent sur les côtés et sous le ventre. Il a la tête petite, l'œil grand, la bouche assez peu fendue, l'opercule lisse, le dos épais et arrondi, le ventre comme dentelé. Tous ces caractères sont constans, mais il n'en est pas de même de la taille; celle-ci varie. Les harengs de nos côtes ont au plus vingt-sept centimètres de long, tandis que, dans les mers du Nord, on en pêche qui comptent jusqu'à trente-huit centimètres. Les rapports proportionnels entre les diverses parties du corps varient également, quoique dans des limites assez restreintes, et, chose remarquable, ces variations de taille et de proportion se présentent constamment chez les harengs pris dans des localités déterminées. Aussi les pêcheurs et quelques naturalistes ont-ils été conduits à admettre que notre Océan nourrit deux espèces de harengs. Il n'en est rien toutefois. Un examen attentif démontre que ce ne sont là que les simples variétés, et ce fait a une importance réelle au point de vue de la zoologie philosophique. Longtemps, en effet, on a cru que la domesticité seule pouvait créer des *races* distinctes; on regardait tous les représentans sauvages d'une

(1) Noël de La Morinière, naturaliste, antiquaire et numismate distingué, avait été long-temps inspecteur des marchés de Rouen pour la vente des poissons. Plus tard, il fut nommé inspecteur-général des pêches. Ses connaissances pratiques le mirent à même de rendre de véritables services dans cette place, qui, malheureusement, fut supprimée à la mort du titulaire. Il avait entrepris une *Histoire générale des pêches chez les anciens et chez les modernes*, ouvrage dont il n'a publié qu'un volume. Ses manuscrits, restés entre les mains de Cuvier, sont passés à M. Valenciennes, qui les cite très souvent avec éloge dans l'*Histoire* générale des poissons.

même espèce comme étant, à très peu de chose près, jetés dans un moule toujours identique. Geoffroy Saint-Hilaire, le premier, protesta contre ces doctrines absolues au nom de la puissance modificatrice des *milieux ambians*. Cet illustre naturaliste soutint que, les conditions d'existence n'étant pas les mêmes, le type primitif devait, jusqu'à un certain point, subir leur influence et présenter des modifications parfois assez étendues. Aujourd'hui les faits viennent de toutes parts justifier ces idées : l'on ne peut plus nier l'existence de *races naturelles*, c'est-à-dire de variétés constantes se transmettant, par la génération, certains caractères qui les distinguent du type primitif, et, par suite, on a dû souvent réunir sous un même nom spécifique plusieurs espèces jusque-là regardées comme nettement séparées.

Le hareng commun appartient exclusivement à l'Océan septentrional. On ne le pêche que très rarement au sud de La Rochelle, et la Méditerranée ne nourrit même aucun poisson qu'on puisse rapporter à ce genre. Partout il montre les habitudes d'un véritable poisson de mer, et ne remonte que rarement le cours de quelques grands fleuves. En 1695, par exemple, un banc de harengs s'engagea dans la Tamise, et, emporté peut-être par la marée, remonta jusqu'au-dessus de Londres en nombre si considérable, qu'on en prit des milliers avec des seaux; mais ce ne sont là que des exceptions, et ceux qui ont cru que le hareng pouvait s'acclimater dans les eaux douces ont été trompés par quelques ressemblances éloignées ou par des dénominations inexactes. C'est ainsi que le hareng d'eau douce (*fresh water herring*) des Écossais n'est autre chose qu'une espèce de saumon du genre *corégone*, qui habite le loch Lomond. Aussi faut-il regarder comme inexécutable l'idée que Noël de La Morinière avait communiquée à l'Institut de naturaliser le hareng dans nos fleuves et en particulier dans la Seine.

L'importance même du poisson qui nous occupe peut expliquer pourquoi l'imagination des naturalistes, aussi bien que celle des simples pêcheurs, s'est quelque peu exercée sur son compte et a mêlé à des faits vrais des erreurs et des fables. On a dit de lui qu'il mourait au sortir même de l'eau; que, détaché du filet et rejeté immédiatement à la mer, il n'était pas pour cela rappelé à la vie. *As dead as a herring*, disent les Anglais, et ce proverbe populaire semble avoir reçu une haute sanction scientifique depuis que Lacépède a cherché à rendre compte de cette mort si prompte par la grandeur des ouvertures branchiales du hareng. Toutefois ces assertions sont très exagérées. Hors de l'eau, le hareng ne meurt pas plus promptement que bien d'autres poissons, et si les pêcheurs au grand filet ont pu croire le contraire, c'est que, dans cette sorte de pêche, les poissons sont étranglés par les mailles elles-mêmes et sont déjà tous morts quand on les sort de l'eau. Neucrantz, Sagard, Noël de La Morinière, M. Valenciennes et tous ceux qui ont observé sur nature ont vu les harengs retirés intacts de leur

élément sauter pendant plusieurs heures sur le fond de la barque ou dans les paniers. En pareil cas, ils résistent même mieux que l'alose.

Une autre erreur également accréditée parmi les pêcheurs et reproduite par quelques naturalistes consiste à croire que le hareng se nourrit d'eau pure ou tout au plus d'une sorte de vase grisâtre et fluide qui remplit d'ordinaire leur intestin. L'activité extrême de la digestion, si remarquable chez les poissons en général, peut expliquer ici la méprise d'observateurs ignorans ou superficiels, qui n'ont pas su reconnaître des alimens dénaturés. Le fait est qu'en y regardant de plus près, on découvre, au milieu de cette espèce de pâte, des œufs de poissons et souvent du frai même de hareng, des débris de petits poissons et des carapaces de divers crustacés. Une espèce appartenant à ce dernier groupe d'animaux, et qui habite le long des côtes de Norvége, a même été décrite par un célèbre naturaliste danois, par Fabricius, sous le nom caractéristique d'*écrevisse des harengs*. Ce petit crustacé est tellement commun en été dans les mers de ces parages, qu'en puisant un peu d'eau dans la mer, on est certain d'en rapporter plusieurs milliers. Strœm nous apprend qu'il est très recherché par les harengs, qui suivent ces essaims partout où les entraînent le vent et les marées. Cette nourriture paraît, au reste, exercer une influence fâcheuse sur les poissons qui en font un usage exclusif. On assure que les harengs pris à cette époque se putréfient avec une rapidité extrême, et que même leur chair, contractant alors des qualités délétères, cause un grand nombre de maladies.

Il arrive parfois que les harengs, après avoir pendant nombre d'années fréquenté certaines côtes, les abandonnent subitement, et, par leur absence, jettent dans la misère les populations dont ils faisaient la richesse. La superstition, si ingénieuse à se tourmenter elle-même, a souvent trouvé un aliment dans quelques faits de cette nature. Les montagnards écossais croient qu'il suffit qu'une femme de Skye passe l'eau dans l'intention de se rendre à l'autre côté de l'île pour qu'aussitôt les harengs s'éloignent de ces parages. Les historiens du XVIe siècle nous ont conservé l'histoire d'un hareng extraordinaire dont l'apparition fut regardée comme un signe de la colère divine et la cause de la fuite des harengs loin des côtes de Suède. Le 21 novembre 1587, on pêcha dans les mers de Norvége deux de ces poissons portant sur leurs flancs des caractères gothiques profondément gravés. Ces poissons furent apportés à Copenhague et présentés, sept jours après leur capture, au roi Frédéric II. Ce monarque, effrayé à la vue de ce prodige, convoqua les savans de sa capitale, qui traduisirent ainsi la prétendue inscription : *vous ne pêcherez plus de harengs par la suite aussi bien que les autres nations.* Le roi ne s'en tint pas à cette explication et consulta les plus illustres lettrés de l'Allemagne. Un mathématicien français, résidant alors à Copenhague, publia un gros livre pour prouver que

les caractères imprimés sur ces terribles harengs étaient les lettres initiales de plusieurs mots. Un autre érudit lut dans cette inscription une prophétie annonçant la subversion totale de l'Europe. Ces rêveries se reproduisirent dans le XVIIe siècle. En 1622, Églin, professeur de théologie à Zurich, publia une interprétation de l'Apocalypse basée sur la lecture de caractères que présentait un autre hareng pêché le 21 mai 1596 sur les côtes de Poméranie, et qui ressemblait aux fameux harengs de Copenhague. Est-il nécessaire d'ajouter que ces prétendus caractères n'étaient autre chose que des traits formés par l'entre-croisement de quelques vaisseaux ou par une succession fortuite de points colorés?

Nous voudrions pouvoir dire que les savans modernes, en échappant aux grossières superstitions de leurs devanciers, sont toujours restés dans le vrai en ce qui touche les harengs. Il n'en est malheureusement pas ainsi. Quelques-uns des plus justement illustres ont apporté leur contingent d'erreurs à cette histoire, car il faut bien aujourd'hui reléguer parmi les fables scientifiques ce que Cuvier lui-même nous a dit des voyages prodigieux accomplis par ces poissons (1). A en croire ces récits, primitivement empruntés aux dires des pêcheurs, les harengs sont originaires des régions glaciales et ne sont pour nos mers que des poissons de passage. Tous les ans, le défaut d'alimens ou la nécessité de frayer sous un ciel plus doux amène une émigration formidable. De dessous les glaces du pôle s'échappe une population innombrable, qui ne tarde pas à se partager en deux puissantes armées. L'une se jette à l'ouest et va peupler momentanément toutes les côtes de l'Amérique septentrionale; l'autre, dirigeant sa marche vers le sud, vient enrichir l'Europe de ses dépouilles. Celle-ci arrive aux atterrages d'Islande vers l'équinoxe du printemps. Là elle est abandonnée par des troupes nombreuses qui vont longer le Groenland; mais la masse franchit l'Islande après avoir peuplé les baies de cette île, et, arrivée aux îles Shetland, elle se partage en trois grandes colonnes. Ce qu'on appelle l'aile gauche range la côte de Norvége depuis le cap Nord en Laponie, peuple de ses subdivisions la Baltique et les mers d'Allemagne, et ses derniers détachemens viennent se perdre dans le Zuyderzée. L'aile droite se dirige vers les Hébrides et le nord de l'Irlande. L'armée du centre, composée des plus nombreux bataillons, envoie un puissant détachement visiter les Orcades et l'Écosse, tandis que le corps principal longe la côte des Iles Britanniques, vient envahir la Manche, dont il peuple à la fois les deux rives, rallie les restes épars des divisions qui ont redescendu les rivages du continent, et disparaît en masse à l'extrémité occidentale du détroit.

(1) *Règne animal*, 2e édition, 1829.

Les naturalistes qui ont cru aux migrations des harengs ont été bien moins succincts que nous dans la description de ces voyages. Ils ont raconté dans leurs ouvrages et tracé sur leurs cartes jusqu'aux évolutions des moindres escouades de ces grands corps d'armée. Ils ont fait ressortir tout ce qu'offrait de curieux l'analogie de ces mœurs voyageuses avec les habitudes bien connues de certains oiseaux. Malheureusement il n'y a là qu'un roman. Déjà Bloch et Noël de La Morinière avaient vivement attaqué le système migratorial et opposé à ses partisans de pressantes objections. Jamais on n'a vu les bancs de harengs regagner leur prétendue patrie. Comment croire d'ailleurs qu'ils soient chassés par la faim de leur première demeure toujours à la même époque et précisément au moment de l'année où les mers boréales se peuplent de myriades d'êtres microscopiques propres à leur servir de nourriture? Comment admettre que, poursuivis par les grands cétacés, ils ne s'arrêtent qu'à plusieurs centaines de milles des parages fréquentés par ces ennemis? Comment expliquer surtout que la crainte ou le défaut d'alimens n'agisse que sur les harengs adultes et qu'on ne rencontre jamais de petits dans leurs innombrables phalanges? Telles sont les principales objections des auteurs que nous venons de citer. M. Valenciennes, de son côté, n'a pas hésité à se prononcer sur ce point de la manière la plus formelle, et les argumens tout nouveaux qu'il a fait valoir ne peuvent laisser prise au moindre doute. C'est ainsi qu'adoptant, après un nouvel examen, la détermination de Lesueur, il a reconnu que le hareng d'Amérique était une espèce distincte et non pas une simple variété du hareng européen. Les harengs des deux continens n'ont donc pas une origine commune. L'existence dans nos mers de races spéciales, pêchées tous les ans dans les mêmes localités, ne s'expliquerait guère dans l'hypothèse combattue par notre auteur, car comment admettre cette espèce de triage si régulièrement fait tous les ans? Enfin, si l'on entre dans les détails de la pêche, on voit que les harengs se montrent souvent dans les contrées méridionales avant d'avoir paru sur les côtes du Nord, et ce fait est à lui seul parfaitement inconciliable avec toute idée de migration.

Si l'on veut chercher une analogie entre ces habitans de la mer et les oiseaux, ce n'est pas aux grues, aux oies, aux hirondelles qu'il faut les comparer, mais bien à ces oiseaux erratiques qui, comme la plupart des passereaux, s'élèvent pendant l'été sur nos montagnes boisées, et pendant l'hiver regagnent les plaines ou les gorges abritées. La mer a aussi ses vallées profondes, où les variations de la température sont à peine sensibles, dont les plus violentes tempêtes ne peuvent troubler la tranquillité. C'est dans ces abris à peu près inaccessibles que bon nombre de poissons, et les harengs entre autres, se retirent à des momens donnés. C'est de là qu'ils sortent quand l'instinct de la reproduc-

tion les pousse à chercher des eaux peu profondes et par cela même plus aérées, plus facilement réchauffées par les rayons du soleil. Tous les harengs adultes d'une même localité, placés dans des conditions identiques, éprouvent à la fois les mêmes besoins, obéissent en même temps à une impulsion semblable. Au besoin, l'instinct d'imitation, si facile à constater jusque chez les poissons de nos viviers, entraîne les plus paresseux, et, grace à ces causes réunies, ils quittent en masse leurs retraites pour se diriger en phalanges serrées vers les bas-fonds les plus voisins. Cette manière d'expliquer leur apparition subite et par myriades dans une localité déserte la veille est à la fois la plus simple et la plus concordante avec tous les faits. C'est une erreur de croire que les harengs abandonnent complétement nos mers. En Hollande, en Belgique, en Normandie, on prend pendant toute l'année ces poissons isolés mêlés à d'autres espèces, ce qui ne saurait avoir lieu dans l'hypothèse des voyages. De vieux pêcheurs ont même assuré à M. Valenciennes que, si leurs filets pouvaient être descendus assez profondément, ils prendraient en tout temps autant de harengs qu'au plus fort de la saison. Cependant il en est qui pensent que, lorsque ces poissons ont gagné le fond des mers, ils sont en si grand nombre et si bien pressés les uns contre les autres que les filets glissent sur le banc sans pouvoir l'entamer.

Quelque exagérée que puisse paraître cette dernière croyance, elle ne va peut-être guère au-delà du vrai. Alors même que les harengs sont en marche, leur nombre est tellement prodigieux, leurs colonnes sont tellement serrées, que les faits les mieux constatés ressemblent parfois à des fictions. Les sagas des peuples scandinaves consacrent le souvenir de plusieurs pêches extraordinaires. Olaüs Magnus nous apprend qu'on a vu les harengs se presser vers le rivage de telle sorte, qu'une pique plantée au milieu du banc se tenait debout. En 1781, ces poissons arrivèrent près de Buscoe, sur la côte de Gothembourg, en si grande quantité, qu'on les prenait à la main. En 1784, le loch Urn fournit à lui seul, dans l'espace de cinquante jours, pour 56,000 liv. sterl. (1,400,000 fr.) de harengs. En 1773, le loch Torridon fut envahi de telle sorte, que cent cinquante bateaux pêcheurs, portant de douze à vingt barils de harengs, eurent leur chargement complet en une seule nuit. En 1774, on a vu sur les côtes de Fife des pêcheurs prendre cinquante mille harengs d'un seul coup de filet. L'histoire de nos pêches nationales présente des faits semblables. Des pêcheurs de Dunkerque, de Calais, de Dieppe, de Boulogne, ont pris jusqu'à deux cent quatre-vingt mille harengs dans une nuit. Souvent on a vu de grandes corvettes de pêche, près de sombrer sous le poids des poissons emmaillés, couper leurs câbles et ne devoir leur salut qu'à l'abandon d'une partie de leurs filets. Un pêcheur de Fécamp, qui s'était trouvé dans cette position critique

et forcé de laisser à l'eau les trois quarts de sa *tessure* (1), retira du quart restant deux cent mille harengs; environ huit cent mille poissons s'étaient donc pris en quelques instans. Quand un de ces *bouillons* s'engage dans un golfe, il le comble pour ainsi dire; les premiers rangs, poussés par ceux qui suivent, sont jetés hors de l'eau et jonchent de longues étendues de grève, pêle-mêle avec d'autres poissons, que le tourbillon a entraînés en passant.

Des milliers de poissons voraces, de grands squales, des cétacés gigantesques, suivent ces bancs de harengs, et en dévorent d'innombrables quantités. Depuis des siècles, l'homme est venu se joindre à ces ennemis naturels, apportant avec lui son industrie dévastatrice, et pourtant les harengs ne diminuent pas. Tous les ans, leurs légions s'élèvent du fond de l'Océan aussi nombreuses, aussi compactes. Il faut que cette espèce possède un bien haut degré de puissance reproductive, et ce fait s'explique d'un côté par sa fécondité, et d'un autre côté par ses habitudes. Les harengs femelles de la Manche contiennent en moyenne de vingt-neuf à trente mille œufs. Les grands harengs du Nord en renferment jusqu'à soixante-huit mille. Le nombre des femelles est d'ailleurs supérieur de plus du double à celui des mâles, et, grace aux mœurs sociales de ces poissons, cette disproportion ne nuit guère au développement des œufs. Pressés par les mêmes instincts, ils se rendent ensemble sur les fonds favorables, et à peine une femelle s'est-elle débarrassée de ses milliers de germes, que l'élément fécondateur fourni par quelque mâle voisin les atteint et leur donne la vie.

Le commodore Billings a pu observer les harengs pendant cet acte important, qui assure la perpétuité de l'espèce. A l'ancre, pendant le mois de juin, dans un port du Kamtschatka, il remarqua plusieurs de ces poissons qui décrivaient en nageant des cercles d'une toise environ de diamètre. Au milieu de chaque cercle, l'un d'eux se tenait immobile, et les herbes qui l'entouraient devenaient bientôt d'un jaune brillant. Quand vint le reflux, tout le rivage, plantes, pierres ou sable, se trouva enduit d'un demi-pouce de frai, que les chiens, les mouettes et les corbeaux se disputaient à l'envi. Des causes de destruction analogues attendent partout les œufs de hareng. Ce qui en réchappe donne naissance à de petits poissons, connus sur nos côtes sous le nom de *blanches*, qui passent leur première jeunesse dans le lieu de leur naissance, puis gagnent les profondeurs de la mer, où ils séjournent jusqu'à ce que, à leur tour, ils soient chassés de leurs retraites par l'instinct de la reproduction.

Aucun des écrivains de la Grèce ou de Rome n'a parlé du hareng. Vivant sur les bords de la Méditerranée et n'observant guère que les

(1) On nomme ainsi l'ensemble des filets et de leurs apparaux.

productions de cette mer, ils n'ont pu connaître cet hôte de l'Océan septentrional. Il faut arriver jusqu'au moyen-âge pour trouver des renseignemens historiques sur ces poissons que l'industrie moderne répand aujourd'hui dans le monde entier. Une opinion généralement admise comme démontrée reportait même jusqu'au XVe siècle l'art de saler le hareng, et attribuait à un Hollandais, à Guillaume Beukelings de Biervliet, l'honneur de cette invention (1). Noël de la Morinière a démontré que c'était là une erreur. En Hollande même, on voit, dès l'année 1344, des marchés privilégiés institués par les comtes de cette province pour la vente des harengs, ce qui suppose un commerce, et par conséquent des moyens de conservation. En Angleterre, des chartes des XIe et XIIe siècles mentionnent les harengs salés, et règlent le nombre de poissons que doivent contenir le *baril* et le *tonneau*. Dès le XIIIe siècle, les Danois faisaient un commerce de harengs tellement considérable, que Helmold, un des continuateurs de la chronique slavonne, nous les peint comme vêtus de pourpre et d'écarlate, grace à l'or que les étrangers leur apportaient en échange de ces poissons. Vers la même époque, les villes anséatiques, et entres autre Lubeck et Hambourg, devaient une partie de leur prospérité à la même industrie, et avaient des comptoirs de pêche sur les côtes de Norvége. Tous ces faits supposent bien évidemment la connaissance d'un procédé de conservation. Aussi, tout en accordant à Beukelings le mérite d'avoir perfectionné l'art de la salaison, on ne peut lui accorder l'honneur de l'invention.

Notre histoire nationale fournit de nouvelles preuves à l'appui de ces conclusions, et montre que les Français n'étaient pas en arrière des autres peuples sous le rapport qui nous occupe. La pêche du hareng, mentionnée déjà en 1030 dans la charte de fondation de l'abbaye Sainte-Catherine, près de Rouen, prend, dès le siècle suivant, le caractère d'une industrie considérable. En 1141, une véritable *compagnie*, dans l'acception industrielle donnée de nos jours à ce mot, se forme à Paris sous le titre de *Confrérie des marchands de l'eau*. Cette société, composée des plus riches bourgeois de la cité, achète la place de Grève, y établit un port de décharge, entreprend le commerce sur toute la rivière, et reçoit de nombreux priviléges. Entre autres droits établis par elle, on voit qu'elle percevait un cent de harengs sur chaque bateau chargé de salaisons. Ce qui achève de démontrer l'importance de ce commerce à l'époque dont nous parlons, c'est qu'il devient pour certains monastères l'objet de concessions et de priviléges parfois vivement disputés. En 1170, l'abbaye d'Eu est autorisée à acheter en franchise tous les ans vingt mille harengs frais ou salés. Vers la même époque, Si-

(1) Ce pêcheur illustre, — qu'on nous permette l'expression, — est appelé par divers auteurs Benkals, Benkelings, Buckalz et Denkelzoon. Il mourut en 1447.

mon, abbé de Saint-Bertin, obtient du pape Alexandre III l'autorisation de percevoir la dîme sur la pêche des harengs dans toute l'étendue des côtes du Calaisis. Les pêcheurs refusent unanimement de se soumettre à cette charge. Un seul promet d'acquitter fidèlement l'impôt; « mais, ajoute-t-il, la dîme doit se lever sur place: la mer est mon champ, et j'aurai soin d'y laisser le dixième de la récolte. » Cette querelle entre le pasteur et les ouailles dura plusieurs années, et se termina, comme tant d'autres, par une transaction.

S'il est aujourd'hui bien démontré que les Hollandais n'ont pas inventé l'art de saler le hareng, il n'en faut pas moins reconnaître qu'aucun peuple n'a su aussi bien qu'eux exploiter cette branche d'industrie et de commerce. Toutefois les commencemens furent difficiles. Pendant près de quatre siècles, la Hollande, malgré les encouragemens de toute sorte prodigués par ses comtes aux pêcheurs de harengs, arma seulement de modestes bateaux qui ne jetaient jamais bien loin du rivage leurs filets, nécessairement fort peu étendus; mais, vers le commencement du xve siècle, les souverains scandinaves, voulant arrêter le développement de plus en plus redoutable des villes anséatiques, ne trouvèrent rien de mieux que d'appeler sur leurs côtes les marins hollandais, et de leur permettre d'établir des pêcheries sur les côtes de Scanie. L'exemple de Hambourg et de Lubeck était séduisant. Les Hollandais construisirent de grands navires de pêche appelés *buyses*, et inventèrent les grands filets employés encore aujourd'hui. A la même époque, en 1416, Beukelings, par ses procédés de *paquage*, fit une véritable révolution dans l'art de conserver les harengs. La supériorité incontestable des poissons préparés de cette manière discrédita le produit de toutes les autres pêches, et assura pour ainsi dire aux Hollandais un monopole dont ils reconnurent bientôt toute l'importance. Aussi, lorsque Beukelings mourut, sa patrie reconnaissante lui éleva un monument que tout bon Hollandais vénère, et sur lequel, en 1556, Charles-Quint et sa sœur, la reine de Hongrie, se partagèrent un hareng en buvant à la mémoire du simple pêcheur.

Ces honneurs n'avaient rien d'exagéré. L'invention de Beukelings fit bientôt d'un petit peuple une nation puissante. Encouragés par le succès, les pêcheurs hollandais multiplièrent leurs établissemens en Scanie et poussèrent leurs flottilles jusque sur les côtes orientales des Iles Britanniques, en particulier sur les fonds d'Yarmouth, où se fait encore aujourd'hui une des pêches de harengs les plus considérables. Inquiétés d'abord par les Anglais, ils obtinrent, en 1494, le traité connu sous le nom d'*intercursus*, en vertu duquel *les pêcheurs des deux nations pourront pêcher librement partout*. A partir de ce moment, l'esprit d'entreprise se développa rapidement chez eux. Dès la fin du xve siècle, on voit 6 à 700 *buyses* faire jusqu'à trois voyages par année et rapporter

chaque fois de riches cargaisons dont on évalue la valeur totale à 1,470,000 florins d'or (1). En étendant leur commerce, les Hollandais sentirent le besoin de le protéger. En 1547, la seule ville d'Enckhuysen, où s'étaient fixés les plus habiles apprêteurs de harengs arma huit vaisseaux pour escorter et surveiller ses barques. Six ans après, la même ville comptait vingt bâtimens de guerre, dont les frais d'armement étaient prélevés sur les produits de la pêche et qui devaient défendre au besoin les cent quarante barques envoyées à la poursuite des harengs. Cet état de prospérité se maintint ou s'accrut même rapidement pendant plus d'un siècle. En 1603, la somme produite par l'exportation totale fut de 43,397,500 francs. En 1606, l'exportation pour les pays du Nord seulement atteignit, d'après Walter Raleigh, la somme de 34,225,000 francs. En 1615, il sortit des ports de Hollande 2,000 buyses montées par 37,000 pêcheurs. Trois ans après, le nombre de ces bâtimens s'éleva à 3,000 portant 50,000 marins, exclusivement occupés de la capture des poissons, tandis que 9,000 autres bâtimens de tout genre, montés par 150,000 hommes, protégeaient et surveillaient la pêche ou servaient au transport et à la vente de ses produits. A cette époque, les Hollandais fournissaient des harengs salés aux quatre parties du monde. Ils en envoyaient dans tous les royaumes d'Europe. Ils expédiaient des cargaisons entières pour Smyrne et Constantinople; ils approvisionnaient les ports de la Grèce, de l'Italie et les échelles du Levant, qui répandaient ensuite ces poissons dans toutes les contrées voisines; enfin, leurs salaisons traversaient l'Atlantique et arrivaient par masses jusqu'au Brésil.

La pêche hollandaise avait atteint alors son apogée. A partir de ce moment, on voit se prononcer un mouvement de décadence. Les compagnies anglaises commençaient à se former, et Charles Ier les encourageait de tout son pouvoir. Déjà Jacques Ier avait cherché à se soustraire au traité de 1494. Il n'avait permis aux Hollandais de continuer leurs pêches sur les côtes d'Angleterre qu'à la condition de payer certains droits. Charles renouvela ces ordonnances, et, tandis que Selden et Grotius discutaient dans leurs écrits sur la souveraineté des mers, ce souverain arma, en 1636, une flotte puissante dont il confia le commandement au comte de Northumberland. Celui-ci surprit les Hollandais sur les côtes d'Angleterre, attaqua leurs vaisseaux, en coula plusieurs, et força le reste à venir dans les ports de la Grande-Bretagne signer une convention par laquelle les Provinces-Unies achetèrent le droit de pêche par une redevance de 30,000 florins.

L'expérience acquise par une longue pratique, la supériorité de leurs salaisons, auraient permis aux Hollandais de lutter facilement contre la concurrence anglaise, et ils se seraient aisément relevés de cet échec,

(1) Environ 30,870,000 francs.

surtout à la suite des guerres civiles qui amenèrent la mort de Charles Ier; mais ils commirent l'imprudence d'irriter Cromwell en maltraitant les pêcheurs d'Yarmouth et en payant avec peu d'exactitude le tribut convenu. Le 24 juillet 1652, Blacke attaqua les barques hollandaises qui se rendaient à leur station ordinaire, accompagnées par douze vaisseaux de guerre. L'amiral anglais s'empara de toute l'escorte et de deux cents buyses. Vainement le célèbre Tromp, à la tête d'une escadre, chercha-t-il à venger ses compatriotes. Une violente tempête vint séparer les deux flottes ennemies prêtes à en venir aux mains. Anglais et Hollandais durent s'estimer heureux de gagner les uns le port des Dunes, les autres celui du Texel. Pendant leurs guerres contre Louis XIV, les Hollandais éprouvèrent un désastre plus grave encore : leur flottille de pêche fut entièrement détruite par une escadre française en 1703. La concurrence étrangère, qui grandissait chaque jour davantage, ne permit plus à leurs pêcheries de se relever entièrement, et les développemens extraordinaires que prirent les pêches suédoises vers le milieu du XVIIIe siècle achevèrent leur ruine.

A partir de cette époque jusqu'au commencement de ce siècle, la pêche du hareng déclina de plus en plus dans ce pays, dont elle avait préparé et soutenu la puissance. L'union de la Hollande, pays essentiellement commerçant, avec la Belgique, si éminemment industrielle, accrut peut-être encore cet état de décadence. Des documens officiels publiés par le gouvernement des Pays-Bas sur la période décennale comprise entre 1814 et 1823 sont curieux à étudier à ce point de vue. En 1814, le nombre des bâtimens employés à la pêche est de 106 seulement. L'influence de la paix se manifeste par l'élévation subite de ce chiffre, qui monte à 140 dès 1815. Le maximum arrive bientôt, en 1818, où l'on compte 168 bâtimens pêcheurs; mais ce nombre diminue rapidement et n'est plus que de 128 en 1823. Cette année, le produit total des pêcheries hollandaises atteignit seulement 468,000 florins (987,480 fr.). Elles se trouvèrent en perte de 200,000 florins (422,000 fr.). Quelque déplorable que puisse paraître cette décadence, lorsqu'on la compare à la prospérité dont nous venons d'esquisser le tableau, elle s'est encore aggravée pendant les dix années suivantes. En 1833, il ne sortit pas une seule buyse des ports de Hollande, mais seulement 49 *flibots*, petits bâtimens d'un faible tonnage généralement destinés aux pêches côtières. Toutefois ces mauvais jours semblent être arrivés à leur terme. En 1836, la Hollande a armé 117 buyses pour la grande pêche d'été, et la pêche d'hiver, dans le Zuyderzée, a pris une extension remarquable. Cette dernière a donné à elle seule, par l'exportation de ses produits, 313,241 florins (660,938 fr.). On nous assure que ce mouvement ascensionnel a continué depuis, et que, si la pêche du hareng ne peut plus avoir pour la Hollande la même importance que par le passé, du moins elle tend à reconquérir un rang honorable parmi les industries de ce pays.

Nous avons cru devoir entrer dans quelques détails circonstanciés sur la pêche hollandaise, parce que nulle part cette industrie n'a acquis un développement pareil, et parce que c'est là un des plus frappans exemples à citer pour montrer ce que peut produire l'*exploitation de la mer*. Au hareng, et au hareng seul, est dû le rôle si considérable joué par la Hollande dans le XVIe siècle; c'est au hareng, et au hareng seul peut-être, qu'elle doit les colonies d'outre-mer qui font encore aujourd'hui sa richesse. Le comté de Hollande, pas plus que les Provinces-Unies, n'eussent pu sans doute subvenir aux premiers frais d'établissement au Cap ou dans la terre des épices, si leurs pêcheries nationales n'avaient pas fourni les avances nécessaires pour fonder, pour protéger, pour développer les comptoirs naissans. C'est qu'en effet, bien mieux que la terre, la mer récompense le labeur humain. Et cela est facile à comprendre. Celui qui demande à la mer son pain quotidien ou sa fortune n'est astreint à aucune dépense d'achat de fonds, de défrichement, d'entretien, de semaille ou de culture, et pour lui tous les déboursés se réduisent à l'acquisition des ustensiles de pêche, c'est-à-dire *à des frais de récolte*.

Quoique les côtes du nord de l'Europe abondent en harengs d'excellente qualité, la pêche de ce poisson ne prit jamais, chez les peuples scandinaves, un développement comparable à ce que nous avons vu en Hollande. Toutefois les sanglans démêlés dont elle fut la cause montrent toute l'importance attachée à cette industrie par les états les plus florissans. Dès le XIIIe siècle, presque toutes les villes de la basse Allemagne possédaient en Scanie ou en Norvége des terrains que leur avaient concédés les rois de Danemark et de Suède pour y élever des pêcheries. En 1242, Éric VI, jaloux de la puissance acquise par les villes anséatiques, inquiéta les pêcheurs de Lubeck. La ligue prit aussitôt les armes, assiégea Copenhague, prit d'assaut cette capitale, la pilla et en rasa la forteresse. En 1368, Waldemar IV tenta à son tour d'enlever le droit de pêche aux villes de la confédération; mais celles-ci, dans une assemblée tenue à Lubeck, décidèrent qu'on irait en force pêcher et saler le hareng sur les côtes de Scanie, malgré le roi de Danemark. La ligue anséatique ne s'en tint pas à ces menaces. Elle conclut avec les princes voisins, et, entre autres, avec le roi de Suède, un traité par lequel on devait attaquer et démembrer le Danemark. La confédération laissait ses alliés se partager le territoire. Pour sa part, elle se réservait la franchise et quelques priviléges dans les ports des deux royaumes, la faculté de pêcher le hareng en Scanie moyennant un droit de 20 deniers par *last* (1), et celle de transporter ce poisson à travers le Sund, en payant seulement 11 shellings (environ 3 fr. 60 cent.) (2) par bâti-

(1) Un last suédois se compose de 12,000 harengs.

(2) Le shelling du Sund vaut environ 33 centimes.

ment. Les hostilités ne se firent pas attendre, et, en 1369, les confédérés s'emparèrent de Copenhague et de plusieurs autres villes. Toutefois la paix fut conclue l'année suivante, et les villes anséatiques obtinrent pour leurs pêches des concessions qui furent confirmées plus tard par les successeurs de Waldemar. Depuis cette époque, les pêcheries danoises ont conservé une activité assez régulière, qui s'est soutenue jusqu'à nos jours. En 1830, la compagnie d'Altona armait à elle seule trente navires pour la pêche du hareng, et quatre ans avant, en 1826, le registre d'Aalborg avait constaté, pour cette ville seule, une exportation de 60,500 barils de harengs salés.

Jusque vers le milieu du xve siècle, les côtes de la Scanie furent le grand centre des pêches scandinaves; mais, à cette époque, les harengs semblèrent abandonner les rivages du Danemark pour ceux de la Suède et de la Norvége. Les pêcheurs les suivirent, et de nombreux établissemens s'élevèrent dans la ville de Bohus, qui devint en peu de temps le rendez-vous de nombreux navires allemands, frisons, hollandais, anglais, écossais, qui venaient acheter le poisson pêché et préparé par les Suédois. Cet état de prospérité dura jusque vers 1588. A partir de cette époque, l'abondance des harengs alla toujours en diminuant, et, dans les premières années du xviie siècle, on ne trouvait, pour ainsi dire, plus de trace de cette prospérité passagère. Malgré les efforts soutenus de Gustave-Adolphe, de Christine, de Charles XI, la pêche du hareng languit en Suède jusque vers le milieu du xviiie siècle; mais, en 1746, d'innombrables bancs de harengs reparurent dans les baies du Bohusland et réveillèrent l'ardeur des populations. Le gouvernement aida au mouvement par des mesures qui eurent un plein succès. En 1759, le produit de la pêche faite dans ces parages s'éleva à près de 200,000 tonnes. En 1763, on emprunta aux Hollandais leurs procédés de paquage, et bientôt les harengs suédois rivalisèrent sur tous les marchés avec les harengs de Hollande. Gothembourg devint le centre de ce commerce. Ses bâtimens inondèrent de leurs cargaisons toute l'Allemagne, pénétrèrent dans la Méditerranée, et poussèrent jusqu'à Madère et aux Antilles. En 1775, le port dont nous parlons exporta à lui seul 94,594 barils de harengs. En 1781, le chiffre de cette exportation s'éleva à 136,649 barils (1) : ce fut la plus brillante époque des pêches suédoises. Dans les dernières années du xviiie siècle, les bancs de harengs se montrèrent de plus en plus rares, leurs apparitions devinrent tardives et irrégulières. En 1799, la pêche suffit à peine à la consommation locale, et l'exportation de ce poisson fut prohibée. Enfin, en 1800, l'Écosse commença à importer des harengs dans ce même pays, qui naguère en approvisionnait l'Europe et jusqu'aux îles d'Amérique. Ce

(1) Le baril suédois renferme 1,200 harengs.

triste état de choses paraît s'être prolongé jusqu'à nos jours, car le hareng ne figure pour rien dans les tableaux du commerce suédois que nous avons sous les yeux.

De tous les états européens, la Grande-Bretagne est peut-être celui qui fournit les documens authentiques les plus anciens sur la pêche du hareng. Il en est fait mention, dès 709, dans la règle des revenus et offices des monastères d'Evesham. En outre, la mer qui baigne les Iles Britanniques est peut-être la plus riche en harengs. Aussi voit-on, à ces époques reculées, la pêche de ces poissons présenter sur les côtes d'Angleterre et d'Écosse une activité remarquable; mais, dès 1429, cette ardeur se ralentit. Le roi Jacques défendit de vendre aux étrangers les harengs que ceux-ci, surtout les Hollandais, venaient acheter en mer par grandes cargaisons. Cette ordonnance, en fermant un débouché considérable, en stimulant le génie actif des Hollandais, porta aux pêcheries écossaises un coup dont elles ne purent se relever. Vers le milieu du XVIe siècle, la pêche du hareng sur les côtes des Iles Britanniques était en entier aux mains des Hollandais et des Espagnols.

Les rois de la Grande-Bretagne ont fait long-temps des efforts inutiles pour changer cet état de choses. Jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, nous les voyons encourager la formation de compagnies puissantes, en leur accordant des priviléges qui semblent devoir assurer le succès. Des princes du sang entrent dans ces associations, que dirigent les membres les plus éminens de la chambre des lords. Des encouragemens de tout genre leur sont prodigués, et néanmoins les compagnies se ruinent et tombent l'une après l'autre. Sans se laisser effrayer par cet insuccès, on crée, en 1749, la société des pêches britanniques (1). Le capital social est porté à 500,000 livres sterling (12,500,000 francs); le prince de Galles accepte la présidence; l'état dépense des sommes considérables en primes d'exportation, et, grace à ces moyens réunis, la société, en 1753, met en mer près de mille flibots; mais ce n'était là qu'une surexcitation artificielle qui n'amena nul profit réel. Les priviléges exorbitans attribués à la compagnie anglaise eurent pour résultat d'anéantir l'industrie privée, surtout en Écosse, tandis que les frais de création et d'entretien d'un matériel exagéré absorbaient tous les bénéfices. Aussi, dès 1766, la société était-elle en pleine décadence, et la guerre qui s'éleva entre la France et l'Angleterre ne fit que hâter une ruine devenue inévitable.

On voit, par les journaux de cette époque, que ces coûteuses expériences commençaient à être comprises, et que le système des compagnies privilégiées était jugé sévèrement. Aussi, lorsqu'au commencement de ce siècle l'Angleterre a voulu raviver l'industrie dont nous

(1) *Society of the free British Fishery.*

parlons, elle s'est bien gardée de tomber dans les mêmes fautes. Les encouragemens et les primes se sont adressés à tous, et les résultats heureux de ces mesures libérales ne se sont pas fait attendre. L'art des salaisons a été perfectionné au point qu'en 1826 les harengs d'Écosse, portés sur le marché de Hambourg, ont été préférés à ceux qui avaient été préparés en Hollande. Depuis 1809, le nombre des pêcheurs a été toujours croissant, de telle sorte qu'en 1826 on a compté 10,363 bateaux ou barques montés par 44,598 pêcheurs, qui ont fourni la matière première à 76,041 marineurs ou saleurs. Dans cette même période, le chiffre des exportations s'est élevé avec une rapidité extrême (1), et, en 1835, la pêche écossaise, à elle seule, a fourni 402,000 barils de harengs. Si le rendement a diminué de près de moitié l'année suivante, il faut l'attribuer à une disparition subite du poisson par suite d'un phénomène analogue à ceux que nous avons déjà mentionnés plusieurs fois, et sur lesquels nous reviendrons plus loin. Quoi qu'il en soit, la pêche du hareng est devenue, pour les Iles Britanniques, de plus en plus fructueuse, et prendra, sans nul doute, des développemens nouveaux sous l'influence de la convention, conclue, malheureusement pour nous, en 1839, entre la France et l'Angleterre.

La pêche des harengs n'a jamais eu en France l'importance que nous lui avons vue acquérir chez les peuples étrangers. Cet état d'infériorité tient peut-être, il faut bien le dire, au défaut d'encouragemens et aux entraves administratives ou réglementaires dont elle a été trop souvent surchargée. Nous voyons, il est vrai, à de longs intervalles, Philippe-Auguste, Louis IX et Henri IV s'occuper de cette industrie et chercher à la favoriser; mais habituellement nos pêcheurs, abandonnés à leurs seules ressources, ont eu à lutter à la fois contre la concurrence étrangère et contre les tracasseries du fisc ou des employés de la gabelle. Néanmoins quelques-unes de nos villes maritimes trouvèrent dans le commerce du hareng des élémens de prospérité. Dans le XIVe siècle, Caen, Rouen et Dieppe servaient d'entrepôts à d'immenses quantités de harengs salés venant du Nord, et qui sortaient ensuite de ces villes pour se répandre en France et jusque dans le Levant. Dieppe se livrait en outre à la pêche et armait de cent à cent cinquante grands *drogueurs* ou navires du port de cent tonneaux, sans compter de nombreuses *barges* ou barques non pontées. Plus tard, toutes les villes du littoral suivirent cet exemple, et la France s'affranchit presque entièrement du

(1) Nous croyons devoir citer ici quelques chiffres propres à donner une idée de la rapidité de ces progrès :

Années 1810.	90,185 barils salés.	35,848 barils exportés.
— 1815.	160,139	141,305
— 1821.	242,195	195,805
— 1826.	379,233	207,037

tribut qu'elle avait long-temps payé à l'étranger. En 1789, le petit port de Fécamp comptait à lui seul 51 bateaux montés par 1,500 hommes, et le produit de la pêche était évalué à 3,252 lasts (7,531,632 kilogr.) (1).

Nos pêcheries de harengs, anéanties pendant les guerres de la république et de l'empire, se sont peu à peu relevées. En 1821, elles n'employaient encore que 295 bateaux, montés par 4,246 marins et jaugeant 8,055 tonneaux; en 1847, le nombre des bateaux armés pour cette pêche a été de 633, portant 7,106 marins et jaugeant 13,745 tonneaux (2). Les produits pendant la période comprise entre 1843 et 1847 ont varié de 13,772,780 kilogrammes à 23,339,180 kilogrammes, représentant une valeur minimum de 3,443,195 francs à 5,834,795 francs. Cette résurrection de la pêche du hareng s'est d'ailleurs faite d'une manière très inégale. Dunkerque, par exemple, qui, dans les siècles passés, armait jusqu'à 500 buyses équipées à la hollandaise, s'est rejetée presque entièrement sur la pêche de la morue, et compte à peine une dizaine de petits bateaux destinés à poursuivre le hareng (3). Dieppe, au contraire, a presque recouvré, sous ce rapport, son ancienne activité. De 1838 à 1847, elle a reçu chaque année dans son port de 158 à 229 bateaux chargés de harengs, et la moyenne annuelle des produits pendant cette période a été de 3,371,334 kilogrammes de harengs frais ou salés en mer, représentant une valeur de 1,155,357 francs (4). Toutefois la ville de Boulogne-sur-Mer paraît être aujourd'hui en France le centre principal de la pêche du hareng. Aussi allons-nous entrer à ce sujet dans quelques détails propres à donner une idée précise de l'état actuel de cette industrie (5).

A Boulogne comme sur tout le littoral, la pêche du hareng se divise en deux périodes principales. La *pêche d'été* se fait sur les côtes d'Écosse au mois d'août et de juillet; la *pêche d'hiver* se fait sur nos côtes du 1er octobre au 31 décembre. En moyenne, les bâtimens employés dans la première sont du port de 25 tonneaux, les barques suffisantes pour

(1) Le *last de terre* dont il est ici question vaut 100 mesures, et la mesure au double décalitre pèse, d'après la moyenne adoptée par la douane, 23 kilogrammes 16 décagrammes. Le *last de mer* vaut 12 tonnes, et la tonne pèse 160 kilogrammes.

(2) Documens communiqués par M. Ozenne, chef de bureau au ministère du commerce. Nous devons faire remarquer que 1847 présente une diminution sensible sur les autres années, surtout sur la période comprise entre 1835 et 1839, époque à laquelle le tonnage des bateaux pêcheurs employés à la pêche du hareng s'est élevé jusqu'à 29,730 tonneaux, et le nombre des marins jusqu'à 11,025.

(3) Renseignemens communiqués par M. Despouy, président de la chambre du commerce.

(4) Renseignemens communiqués par le secrétaire archiviste de la chambre du commerce.

(5) M. Demarle aîné, président de la chambre de commerce de Boulogne, a bien voulu répondre aux questions que nous lui avions adressées par un relevé très bien fait et très détaillé de tous les faits relatifs à la pêche du hareng par les Boulonnais pendant les dix dernières années. C'est à cette source parfaitement authentique que nous avons emprunté nos renseignemens.

la seconde ne jaugent que 17 tonneaux; mais, comme la pêche d'hiver occupe un plus grand nombre de bateaux, il en résulte que son tonnage total moyen est supérieur à celui de la pêche d'été (1). De 1843 à 1848, la pêche d'été a employé en moyenne 92 bâtimens jaugeant 2,289 tonneaux, et la pêche d'hiver 151 barques jaugeant 2,573 tonneaux. La première a occupé 866 marins et 137 mousses, la seconde 1,473 marins et 302 mousses.

Le rendement en nature de ces pêches, calculé sur une période de dix ans, de 1838 à 1848, présente les résultats suivans : la pêche d'été a donné pour moyenne annuelle 1,875,640 kilogrammes, et la pêche d'hiver 3,622,224 kilogrammes de harengs; le total moyen est donc de 5,497,864 kilogrammes. Sur ces produits bruts, 3,154,060 kilogrammes ont été salés, *paqués* ou *sauris :* 2,343,804 kilogrammes ont été consommés à l'état frais ou rejetés comme rebut. Le produit en argent a été pour la pêche d'été de 467,462 francs, pour la pêche d'hiver de 809,399 francs. Ainsi, pendant les dix années qui viennent de s'écouler, Boulogne a retiré en moyenne de ses pêcheries de harengs une somme de 1,276,861 francs.

Aujourd'hui plus que jamais on est porté à se demander comment se répartit cet argent, quelle est dans ce produit total la part faite à l'*intelligence,* au *travail manuel,* au *capital.* Les renseignemens transmis par M. Demarle sur la pêche de Boulogne, d'accord avec ce que nous avons vu pratiquer ailleurs, nous permettent de répondre à ces questions d'un intérêt si actuel, et de montrer comment ce formidable problème social s'est résolu ici d'un commun accord sous l'empire seul de circonstances favorables et d'une entière liberté. Le régime de cette industrie est celui de la *participation;* nos socialistes modernes diraient le régime de l'*association* ou de la *solidarité.* Un capitaliste, autrefois désigné sous le nom d'*hôte de pêche,* aujourd'hui par celui d'*écoreur,* fait construire et gréer un bateau dont le prix moyen, d'ailleurs variable avec le tonnage, est de 10,000 francs. L'écoreur choisit un *maître,* marin et pêcheur expérimenté, qui d'ordinaire, possédant quelques avances, rembourse une partie des frais de construction et d'armement, et devient ainsi associé. Le maître forme à son gré l'équipage, composé ordinairement de douze matelots et de deux ou trois mousses (2). L'association ainsi constituée ne se livre pas seulement à la pêche du hareng,

(1) Dans la plupart des nombres ci-joints, ainsi que dans ceux qui vont suivre, nous avons supprimé les fractions pour qu'on puisse suivre avec plus de facilité les résultats généraux.

(2) Ces chiffres, donnés par M. Demarle d'après les renseignemens fournis par les syndics de Boulogne, sont un peu plus forts que ceux auxquels conduit le calcul des élémens numériques cités plus haut; mais, les relevés d'équipages ne portant que sur un très petit nombre d'années, nous avons cru devoir adopter les résultats ci-dessus.

elle s'occupe aussi de celle du maquereau, la plus importante des pêches printanières après celle du hareng, et de celle des poissons plats, coquillages, crevettes, etc.

L'actif de la société se compose du montant des ventes des produits de la pêche; le passif comprend certains frais d'armement, tels que vivres, sel, tonnes, etc., les avaries éprouvées par le bateau ou le gréement, un léger droit perçu par la ville pour subvenir aux frais de surveillance et de régularisation des ventes, cautionnemens, etc., l'intérêt des avances faites par l'écoreur; enfin, le *droit d'écorage*, représentant le bénéfice attribué au capital, et qui est de 5 pour 100 sur le produit *brut* de la pêche.

Tous ces frais une fois payés, le produit *net* se partage de la manière suivante : le maître reçoit une part et demie, chaque matelot une part, les mousses, selon leur âge, un quart, un tiers ou une demi-part; le bateau compte en outre pour deux parts, et c'est avec les économies que le maître réalise sur elles qu'il achève, à la longue, de rembourser l'écoreur. On voit que, grace à ces arrangemens, le marin pauvre, mais intelligent et de bonne conduite, d'abord simple intéressé dans l'entreprise, devient ensuite associé, et enfin seul propriétaire du bateau qui a navigué sous son nom.

Les syndics de Boulogne, en rapports journaliers avec les pêcheurs, estiment à 650 francs en moyenne la part de chaque matelot (1). En adoptant cette évaluation, on trouve que l'association formée entre l'écoreur, le maître et l'équipage, rapporte, tous frais d'entretien du bateau payés, environ 11,725 francs (2). Ainsi, avec 10,000 fr. de capital, qu'il place *à dix pour cent* au moins, l'écoreur a fourni du travail et du pain à quinze personnes, et donné à un prolétaire doué d'intelligence et d'activité la chance à peu près certaine de devenir industriel

(1) D'après des renseignemens que nous avons recueillis à diverses époques de la bouche même des intéressés sur plusieurs points de nos côtes en Normandie, en Bretagne et dans le pays basque, nous aurions cru cette moyenne plus élevée d'environ 100 francs. De son côté, dans un mémoire fort curieux et trop peu connu sur la petite pêche, M. Edwards, prenant pour élémens de son évaluation les états officiels fournis au ministère de la marine de 1817 à 1822, n'estime ce revenu qu'à 548 francs. (*Recherches pour servir à l'histoire naturelle du littoral de la France*, par MM. Audouin et Milne Edwards, Paris, 1832.)

(2) Voici les chiffres qui conduisent à ce résultat :

Intérêt à 5 pour 100 de 10,000 francs..	500 fr.
Droit d'écorage sur le produit brut, au plus bas.	500
Deux parts attribuées au bateau.	1,300
Une part et demie allouée au maître.	975
Douze parts de marins adultes.	7,800
Une part pour deux mousses..	650
TOTAL.	11,725 fr.

pour son compte. Avions-nous tort de prôner plus haut l'exploitation de la mer? Quelle propriété ou quelle entreprise de *terre* garantit *en moyenne* de semblables résultats?

Les harengs figurent pour 250 francs dans chaque part, et par conséquent pour 6,312 francs dans le produit total (1). Ces chiffres seuls disent assez quelle est l'importance de cette pêche, et pourtant nous n'avons encore parlé que de ses produits *immédiats*. Or, une fois transporté à terre, le hareng, on le sait, devient l'objet d'une véritable industrie. Les saleurs, les paqueurs, les saurisseurs, s'emparent de ce poisson; les femmes, les filles des pêcheurs trouvent dans leurs ateliers une occupation qui dure plusieurs mois de l'année. *Paqués*, c'est-à-dire salés à la hollandaise; *sauris*, c'est-à-dire fumés après avoir subi quelque temps l'action du sel, les harengs se conservent, bravent l'action putréfiante des contrées les plus chaudes, et sont pour Boulogne l'objet d'un commerce considérable. Depuis dix ans, cette ville a préparé en moyenne 24,262 barils, représentant en poids 3,154,060 kilogrammes de harengs (2). Là cependant ne se bornent pas les avantages qu'il est possible de retirer de la pêche de ces poissons. A Boulogne comme partout, pour paquer ou saurir le hareng, on lui arrache les ouïes et les entrailles, qui sont jetées au fumier comme ne pouvant servir à rien; eh bien! il serait très facile d'*utiliser* ces *guignes*, ainsi que les poissons jetés au rebut, en adoptant en France une industrie qu'on y connaît à peine de nom, et qui a pourtant aidé puissamment à la prospérité de certaines nations maritimes, de la Suède en particulier. Nous voulons parler de la fabrication de l'huile de hareng, huile qui, quoique inférieure, sous quelques rapports, à l'huile de baleine, peut néanmoins la remplacer dans la plupart des cas.

Cette fabrication ne serait pas absolument nouvelle en France. Colbert, dont l'intelligence a embrassé l'industrie dans presque tous ses détails, avait songé à en favoriser l'établissement sur les côtes de Normandie et de Bretagne. Malheureusement il adopta, dans cette circonstance, le régime des compagnies privilégiées, et le monopole eut encore une fois ses résultats habituels. En 1672, une société se forma, s'installa sous les plus brillans auspices dans les villes de Dieppe, de Fécamp et de Saint-Valéry, et disparut bientôt, effrayant par son insuccès ceux qui auraient pu être tentés de l'imiter. Chez les Anglais, les Hollandais, les Américains, les Suédois, cette industrie, constamment libre, a,

(1) Remarquons en passant que ce rapport donne, pour le produit total annuel de la pêche dans Boulogne, la somme de 3,319,838 francs environ, sur laquelle 283,142 francs arrivent aux armateurs, tandis qu'il reste entre les mains des maîtres ou des pêcheurs 3,036,696 francs.

(2) Le baril dont il s'agit ici est une mesure légale et renferme 130 kilogrammes de poisson net.

au contraire, donné des résultats fructueux, et la France a toujours été tributaire de ces diverses nations. Noël de La Morinière, à qui nous empruntons ces détails, estime l'importation annuelle de 6,000 à 10,000 tonnes au moins (1).

La Suède est, de toutes les contrées de l'Europe, celle où cette industrie a présenté le plus de développement. En 1750, un nommé Bauer, ayant préparé de l'huile de hareng pour son usage particulier, le baron Cahman, frappé des avantages que pouvait présenter cette fabrication, n'épargna ni soins ni sacrifices pour en doter son pays. On n'employa d'abord que les branchies et les intestins; mais l'huile ainsi obtenue ayant trouvé des débouchés avantageux, et les harengs fréquentant alors en très grand nombre les rivages de la Suède, on se décida, en 1776, à *brûler* ou plutôt à *cuire* le poisson entier. Les bénéfices considérables réalisés par ce moyen excitèrent l'émulation. En 1783, on comptait plus de 200 *brûleries* bâties sur les rochers qui bordent la côte de Gothembourg jusqu'à Stramstadt. Cette position, en permettant de débarquer le poisson frais dans les brûleries mêmes et de se débarrasser facilement des résidus, favorisa d'abord la prospérité de ces établissemens, et fut plus tard la cause de leur destruction. En effet, la pêche ayant diminué, comme nous l'avons dit plus haut, on attribua la disparition du poisson à ces masses de *trangrum* ou marc de harengs bouillis qu'on jetait à la mer. Bien que cette opinion fût probablement mal fondée, le gouvernement, cédant au préjugé, ordonna de transporter ce marc dans l'intérieur des terres et de l'enfouir, ce qui ne pouvait se faire sans de grands frais. Les brûleurs furent ensuite obligés d'abandonner les côtes. D'autres tracasseries vinrent se joindre à ces premières mesures restrictives, et, bien que la fabrication de l'huile de hareng n'ait jamais disparu entièrement de la Suède, elle déclina rapidement et n'a jamais recouvré depuis son ancienne activité.

Le procédé employé pour extraire l'huile de hareng est des plus simples. On fait bouillir ces poissons, pendant cinq ou six heures, dans de grandes chaudières en cuivre, en ayant soin de remuer constamment jusqu'à ce que les harengs soient réduits en pâte. Alors on arrête le feu, on ajoute de l'eau froide, et on laisse reposer le tout pendant deux ou trois heures. On enlève ensuite l'huile qui surnage, et on la met en baril après l'avoir laissé déposer pendant quelque temps et l'avoir filtrée une dernière fois. Si la cuisson a été trop prolongée, l'huile ainsi obtenue est plus ou moins brunâtre; dans le cas contraire, elle est blanche, limpide, et se prend en masse, comme l'huile d'olive, par l'action du froid. Dans cet état, elle est très estimée des Kamtcha-

(1) *Sur la fabrication de l'huile de hareng à la manière des Suédois.* — Mémoire inédit communiqué par M. Valenciennes.

dales, qui l'emploient comme aliment, et celle surtout du Kamtchatskoï-Ostrog inférieur se donne et s'accepte en cadeau comme une friandise.

On voit que nos villes maritimes pourraient utiliser par la fabrication de cette huile les *guignes* de harengs et les poissons de rebut, jusqu'à présent sans usage. Elles pourraient aussi, dans le cas où les harengs seraient très abondans, imiter les Suédois, et sacrifier l'animal entier à cet usage. Toutefois il nous paraît peu probable que de longtemps elles en viennent là; mais il est une autre manière d'atteindre le même but, c'est d'installer des brûleries à bord des grands bâtimens de pêche, et d'aller chercher des chargemens d'huile dans les parages mêmes où les harengs sont à la fois les plus gros et les plus gras, comme, par exemple, aux îles Feroë (1). Cette idée, qui appartient à Noël de La Morinière, nous paraît d'autant plus juste, la réalisation donnerait des bénéfices d'autant plus certains, que, grace aux progrès récens des sciences appliquées, l'industrie marine dont nous parlons toucherait ici aux intérêts de l'agriculture, et trouverait un élément de prospérité dans ce qui fut une cause de ruine pour les brûleries suédoises.

En effet, Noël de La Morinière nous apprend que le trangrum était regardé en Suède comme le meilleur des engrais. Si les brûleurs se virent forcés de l'enfouir en pure perte, c'est que le pays ne pouvait suffire à en consommer les masses énormes qui sortaient annuellement de leurs chaudières (2). M. Valenciennes, en rapportant ces faits, n'a pas hésité à regarder ce résidu comme pouvant offrir une précieuse ressource à l'agriculture, et nous adoptons en tout point cette opinion. Le trangrum doit être au moins l'égal de ce fameux guano que des flottes entières sont allées chercher à grands frais jusque sur les rivages d'Amérique, et dont les couches amoncelées par l'action si lente des siècles s'épuisent rapidement. Composé presque uniquement de substances azotées et renfermant en outre du phosphore à divers états de combinaison, le trangrum présente tous les élémens nécessaires à l'alimentation des végétaux, et surtout des céréales; mais, pour que son emploi se généralise, il faut pouvoir le transporter, et quelques précautions deviennent ici nécessaires, car la putréfaction s'emparerait bien vite de cette bouillie animale abandonnée à elle-même. Parmi les procédés propres à en faire un objet de commerce, la dessiccation nous semble devoir être préférée. Il suffirait, pour cela, de soumettre la

(1) Ces harengs gras, bien connus des pêcheurs, sont rejetés par eux comme étant un aliment désagréable ou malsain. Un arrêté des états de Hollande et de West-Frise, en date de 1720, défend, même sous peine d'une forte amende, d'en introduire dans les salaisons.

(2) On ne peut guère évaluer à moins de 30 millions de kilogrammes le poids du trangrum enterré tous les ans à cette époque par la Suède. Ainsi 300 navires du port de 100 tonneaux auraient pu compléter leur chargement avec le produit de ces brûleries.

masse à l'action d'un pressoir, de sécher les gâteaux ainsi obtenus dans une étuve à courant d'air chaud, alimentée par le feu même des chaudières, puis de les mettre en caisse ou en baril. On voit que désormais les brûleries peuvent sans crainte s'installer au bord de la mer; on voit aussi que les *navires brûleurs* auront d'autant moins à craindre de revenir à vide, qu'ils pourront rapporter et l'huile et le trangrum qui l'aura fournie (1).

Joignons à ce qui précède l'importance de la pêche des harengs, considérée comme école de jeunes marins (2), et l'on comprendra combien sont graves et nombreux les intérêts qui se rattachent à cette industrie; aussi a-t-elle attiré à diverses reprises l'attention des chefs de l'état. Malheureusement, en France, les intentions des divers gouvernemens ont été souvent plus bienveillantes qu'éclairées. Sur ce point, comme sur bien d'autres, la législation des pêches laisse beaucoup à désirer. Sans entrer ici dans des détails qui nous entraîneraient beaucoup trop loin, nous nous bornerons à citer deux exemples qui ne justifieront que trop notre assertion.

On sait que le sel employé aux salaisons est délivré en franchise de tout droit. Malheureusement le fisc fait acheter cette faveur par une multitude de précautions dont on comprend jusqu'à un certain point l'utilité, quand il s'agit de salaisons faites à terre, mais qui, appliquées à celles qui se fabriquent en mer, n'ont d'autres résultats que d'arrêter ou de paralyser tous les efforts. Moins heureux que les pêcheurs de morue, les pêcheurs de hareng n'ont pu encore obtenir d'être placés sous le même régime. Aux premiers, on accorde tout le sel qu'ils demandent sur simple passavant, et à la seule condition de réintégrer en entrepôt ce qu'ils n'auront pas employé. Quant aux seconds, quel que soit le tonnage du bateau, ils ne peuvent en obtenir au-delà de 6,250 kilogrammes, quantité très insuffisante pour les besoins d'un grand navire. Ainsi l'administration met les pêcheurs dans la nécessité absolue ou de n'employer que de petits bâtimens, résultat déplorable au point de vue de l'éducation des hommes et du développement de la marine, ou de ne préparer en mer que des salaisons défectueuses, incapables de soutenir la concurrence étrangère, ou de revenir à terre avant d'avoir

(1) Parmi les clupéoïdes exotiques, il en est un certain nombre qui se prêteraient parfaitement à la double industrie dont nous parlons ici. Nous citerons surtout la sardinelle de Nieuhoff, si commune sur les côtes du Malabar, et la spratelle frangée, dont le corps est tellement imprégné de graisse, qu'on ne parvient jamais à la sécher entièrement.

(2) Dans le mémoire que nous avons cité plus haut, M. Edwards porte à 26,000 environ le nombre des matelots, mousses ou novices employés à la petite pêche sur l'ensemble de nos côtes en 1820. Dans ce total, les pêcheurs de harengs figurent pour 5,000. Ainsi la pêche du hareng fournit à elle seule *près du cinquième* de cette pépinière de matelots d'où sortent les marins propres aux pêches lointaines, au commerce de long cours et au service maritime à bord des bâtimens de l'état.

complété leur chargement, quelque favorable que puisse être la pêche. Ne semble-t-il pas qu'il doive suffire de signaler un pareil état de choses pour le voir cesser à l'instant? Et pourtant les sollicitations maintes fois répétées de nos villes de pêche n'ont pu jusqu'à ce jour obtenir une réforme que l'administration elle-même, en 1844, a reconnue être vraiment indispensable.

Une simple ordonnance ministérielle suffirait pour porter remède au mal que nous venons d'indiquer; il n'en est pas de même de celui que nous allons signaler, mal d'autant plus grave, qu'il attaque la pêche dans sa source même, et qu'il s'agit d'une de ces conventions internationales qu'on ne modifie pas aisément. Nous voulons parler du traité entre la France et l'Angleterre conclu en 1839, complété par le règlement de 1843 et par l'ordonnance de publication et la loi pénale de 1846. Sollicité par la France, dans la pensée d'assurer à nos pêcheurs nationaux l'exploitation des huîtrières de la baie de Granville, ce traité pose en principe général l'éloignement réciproque des pêcheurs des deux nations à trois milles au-delà des points qui découvrent lors des grandes marées. Cette clause a chassé nos pêcheurs des parages où ont eu lieu de tout temps les pêches de hareng les plus abondantes. Les résultats ne se sont pas fait attendre. De 1846 à 1847, le nombre des navires envoyés par Boulogne à la pêche d'été est tombé de 88 à 63, c'est-à-dire que les armemens ont diminué de près du quart. Par contre, les achats frauduleux de poisson étranger ont pris une activité nouvelle que semble désormais excuser l'état d'infériorité ruineuse où le nouveau régime a placé nos pêcheries (1). Obtenir le rapport de cette convention, en ce qu'elle a de trop onéreux pour nous, serait un véritable bienfait pour des populations entières. Mais l'Angleterre est avertie : depuis la mise en vigueur du traité de 1839, sa pêche a pris une extension considérable; des localités, dont la misère était proverbiale, sont aujourd'hui dans l'aisance (2), et il est bien à craindre qu'instruite par l'expérience, elle ne veuille renoncer à aucun de ces avantages.

On se plaint généralement que les harengs deviennent plus rares sur nos côtes de la Manche. Le relevé des pêches d'hiver faites à Boulogne pendant les dix dernières années n'indique pourtant pas de diminution sensible. Ce relevé présente seulement dans les résultats annuels une alternance assez régulière, d'où il résulte que les produits

(1) Nos navires trouvent beaucoup plus avantageux d'acheter le poisson aux Écossais que de le pêcher eux-mêmes. Le hareng est tellement commun dans les mers d'Écosse, que dans certaines localités on s'en sert pour fumer les terres. Les pêcheurs de cette nation cèdent aux nôtres une tonne de harengs tout salés pour le prix de 4 à 6 shellings, c'est-à-dire de 5 fr. à 7 fr. 50 cent. (Renseignemens communiqués par M. Despouy.)

(2) Renseignemens fournis par M. Demarle.

des années exprimées par un nombre pair sont toujours de beaucoup plus considérables que ceux des années de nombre impair. Au reste, nous avons vu par l'histoire des pêches de Suède que l'apparition des harengs n'a rien de régulier, que les côtes les plus favorisées pendant un certain nombre d'années peuvent tomber plus tard dans un état de pauvreté désespérante, et nous aurions pu sans peine multiplier ces exemples. Tant qu'on a cru aux voyages des harengs, on a expliqué ces irrégularités en disant que leurs colonnes s'écartaient de ces parages pour des raisons difficilement appréciables. Aujourd'hui que le système migratorial doit évidemment être abandonné, il est nécessaire de chercher une autre cause à ces variations. Qu'on ne voie pas ici une simple question de curiosité; la solution de ce problème intéresse peut-être l'avenir et la sécurité de toutes les industries dont nous venons de tracer le tableau.

En effet, si l'ancienne explication est fondée, si les harengs n'arrivent sur nos côtes qu'en voyageurs partis des mers polaires, le mal est sans remède, car nous ne saurions apprécier les mille accidens qui peuvent faire dévier leurs innombrables armées. Si, au contraire, les harengs sont originaires de nos mers, il n'est pas impossible de prévenir ces disparitions presque complètes qui jettent dans la misère des populations naguère florissantes. Dans cette dernière hypothèse, que tout nous prouve être la vraie, l'appauvrissement progressif des mers de Suède s'explique très aisément par le mode de pêche employé dans ces contrées. Les côtes scandinaves sont, on le sait, creusées de petites baies étroites et profondes. Quand un banc de harengs s'engageait dans un de ces culs-de-sac, on barrait l'entrée avec un immense filet, que de forts cabestans ramenaient peu à peu vers le fond. On prenait ainsi *tout* le poisson enfermé dans ces piéges naturels. C'est par ce procédé que les Suédois étaient arrivés à enlever de la mer jusqu'à 400,000 tonnes de harengs; mais cette dévastation exercée sur une espèce animale qui ne s'approche de terre que pour frayer, et qu'on empêchait ainsi de réparer ses pertes, devait rapidement porter ses fruits; la pêche suédoise a succombé par suite même de ses succès exagérés.

Et pourtant il était peut-être facile de conserver à cette pêche ses proportions colossales, tout en assurant la reproduction des harengs. Les fécondations artificielles, jusqu'ici réservées aux recherches scientifiques ou appliquées seulement à des viviers d'une petite étendue, auraient certainement atteint ce résultat d'une façon plus ou moins complète. En tout cas, elles auraient prévenu une dépopulation entière. Il aurait suffi de mélanger dans des proportions convenables les œufs bien mûrs d'un certain nombre de femelles et la laitance de quelques mâles, puis de déposer le tout dans des criques abritées où la pêche aurait été sévèrement défendue. Animés par le contact fécondateur, les

œufs se seraient développés dans ces espèces de *couvoirs*, et les petits harengs auraient bien su se répandre le long des rives voisines, de manière à trouver leur nourriture. En admettant que chaque femelle employée contînt en moyenne trente mille œufs, en supposant que le tiers seulement de ces germes fût venu à bien, on voit que chaque millier de harengs consacré à cet usage aurait donné naissance à dix millions de jeunes, qui, parvenus à l'état adulte, représentent près de dix mille barils, ou treize millions de kilogrammes de poisson. Il va sans dire que ce qui précède s'applique aux côtes de la France aussi bien qu'à celles de la Suède.

En employant des œufs fécondés naturellement, qu'il recueillit sur les plantes marines et qu'il transporta avec de grandes précautions, Franklin parvint à naturaliser les harengs dans une baie d'Amérique où ils n'avaient jamais paru. En présence de ce fait, on ne saurait douter de la possibilité de multiplier ce poisson dans les localités qui lui sont familières, fallût-il s'en tenir au procédé de l'illustre Américain. Cependant, à moins de rencontres fortuites, comme en présente l'histoire des pêches, il n'est nullement aisé de ramasser une grande quantité de frai. Rien d'ailleurs au premier coup d'œil ne distingue les œufs fécondés de ceux qui ne le sont pas. Ce procédé est donc difficile et incertain. Au contraire, grace aux fécondations artificielles, on opère à coup sûr et sur des quantités d'œufs que rien ne limite. C'est donc à elles qu'on devra recourir. Sans doute des tâtonnemens seront d'abord inévitables, les premiers essais échoueront peut-être, plus tard même il faudra bien subir quelques mécomptes; mais quelle industrie est à l'abri de ces inconvéniens?

Nous avons dit ailleurs qu'on pouvait *semer du poisson comme on sème du grain;* nous ne craignons pas de répéter ici ces paroles et d'ajouter qu'il faut *ensemencer la mer*. Qu'on ne s'effraie pas de ce que cette idée peut avoir de gigantesque au premier coup d'œil. Il s'agit simplement d'appliquer sur une plus grande échelle un procédé qui a déjà réussi, qui réussira certainement. L'immensité du champ ne fait rien à la chose. Féconder artificiellement quelques millions d'œufs de poisson pour repeupler une certaine étendue de côtes n'est certes pas plus étrange que de faire un télégraphe avec un appareil électrique de vingt ou trente lieues de long, et les intérêts dont il s'agit ici valent bien la peine qu'on fasse une tentative dont l'analogie et l'expérience garantissent d'ailleurs le succès.

A. DE QUATREFAGES.

L'ÉMIGRATION POLITIQUE

EN ANGLETERRE.

La petite colonie politique de Londres offrait, l'été dernier, un assemblage de noms assez bizarre. Chaque naufrage révolutionnaire avait jeté là de plus ou moins riches épaves : absolutisme, monarchie constitutionnelle, socialisme, toutes les écoles vaincues s'y trouvaient à la fois représentées. Trop préoccupé des débris du jour pour songer aux débris de la veille, le public français s'enquiert peu des exilés d'outre-Manche; il y aurait cependant, je crois, quelque attrait de curiosité à les suivre à cette dernière étape qui les a si étrangement rapprochés, et d'où ils s'élanceront demain, les uns vers les hauteurs de l'histoire, les autres dans le grand chemin de l'oubli. Si le lecteur veut bien m'autoriser à lui servir de guide dans cette excursion mentale, je mettrai à son service les renseignemens qu'un séjour de trois mois à Londres m'a permis de recueillir. Ma tâche de narrateur est facile. La chaîne des idées et des traditions politiques a été si violemment rompue, tant d'intérêts nouveaux sont venus successivement balayer la trace des intérêts écroulés, que le passé d'hier semble vieux d'un siècle. On peut remuer sans scrupule des noms qui ne font plus vibrer, au sein des opinions déclassées, ni espérances ni craintes. La préoccupation publique a déjà fait pour eux l'œuvre impartiale du temps.

Claremont appelle naturellement l'attention en première ligne. La

royale famille qui a récemment quitté cette résidence pour Richmond y vivait fort retirée. Sans se murer dans un cérémonial qui ne fut jamais de son goût, elle n'accueillait qu'avec réserve ceux de nos compatriotes dont le nom n'était pas connu aux Tuileries; car elle avait à craindre, dans sa position, soit l'hommage importun d'une curiosité banale, soit les obsessions intéressées des faiseurs de projets. La maison de Claremont était sur le pied le plus modeste : cinq ou six domestiques à peine; Louis-Philippe n'avait même pas voulu garder la calèche de louage qu'il avait arrêtée à son arrivée en Angleterre. La famille allait chaque dimanche entendre la messe dans la plus déserte des chapelles catholiques, et c'est en fiacre qu'elle s'y rendait. Les repas, où régnait la plus stricte économie, étaient pris en commun. Comme à la table des petits bourgeois de Londres, on n'y buvait que de la bière; le vin était un luxe scrupuleusement réservé pour le dessert. Même simplicité en tout. Les princesses étaient vêtues d'étoffes communes : elles ne portaient ni soie, ni dentelles, ni bijoux. Une susceptibilité honorable, le désir de n'être pas à charge à l'hospitalité anglaise, qui eût voulu d'ailleurs se montrer large pour les illustres vaincus, expliquent cette royale pauvreté, où il n'y avait, quoi qu'on l'ait dit, rien d'affecté. Loin de là : la famille exilée mettait certain orgueil à s'abstenir de plaintes où la malveillance aurait pu être tentée de voir un appel peu digne à la commisération de la république, dont elle n'entendait solliciter que la justice. La publication faite par un journal d'une lettre où le prince de Joinville révélait à un de ses compagnons d'armes l'espèce de pénurie qui régnait à Claremont indisposa très vivement Louis-Philippe, Marie-Amélie et le duc de Nemours.

A part de rares excursions, soit à l'intérieur, soit au bord de la mer, la vie des exilés était on ne peut moins accidentée. La pêche était à Claremont l'unique distraction des princes, qui y consacraient des journées entières. Quand elle n'était pas souffrante, ce qui est devenu son état habituel, Marie-Amélie se joignait souvent à eux. *Le père* partageait les tristes loisirs que la révolution lui a faits entre la lecture des journaux français, anglais et allemands et les ennuis d'une inaction morose. Le coup qui l'a si rudement atteint dans ses légitimes espérances l'a plus cruellement frappé encore dans ses habitudes, en lui enlevant l'emploi de cette prodigieuse activité de détail qui faisait de lui le plus affairé des propriétaires et le plus paperassier des rois. Aussi est-il très abattu et très vieilli. Charles X banni se taisait sur les événemens; Louis-Philippe aime au contraire à les discuter, et il les discute souvent avec une remarquable liberté d'esprit. Par une tendance naturelle au cœur humain et qui se justifie du reste ici par plus d'un côté, il voit, bien entendu, dans chacun des mécomptes, des désordres, des malheurs que la révolution a fait surgir, l'apologie de

sa politique. « Eh bien! n'avais-je pas raison de refuser la réforme? » Tel est son commentaire favori. En effet, puisqu'il avait trop attendu pour céder librement, mieux eût valu pour lui résister jusqu'au bout.

Louis-Philippe est très porté à penser que le principe monarchique a fait chez nous son temps. Il ne croit personne de force à recommencer une partie qu'il a perdue. Louis-Philippe accueille volontiers d'un air impatient, au besoin même railleur, l'expression de toute opinion contraire, et, l'esprit de contradiction aidant, le vieux roi se surprend parfois à de piquantes réminiscences de 1792. La France, avec son fanatisme d'égalité, avait, selon lui, mille raisons de vouloir la république, tout en redoutant, pour mille autres bonnes raisons, les républicains. Le tort de la France en février a été de croire que ceux-ci étaient déjà annihilés, et que la monarchie de 1830, derrière laquelle elle s'était retranchée contre les prétentions des traînards de 93, n'était plus désormais un rempart nécessaire. Les masses étaient, du reste, assez disciplinées cette fois pour que le nouveau régime pût se constituer d'une façon régulière; il ne lui a manqué pour cela, à son début, qu'une direction intelligente et honnête. Louis-Philippe se serait fait fort d'imprimer cette direction. « Si 1830 eût pu tarder jusqu'au 24 février, disait-il, la république eût fait de moi son président. » La meilleure preuve, selon Louis-Philippe, que la monarchie était bien peu enracinée dans les esprits, c'est qu'elle est tombée cette fois sans être sortie de la légalité, et, qui plus est, pour être restée jusqu'au bout dans la légalité. Le roi relève avec une certaine insistance ce dernier point. C'est là qu'est visiblement, à ses yeux, la réhabilitation de sa défaite et comme la porte d'honneur par laquelle il entend sortir de l'histoire.

Tout en tenant compte des tendances républicaines du pays, Louis-Philippe croit cependant qu'elles ne se seraient pas manifestées par une révolution, sans la direction imprévue que donna au mouvement de février le coup de pistolet du boulevard des Capucines. Aussi ne prononce-t-il le nom de l'auteur bien connu de ce guet-apens qu'en y joignant une épithète dont la vulgarité même fait l'énergie. D'après le vieux roi, l'heure et le lieu de cette provocation, calculés de façon à faire tomber sous le feu des soldats des enfans et des femmes, cette charrette arrivée à point pour recueillir les morts, cette mise en scène de cadavres promenés aux flambeaux, tout dénotait ici la préméditation d'une horrible comédie dont chaque effet avait été soigneusement préparé. Louis-Philippe est persuadé que, si cette catastrophe n'était venue déconcerter et paralyser la garde nationale, la république, bien qu'accomplie dans les idées, eût pu indéfiniment tarder à se produire dans les institutions. Le régime de 1830 assouvissait assez largement, selon lui, notre soif de liberté et d'égalité pour que la chose nous fît long-temps passer sur le mot. Est-ce là une illusion? Puisqu'il n'y a

plus à revenir sur le passé, nous voudrions le croire; mais il faut bien reconnaître que, jusqu'à présent, le mot n'a pas beaucoup ajouté à la chose. En fait de liberté politique, nous n'avons guère conquis que la réhabilitation de l'état de siége; en fait d'égalité, le procédé a été profondément modifié, je l'avoue, mais nous n'en sommes allés, que je sache, ni mieux ni même beaucoup plus vite. Quelque prodigieuse rapidité qu'ait mise le gouvernement de février à appauvrir ceux qui possèdent, le gouvernement de juillet n'en mettait guère moins à enrichir ceux qui ne possédaient pas. De 1830 à 1847, ne l'oublions pas, le revenu public, malgré la suppression ou la réduction de plusieurs branches de l'impôt, s'est accru de près de 40 pour 100, accroissement qui n'a aucun rapport visible avec celui de la population, et qui implique dès-lors un progrès correspondant dans la consommation, c'est-à-dire dans le bien-être des contribuables, et dans la production, c'est-à-dire dans leur avoir. Or, il n'est pas difficile de comprendre que cet immense progrès porte principalement sur les classes inférieures. Pour ce qui est de la consommation d'abord, il est évident que les classes riches ou aisées ont un maximum de besoins qu'elles ne dépassent que peu ou point en devenant plus riches ou plus aisées, et qu'elles achètent, par exemple, dans l'une et l'autre situation, à peu près la même quantité de vin, de café, de drap, de toile. L'énorme développement qui s'est manifesté, de 1830 à 1847, dans la consommation, se limite donc presque entièrement à la classe ouvrière. Durant cette période, la classe ouvrière a ainsi marché plus vite dans la voie du bien-être que les classes riches ou aisées, qui restaient à peu près stationnaires. En ce qui concerne, d'autre part, la production, ce thermomètre des revenus particuliers, les classes riches ou aisées ont fait un mouvement de progression assez sensible; mais ici encore les classes inférieures ont proportionnellement l'avantage. La production, à très peu d'exceptions près, laisse en effet moins de profits au capitaliste, qui en est le moteur, qu'à l'ouvrier, qui en est l'agent. Supposons qu'un capitaliste prête à un cultivateur 100 francs, et que celui-ci les consacre à ensemencer un champ de lin; cette valeur primitive de 100 francs s'augmentera dans l'année, par suite de la transformation du lin sur pied en toile, d'une autre valeur de 1,000 à 1,200 francs, répartie sous forme de salaires sur les quarante ou cinquante ouvriers qui suffisent à cette transformation. Tout compte fait, le capitaliste qui aura prêté ses 100 francs n'aura gagné à l'opération dont il s'agit qu'un intérêt de 3 à 4 francs, tandis que chacun des ouvriers y aura gagné, en moyenne, un salaire de 24 à 25 fr. Je pourrais multiplier à l'infini les exemples. Si la production donne plus de bénéfices à l'ouvrier qu'au capitaliste, il en sera évidemment de même pour les progrès de la production. Sous le rapport du revenu comme sous celui du bien-être, en aisance

capitalisée comme en aisance dépensée, les classes inférieures ont donc fait, sous le dernier régime, plus de conquêtes que les classes supérieures. La conclusion saute aux yeux. Quelque avance qu'ait le riche sur le pauvre, la distance qui les sépare ne sera-t-elle pas tôt ou tard franchie du moment que le second marche à plus grands pas que le premier? Un régime qui produisait de pareils résultats ne nous menait-il pas tout droit à l'égalité?

La statistique des cotes foncières, qui n'indique pas le nombre des propriétaires, mais qui reflète assez fidèlement les fluctuations de la propriété, nous fournit un corollaire curieux de cette loi trop inaperçue du progrès matériel. De 1835 à 1842, c'est-à-dire dans une période de sept ans, le nombre des cotes foncières s'est accru, d'après une proportion qui varie selon l'importance de ces cotes, de 5 pour 100 à 22 pour 100. La propriété tend naturellement à se diviser à mesure que s'accroît la population; mais la population n'augmente, pendant chaque période septennale, que de 3 pour 100 environ. Cette énorme différence ne peut donc s'expliquer que par une invasion rapide du prolétariat dans les catégories qui possèdent le sol et l'immeuble. Si ce mouvement s'était par hasard soutenu, le XXe siècle n'aurait laissé en France que des propriétaires et pas un prolétaire. Dieu ne veut pas sans doute de ce progrès excessif, et les guerres, les famines, les républiques, arrivent plus à point qu'on ne croit pour ramener l'humanité ambitieuse aux nécessités providentielles de l'inégalité. En effet, les classes ouvrières, qui progressent plus que les classes riches aux époques prospères, reculent aussi plus vite dans les temps de crise. Quand l'activité matérielle chôme, le capitaliste cesse uniquement de s'enrichir ou entame tout au plus son capital; mais l'ouvrier intelligent et laborieux, qui se voyait à la veille de devenir propriétaire, dépense son épargne et s'endette. L'orage passé, la distance qui les sépare se trouve considérablement agrandie; car le premier, qui a dans ses mains un capital libre, quoique réduit, recommence immédiatement à grossir sa fortune, tandis que le second est condamné à un temps d'arrêt souvent très long par la nécessité de travailler pour payer ses dettes avant de recommencer son épargne.

Louis-Philippe, si partial qu'il soit dans la question, a donc quelque droit de prétendre que son gouvernement ouvrait une large issue aux idées d'égalité. Ce gouvernement, si souvent accusé de vouloir édifier l'aristocratie de l'argent sur les ruines de l'aristocratie nobiliaire, démocratisait en réalité la richesse et opérait dans les choses, sans violence, sans froisser un seul intérêt, en les favorisant au contraire tous, une révolution aussi profonde que celle que 89 avait opérée dans les lois. Et ce n'est pas seulement en fait que le régime de 1830 désintéressait les radicaux de bonne foi : leurs théories les plus osées, les plus

extravagantes, passaient chaque jour, grace à lui, dans l'application, en prenant dans ses mains un caractère pratique, honnête et bienfaisant. Tout en respectant et en encourageant même l'initiative individuelle, il réalisait très largement le principe fondamental du socialisme, l'intervention de l'état (1). L'état, sous le gouvernement de juillet, ne s'arrogeait pas le droit de dépouiller le capitaliste au profit du pauvre; mais il donnait à celui-ci le capital par l'institution des caisses d'épargne, cette admirable capitalisation du travail parcellaire. Il n'exigeait pas un milliard des riches pour le distribuer aux ouvriers; mais il jetait à ceux-ci, sous forme de travaux publics, deux milliards qui faisaient sortir d'autres milliards de la caisse des compagnies, des départemens et des communes. Il ne proclamait pas le droit au travail et à l'assistance; mais il donnait le travail, ce qui vaut encore mieux, et il allait donner l'assistance par la fondation d'une caisse de retraite pour les ouvriers, lorsque la révolution est venue dénaturer et plus tard paralyser cette vaste et pacifique application du socialisme. La monarchie de 1830, en un mot, accouplant des principes et des résultats que les hommes de février ont eu le talent de rendre incompatibles, a réalisé, pendant dix-sept ans, l'organisation du travail sans despotisme, l'égalité sans spoliation, la fraternité sans coups de fusil. Quel progrès nous refusait-elle donc? Un seul, et c'est par là qu'elle a péri : la réforme électorale. Mais le besoin de droits politiques était-il aussi impérieux chez les masses qu'on a bien voulu le prétendre? Dans ce cas, ce semble, elles auraient dû se montrer reconnaissantes et empressées pour la révolution, et cependant elles ont débuté par la réaction, pour continuer, je le crains bien, par l'indifférence. La réforme électorale ne s'accomplissait-elle pas d'ailleurs chaque jour de fait sous l'ancien système? L'augmentation que je signalais plus haut dans le nombre des cotes pour une période de sept ans a été de 10 à 22 pour 100 pour les cotes supérieures à 50 francs, c'est-à-dire pour les catégories qui correspondaient aux divers degrés de l'électorat. Sous l'influence de ce progrès, qui s'étendait à toutes les autres branches de la propriété, la liste seule des électeurs parlementaires s'est grossie, en quinze ans, de soixante-dix-sept mille nouveaux noms, chiffre supérieur de cinq mille à l'augmentation produite par la réforme de 1831, qui avait réduit le cens électoral d'un tiers. Était-ce un régime bien restrictif, celui qui, sans agrandissement artificiel, par le fait seul de son élasticité, ouvrait un si large accès au développement de la vie politique? La grande, l'unique faute de la monarchie de juillet, c'est de s'être laissé enlever, par des résistances gratuites, tout le mérite d'un

(1) M. L. de Lavergne a déjà très finement indiqué, dans la *Revue* du 15 juin 1848 (*le Libéralisme socialiste*), l'œuvre *socialiste* du gouvernement de juillet.

progrès qui s'accomplissait en réalité par elle. Utile ou non, la réforme électorale avait le dangereux privilége de servir de drapeau commun à toutes les oppositions. N'y avait-il pas là un conseil significatif à l'adresse du gouvernement de juillet? Il devait d'autant moins hésiter à s'emparer de l'arme qu'on tournait ici contre lui-même, qu'il le pouvait sans danger. L'expérience lui avait appris que l'accession graduelle des catégories déshéritées dans les rangs électoraux grossissait la majorité conservatrice, bien loin de l'affaiblir. Plus il avait pénétré avant dans les masses, où l'attendaient, au dire des partis, de sourdes rancunes, plus il s'était fortifié. Dira-t-on, pour la millième fois, que cette majorité était factice, qu'elle était le produit de la corruption? Si cette accusation avait jamais été sincère dans la bouche de ceux qui la formulaient, il faudrait rougir pour tant d'inepte aveuglement. Le nombre des électeurs parlementaires, qui n'étaient eux-mêmes qu'une minime fraction du corps électoral, s'élevait à deux cent quarante mille, dont les deux tiers au moins, soit cent soixante mille, votaient pour la politique conservatrice. Or, quel était pour chaque législature le nombre des créations d'emplois, des avancemens au choix, des préférences facultatives dans le tracé des voies de communication, des faveurs de toute nature qui pouvaient plus ou moins dépendre du gouvernement? Portez-les, si vous voulez, à dix mille, chiffre qui dépasse toutes les bornes du possible. Pour gagner dix mille électeurs, le gouvernement aurait donc été obligé d'en éconduire et de s'en aliéner chaque fois plus de cent mille; la majorité conservatrice aurait donc dû aller décroissant bien loin de s'accroître, à moins de supposer que plus de cent mille consciences vendues et non payées aient bénévolement consenti à faire, durant quinze années, crédit à la corruption administrative... Passons. Dira-t-on, comme on l'a fait encore pour expliquer le progrès de la majorité conservatrice, que les électeurs indépendans, saisis de lassitude et de dégoût, s'abstenaient de plus en plus, laissant ainsi, chaque fois, un plus vaste champ aux électeurs corrompus? Ici, comme ailleurs, les chiffres répondent. La proportion des votans aux inscrits, qui n'était, en 1831, que de 75 pour 100, s'était graduellement élevée, d'après une progression continue et qui ne s'est arrêtée qu'une seule fois, en 1842, par suite de la coïncidence du vote avec les travaux de la moisson, à 83 pour 100, proportion de 1846. L'accroissement de la majorité conservatrice correspondait donc à l'empressement des partis et non point à leur lassitude. Sous quelque aspect qu'on envisage, en somme, les résultats électoraux des dix-sept dernières années, le gouvernement de juillet avait plus de motifs pour accepter la réforme que pour la redouter.

Louis-Philippe justifie ses résistances à une réforme qui eût ouvert la porte à l'abaissement indéfini du cens par l'attitude des légitimistes.

Selon lui, les légitimistes ne s'étaient jamais avoués vaincus. S'ils n'étaient pas dangereux comme parti, ils l'étaient comme élément de coalition, comme pouvant, à un moment donné, apporter aux républicains, déjà maîtres de la classe ouvrière, l'appoint de la classe agricole, qu'ils trompaient par leur affectation de libéralisme, et qu'ils rassuraient, contre les dangers de cette alliance, par la nature de leurs intérêts, éminemment conservateurs de la propriété. Voilà pourquoi l'ancien roi avait cru devoir long-temps encore restreindre l'action électorale à la classe moyenne, dont la majorité répudiait également les légitimistes et les républicains. Il reproche à cette classe de n'avoir pas eu l'intelligence de son rôle. « Je n'ai pas pu réussir, dit-il, à faire de la bourgeoisie un parti politique. »

Louis-Philippe est tristement préoccupé de l'avenir de ses fils. Une fois sur ce chapitre, il oppose avec une certaine amertume leurs services militaires et leur irresponsabilité politique au décret qui fait peser sur eux une sorte de mort civile. Des démarches furent faites, peu après juin, auprès du chef du pouvoir exécutif, pour obtenir la remise des biens des princes : « Il n'est pas mauvais, aurait-on répondu, que les princes soient pauvres comme tout le monde; il est même utile qu'ils le soient davantage. » Ces paroles, rapportées à Louis-Philippe, provoquèrent de sa part de nombreuses récriminations où le reproche d'ingratitude n'était pas le moins fréquent. De tous les généraux d'Afrique que les événemens de juin ont mis en évidence, le chef du pouvoir exécutif était, selon Louis-Philippe, le moins préparé au rôle suprême. Il ne lui accordait que des qualités militaires de second ordre et peu d'aptitude politique. MM. Bedeau et Changarnier, celui-ci surtout, qu'il croit doué d'une grande connaissance des affaires, lui paraissaient beaucoup plus capables de maîtriser la situation.

Quant aux hommes du gouvernement provisoire, Louis-Philippe les trouvait, pour la plupart, au-dessous de tout commentaire. Il ne faisait même pas grace à M. de Lamartine. Les éloquentes pauvretés de l'illustre poète n'étaient pas, en effet, de nature à le relever beaucoup dans l'esprit du vieux roi, dont le positivisme classique formulait, il y a plusieurs années, cette pittoresque opinion : « Je savais déjà que M. de Lamartine faisait d'assez médiocres vers, mais je ne le croyais pas si faible en politique! » Les excentricités oratoires de M. Caussidière, les souvenirs d'estaminet de M. Flocon et les « bulletins de la cour » de M. Marrast ont eu plus d'une fois le privilége de dérider Louis-Philippe. La partie féminine du gouvernement provisoire était elle-même très en faveur à Claremont, et cette exclamation d'une grande dame de 1848, saluant pour la première fois d'un regard émerveillé les coussins d'une voiture royale : « C'est nous à présent qui *sont* les princesses! » a vaincu jusqu'à la mélancolique gravité de Marie-Amélie.

Louis-Philippe supporte difficilement la contradiction; mais, sous ce rapport, la déférence de ses interlocuteurs est fort à l'aise, car, si le sujet lui plaît, il fait volontiers à lui seul tous les frais de la conversation. Il pense alors tout haut plutôt qu'il ne cause. Toujours facile et nette, sa parole a pris certain tour d'abondance sénile. L'âge, le brusque changement apporté dans les habitudes du vieux roi, l'éclat de foudre si soudain qui a réveillé sa sécurité trompée jusqu'à la dernière heure, ont légèrement détendu, sans toutefois les affaiblir, les vigoureux ressorts de cette intelligence si universelle et si pratique.

L'attitude de la comtesse de Neuilly est la résignation, une résignation où se laisse entrevoir je ne sais quoi de doux et de hautain à la fois, comme un double reflet d'humilité religieuse et de fierté blessée. A Claremont comme aux Tuileries, la politique semblait être l'une des moindres préoccupations de Marie-Amélie, qui ne voulut être reine que par la bienfaisance. On devinait pourtant, à quelques éclairs mal contenus de cette pensée austère, que, si Marie-Amélie avait gouverné la France, la royauté ne serait pas partie sans tirer l'épée. La publication des correspondances que le respect des uns, la curiosité des autres, ont sauvées du sac des Tuileries, jettera peut-être un jour d'intéressantes lueurs sur ce côté peu aperçu du caractère de la reine. Il nous a été permis de parcourir plusieurs lettres qu'elle écrivait au prince de Joinville, alors en campagne, et où, par parenthèse, elle grondait le jeune marin sur sa paresse en l'engageant à prendre exemple sur les habitudes studieuses du duc d'Aumale. Au milieu des sublimes puérilités de l'amour maternel surgissaient çà et là de brèves appréciations qu'on eût dit échappées à un génie viril, des pensées d'une concision et d'une vigueur étranges, que matérialisait en quelque sorte, pour le regard et pour l'oreille, le trait carré et hardi de cette main sexagénaire, l'énergie sobre de l'expression.

De tous les membres de la famille d'Orléans, le duc de Nemours est le plus calme. L'espèce d'isolement politique où il vivait sur les marches même du trône, la conscience de l'injuste partialité qui l'effaçait, dans l'esprit des masses, au profit de ses frères, l'avaient en quelque sorte préparé aux tristesses de l'exil. Sa résignation a peut-être une source plus intime encore. Si je ne craignais d'exagérer une nuance très délicate, très peu saisissable du caractère de l'ancien régent présomptif, je dirais presque qu'il était le légitimiste de la famille. Le duc de Nemours, c'est un fait accepté par des hommes qui l'ont connu, eût au fond mieux aimé avoir pour père un lieutenant-général du royaume qu'un roi des Français, et il pressentait avec une sorte de conviction superstitieuse la ruine d'un intérêt fondé sur le sol mouvant du droit révolutionnaire. De là peut-être l'espèce de froideur qu'on lui reprochait et cette indifférence plutôt désintéressée que dédaigneuse qu'il

mettait à ne pas solliciter la popularité. Cette arrière-pensée qui poursuivait le duc de Nemours n'a jamais altéré, du reste, son dévouement de prince et de fils. Louis-Philippe a toujours eu en lui une confiance sans bornes. Le vieux roi avait-il entrevu cette nuance dont je viens de parler, et n'y faisait-il pas une bienveillante allusion lorsqu'il disait récemment à un membre de l'ancienne majorité : « Nemours était de tous mes fils, sans excepter mon pauvre d'Orléans, le plus capable de mener les affaires; *mais il aurait dû naître archiduc!* » En sa qualité d'aîné, M. le duc de Nemours avait pris les rênes de la petite colonie de Claremont.

Le prince de Joinville et le duc d'Aumale, que l'opinion traitait en favoris, ont beaucoup plus à regretter. Ils avaient cependant accepté sans trop d'émotion, et comme une nécessité révolutionnaire fort explicable, le décret de proscription lancé contre eux par le gouvernement provisoire. En revanche, la sanction pure et simple donnée à ce décret par l'assemblée nationale les a profondément attristés. Ils avaient compté, sinon pour leur rappel prochain, du moins pour un adoucissement à la mesure qui les atteignait, sur l'immense réaction qui s'était manifestée dans les colléges électoraux contre la politique exclusive et violente des républicains de la veille. Cette première impression, dont le duc d'Aumale a peu à peu triomphé, a dégénéré chez le prince de Joinville en une sorte de nostalgie irritable, qui s'explique autant par le caractère du jeune amiral que par son état maladif. Le duc d'Aumale sait vivre en lui-même; mais le prince de Joinville a besoin de vie extérieure. Le premier serait, dans toutes les positions, l'homme de l'étude et de l'intimité; le second est l'homme des brillantes aventures, et cette soif d'éclat, de dévouemens bruyans et glorieux qui, dans l'action, peut faire les héros, fait, hélas! aussi, dans l'inaction, les cœurs découragés. Le prince de Joinville essaie d'échapper à cette situation morale par mille projets qui ne servent qu'à la trahir. Il a tour à tour songé à demander du service dans la marine des États-Unis, à fonder une exploitation agricole en Amérique, à affermer une pêcherie en Écosse. Il y a quelque temps, les ducs de Nemours et d'Aumale paraissaient disposés à s'associer à ce dernier projet.

MM. Guizot, Duchâtel et Dumon, les trois principaux ministres du 29 octobre, qui ont fixé leur résidence de l'autre côté du détroit, faisaient, cet été, trois ou quatre visites par mois à Claremont. M. Guizot, quand il est à Londres, habite, dans les solitudes semi-villageoises du faubourg de Brompton, une modeste maisonnette où il consacre à l'étude tout le temps qu'il peut dérober à des relations fort étendues. Il ajoute en ce moment à l'histoire des révolutions d'Angleterre deux volumes, exclusivement consacrés à l'époque républicaine, à Cromwell, et qui nous promettent de piquantes digressions sur les événemens du

jour. Deux autres volumes compléteront plus tard l'œuvre de M. Guizot. Il ne se borne pas à étudier incidemment la révolution de février : un travail de lui sur la démocratie en France est déja sous presse. L'ancien président du conseil supporte les ennuis de l'exil avec une sérénité fort explicable : l'Angleterre est, en effet, pour lui, une sorte de patrie littéraire et religieuse; il voudrait l'oublier que les témoignages de déférence dont l'entourent les notabilités politiques et universitaires de ce pays, si exclusif dans son engouement national, si ombrageux pour toute supériorité étrangère, le lui rappelleraient chaque jour. Le légitime orgueil qui a fait, pendant sept ans, la force et presque le génie de M. Guizot est d'ailleurs assez vaste pour l'abriter contre les chagrins d'une défaite. On lui attribue ce mot : « Nous nous sommes retirés, et le lendemain il y avait une révolution! » C'est là tout l'homme, et c'est aussi sa pensée politique. Louis-Philippe voit presque toute la révolution dans le coup de pistolet de l'hôtel des Capucines. Pour M. Guizot, la révolution était faite du moment où la couronne avait capitulé devant l'émeute; car, dès ce moment, l'émeute était en quelque sorte légalisée, le pays devait abandonner qui l'abandonnait. M. Guizot est d'ailleurs convaincu que la révolution n'avait aucune raison d'être fondamentale; la preuve, c'est qu'elle s'est montrée dépourvue de toute initiative, de toute idée en propre dans le bien comme dans le mal, — parodiant, quand elle a voulu détruire, les passions désormais vides de 93, reprenant timidement et gauchement en sous-œuvre, quand elle a voulu constituer quelque chose, la politique intérieure et extérieure du gouvernement tombé. C'est surtout dans notre politique extérieure que M. Guizot trouvait l'imitation malheureuse et inintelligente. — La révolution a dû se résigner à admettre, avec le gouvernement de juillet, que la paix était, à tout prendre, la meilleure condition de sécurité au dedans et d'influence au dehors, disait en substance l'ancien ministre; mais elle a « complétement gâté » ce système en voulant l'approprier aux passions d'où elle était sortie. La France de juillet « propageait la liberté par les gouvernemens, » et elle y réussissait chaque jour en Espagne, en Allemagne, en Italie. La France de février a voulu, au contraire, fonder la liberté par les peuples, et qu'est-il arrivé? Les gouvernemens, nous voyant agir sans eux et contre eux sur leurs propres sujets, se sont tacitement coalisés contre nous. Les peuples, peu rassurés sur les visées extérieures d'une révolution qui ressuscitait à l'intérieur les tendances de l'ancienne, n'ont répondu qu'à la moitié de notre appel, acceptant nos idées de désordre sans accepter notre alliance, et les nationalités que nous patronions, la Pologne et l'Italie, portent déjà le poids de cette double hostilité. L'action de la France, qui apportait naguère partout l'ordre et la liberté, ne se manifeste ainsi aujourd'hui que sous un aspect malfaisant. Il n'y a plus

désormais, grace à nous, en Europe que « des gouvernemens affaiblis, des peuples en anarchie, des nationalités opprimées. » Ce tableau est-il chargé? Chaque jour, depuis février, n'a-t-il pas mis à nu une plaie nouvelle de notre situation extérieure sous les lambeaux de pourpre dont M. de Lamartine l'avait enveloppée? « La France, s'écriait pompeusement le brillant poète en proclamant pour la seconde fois l'abrogation des traités de 1815, la France a désarmé son ambition, mais elle n'a pas désarmé ses idées! » Et la France, encore sous le charme, n'a vu que le cri d'une pensée généreuse dans ce qui n'était que le triste aveu d'une politique d'expédiens. N'applaudissions-nous pas, hélas! à une double faute? Il est, je le sais, plus facile de blâmer aujourd'hui qu'il ne l'était de gouverner il y a neuf mois. La France était au pouvoir d'un parti violent qui rêvait l'incendie de l'Europe. Il s'agissait tout à la fois pour M. de Lamartine, d'une part, de gagner la confiance de ce parti pour mieux le contenir : de là les encouragemens officiels donnés à la propagande révolutionnaire; d'autre part, de pallier, aux yeux des puissances, cette provocation en nous liant les mains pour la guerre : de là l'abandon spontané de toute idée de conquête. Mais ce qui justifie l'homme ne justifie pas le résultat. Les nécessités d'où est sorti ce compromis ont disparu; les nécessités qu'il a créées restent, et il y aurait imprudence à les méconnaître, aujourd'hui surtout qu'une nouvelle ère politique s'ouvre. Qu'avons-nous gagné d'abord à désarmer notre ambition? Rien, je le crains, si ce n'est le désarmement de notre influence. Les traités de 1815 nous donnaient, après 1830, par la chute du pouvoir qui les avait acceptés, une sorte de créance territoriale sur nos voisins : nous l'avons gratuitement déchirée. Rois et peuples tenaient les yeux fixés, ceux-ci avec un sentiment de reconnaissance ou d'espoir, ceux-là avec un sentiment de ménagement et de crainte, sur l'épée nue que nous consentions à ne pas abaisser sur l'Europe, et nous l'avons remise sans condition au fourreau. Les premiers nous savaient gré de ne pas exercer notre ambition précisément parce qu'elle était armée, et ils payaient notre désintéressement en concessions tant intérieures qu'extérieures; les seconds, selon qu'ils avaient à résister à l'absolutisme du dedans ou à l'oppression du dehors, s'appuyaient sans scrupule sur notre propagande, qui ne froissait plus désormais leur orgueil national, ou se retranchaient derrière nos droits, que nous pouvions revendiquer au premier coup de canon de la sainte-alliance; l'Europe, en un mot, ne pouvait faire un pas sans sentir le lien matériel et moral qui rattachait ses destinées à la pensée de la France, et ce lien, nous l'avons de gaieté de cœur rompu. Est-ce tout? En laissant l'Europe remanier et se partager à sa guise la carte politique de 1815, avons-nous du moins stipulé le maintien des garanties que nous offrait l'ancien classement des nationalités? Bien au contraire. L'Alle-

magne, dont le fractionnement était pour nous une sûreté, menaçait et menace encore de peser sur notre flanc oriental de tout le poids de ses quarante-cinq millions d'hommes, et nous avons encouragé l'unité allemande. A quel titre, d'ailleurs, aurions-nous protesté? Nous ne reconnaissions plus les traités de 1815. A quel titre aurions-nous réclamé une compensation au déplacement de l'ancien équilibre? Nous avions « désarmé notre ambition, » et on s'en serait souvenu, au besoin, pour nous. Restent nos idées. Elles ont fait, je l'avoue, bruyamment leur chemin à travers l'Europe; mais qu'avons-nous gagné jusqu'ici à semer la révolution? Une responsabilité sans profit et sans honneur, sinon sans péril. Avons-nous, par hasard, fortifié notre propagande en la dégageant de toute arrière-pensée de conquête ou d'intervention armée? J'en doute. Odieuse aux rois, parce qu'elle était gratuite, suspecte à leurs sujets, parce qu'ils ne pouvaient croire au désintéressement dans la violence, ridicule ou perfide aux yeux des nationalités opprimées, parce qu'elle était stérile, elle nous a fait d'irréconciliables ennemis, et pas un ami. Puisque nous renoncions, après février, à traiter amiablement avec les monarchies, il fallait être logique. Il fallait, de deux choses l'une, ou nous abstenir complétement, ce qui eût assuré la paix dans le présent sans nous engager dans l'avenir, ou bien joindre à la propagande le fait; désarmer nos idées en même temps que nous désarmions notre ambition, ou bien donner à l'idée armée l'appui de l'ambition armée. Le gouvernement provisoire était trop peu libre pour adopter le premier parti, trop faible pour recourir au second, je l'admets encore une fois; mais on voudra bien l'admettre en retour : une politique qui se noyait ainsi entre deux branches, et qui, par un enchaînement fatal de contresens, se trouvait à la fois conduite à faire à l'étranger des concessions et à nous brouiller avec lui, à nous interdire la guerre tout en nous enlevant la sécurité de la paix, à nous désarmer en nous entourant de haines, cette politique était une déchéance. La révolution de février se défiait, non sans motif, des rois; elle pouvait avoir intérêt à paralyser leur mauvais vouloir présumé en les occupant chez eux : soit; mais n'était-ce pas une raison de plus pour garder tous nos avantages? Les rois auraient songé peut-être à transiger avec nous, s'ils avaient cru voir, dans notre appel aux idées révolutionnaires, l'auxiliaire d'exigences territoriales : du moment, au contraire, où nous déclarions ne rien demander pour nous, nous n'étions plus, à leurs yeux, que des fauteurs systématiques de rébellion, rêvant le désordre pour le désordre. Nos gouvernans provisoires ne s'y seraient pas mieux pris, s'ils avaient entendu susciter un duel à mort entre les monarchies européennes et la république de février. Sur les peuples, l'effet de cette attitude mixte, où semblaient respirer à la fois la provocation et l'impuissance, la bravade et la peur, a été plus désastreux encore pour notre

sûreté et notre ascendant. Voyez la Belgique, notre alliée la plus immédiate : nous avons, d'une main, abdiqué tout droit sur elle pendant que, de l'autre, nous fomentions l'insurrection sur ses frontières; elle nous craint sans nous estimer. Voyez l'Allemagne : la révolution que nous lui avons lancée s'est traduite aussitôt par l'idée d'unité, et l'unité pour elle, c'est l'armement sur le Rhin, le *statu quo* à Posen, la conquête en Italie. Voyez enfin la Pologne et l'Italie : vaincues, elles nous reprocheront l'encouragement que nous leur avons donné; victorieuses, elles ne nous sauront aucun gré d'un succès qui ne nous aura pas coûté une cartouche (1). Ces idées que nous avons déchaînées sur l'Europe sans y imprimer le sceau de notre loyauté ou de notre puissance, la Belgique nous les rendra en défiance, l'Italie et la Pologne en mépris, la Russie et l'Allemagne peut-être en boulets. Jamais, en un mot, de plus tristes contradictions ne se seront trouvées accouplées. Nous pesons sur l'Europe entière et nous n'avons jamais été plus isolés. Nous avons la paix à tout prix, mais avec les charges et les dangers de la guerre. Notre situation, en somme, c'est 1792 sans conquêtes, mais non sans coalition. Cette idée de coalition prochaine était naguère très répandue de l'autre côté du détroit, et M. Guizot n'était pas le dernier à la partager. Une chose nous rassure : c'est que l'Europe est maintenant plus malade que nous. Les masses, si désordonnées ailleurs, ont d'instinct repoussé chez nous les passions qu'on leur soufflait d'en haut; nos partis modérés se reconstituent d'eux-mêmes; notre politique extérieure, en retombant dans les mains des anciennes majorités, perd de plus en plus ce double cachet d'impuissance et de colère qu'une minorité lui avait imprimé. Pendant que l'Europe parodie 93, nous tendons sensiblement à recommencer 1830 et à représenter comme autrefois, en face de l'absolutisme et de la démagogie, l'ordre sans violence au dedans, la paix sans faiblesse au dehors. Quand je vois de pareilles tendances se dégager spontanément et comme par inspiration de l'anarchie de février, il me semble que Dieu veut justifier encore le vieil adage gaulois et se montrer une fois de plus bon Français.

M. Guizot était lui-même assez rassuré sur notre situation intérieure proprement dite. D'après lui, la société française, ballottée pendant quatre mois à tous les vents, a retrouvé en juin son lest. Les insurgés de juin, en prenant pour point de mire la propriété et la famille, lui ont clairement indiqué où était son principe conservateur. Notre forme actuelle de gouvernement, avec sa chambre unique, se prête-t-elle suffisamment à la consolidation de ce principe? M. Guizot ne le croit pas;

(1) L'expérience est déjà faite en Italie. *L'Italia farà da se!* s'écriaient Piémontais, Florentins et Romains après leurs premiers succès. Le vent a tourné du côté de l'Autriche, et aujourd'hui les journaux italiens nous reprochent l'impuissance de Charles-Albert.

il voudrait cependant une dualité plus réelle que celle qui se réduirait, comme le proposait la minorité de la commission, à juxta-poser à la chambre populaire une sorte de conseil des anciens dérivant du même principe que celle-ci. Les deux chambres, pour ne pas s'absorber l'une l'autre, devraient, selon lui, émaner de sources différentes qui seraient, par exemple, pour l'une l'élection, pour l'autre l'hérédité, ou représenter tout au moins des intérêts entièrement distincts. L'ancien président du conseil rend justice aux tendances gouvernementales du suffrage universel; mais il ne l'accepterait que revu et corrigé. Pour que le suffrage universel soit éclairé, « il faut lui donner le temps, » et l'élection à deux degrés serait, d'après lui, le meilleur moyen d'amortir ce qu'il y a de trop primesautier, de trop irréfléchi dans les mouvemens de l'opinion populaire. M. Guizot a sur tout l'ensemble du nouveau régime des vues très détaillées qu'il déroulera un jour à la tribune, car il est décidé « à ne rentrer en France que si on l'y rappelle, » c'est-à-dire par la porte de l'élection. C'est, du reste, à la convocation de la seconde assemblée qu'il ajourne lui-même sa rentrée dans la politique. Aussi a-t-il refusé déjà plusieurs candidatures, et l'expression de ces refus n'avait rien de flatteur pour certains hommes d'état de de février. Combattre la politique extérieure du gouvernement eût été de sa part, il l'avouait, une inconséquence, car cette politique était au fond la sienne, quoique amoindrie et « gâtée; » mais, en la soutenant, il aurait dû aller s'asseoir à côté d'hommes dont l'incapacité le révolte, et il préférait attendre. — S'ils ne sont pas exempts d'ironie, les jugemens que porte M. Guizot sur les hommes et les choses de février ne sont d'ailleurs jamais empreints de malveillance systématique. La révolution n'a pas d'appréciateur plus impartial, sinon plus infaillible. Est-ce affectation chez lui? Je préférerais y voir la tendance instinctive d'un esprit généralisateur qui sait froidement déduire la théorie du fait, quel que soit le fait.

MM. Duchâtel et Dumon n'avaient pas la philosophie pratique de M. Guizot. Dans les premiers mois de leur séjour à Londres, l'un et l'autre supportaient l'exil avec une impatience égale, tout en appréciant la situation à des points de vue différens. M. Dumon, en voyant chaque jour la république s'éloigner des théories anarchiques de février, paraissait disposé à penser que la réaction dans les idées pourrait bien amener la régularité dans les choses. M. Duchâtel, tout en tenant compte des tendances organisatrices des esprits, voyait dans le nouveau régime, tant qu'il ne serait pas fortement modifié, des germes permanens de désorganisation. Il ne lui donnait pas trois mois pour percer à jour les combinaisons les plus fortes. Le gouvernement par les masses, l'agitation organisée, effraient la rectitude administrative de M. Duchâtel, qui trouvait même exagérée l'action donnée aux partis

par le régime de juillet. Un système où le pouvoir devait constamment se tenir l'arme au bras, et où les intérêts les plus fondamentaux de la politique dépendaient à chaque instant, dans la rue, d'un caprice des gardes nationales, et, dans les chambres, des calculs d'une opposition dont tous les efforts ne tendaient qu'à créer des embarras au ministère, ce système était déjà, d'après M. Duchâtel, dans des conditions anormales, et c'était là un sujet fréquent de dissidence entre l'ancien ministre de l'intérieur et son collègue des affaires étrangères. M. Guizot avait une foi profonde dans la discussion; M. Duchâtel n'y voyait qu'une nécessité fâcheuse. Le premier eût volontiers gouverné à la tribune; le second, bien qu'il n'eût pas personnellement à se plaindre de la tribune, s'irritait tout haut de cette tendance et la taxait de légèreté. M. Duchâtel croyait cependant, vers la fin de la monarchie, que les opinions constitutionnelles étaient assez disciplinées pour supporter l'épreuve d'un changement de règne. L'impopularité croissante qui, dans tous les degrés du système électoral, semblait frapper les partis extrêmes, lui inspirait à cet égard une confiance aveugle. De là ses répugnances pour une réforme qui eût pu déranger l'équilibre de la situation et placer le gouvernement, au moment même du danger, en face de l'inconnu. M. Duchâtel admet d'ailleurs tout le premier que le système électoral de 1830 avait le défaut de créer « une liste permanente de solliciteurs; » mais l'adjonction des capacités n'eût fait, selon lui, qu'agrandir le mal. M. Duchâtel eût préféré une réforme à la fois plus large et plus restrictive : plus d'autorité en haut par l'affaiblissement de l'initiative parlementaire, plus de liberté et moins de froissement en bas par le relâchement de la centralisation. M. Duchâtel s'est en effet épris de la décentralisation anglaise, et regrette vivement qu'elle ne soit pas entièrement praticable en France. En Angleterre, tous les travaux d'utilité publique se font, sans le concours de l'état, par des compagnies qui se remboursent au moyen de péages, ce qui serait doublement impossible en France dans la situation actuelle des fortunes et des mœurs. L'état est donc obligé chez nous de tout faire, et il aggrave sa responsabilité en ne faisant rien avec mesure. Parce que les gouvernemens antérieurs à 1830 avaient complétement négligé les voies de communication, le gouvernement de juillet s'est laissé entraîner à les créer toutes à la fois, et qu'est-il arrivé? Les centimes départementaux et communaux ont atteint presque partout le niveau du principal des contributions. La masse des contribuables, qui règle ses sympathies et ses antipathies politiques sur la quittance du percepteur, s'est prise au gouvernement d'un surcroît d'impôts qui provenait uniquement de l'impuissance des départemens, des communes et des particuliers, et dont elle n'appréciait pas immédiatement les compensations matérielles; la presse opposante a encou-

ragé cette déviation de l'esprit public, et, finalement, le gouvernement de 1830 a été puni du bien qu'il avait fait et du mal qu'il n'avait pas fait. M. Duchâtel attribue en partie à ces inévitables conséquences d'une centralisation excessive l'immense facilité avec laquelle s'est propagé dans les départemens le mouvement de février.

Parmi les naufragés politiques de 1848, le prince de Metternich est celui qui faisait à Londres la plus grande figure. Son hôtel d'Eaton-Square n'a pas cessé d'être, cet été, le pèlerinage à la mode pour tout ce que le *high life* britannique renferme de plus blasonné et de plus exclusif. Le prince ne donnait pas de fêtes. « Je n'ai que ma maison de voyage, » disait-il négligemment, et sa *maison de voyage* consiste, par parenthèse, en une véritable armée de valets. L'exil ressemble effectivement pour lui bien plus à un voyage qu'à une déchéance. On l'oublie un peu trop chez nous : en Angleterre, comme à Vienne, M. de Metternich reste l'homme d'état le plus influent et le plus consulté de la politique monarchique. Du fond de sa retraite, il dirige la cour d'Autriche, qui ne fait rien sans son aveu, conseille le czar, avec qui il entretient une correspondance suivie, pousse les tories par le duc de Wellington, et exerce même une assez grande influence sur les whigs par lord Palmerston, qui le voit fréquemment, sans toutefois afficher des rapports trop directs avec lui. M. de Metternich prend son rang en conséquence. Il ne rend pas les visites qu'on lui fait et ne se départ de ce rigorisme essentiellement germanique qu'à l'égard du duc de Wellington, son ami. La pairie anglaise ploie d'assez bonne grace son orgueil devant ces façons princières; la curiosité y aide d'ailleurs un peu. Chacun voudrait surprendre un mot, un aveu au sphinx de la diplomatie absolutiste, d'autant plus que le sphinx s'est fait quelque peu jaseur en vieillissant. M. de Metternich pose déjà volontiers pour la biographie ou l'histoire. Tout en gardant un immense rôle dans la politique active, il la juge presque avec le désintéressement d'un acteur retiré, et ne dédaigne même pas de livrer aux profanes le secret de la rampe. On lui demandait un jour comment il avait réussi à tenir constamment en échec les hommes d'état les plus habiles : « En disant toujours la vérité, » répondit-il. Le mot, s'il n'est pas flatteur pour la diplomatie, l'est peut-être un peu trop pour le vieux diplomate. Il n'y a, du reste, ici qu'une simple réserve à faire. M. de Metternich avait presque toujours le soin de dire la vérité; seulement il ne disait jamais toute la vérité, se ménageant ainsi à la fois les honneurs de la sincérité et les profits de la diplomatie. Ce système de restrictions mentales est celui dont il usait le plus volontiers à l'égard des chargés d'affaires de certains petits gouvernemens allemands dont il redoutait, dans les grandes complications européennes, l'humeur brouillonne, et qu'il ne voulait pas cependant s'aliéner en paraissant traiter en dehors d'eux.

Ce qui a servi le plus le prince de Metternich dans la carrière diplomatique, c'est la mémoire vraiment merveilleuse dont il est doué. Les propos les plus insignifians de l'homme qu'il veut pénétrer se gravent dans son esprit, s'y coordonnent, s'y complètent l'un l'autre, et jettent plus tard des lueurs inattendues sur les propos plus graves dont il a intérêt à bien apprécier la portée. Le prince a dans son cabinet d'énormes liasses de manuscrits couverts de cette écriture ferme, arrondie et espacée, qu'il a gardée jusque dans la vieillesse, et qui ne sont que la reproduction textuelle des nombreuses conversations dont il a pris note depuis quarante ans. Quelle mine inépuisable pour la biographie! Le plus volumineux de ces manuscrits est le récit d'une conférence de sept heures que le prince de Metternich eut à Paris avec Napoléon. Le prince raconte avec une satisfaction mal déguisée un des incidens de cette entrevue. La conversation, d'abord calme des deux parts, avait bientôt tourné, du côté de l'empereur, au ton d'une irritation croissante, et que l'impassibilité respectueuse, mais obstinée, du diplomate finit par exaspérer. Dans un accès de vivacité, Napoléon lance violemment à terre son chapeau, qui va s'arrêter aux pieds de M. de Metternich. Celui-ci y jette froidement les yeux et ne se baisse pas pour le ramasser. Il est évident, pour qui l'écoute, que le politique allemand est moins fier d'avoir fait plier la puissance napoléonienne que d'avoir refusé de plier lui-même devant la vanité d'un empereur.

On a souvent comparé M. de Talleyrand et M. de Metternich : ils se ressemblent par le bon mot, par certain tour d'esprit doucement moqueur de toute théorie prétentieuse et de tout sentiment ampoulé, à cette différence près que c'est surtout la saillie qui éclate dans les bons mots du premier et le bon sens dans ceux du second. Il n'y a, du reste, que peu ou point de rapports d'idées entre M. de Talleyrand et M. de Metternich. M. de Talleyrand était sceptique, et M. de Metternich est convaincu; où le premier ne voyait que les hommes et les choses, le second voit surtout les principes. Le diplomate français s'attelait volontiers au fait, quel qu'il fût, sauf à relayer ailleurs quand le fait était usé; le diplomate autrichien savait, au besoin, s'écarter pour laisser passer le fait, sûr qu'il était de retrouver tôt ou tard sa place. Les différences de milieu sont pour beaucoup dans cette différence de tactique. M. de Talleyrand a traversé trois régimes, dont chacun avait ses nécessités distinctes, tandis que M. de Metternich, protégé par l'immobilité proverbiale de l'Autriche contre tout déplacement intérieur, a pu représenter, quarante ans de suite, le même intérêt en face des vicissitudes politiques du continent. L'un dépendait de l'occasion, l'autre avait pour auxiliaire le temps. L'immense et brusque secousse qui a jeté M. de Metternich dans l'exil n'a pas altéré d'ailleurs son patient optimisme. « Quand le prin-

cipe est faux, dit-il, l'application est forcément absurde et impuissante; » et, comme il n'y a de vrai, selon lui, que le principe d'autorité, il dénie toute viabilité au mouvement révolutionnaire. Quand on lui objecte la loi du progrès, il sourit d'un air parfaitement incrédule. « Le progrès politique, dit-il, suit un cercle; plus il marche, plus il se rapproche du point de départ. » D'après M. de Metternich, par exemple, la république de février est destinée à reproduire, au milieu de l'universel rapetissement des hommes et des choses, le cycle de l'ancienne; 1848 n'est pour lui qu'un 1793 regardé par le gros bout de la lorgnette, et, comme il croit apercevoir un 1814 dans le lointain, il voyait venir volontiers le Bonaparte d'une révolution qui a déjà usé dans Lamartine son Mirabeau, dans Ledru-Rollin son Danton, dans Marrast son Péthion, et dans Proudhon son Babeuf. Le mouvement qui bouleverse la France et l'Europe n'est, selon le diplomate autrichien, qu'une oscillation inévitable et finale de la société, qui, un moment tenue en arrêt par le système constitutionnel, continue jusqu'au bout l'expérience révolutionnaire pour revenir de là, et définitivement cette fois, au dogme de l'autorité. Il arrive ici à M. de Metternich de deviner à son insu un pressentiment de De Maistre, dont il partage d'ailleurs complétement la théorie providentielle. De Maistre, dans des lettres encore inédites qu'il écrivait sous la restauration, revient fréquemment sur cette idée, que la première révolution n'avait châtié que les classes élevées, et qu'un nouveau bouleversement se chargerait tôt ou tard d'étendre le châtiment et la désillusion au peuple, pour qui tout avait été profit dans les bouleversemens antérieurs. Ne croirait-on pas lire juin dans cette étrange et sombre prophétie? M. de Metternich pense que l'expiation s'adresse cette fois aux rois aussi bien qu'aux peuples. Ceux-ci y perdront l'esprit de révolte, ceux-là l'esprit de faiblesse, car ils auront chèrement appris ce qu'il leur en coûte de transiger sur leurs droits. La papauté elle-même, disait-il bien avant qu'on pût prévoir l'ingratitude de la révolution de Rome, la papauté qui, un moment, a courbé la tête devant les avances hypocrites et moqueuses de l'esprit libéral, sortira forte et épurée, « peut-être par le martyre, » de cette épreuve suprême, et un jour viendra, croit M. de Metternich, où, sur les ruines éparses de la révolution européenne, la théocratie donnera de nouveau la main à la légitimité. Reste à savoir si la liberté ne s'avisera pas de mettre opposition au mariage.

L'absolutisme n'est pas seulement une foi pour M. de Metternich, c'est aussi, à ses yeux, le système de gouvernement le plus pratique, celui qui se prête le plus facilement aux variations de la société, avantage que n'ont pas, dit-il, les régimes à constitutions écrites, à formules préconçues. Un code *à priori* reflète forcément, selon lui, soit les réminiscences d'un autre temps ou d'un autre pays, soit les théories

passagères du moment, et, comme chaque nation a ses tendances propres, que le temps modifie, transforme ou déplace de jour en jour, ce code est fatalement destiné à se trouver tôt ou tard en désaccord avec les besoins du pays. Au lieu d'imposer des règles à l'avenir, M. de Metternich trouve plus rationnel et plus simple à la fois qu'on demande ces règles à l'avenir même, à la déduction naturelle des idées et des faits sociaux. Or, quel régime pourrait s'y prêter mieux que le despotisme, qu'aucun engagement ne lie, et qui peut, sans responsabilité comme sans entraves, changer chaque jour la loi? Ce raisonnement n'a qu'un défaut : c'est de présupposer que le monarque absolu ou son premier ministre auront toujours, et à point nommé, ce qui est l'essentiel, l'intelligence parfaite de la situation.

Cette religion de l'absolutisme que professe ouvertement M. de Metternich ne va pas d'ailleurs, chez lui, jusqu'à l'intolérance, jusqu'à l'excommunication des sectes politiques dissidentes. Pourvu que le principe d'autorité soit sauf, il admet, dans certaine mesure, le système représentatif. « N'est-il pas naturel, dit-il dans son langage imagé, que le malade parle pour dire où il souffre? » Seulement M. de Metternich aime les malades dociles. Des chambres ou des états à voix purement consultative constituent, à ses yeux, la meilleure des représentations. M. de Metternich n'avait, on le conçoit, qu'une foi médiocre dans notre régime parlementaire de 1830, auquel manquait le triple contre-poids de la légitimité, d'une aristocratie puissante et d'une religion de l'état. Nul cependant ne rendait plus volontiers que lui justice à l'attitude gouvernementale de la France et de son chef. Un écrivain nous a récemment montré ici même (1) le prince de Metternich suivant, avec une bienveillante attention, la marche d'une expérience dont l'avortement ne l'a point, à la vérité, étonné, mais dont le succès ne lui aurait pas trop déplu. Après l'auteur de cette curieuse et fidèle étude, je n'ai pas à défendre M. de Metternich contre le préjugé qui lui reproche une horreur puérile de la France, cette fournaise à révolutions. Aujourd'hui même, et c'est beaucoup dire, le vieux chancelier autrichien ne nous voit pas si en noir que cela. Selon lui, nous sommes au fond bien moins révolutionnaires que littéraires. Qu'un homme émette un paradoxe éloquent ou simplement bizarre, vite nous adoptons le paradoxe et l'homme : c'est le fanatisme de la lettre moulée qui nous a perdus. Paris a fait la révolution de février parce qu'il a plu à M. de Lamartine d'écrire son roman des *Girondins*, et l'insurrection de juin, parce que M. Louis Blanc s'est avisé de publier une médiocre brochure sur *l'Organisation du Travail*, « un de ces *essais*, dit le vieux diplomate, comme

(1) *De la Politique extérieure de la France depuis* 1830, par M. d'Haussonville (1er novembre 1848).

nous en avions tous fait un avant d'avoir appris à penser. » Supprimons la cause, supprimons la liberté de la presse, et, d'après M. de Metternich, l'effet disparaîtra.

M. de Metternich a la prétention de saisir plus d'une autre nuance de notre esprit national. On disait, après juin, devant lui, que la guerre était imminente de notre côté : « Moins que jamais, dit-il; la France est gouvernée par des généraux. » Et, en effet, ne visons-nous pas tous un peu au mérite de la spécialité qui ne nous appartient pas? Le pouvoir rend nos avocats trop belliqueux pour qu'en retour il ne rende pas nos généraux un peu pacifiques. M. de Metternich, disons-le, ne se bornait pas à ces appréciations pittoresques. Si le gouvernement français craignait, d'après lui, la guerre, c'est parce que la guerre eût livré Paris à la république rouge en le dégarnissant de soldats. M. de Metternich ne croit pas, du reste, que les commotions qui déplacent aujourd'hui les nationalités européennes puissent se terminer sans conflit général, conflit où la France sera, bon gré mal gré, enveloppée, et d'où elle ne sortira que par la restauration ou le partage... monarchique ou moscovite! C'est le mot de Napoléon retourné; ce n'est encore heureusement qu'un mot.

M. de Metternich ne croit à l'unité politique absolue ni pour l'Italie, ni pour l'Allemagne. D'après lui, la centralisation est incompatible avec les mœurs, les habitudes séculaires des populations italiennes. Leur patriotisme est limité dans les bornes de la cité, ou tout au plus de la province. Les rivalités qui divisent les villes de la péninsule peuvent momentanément se taire devant un sentiment commun de haine contre l'étranger, mais renaîtraient plus violentes que jamais le jour où il s'agirait de régulariser et de consolider cette unité factice née de l'état de guerre, car chaque ville, chaque état, revendiqueraient la suprématie. M. de Metternich voit dans les intérêts matériels un obstacle non moins grave à l'unité italienne. La similitude presque absolue des produits n'admet que peu ou point d'échanges entre les différentes parties de la péninsule. L'activité commerciale de l'Italie est toute à l'extérieur, c'est-à-dire dans les ports de mer, et, de ce côté, l'unité susciterait, d'après M. de Metternich, des antagonismes formidables. Plusieurs ports italiens ne doivent leur commerce qu'au fractionnement territorial qui assigne à chacun d'eux un centre de production et de consommation distinct. Le jour où l'Italie ne formerait qu'un seul état, Gênes, Ancône et Naples écraseraient bien vite Livourne, Venise et Civita-Vecchia. La seule sorte d'unité à laquelle l'Italie puisse, selon lui, viser, consisterait en une république fédérative qui laisserait à chaque état son individualité, et qui, dans aucun cas, ne saurait soustraire la péninsule au protectorat étranger. C'est là qu'est toujours le point essentiel pour M. de Metternich. Par sa configuration géographi-

que, qui lui donne d'immenses frontières et nulle profondeur, la péninsule, dit-il, est trop vulnérable pour prétendre, en cas de guerre européenne, à la neutralité; l'Autriche a donc le droit de s'assurer d'une barrière que des puissance tierces pourraient tôt ou tard tourner contre elle. Cette barrière, cette frontière naturelle, c'est la ligne de l'Adige avec ses deux points d'appui, Vérone et Legnago; mais la ligne de l'Adige elle-même serait insuffisante, si elle n'était protégée par la ligne du Mincio, qui a pour base naturelle Peschiera et Mantoue, et dont Venise est le prolongement non moins naturel. Donc, avec Vérone et Legnago, l'Autriche ne peut se dispenser d'occuper Venise, Peschiera et Mantoue. L'Autriche et M. de Metternich consentent à arrêter là leurs déductions stratégiques; mais c'est par pure complaisance, on l'avouera. A ce compte, rien n'empêcherait la France de revendiquer le versant espagnol des Pyrénées, comme le complément naturel de sa frontière méridionale, sauf à demander aussitôt après la ligne de l'Èbre pour appuyer ses nouvelles possessions.

Pour l'Allemagne comme pour l'Italie, M. de Metternich ne voit pas d'unité possible en dehors d'une simple confédération d'états, soit monarchique, soit républicaine. La création du pouvoir central de Francfort, dont les idéologues d'outre-Rhin ont fait la pierre angulaire du futur empire allemand, a toujours soulevé, chez le vieux diplomate, une incrédulité railleuse. De deux choses l'une, selon M. de Metternich : ou le pouvoir central respectera la prérogative des trente-huit souverainetés de l'ancienne confédération germanique, et alors il cessera d'être central et souverain pour devenir une superfétation ridicule, un trente-neuvième pouvoir dans la confédération; ou bien il essaiera de confisquer et d'absorber ces souverainetés, et alors cette tentative d'unité n'aura abouti qu'à la guerre civile. Les prétentions du *Vor-Parlement* à la souveraineté absolue ont déjà suscité un conflit grave entre cette assemblée et le gouvernement hanovrien. Le gouvernement prussien s'est prononcé non moins formellement contre ces prétentions en déclarant que, s'il adhérait à l'élection de l'archiduc Jean, sans avoir été préalablement consulté, c'était en considération de l'urgence et sous la condition qu'on ne se prévaudrait pas dans la suite de ce précédent tout exceptionnel. Les peuples ne seraient pas de meilleure composition que les gouvernemens. Les nombreuses capitales de l'ancienne confédération se résigneraient difficilement à descendre au rang de simples chefs-lieux de province; Munich, Berlin, Vienne, n'accepteront jamais la suprématie de Francfort. Si cette lutte reste encore à l'état de symptôme, si le pouvoir central fonctionne sans trop de difficulté, cela tient au caractère exceptionnel des circonstances. L'Allemagne, après février, croyait à la guerre : princes et peuples ont fait trêve d'un tacite accord à leurs susceptibilités pour se

grouper autour de ce vague symbole et guetter, l'arme au bras, l'instant où la révolution française essaierait de franchir le Rhin ou le Pô. Il ne faut pas se dissimuler que cette idée de résistance et d'expansion extérieures est la seule qui jusqu'ici ait surgi bien distincte de l'unitarisme allemand, et M. de Metternich n'épargne pas à ce sujet les railleries à nos républicains de la veille. Que de déceptions, en effet, depuis février! A peine au pouvoir, nos radicaux embouchaient la trompette héroïque pour sonner le jugement dernier des rois. Le cri d'unité qui venait de s'élever de toutes les parties de l'Allemagne n'était, disaient-ils, que l'écho sympathique des proclamations de l'Hôtel-de-Ville. Les ossemens épars du vieux cadavre germanique se rapprochaient et s'animaient au souffle de la France pour se régénérer dans l'incarnation définitive de la vie républicaine. A peine assemblé, le parlement de Francfort allait imprimer la dernière secousse aux trônes germaniques, substituer à l'alliance des rois l'alliance des peuples, et concourir, sous le « rayonnement pacifique » de M. de Lamartine, à l'affranchissement de la Pologne et de l'Italie. Il s'est réuni, ce parlement : qu'a-t-il fait pour l'idée démocratique? qu'a-t-il fait pour les nationalités opprimées? qu'a-t-il fait pour l'alliance française? Rien pour elles, tout contre elles. A son début, le parlement de Francfort s'est placé sous l'égide monarchique. Il a repoussé la combinaison républicaine d'un directoire fédéral pour centraliser ses pouvoirs entre les mains d'un prince, et ce prince était un archiduc d'Autriche, le substitut même de l'empereur, c'est-à-dire le représentant officiel de la politique qui symbolise en Allemagne la haine de la France révolutionnaire, l'asservissement de la Pologne et de l'Italie. En Bohême, à Posen, il a applaudi aux sanglans succès de l'élément germanique sur l'élément slave. En Italie, il a offert éventuellement à l'Autriche l'appui armé de la confédération, revendiqué pour l'Allemagne le versant italien des Alpes et Venise, et mis implicitement pour condition à tout désistement sur ce point la rentrée de la Hollande, de la Suisse allemande, de l'*Alsace*, de la *Lorraine*, dans la « grande unité germanique (1). » En tout et partout enfin, la révolution allemande s'est constituée le procureur fondé de l'ancienne diplomatie absolutiste, et la France peut déjà voir, aux lueurs obscurcies du « rayonnement pacifique, » la confédération mettre sur pied neuf cent mille soldats. Cette hostilité de l'unitarisme allemand vis-à-vis de la France

(1) Rapport du comité international du parlement de Francfort, séance du 12 août 1848. Dans la même séance, le comité international, présentant son rapport sur les affaires d'Italie, concluait qu'aucune agression contre des territoires appartenant à la confédération germanique ne devait être tolérée, et qu'il faudrait venir au secours de l'Autriche aussitôt que cette puissance en aurait besoin. L'assemblée abandonnait, séance tenante, à l'archiduc Jean le soin de prendre une décision à cet égard.

n'est-elle qu'accidentelle? Faut-il n'y voir qu'un souvenir irréfléchi des défiances léguées par notre première révolution, défiances si ridiculement autorisées par cette étrange politique qui, à l'issue de février et tout en proclamant le respect des nationalités, expédiait des professeurs de barricades à Berlin et à Londres, des bandes armées en Belgique et en Savoie? Nous voudrions le croire. Malheureusement, les tendances anti-françaises des Allemands ont toujours coïncidé chez eux avec l'idée d'unité nationale, même dans les manifestations les plus pacifiques de cette idée, et comme si elles en étaient partie intégrante. Oublie-t-on la tactique dont usait, à l'apogée même de la dernière période de paix, le Zollverein pour s'annexer la Belgique? Oublie-t-on cette propagande teuto-flamande naguère si active, ces efforts quotidiens de la Prusse pour ameuter les réminiscences germaniques du peuple belge contre l'alliance française?

M. de Metternich n'est pas le dernier à se féliciter de cette attitude des Allemands, qui réalise, dit-on, sans responsabilité aucune pour lui, une de ses récentes conceptions politiques. Il paraît constant qu'en apprenant la révolution de février, dont il ne pouvait pas prévoir les retours pacifiques, M. de Metternich s'était à peu près décidé à faire la part du feu aux dépens de l'Allemagne rhénane, que ses velléités révolutionnaires recommandaient peu aux sympathies du vieux diplomate. L'Autriche nous eût laissé reprendre sans intervenir notre frontière du Rhin, à la condition pour nous de ne pas pousser trop loin nos exigences dans la question d'Italie. Le gouvernement autrichien serait ainsi parvenu à assurer ses possessions italiennes, à tenir en échec le libéralisme germanique, placé dès-lors entre deux feux, et à se faire des rancunes nationales de l'Allemagne un rempart contre la contagion du radicalisme français. Ce rempart s'est élevé de lui-même, et le concours donné par le reste des Allemands à l'Autriche est, pour ses possessions italiennes, une garantie bien autrement sûre que les éventualités douteuses d'un nouveau traité de Campo-Formio. L'Autriche n'a obtenu, il est vrai, ce concours qu'en entrant dans l'orbite révolutionnaire de l'Allemagne, ce qui ne laisse pas de déranger les calculs de M. de Metternich; mais il n'a jamais cru à la durée de la révolution viennoise. « Vienne, dit-il, ne saurait avoir la prétention d'être un centre national comme Londres et Paris. L'empire d'Autriche n'étant qu'une agrégation de nationalités hétérogènes, qui n'ont pour lien commun que la personne de l'empereur, la capitale est partout où il plaira à l'empereur de résider, et les bons bourgeois de Vienne voudront racheter tôt ou tard, par leur soumission, les avantages qu'ils ont perdus par l'éloignement de la cour. » Le jeu a bien ses dangers pour la cour; mais la faveur qui s'attache à tout changement de règne aidera à la réconciliation. Le nouvel empereur d'Autriche aurait d'ailleurs,

au besoin, un puissant auxiliaire dans la popularité libérale de l'archiduc Jean, qui, trop loyal pour recommencer Philippe-Égalité, peut servir long-temps de trait d'union entre la révolution et le trône. Telle est sans doute aussi l'opinion de M. de Metternich. Personne n'a vu avec plus de satisfaction que lui le vote qui a placé son ennemi intime à la tête de la révolution allemande. « C'est un enfant inoffensif! » disait-il en apprenant l'élection de l'archiduc, et l'enfant sexagénaire passe à Londres pour accepter assez volontiers les inspirations qui lui viennent de Brighton, nouvelle résidence de M. de Metternich.

L'absolutisme a, chez nos voisins d'outre-Manche, deux autres représentans : le duc de Brunswick et le comte de Montemolin. Le premier fatigue chaque année de ses excentricités et de ses confidences tous les échos judiciaires de Londres, ce qui me dispense d'en parler. Le rôle du second est celui que, d'après le philosophe ancien, devrait envier toute honnête femme : on ne parle pas de lui. Les salons de la haute aristocratie s'ouvrent avec empressement, mais sans déférence d'aucune espèce, devant le jeune prétendant espagnol. Tories et whigs trouvent dans l'Espagne constitutionnelle de quoi défrayer leurs sympathies politiques respectives et leurs visées communes d'influence, ce qui donne, à leurs yeux, au comte de Montemolin un tort immense, l'inutilité. Il n'a tenu cependant qu'à l'héritier de don Carlos de sortir de cet isolement, et de devenir un gage de réconciliation entre la cour d'Espagne et le ministère whig. Le fait que je vais citer était connu de tout le monde politique de Londres, excepté peut-être les diplomates de M. de Lamartine. C'était vers le mois de juin. La révolution de février venait d'anéantir à Madrid les espérances fondées sur les mariages espagnols. Le duc de Montpensier, en cessant de représenter l'alliance franco-espagnole, personnifiait toujours la rupture des cabinets de Londres et de Madrid; il n'était plus désormais, aux yeux du général Narvaez, qu'un embarras sans compensation. Isolé, menacé même du côté de la France, dont les *barbésiens*, les *blanquistes* et les *voraces* dirigeaient encore plus ou moins la politique extérieure; non moins isolé et menacé du côté de l'Angleterre, qui avait sur le cœur le renvoi récent de M. Bulwer, le gouvernement espagnol crut prudent, pour ne pas être pris entre deux feux, de reconquérir les bonnes graces de celle-ci en lui sacrifiant le prince français. Pour cela, il suffisait de transmettre les droits présomptifs du duc de Montpensier à un autre prince, et le comte de Montemolin, qui pouvait apporter un appoint assez important au parti conservateur espagnol, était naturellement désigné au choix du cabinet de Madrid. Les deux généraux carlistes Batanero et Polo et M. Fernando de la Hoz, rédacteur du journal carliste de Madrid, *la Esperanza*, se rendirent auprès du comte de Montemolin pour lui offrir, de la part du général Narvaez, de le recon-

naître pour héritier de la couronne, s'il consentait à reconnaître à son tour la reine Isabelle. Lord Palmerston, Anglais avant d'être whig, se prêtait à l'arrangement. L'*Esperanza* et l'*Heraldo* échangeaient déjà des avances significatives; la feuille carliste prêchait la réconciliation de toutes les opinions modérées, et la feuille ministérielle insinuait de son côté que le comte de Montemolin comprenait tout le premier les nécessités libérales de l'époque (1). Tout, au dedans comme au dehors, poussait au succès de cette combinaison, qui échoua devant le refus formel du comte de Montemolin. Dégagés par ce refus de leur responsabilité vis-à-vis du général Narvaez, les trois envoyés notifièrent aussitôt au jeune prétendant que 8,000 hommes étaient enrôlés et prêts à entrer en campagne pour son compte. J'ignore si l'offre fut acceptée; mais c'est de l'abandon de ces tentatives d'arrangement que date la réapparition des bandes carlistes. Vers la même époque, le comte de Montemolin essaya, mais sans succès, d'emprunter une somme assez considérable à un joaillier de la cité, en offrant pour gage ses diamans. On n'accorde pas au comte de Montemolin une grande portée d'esprit; mais sa position n'est-elle pas pour beaucoup dans ces tendances de l'opinion à son égard? Le rôle de prétendant est fait pour écraser même une intelligence au-dessus du médiocre. S'il n'y a chez lui rien d'entraînant, le jeune prince laisse du moins à ceux qui le connaissent une impression bienveillante, le souvenir d'un caractère doux qui flotte entre l'indifférence et la réserve, mais qui n'exclut pas, comme on l'a vu, certaine ténacité, cette force des esprits timides.

Il est un nom qui naguère avait sa place dans cette liste de proscrits : la main du suffrage universel vient de l'en rayer. Quels souvenirs trouverais-je d'ailleurs à recueillir ici? Pour nos voisins comme pour nous, ce nom n'a eu aucune signification politique sérieuse jusqu'au jour où près de six millions d'électeurs sont venus le jeter à l'Europe comme une énigme, à la France comme un gage d'ordre et d'unité. Le prince Louis ne vivait pas cependant en Angleterre entièrement inaperçu : la bourgeoisie de Londres honorait volontiers en lui le neveu d'un homme que la candide impartialité des riverains de la Tamise admire presque à l'égal du duc de Wellington; l'aristocratie l'acceptait, de son côté, comme un gentleman de bon goût et très convenablement stylé aux mœurs anglaises (*british manners*), point capital dans le pays. On comprend difficilement, par exemple, de l'autre côté du détroit, que le bâton de constable que vous savez ait pu fournir matière à épigramme : un duc et pair allant, comme chez nous, monter sa garde, un fusil de munition à l'épaule, voilà ce qui offusquerait singulièrement en revanche le décorum britannique. Le

(1) *Heraldo* du 17 mai.

prince Louis avait une autre recommandation auprès de la société anglaise : une générosité toute napoléonienne qui l'a ruiné. Il a payé deux ou trois fois, et sans compter, les dettes de son parti. Son parti s'est étrangement accru depuis lors, et je ne crois pas qu'aucune opinion, quels que soient sa date et son drapeau, ait à s'en plaindre. Le suffrage universel, qui est allé chercher dans l'exil le plus isolé des princes proscrits, peut nous ménager, et sans sortir de la légalité, bien d'autres surprises. Le prince Louis est, du reste, le seul homme que son élévation subite n'ait pas étonné. Il n'a pas douté un seul instant de ce retour de fortune, et sa foi presque superstitieuse dans l'avenir pallie ce qu'il y a d'excentrique au premier abord dans les deux tentatives de Strasbourg et de Boulogne. Ce fatalisme confiant le rendait assez peu docile à tout conseil qui ne répondait pas entièrement à sa pensée. Il n'a jamais accepté un plan qu'après l'avoir modifié pour le faire sien, et c'est à ces goûts d'initiative personnelle que ses amis croient devoir attribuer en partie ses deux échecs d'autrefois. Huit ans de captivité ont amorti la fougue un peu juvénile du prince Louis; mais son humeur indépendante et primesautière a survécu. « J'appelle à moi tous les avis, disait-il dernièrement; mais je fais ce que je dois et même ce que je veux. » L'oncle ne désavouerait pas le neveu pour ce mot-là.

Si les extrêmes se touchent quelque part, c'est à coup sûr dans mon sujet. D'un nom dont on a fait l'expression d'une pensée d'ordre, passons à d'autres noms devenus synonymes d'anarchie.

L'émigration socialiste de juin n'a jeté en Angleterre que deux de ses notabilités : MM. Caussidière et Louis Blanc. M. Caussidière a vécu à Londres on ne peut plus ignoré jusqu'au moment où il a redonné signe de vie par la publication de ses mémoires. Je doute même que cet appel à l'attention publique qui l'oublait l'ait beaucoup servi. La pittoresque vulgarité de l'ex-préfet de police n'a rien gagné à se parer des manchettes du style, et quel style! Les orties et les ronces de cette éloquence de club en faisaient tout le piquant; la main perfidement amie qui les a élaguées n'a réussi qu'à mettre à nu la fade pauvreté de ce lent verbiage. Pourquoi M. Caussidière n'est-il pas resté dans la pénombre où l'avait placé l'engouement semi-craintif, semi-railleur, des électeurs d'avril et de juin? Nous l'aimions presque ainsi : il y avait dans le sentiment de l'opinion à son égard quelque chose de cette curiosité irritable qui nous fait jouer avec un loup apprivoisé. Et voyez la maladresse! non content de se transformer à nos yeux, M. Caussidière ne veut pas même nous laisser l'illusion de son passé. Nous étions disposés à croire, par exemple, que le 25 février M. Caussidière, avec sa taille de cinq pieds huit pouces, son grand sabre, sa brune crinière poudreuse et hérissée et ses façons d'Hercule en colère, était quelque peu

épouvantable; mais, du moment où M. Caussidière nous le dit, nous rions tout les premiers de notre peur. Évidemment, la pose qui nous effrayait avait été étudiée en face d'un miroir de poche, derrière la barricade du coin. Ce prestige de mélodrame évanoui, que reste-t-il? Un modeste bourgeois qui vise à faire de la prose. Le prévôt Marcel disparaît dans la houppelande aurore de ce bon M. Jourdain.

L'exil aura mieux servi M. Louis Blanc que M. Caussidière. Le microscopique Annibal a eu, au-delà du détroit, un jour de succès fou: c'est lorsque, tout frais débarqué du railway de Douvres, il supplia, par une lettre insérée au *Times*, les cockneys de Londres de lui épargner leurs ovations. La sombre Angleterre dépensa ce jour-là en l'honneur de l'homme au tabouret toute la gaieté qu'elle économisait depuis le roi Harold. Le Saxon pur sang admettrait peut-être à la dernière extrémité qu'un mendiant irlandais est un homme, et que dix Français sont de force à battre un Anglais; mais il ne se résignera jamais à comprendre que des échappés du Luxembourg méritent autre chose qu'un cabanon de choix à Bedlam. Communiste, lui! qui fait du moi son culte, de l'argent sa *respectabilité*, de l'isolement son ambition suprême! lui qui, au sein même des villes, ne croit pas sa personnalité à l'abri, s'il ne la retranche derrière les fossés et les grilles d'une maisonnette juste assez grande pour lui seul! lui enfin qui pousse le fanatisme du *chez soi* jusque dans ses tavernes, où des stalles de bois défendent scrupuleusement le consommateur contre le rayon visuel du consommateur son voisin! M. Louis Blanc n'avait même pas le mérite de se présenter en Angleterre avec le passeport de l'excentricité. Le socialisme, que nos républicains rouges croyaient avoir renouvelé des Grecs, n'est en effet qu'une banalité anglaise, une banalité vieille de trente ans, et qui a déjà eu son faubourg Saint-Antoine à Birmingham, son Luxembourg et son 15 mai à Londres, son juin à Peterloo. Bien avant que M. Proudhon eût défini la propriété à sa manière, c'était un lieu commun chartiste que d'attaquer « la légitimité de la dette publique, *le monopole de la force mécanique, du sol et des moyens de transport.* » Bien avant le serment de M. Louis Blanc, un orateur chartiste avait appelé sur la bourgeoisie anglaise le châtiment de Sodome et de Gomorrhe (1), » tandis qu'un autre, M. Bronterre O'Brien, engageait les ouvriers à « se venger *nationalement* sur la *vie* et sur les *propriétés* des hommes des classes supérieures et moyennes. » M. Louis Blanc n'était donc pas seulement antipathique ici, il était usé. La menue monnaie de l'émigration socialiste de juin paraissait plus dépaysée encore. Nos jeunes aventuriers des barricades désespéraient visiblement, au bout d'une semaine, d'un peuple pour qui le bâton du constable est encore une croyance. Ils s'en

(1) A Manchester, dans l'un des *meetings* qui précédèrent le *mois sacré*.

consolent en scandalisant le candide *policeman* qui les surveille par la suspecte abondance de leurs barbes, excroissance éminemment contraire à la *respectabilité*.

Passons sur ces étranges *fantaisistes*. Et au fond, pourquoi leur en vouloir? N'ont-ils pas rempli, au sein de l'effroyable chaos que février avait fait, une sorte de mission régulatrice et providentielle? A cette société découragée ou blasée, qui s'attelait les yeux fermés, le cœur inerte, aux plus folles expériences, ils ont apporté l'initiative soudaine de la peur. Le mobile aurait pu être plus élevé, j'en conviens; mais le résultat est bon en somme. N'est-ce pas cette réaction de la peur qui a fait surgir du fractionnement universel une majorité? La nouvelle organisation des partis n'a rien de bien rassurant au premier aspect : de la guerre des opinions, qui, depuis 1830, semblait seule destinée à se partager le pays, nous sommes brusquement retombés dans la guerre des classes. Eh bien! faut-il s'en effrayer? Ces classes qui frémissent encore des sanglantes émotions de la rue sont peut-être plus près de s'entendre qu'elles ne le croient. Les deux armées ont beau rester en présence, le malentendu qui les poussait naguère au combat est bien près de disparaître. Parcourez les groupes d'ouvriers qui stationnent sur nos places, et, à travers les sombres éclairs de haine qui semblent jaillir sous leurs pas des pavés encore mal assis, vous surprendrez un grand fonds de modération. Quatre mois de socialisme, neuf mois d'isolement, ont singulièrement mûri l'esprit des masses. La classe ouvrière commence à comprendre, et toute curiosité un peu bienveillante peut déjà lui en arracher l'aveu, que le droit au travail ne donne pas le travail, et que l'égalité sans la liberté a pour niveau forcé la *misère*. Que deviennent ici les chimères du Luxembourg? Quand le peuple en est de lui-même arrivé là, il est bien près de redemander à l'accord intelligent des intérêts ce qu'il avait imprudemment cherché dans leur antagonisme. Pour rapprocher les deux classes, pour dégager des rêves violens du socialisme le fait réparateur de la solidarité, que manque-t-il désormais? Un médiateur.

M. Louis Blanc et ses adeptes auront en somme réussi à guérir la société malade, comme ils en avaient la prétention; mais ils l'auront guérie homœopathiquement. Le socialisme a mieux servi en cent vingt jours, par ses violences, la cause de l'ordre que n'aurait pu le faire en un siècle l'ascendant modérateur des autres écoles vaincues. Le sol est maintenant déblayé, pour celles-ci, de l'immense malentendu qui avait entravé leurs pas et déterminé leur chûte; l'avenir leur appartient cette fois tout entier, et les hommes qui les représentent aujourd'hui dans l'émigration en ont eu tout les premiers conscience. La déception n'a pas un seul instant engendré chez eux le doute. Devant les étranges contresens de l'idée libérale comme devant la déification de l'anarchie,

aucun d'eux n'a senti faiblir sa foi politique, — foi dans le principe de liberté chez Louis-Philippe et M. Guizot, — foi dans le principe d'autorité chez M. de Metternich. L'histoire pourra dire d'eux comme de la première émigration, — mais ce ne sera plus un blâme, — qu'ils n'ont rien oublié et rien appris. C'est la société qui, en leur absence, aura beaucoup appris et oublié. En restant stationnaires, leurs idées sont redevenues actuelles; l'esprit public n'aura marché un instant sans eux que pour revenir, par un brusque détour, à côté d'eux. *Autorité, liberté*, n'est-ce pas là, en effet, le double cri qui s'échappe déjà de toutes les poitrines? Quelles seront les conditions définitives de l'accord de ces deux tendances? L'avenir seul le sait; mais cet accord est inévitable, tout y tend. L'excès aura produit aujourd'hui comme toujours sa réaction naturelle. Chez nous et ailleurs, le parti révolutionnaire a tant fait à la fois contre l'idée de liberté et l'idée d'autorité, que ces deux dogmes, trop long-temps réputés incompatibles, sont désormais inséparables dans le vœu européen. La situation est à l'école politique qui saura mieux les grouper. L'insuccès des deux dernières expériences constitutionnelles ne saurait être un argument contre cette fusion de principes. La branche aînée et la branche cadette sont tombées, non pas pour les avoir accouplés, mais bien parce que l'une leur avait fait des parts trop inégales, et parce que l'autre avait cru ne pouvoir les concilier qu'en les amoindrissant. A l'heure du danger, Charles X n'a pu s'appuyer que sur l'autorité seule. Le gouvernement de juillet, moins heureux encore, n'a trouvé son point d'appui ni dans l'autorité ni dans la liberté, car, sous l'empire des préjugés contradictoires qui l'avaient entouré à sa naissance, il s'était trouvé conduit à les affaiblir toutes deux. Ces préjugés se sont heureusement évanouis. Nul pouvoir honnête ne saurait désormais se défier de la liberté; elle a fait ses preuves par le suffrage universel, qui, à travers les fautes et les contradictions d'un premier essai, a montré des instincts essentiellement modérateurs. Nul parti honnête n'oserait non plus récuser l'autorité, car l'ascendant du droit, et l'expérience parle encore ici, est, en résumé, plus tolérable que la capricieuse tyrannie de la foule. Les deux principes sont réconciliés dans les opinions, ils ne peuvent tarder à l'être dans les faits. Sous quelle forme? Peu importe. Dans le passé comme dans le présent, dans la forme républicaine comme dans la forme monarchique, les systèmes politiques les plus résistans sont ceux qui ont simultanément accepté ces deux forces: voilà l'essentiel. Si la république romaine dans l'antiquité, la monarchie anglaise de nos jours, ont si vigoureusement tenu tête, l'une à la loi agraire, l'autre au chartisme, c'est que leur constitution avait tout à la fois pour base la liberté, pour sommet l'autorité.

GUSTAVE D'ALAUX.

LA NUBIE.

IBSAMBOUL. — LA SECONDE CATARACTE.

Nous avons dépassé l'Égypte (1), l'île de Philœ fuit derrière nous. Le Nil est tortueux et resserré, ses bords ont bien un air de Nubie. Des montagnes noires percent des plaines de sable. Une poussière d'un jaune doré est disposée autour de ces rochers comme les champs de neige autour des cimes aiguës des Alpes; mais ici les champs de neige sont des champs de feu. Par leur teinte et leur chaleur, ils rappellent la Solfatare de Naples. Les villages nubiens sont presque imperceptibles. Quelques rares palmiers les désignent à peine à l'attention du voyageur; on a un vif sentiment du désert, de l'inhabité. Sur les sommets, pas un brin de mousse ou de lichen; la vie n'est pas si complétement absente des hauteurs les plus solitaires des Alpes. Là, quelque végétation arrive, un papillon ou un oiseau s'égare sur l'aile des vents. Ici, rien de pareil; l'aile des vents ne porte que la mort; il n'y a de vivant que la lumière.

(1) Voyez dans les livraisons des 1er août, 1er septembre, 15 novembre 1846, 1er mars, 1er mai, 15 juillet, 15 décembre 1847 et 1er avril 1848, la partie du voyage relative à l'Égypte.

Déboud.

A Déboud est un petit temple de l'époque des Ptolémées et auquel on a travaillé sous Auguste et Tibère. Nous retrouvons et nous retrouverons encore plus d'une fois cette alliance, qu'on n'eût pas soupçonnée avant Champollion et qui frappe encore plus en Nubie qu'en Égypte, entre l'architecture des Pharaons et les souvenirs de l'histoire romaine.

Ce n'est pas là tout l'enseignement des hiéroglyphes à Déboud : non-seulement ils nous montrent, comme ailleurs, des noms connus de l'histoire, mais à cet intérêt, auquel nous sommes accoutumés, s'en joint un plus nouveau. La lecture des hiéroglyphes nous révèle l'existence d'un roi dont l'histoire n'a pas conservé la mémoire. Il s'appelait Atharramon, et vivait probablement sous les premiers Ptolémées. Ce nom n'avait jamais été écrit avec d'autres caractères que les caractères hiéroglyphiques avant d'être écrit en caractères français dans la correspondance de Champollion.

En revenant du temple, nous avons contemplé un tableau vraiment nubien. Un petit garçon noir et nu sautait en frappant de sa lance son bouclier de peau d'hippopotame, un autre en brandissant un long glaive; un vieux Nubien, à mine d'anthropophage de la mer du Sud, les regardait bondir; quelques jeunes filles battaient des mains avec une gaieté sauvage. La couleur locale et l'étrangeté des costumes ne manquaient pas à la scène. Le vêtement des jeunes Nubiennes avait juste trois doigts de hauteur; ce vêtement est un collier; mais si les modes de Nubie diffèrent autant des modes parisiennes, il est des susceptibilités féminines qui sont les mêmes en tout pays. Une de ces dames court-vêtues s'est indignée de ce qu'un de nos matelots l'a appelée, selon l'usage égyptien, *ma mère*.

A peine avions-nous repris notre navigation sur le Nil, que nous avons vu le rivage se couvrir de femmes qui couraient çà et là en poussant des cris et comme éperdues. On nous dit qu'un crocodile vient d'enlever un enfant, hélas! peut-être un de ces petits nubiens qui, tout à l'heure, sautaient si gaiement sur le rivage.

La Nubie me semble à la fois plus sombre et plus riante que l'Égypte. Ce qui est cultivé est très vert. La zone de culture qui s'étend des deux côtés du Nil se resserre extrêmement : au-delà, le désert s'étend d'un côté jusqu'à l'Indus, de l'autre jusqu'au Sahara; mais cette zone, si étroite, est admirablement féconde. Sur les terrains que le Nil vient d'abandonner, l'orge est encore verte; celle qu'on a semée sur les pentes que le fleuve a quittées depuis plus long-temps jaunit déjà; un peu plus haut, l'orge est mûre; tandis qu'on sème, on recueille.

Nos Arabes chantent en réjouissance de la guérison de M. Durand, qui a été malade. L'un d'eux récite une mélopée, les autres répètent

salam, salam (santé). Voilà le chœur de la tragédie antique; il est bien dans la nature.

Aujourd'hui, 3 février, le thermomètre marque, à l'ombre, 30 degrés centigrades. Le ciel est blanc au lieu d'être rouge comme en Égypte. La chaleur est étouffante, nous allons tâcher de dormir au coassement des grenouilles et au sifflement des serpens.

Gartach.

Nous avons erré dans les carrières de Gartach; elles sont curieuses par la quantité d'inscriptions grecques tracées sur les parois des rochers. Les noms propres qui figurent dans ces inscriptions sont ou grecs, ou latins, ou évidemment égyptiens d'origine. Quelques-uns de ceux-ci sont rares et insolites, comme Pamechemis, Petetais, Petermonthos. La plupart de ces inscriptions renferment un *hommage* rendu à une divinité par un personnage accompagné de divers membres de sa famille. L'un de ces personnages a deux noms, un nom égyptien, Pamès, et un nom grec, Drakôn. Il est remarquable qu'il y ait plus de ces *hommages* écrits en grec qu'en égyptien populaire (démotique). Tous ceux qui savaient un peu de grec mettaient leur vanité à l'écrire.

Beit-Oually.

Ce lieu offre un des plus remarquables monumens de la Nubie. C'est un *speos* (temple taillé dans l'intérieur du roc) de médiocre grandeur, avec un corridor à ciel ouvert qui conduit à l'entrée; sur les parois de ce corridor, une suite de bas-reliefs du plus grand intérêt montrent le grand Ramsès (1) triomphant de ses ennemis. Les scènes ordinaires de siéges et de combats sont diversifiées par quelques détails qui ont particulièrement attiré mon attention. Ramsès, représenté avec une taille gigantesque, saisit par les cheveux un guerrier géant aussi, quoique moins grand, dont la tête dépasse la forteresse que son corps semble remplir, tandis qu'un fils de Ramsès attaque la porte une hache à la main; sur le rempart, une scène animée représente des guerriers qui parlementent, des femmes qui supplient, un prêtre qui s'avance au-devant du conquérant, l'encensoir à la main, tandis qu'un défenseur désespéré se précipite des remparts, et qu'une mère tient son enfant suspendu dans les airs pour le précipiter aussi ou pour attendrir le vainqueur. Ailleurs, dans une déroute, un nègre blessé revient vers sa demeure, appuyé sur deux de ses compagnons; sa femme et son enfant s'avancent à sa rencontre avec des gestes de douleur. Ces détails montrent que ces peintures guerrières ne sont pas toutes

(1) C'est lui et non son père, comme le croyait Champollion (*Lettres*, p. 156 et suivantes), trompé par une variante dans le prénom de Ramsès-le-Grand, qui lui avait fait compter un Ramsès de plus que n'en offrent les monumens.

jetées dans un moule uniforme, et offrent des épisodes pleins de vie et de réalité; mais, ce qui est surtout digne d'attention, ce sont les tributs apportés au Pharaon vainqueur par le peuple qu'il a soumis. Parmi ces tributs, on remarque l'or en anneaux, qui remplaçait la monnaie dans l'antique Égypte, comme, chez les anciens peuples du Nord, la poudre d'or renfermée dans des sacs, et différens animaux, parmi lesquels on reconnaît la girafe, le singe, l'autruche et le guépard. La nature des objets présentés au vainqueur par les populations vaincues montre qu'il s'agit ici de victoires remportées sur les habitans des régions situées au midi de l'Égypte, sur les Éthiopiens, et les traits des vaincus, qui sont évidemment des nègres, achèvent la démonstration. Cet usage de placer des animaux dans les pompes triomphales se retrouve, en Assyrie, sur un obélisque nouvellement découvert à Nimroud. En Égypte, les Ptolémées marchèrent, à cet égard, sur les pas des Pharaons, comme le prouve la description de la pompe triomphale que Ptolémée-Philadelphe montra aux Alexandrins et où figurait une girafe, au rapport d'Athénée.

Kalabché.

Non loin du monument peu considérable, mais *classique*, de Beit-Oually, s'élèvent les ruines colossales et comparativement modernes de Kalabché. Presque tout ce qui subsiste de Kalabché date des Ptolémées ou des empereurs; mais c'est le plus magnifique reste de cet âge récent. Si l'on n'était averti par les inscriptions hiéroglyphiques et par le style des bas-reliefs, on pourrait se croire chez les vieux Pharaons. Plusieurs cours encombrées d'immenses ruines, d'énormes colonnes encore debout, un grandiose qui rappelle celui de Thèbes, feraient supposer qu'on a devant les yeux un monument des plus belles époques de l'art égyptien et non de l'époque gréco-romaine. Kalabché a un faux air de Karnac. Les peintures, étant moins anciennes, ont mieux conservé leur fraîcheur. Les signes dont les murs sont couverts brillent des couleurs les plus vives : le bleu, le vert, le rouge, y resplendissent au soleil de Nubie avec un éclat incomparable. Il y a ici d'intéressantes études à faire sur la mythologie égyptienne, telle qu'elle était devenue en s'éloignant de sa simplicité antique, en multipliant les personnages divins sans changer l'idée religieuse que ces personnages représentent. Le système religieux des Égyptiens se compose partout d'un petit nombre d'élémens qui, avec le temps, vont se diversifiant à l'infini. Peu de types et beaucoup de variantes : c'est la loi de la mythologie aussi bien que de l'écriture égyptienne.

Dandour.

Nous avons dépassé le tropique; c'est un événement pour un voyageur. En Nubie, bien plus qu'en Égypte, les monumens égyptiens se

pressent sur les bords du Nil. A Dandour est un petit temple purement romain, et dont cependant les sculptures ont un certain mérite. Il nous arrête quelques heures (1), puis nous remontons sur le Nil. Nous regardons long-temps Canopus; c'est une étoile presque égale en éclat à Sirius, et qu'on ne voit point en France. Nous sommes sous un ciel étranger, nous saluons des astres nouveaux.

.....Nova sidera norunt.

Girchè-Hassan.

Nous avons vu Girchè-Hassan à la lueur de notre *machallah :* on appelle ainsi une grille placée à l'extrémité d'un bâton, et dans laquelle on fait brûler un bois résineux. Cette espèce de fanal jette une vive lumière. Après l'avoir bien allumé, nous nous sommes acheminés vers le monument. C'est le premier exemple de ces temples-grottes creusés dans les montagnes et décorés de cariatides sculptées dans le roc, dont Ibsamboul offre un modèle magnifique. A la lueur du machallah, tout nous a semblé plein de majesté. Aujourd'hui, la clarté du soleil fait paraître les cariatides lourdes et écrasées. A Dandour, nous avons vu de bonnes sculptures d'une époque de décadence; aujourd'hui, nous avons sous les yeux de mauvaises sculptures d'une bonne époque. Dans l'intérieur sont de nombreux enfoncemens, et, dans chacun de ces enfoncemens, trois ou quatre statues. Le roi figure toujours au milieu d'un groupe d'images divines. Ces statues mutilées, subitement illuminées par la flamme agitée et pétillante du machallah, avaient un aspect extraordinaire. La foule noire qui nous suivait nous représentait le peuple égyptien tel qu'il se pressait autrefois à l'entrée de cette grotte sacrée, et nous étions les prêtres qui le retenaient à distance sur le seuil du temple.

Nous sommes revenus escortés par la population. Elle était un peu plus nombreuse et un peu plus bruyante que nous n'aurions voulu. Sa manière de demander le *bakchich* ressemblait assez à une menace. Les gestes animés, les visages noirs et vivement éclairés par une flamme que le vent faisait tourbillonner, donnaient à notre entourage un aspect peu aimable. L'impatience commençait à nous gagner. Un de nos Arabes a ôté, au plus vif d'entre nous, un bâton qui, en se levant sur un de ces moricauds, aurait pu causer de fâcheuses représailles. Grace à cette précaution, nous sommes arrivés sans encombre à notre barque. Une fois rentrés dans notre forteresse, nous avons hissé le pont-levis, c'est-à-dire la planche qui établissait une communication entre la terre et nous, et nous avons parlementé. Les Nubiens ont crié et ges-

(1) Je remarque que les dieux ont ici les cheveux nattés à la manière des Nubiens de nos jours. On leur a donné le costume du pays.

ticulé long-temps pour obtenir plus que nous ne voulions leur donner; mais nous avons tenu bon, et ils ont fini par nous laisser dormir. C'est la première fois que nous avons pu concevoir quelque appréhension de violence, et nous n'avons même pas été menacés sérieusement.

Dakké.

Voilà encore un monument de plusieurs époques. Je néglige ce qui date des Ptolémées et des Césars, et je m'attache aux inscriptions qui se rapportent à un roi d'Éthiopie, nommé Ergamène, dont parle Diodore de Sicile.

Cet Ergamène m'intéresse. J'aime ce roi éthiopien, contemporain des premiers Ptolémées, et qui, sans doute éclairé par la philosophie grecque (1), osa se soulever contre le sacerdoce égyptien; ce roi qui, sommé par les prêtres d'avoir à mourir pour leur complaire, refusa de leur obéir et les extermina. Une particularité me préoccupe, et, si j'ose dire ainsi, m'intrigue vivement. Ergamène est figuré rendant hommage à un personnage dont la figure est accompagnée d'un cartouche dans lequel on lit : *la grande maison* ou *la maison du grand.* Quel est ce personnage qui, dans d'autres tableaux, rend lui-même hommage à diverses divinités? Je ne puis expliquer ce double rôle qu'en voyant là un Ptolémée (et, d'après l'époque où vivait Ergamène, probablement Ptolémée-Philadelphe), dont la suzeraineté sur ce roi nubien, inconnue à l'histoire, semble attestée par ce monument.

Tandis que j'étais occupé à copier les hiéroglyphes qui accompagnent la figure du roi Ergamène, le vent, ce soir assez violent, s'engouffrait dans une ouverture placée au-dessous de l'inscription, et plusieurs bouffées sont venues me frapper dans le ventre. J'y ai senti comme le coup d'un projectile et une vive douleur. J'ai continué quelque temps de copier, mais il a fallu me retirer; il me semble que je suis blessé aux entrailles. Je me souviendrai du roi Ergamène.

Il y a eu une espèce d'orage cette nuit. Je me lève tard; je suis las et souffrant. Mes yeux, qui errent languissamment sur de grands plateaux de sable blanc, d'où sortent des montagnes pittoresquement groupées en pyramide, sont réjouis par une scène gracieuse du désert. Un chef bédouin, coiffé d'un turban magnifique, trotte à quelque distance sur un dromadaire blanc (2), tandis que ses jeunes fils et des esclaves suivent sur des dromadaires plus petits. Cavaliers et montures ne ressemblent pas plus aux fellahs et aux chameaux des caravanes qu'un écuyer habile sur un cheval de luxe ne ressemble à un paysan sur un cheval de trait.

(1) La physionomie grecque de son nom peut faire penser qu'il était Grec d'origine.

(2) Les dromadaires d'Égypte sont des chameaux qui n'ont qu'une bosse comme les autres; ils ne s'en distinguent que par une tournure plus fine et plus élégante.

Maraka.

Les ruines de Maraka sont peu considérables; mais elles méritent d'être vues à cause d'un bas-relief très singulier, et que je ne me souviens pas d'avoir vu décrit nulle part. Il offre une curieuse association de la religion égyptienne et de la mythologie gréco-romaine. Jupiter, avec le pallium et le sceptre, s'y montre en regard de l'Ammon égyptien, le fouet à la main et deux grandes plumes sur la tête. La troisième personne de la triade est une divinité féminine qui n'a rien d'égyptien. Ainsi l'Égypte n'est représentée que par un des trois personnages divins. On voit là une alliance et comme un compromis entre les deux religions, qui transporte vivement à l'époque où elles se sont rencontrées sur cette terre lointaine, et fait assister, pour ainsi dire, à la fusion de leurs élémens.

Essebouah.

Essebouah veut dire en arabe *les lions*. Le nom de ce lieu vient des lions de pierre qui formaient ici une avenue en avant du temple, et qui gisent encore sur le sable et dans le sable. On dirait un troupeau de lions qui se noie; les uns dominent le déluge dans lequel les autres s'engloutissent. Le temple est entièrement enfoui dans le sable; on ne voit que le pylône et un portique soutenu par huit colosses-piliers, qui représentent le grand Ramsès. Un bas-relief montre ses quatorze filles avec leurs noms; parmi elles est sans doute celle dont j'ai été assez heureux pour découvrir le portrait dans le musée de Marseille, mais je ne puis la reconnaître parmi ses sœurs. Tandis que je regarde curieusement mes princesses égyptiennes, de petits moineaux noirs et blancs chantent gaiement, perchés sur les colosses. Ceux-ci sont en partie renversés; ils semblent avoir succombé à un effort violent. L'un a la tête en bas et les jambes en l'air; l'autre est couché sur la face. On dirait des titans foudroyés.

Comme nos deux compagnons de l'autre barque ont quitté les ruines plus tôt que M. Durand et moi, nos Arabes en ont conclu qu'ils n'avaient pas *trouvé leurs ancêtres*. Nous, qui sommes restés plus longtemps, nous avons trouvé nos ancêtres. Voilà des gens qui me croient d'assez bonne famille, descendant des Ramsès, pas davantage. J'espère qu'ils auront à l'avenir quelque respect pour moi.

A propos des lions d'Essebouah, placés ainsi sur deux lignes et formant une avenue de pierre aux abords du palais de Ramsès, je dirai un mot sur le rôle des lions dans l'architecture des Égyptiens et de quelques autres peuples. On va voir que le choix de cet animal avait sa raison dans le système hiéroglyphique. Le lion ou la tête de lion est

un hiéroglyphe qui exprime la vigilance (1), parce que, disait-on, cet animal dort les yeux ouverts; selon moi, c'est pour ce motif que des lions sont souvent placés à l'entrée ou aux abords des monumens égyptiens. A Dakké, deux lions sont sculptés des deux côtés d'une porte qui conduisait probablement dans le trésor. Ces lions sont des hiéroglyphes sculptés figurant l'idée de la vigilance qui garde le seuil. Au Muséum britannique, on est entré dans l'idée égyptienne en plaçant deux lions à l'entrée de la galerie appelée le *Salon égyptien*. Ce n'est pas seulement en Égypte qu'on voit les lions placés comme les gardiens des portes. Dans l'Inde, deux lions sont accroupis à l'entrée des souterrains d'Ellora. En Chine, deux lions se tiennent devant le petit temple de Macao. En Assyrie, M. Layard a vu deux lions à l'entrée d'un monument qu'il a découvert. Enfin, en Grèce, deux lions gardent la célèbre porte de Mycène. Deux lions étaient placés devant une des portes d'Ancyre, et, si l'on vient jusqu'au moyen-âge, on trouve des lions au portail des églises (2). N'est-ce pas là, dans l'architecture de différens peuples, une tradition aveuglément transmise de ce sens symbolique de vigilance figuré par le lion, et qui s'accorde avec le sens littéral de l'hiéroglyphe?

Amada.

Le petit temple d'Amada est un de ceux qui offrent le modèle le plus achevé de l'architecture et de la sculpture égyptiennes à l'époque où ces arts ont atteint leur dernière perfection, à l'époque des Thoutmosis, sous la dix-huitième dynastie, quelque dix-sept cents ans avant l'ère chrétienne et deux cents ans avant Moïse. J'ai dit que le XVIIIe siècle (avant Jésus-Christ) était l'âge de Périclès pour l'Égypte. Rien de plus fini que les bas-reliefs peints et les hiéroglyphes qui couvrent les murs du temple d'Amada. Les moindres détails sont rendus avec une finesse exquise, on dirait parfois les vignettes délicatement enluminées d'un missel (3). Malheureusement le temple est en partie ensablé; la base des murs est cachée. Il en est ainsi à Ombos et dans beaucoup d'autres

(1) Le lion paraît avoir été, dans l'ancienne Égypte, un animal domestique attaché à la garde des Pharaons. Ramsès-le-Grand est représenté accompagné de son lion; Méhémet-Ali, le Pharaon moderne, avait aussi son lion apprivoisé.

(2) Sur les sceaux des rois d'Angleterre on voit, jusqu'au XVe siècle, deux lions des deux côtés du trône. C'est que l'usage s'était établi au moyen-âge de rendre la justice à la porte des églises *entre les lions, inter leones*. Ainsi un nouveau sens symbolique, né d'un usage moderne, avait remplacé la signification antique qu'avait dans la langue hiéroglyphique le signe du lion.

(3) J'apprends que ces merveilles de l'art égyptien ont été indignement mutilées. Une partie de la surface du mur a été sciée dans la grande salle du temple. Puisse, à défaut d'autre châtiment, la honte due à cet acte odieux en atteindre l'auteur!

lieux. L'opération du déblaiement serait extrêmement facile et très peu coûteuse. Cette fouille, faite à coup sûr, rendrait à la lumière des pans de muraille qui sont à la fois des tableaux et des manuscrits.

Un des objets d'étude les plus intéressans que présentent les monumens égyptiens, ce sont les *surcharges*. On nomme ainsi l'opération par laquelle on a substitué un personnage ou une inscription à un autre personnage ou à une autre inscription. Quelquefois la figure ou l'hiéroglyphe effacés ont laissé une trace suffisante pour être reconnus, quelquefois ils ont disparu entièrement. Ce sont des palimpsestes monumentaux sous lesquels il est souvent impossible de reconnaître le texte primitif; mais le fait seul de la substitution opérée est un fait curieux et qui jette l'esprit dans le champ des conjectures. Ainsi on se demande pourquoi l'hiéroglyphe du dieu Seth, qui figure dans le nom du roi Sethos, père du grand Ramsès, a été effacé presque toujours des cartouches de ce roi. En voyant ce nom Seth devenir celui du mauvais principe dans les derniers temps de l'égyptianisme, on s'explique jusqu'à un certain point comment le dieu qui le portait a pu être, à une époque antérieure et dans des circonstances que nous ignorons, dégradé, pour ainsi dire, persécuté, aboli par le culte et les prêtres d'un dieu rival. Ce simple fait de l'effacement de la syllabe divine qui forme le nom du roi Sethos nous révèle donc une révolution religieuse survenue après l'intronisation de la dix-neuvième dynastie. Divers monumens de Thèbes offrent des exemples de pareilles substitutions, mais aucun n'est plus curieux que ceux que présente le petit temple nubien d'Amada. Partout, dans ce temple, le nom du roi Amenophis (Amen-otf), dont les deux premières syllabes sont formées par le nom du dieu Ammon, a remplacé un nom plus ancien qui a disparu. Partout aussi le nom et la figure d'Ammon remplacent le nom et la figure d'un autre dieu. La substitution est manifeste; de plus, on remarque que la figure nouvelle et les hiéroglyphes du nom nouveau sont beaucoup plus grossiers que le reste des figures et des hiéroglyphes. Comment expliquer ce singulier phénomène? Probablement ici encore une révolution religieuse s'est accomplie. Le dieu Ammon a remplacé un dieu condamné, le culte vainqueur a voulu faire disparaître le nom et l'image de ce dieu proscrit, et cette persécution du nom divin détrôné s'est étendue, chose remarquable, jusqu'au nom du roi Amenophis, auquel il fournissait ses deux premières syllabes. Ces simples changemens attestent une révolution religieuse qui a soulevé probablement bien des passions, bien des luttes acharnées, et aujourd'hui nulle trace ne subsisterait de ce grand événement qui a agité un âge antique, si la découverte de Champollion ne nous en révélait le souvenir dans quelques hiéroglyphes effacés.

Derr.

Derr est la capitale de la basse Nubie. Quelle capitale! on n'y trouve qu'une seule maison un peu respectable : c'est le palais de l'aga. En nous y rendant, nous trouvâmes sur notre chemin des femmes nubiennes, mais non dans le costume léger des villageoises dont j'ai parlé plus haut. Les citadines étaient, au contraire, enveloppées de longues robes flottantes; elles ne voilaient pas très exactement leurs visages, et on pouvait reconnaître que leurs cheveux étaient nattés comme on le voit sur les monumens égyptiens. Nous rencontrâmes aussi quelques tombes, à l'extrémité desquelles étaient placés un vase grossier, quelquefois de petits cailloux, j'ignore dans quelle intention. La salle d'audience de l'aga ressemblait beaucoup à une grange; lui-même paraissait assez grossier. Cependant l'Europe l'intéressait, et il nous demanda des nouvelles du roi Louis-Philippe. J'eus à Derr une autre preuve des progrès de la civilisation en Nubie; quoique le service régulier des postes s'arrête à la frontière égyptienne, je confiai aux soins de l'aga de Derr une lettre pour Paris, où elle est arrivée sans encombre et sans retard considérable. A Derr, comme dans le reste de la Nubie, on ne sait pas faire le pain; en revanche, on sait faire arriver une lettre à Paris.

La civilisation n'a pas encore aboli, chez les Nubiens, la coutume mahométane de s'engager par des vœux imprudens. Nous eûmes une occasion curieuse de nous en convaincre. Nous avions pris, en quittant l'Égypte, un pilote nubien, pour remonter le Nil depuis la première cataracte jusqu'à la seconde. Dans cet intervalle, le lit du fleuve, hérissé de rochers, rend la navigation difficile; il faut être guidé par un homme du pays à travers des écueils d'où le pilote égyptien ne saurait vous tirer. Celui-ci reste donc oisif sur sa barque, où règne le nouveau venu. Dans cette situation, une querelle était survenue entre les deux pilotes au sujet de quelques feuilles de légumes destinées à leur souper, et le résultat de cette querelle avait été un vœu solennel, fait par le pilote nubien, de renvoyer ses deux femmes, ou de ne pas rester sur la même barque que le pilote égyptien. Soliman me fit part de cet événement d'un air consterné en ajoutant : *C'est très grave*, expression doctrinaire qui me parut singulière dans la bouche d'un Arabe. Je ne compris pas d'abord toute la gravité de la situation. Je ne pouvais admettre que le pilote que nous avions loué pour nous conduire à la seconde cataracte et nous ramener à la première, sous prétexte d'un vœu, se permît de nous abandonner à une direction qui ne nous donnait point de garantie. Je ne voyais pas ce que ses femmes avaient à faire là dedans. Soliman m'expliqua qu'on ne pouvait revenir sur un vœu, et me peignit le malheur de ces pauvres femmes et de leurs enfans. Je commençai à juger la chose plus sérieuse qu'elle ne m'avait

semblé l'être d'abord, et il fut décidé qu'on soumettrait la difficulté à l'aga. On se rend chez lui, le cas lui est soumis, il écoute gravement et répond : « Cet homme a eu tort de s'engager ainsi, mais je ne puis exiger de lui qu'il rompe son vœu; tout ce que je puis faire pour vous, c'est d'ordonner qu'on lui applique cinq cents coups de bâton. » Nous nous gardâmes de profiter, comme on peut croire, de la proposition obligeante de l'aga. En quittant l'autorité civile, nous rencontrâmes l'autorité religieuse, le muphti en personne. On lui exposa le fait; même réponse, sauf l'offre des coups de bâton: « Il a eu tort de s'engager par ce vœu, mais on ne peut revenir sur un vœu. » Et nous voilà de retour vers notre barque, ne sachant comment faire pour avoir un pilote sans mettre dans la rue deux familles. Nous ne pouvions céder à cette fantaisie qu'avait eue le Nubien de sacrifier notre sécurité à un mouvement d'humeur contre son camarade, et nous lui déclarâmes qu'il resterait sur notre barque. Je n'ai jamais vu sur une figure humaine une consternation pareille à celle de notre pauvre pilote; il se résignait, mais comme on se résigne à la mort. Pour lui rendre la vie et ne pas troubler son bonheur domestique, nous le fîmes passer sur la barque de nos amis, où était aussi un pilote nubien qu'ils voulurent bien nous prêter. Grace à cet ingénieux échange, le malheureux père de famille ne fut point forcé de manquer à son vœu, et tout fut arrangé. Ses femmes et ses enfans ne se doutaient pas du danger qu'ils couraient pendant ce temps-là.

On voit que la puissance du vœu subsiste en Orient depuis le temps de Jephté. Cette coutume n'a jamais cessé d'y régner. La veille de la bataille d'Ana-Sanka, le sultan Baber jura, s'il était vainqueur, de renoncer au vin et de laisser croître sa barbe.

Le temple de Derr a été creusé dans le roc comme ceux d'Ibsamboul et de même par ordre de Ramsès-le-Grand. Il offre un curieux exemple de cette assimilation du roi et du dieu, qui est un trait caractéristique de la religion et de la société égyptiennes. Au fond du sanctuaire, Ramsès est assis, lui quatrième, avec les dieux Phta, Ammon et Phré. Ce qui est plus singulier, c'est que, sur les murs du temple, on lit également le nom de Ramsès à côté de la figure qui reçoit et à côté de la figure qui accomplit l'hommage religieux. Étrange apothéose, dans laquelle le Pharaon est à la fois le prêtre et l'objet d'un même culte!

On voit par là à quel point le monarque était identifié avec la divinité. C'est par la même raison que le nom du souverain des hommes était le même que celui du souverain des dieux (1), que l'épervier et l'*urœus* étaient à la fois les symboles hiéroglyphiques de la divinité et de la royauté. Ce sont diverses expressions de l'identité de l'idée divine

(1) Ammon-ra, Ammon-Soleil, nom du dieu; Pharaon (Phra), le soleil, nom du roi.

et de l'idée royale chez les Égyptiens, identité qui ne se traduisit jamais d'une manière plus frappante que par la représentation du Pharaon Ramsès, tour à tour assis parmi les dieux et combattant parmi les hommes, enfin comme roi s'adorant comme dieu.

Ibrim.

Notre ascension dans les grottes d'Ibrim a été singulière. Ces grottes sont taillées dans le roc à quelques mètres au-dessus du Nil. Les eaux étant basses, les grottes se trouvaient plus élevées. On n'y arrive que par des échelles appliquées contre le rocher. De jour, rien n'est plus facile; mais, n'ayant pu atteindre Ibrim qu'à la nuit et impatiens de visiter les grottes, nous fîmes notre ascension à dix heures du soir et notre visite aux flambeaux. Ces quatre grottes, ouvertes dans le rocher comme des tiroirs, sont, les unes du temps des Aménophis, les autres du temps des Ramsès. On y voit représentés, ou les offrandes faites aux dieux par le Pharaon, ou les hommages adressés à celui-ci par des princes nubiens ses vassaux.

Ibrim fut la limite où s'arrêtaient les populations nubiennes vers le nord, et que ne dépassèrent pas les dominateurs grecs et romains. Plus bas, entre Ibrim et la frontière d'Égypte, le pays fut envahi et ravagé par les Blemmies. Au ve siècle, un roi chrétien d'Abyssinie, Silco, vint les combattre, ainsi que le prouve une longue et curieuse inscription grecque, dans laquelle ce roi célèbre ses conquêtes dans un style pompeux, dont quelques formules semblent empruntées aux anciens Pharaons. Sur la hauteur sont les ruines de la ville moderne d'Ibrim, détruite en 1810 par les mamelouks qui se retiraient à Dongola, après le massacre du Caire. Nous avons erré parmi les débris de cette ville, où se montrent quelques vestiges du culte chrétien. La place d'une église est indiquée par des chapiteaux renversés et ornés d'une croix.

Pendant que nous parcourions ces ruines de différens âges, le ciel s'est couvert d'un voile grisâtre. On eût dit un effet de brume, mais les brumes, dans ce pays, sont des brumes de sable. Une teinte blanchâtre s'est répandue sur le désert qui était à nos pieds et sur les eaux ternes du Nil. En même temps, un vent violent s'était élevé. C'était le souffle étouffant du *chamsin*. Le ciel est resté gris et poudreux pendant plusieurs jours. La nuit, nous avons eu une véritable tempête. Le Nil secouait notre barque avec tant de violence, que plusieurs fois nous avons cru qu'elle allait se briser contre le rivage. Le matin, la violence des secousses l'avait à demi enfouie dans le sable. Il a fallu d'assez longs efforts pour la remettre à flot.

Korosko.

Le Nil fait, en cet endroit, un tel détour, il revient si complétement sur lui-même, qu'en arrivant ici nous avions le soleil couchant à notre

gauche, au lieu de l'avoir à notre droite. Nous tournions momentanément la face vers le nord, et nous aurions pu croire que nous revenions au Caire.

Korosko est un point assez important. Le Nil décrivant ici une grande courbe vers l'ouest, les voyageurs qui se rendent dans la haute Nubie, et qui n'ont rien à voir sur ses bords, s'en éloignent et abrégent leur route en traversant le désert. A ce sujet, Soliman nous a raconté un fait qui montre comment le gouvernement du vice-roi est aimé et obéi. Des voyageurs européens vinrent, il y a quelque temps, à Korosko, munis de firmans du pacha et accompagnés de gens à lui. Ils avaient besoin d'un certain nombre de chameaux pour traverser le désert. Rien n'eût été plus facile pour eux sans la protection spéciale du pacha; mais les firmans et les gens de sa hautesse qui accompagnaient les voyageurs firent croire qu'ils appartenaient au gouvernement, et, comme le *gouvernement ne paie pas*, tous les chameaux du pays disparurent et furent emmenés à trente lieues dans le désert. Il fallut attendre long-temps pour que, l'erreur étant reconnue, les chameaux fussent ramenés; ce qui arriva dès qu'on fut bien convaincu qu'on avait affaire à des étrangers, à des infidèles : touchante confiance du peuple égyptien dans l'administration de son pays.

Je gravis une berge escarpée qui dominait le fleuve, et j'allai regarder l'entrée du grand désert, qui commence à Korosko. Le soleil se couchait sur des montagnes noires et empourprait quelques palmiers. Les chameaux d'une caravane étaient au repos parmi des tentes. Des esclaves, amenés par des marchands, étaient accroupis sous les arbres, prenant leur repas du soir. Je n'eus pas l'avantage, ainsi que mon savant ami M. Lenormant, de trouver dans un marchand d'esclaves un compagnon d'études, un *Dabot*, comme il s'appelait, en souvenir de ce pensionnat célèbre où il avait fait ses classes. Ce personnage singulier, avant de se livrer à son trafic, avait exercé un métier bizarre. Le serment *par la barbe* étant obligatoire en justice dans les pays mahométans, et les populations au sein desquelles il vivait étant peu fournies de cet ornement, le pauvre diable de renégat, qui était mieux pourvu, louait sa barbe à ceux qui voulaient jurer par elle. Singulier fermage! Je ne rencontrai pas un si curieux personnage parmi les marchands d'esclaves de Korosko; mais je remarquai une très jeune fille noire, qui me parut d'une grande beauté : elle était dans la simplicité du costume nubien, dont se scandalisait, il y a cinq siècles, le voyageur arabe Ibn-Batuta.

On sait que l'esclavage est fort doux en Orient. Les mœurs, qui, encore aujourd'hui, ont quelque chose de patriarcal, font de l'esclave comme un membre de la famille; elles l'y introduisent souvent tout-à-fait en lui permettant d'épouser une fille de son maître. Sa condition

n'a rien d'humiliant, et ne le condamne point à une infériorité perpétuelle. Dans les pays musulmans, il est assez fréquent de commencer par être esclave pour devenir ministre. C'est quelquefois le contraire dans les pays chrétiens.

Malgré cette bénignité de l'esclavage oriental, ce n'en est pas moins une œuvre pie pour un musulman d'affranchir un esclave. Soliman témoignait un grand mépris pour le trafic de ces marchands, et me disait que ceux qui s'y livrent se croient obligés de s'en racheter par des aumônes. D'ailleurs, on ne doit pas oublier que, si la condition de l'esclave est supportable dans la maison de son maître, il faut, pour y arriver, qu'il soit arraché à sa famille, à sa patrie, et subisse souvent de la part de ses ravisseurs les plus affreux traitemens. Il faut lire les récits de chasse aux nègres (1) qu'a donnés M. Léon de Laborde. Après avoir connu ces horreurs, on désirera, sans l'espérer, de voir le pacha d'Égypte suivre l'exemple donné par le bey de Tunis, le premier abolitioniste musulman.

Ibsamboul.

Nous approchons enfin d'Ibsamboul. Ses temples souterrains sont la merveille de la Nubie, ainsi que les palais et les tombeaux de Thèbes sont la merveille de l'Égypte. On voit d'abord les têtes des colosses sortir du sable comme des rochers : l'une d'elles, aperçue du fleuve, me semble la statue entière d'un géant mutilé. Un vent impétueux comme notre désir nous pousse. Les colosses se dessinent, grandissent. Avant d'arriver aux temples, une figure assise dans une niche nous apparaît tout à coup comme un personnage vivant qui habiterait l'intérieur de la montagne et nous regarderait passer. Enfin, nous nous arrêtons dans le lieu singulier où nous attendaient ces monumens extraordinaires. Deux rochers d'une grande hauteur plongent dans le Nil leurs parois à pic; entre eux est un champ de sable incliné vers le fleuve. C'est dans ces rochers qu'ont été creusés les deux temples ou grottes magnifiques d'Ibsamboul. Dans le premier rocher qu'on rencontre est taillé ce qu'on appelle le *petit temple;* des deux côtés de la porte, on a sculpté dans le roc six colosses debout, effigies du grand Ramsès et de sa femme, la reine Nofreari. Ce sont des enfans en comparaison des colosses du grand temple, et cependant le pied de la reine, je lui en demande pardon, est égal à cinq des miens.

Pendant plusieurs jours, je vais habiter dans le sein de la montagne

(1) Le journal de la Société géographique de France annonçait pour le mois de septembre 1845 une grande expédition de ce genre composée de 6,000 hommes et accompagnée d'un médecin européen. A ce sujet, un abolitioniste s'écriait avec une bien juste indignation : « Est-ce pour cela que le pacha d'Égypte vient de recevoir le grand cordon de la Légion d'Honneur? »

avec les colosses. De ce lieu étrange, on ne peut aller nulle part. C'est une espèce d'île étroite, bornée d'un côté par le fleuve, de l'autre par une pente abrupte, d'où se précipite comme une immense cataracte de sable. De ce côté, il n'y a pas d'horizon; comme lorsqu'on est au pied d'un mur, il faut lever la tête pour apercevoir le ciel. Si l'on regarde vers le Nil, on découvre au milieu du fleuve un grand banc de sable blanc, qui n'est habité que par des crocodiles. Par-delà, sur l'autre rive, une ligne de verdure s'étend au pied d'un rempart de montagnes brunes. Du reste, on n'aperçoit aucun vestige d'habitation humaine; il n'y a même à Ibsamboul d'autre végétation que quelques broussailles. Serré entre le fleuve, dont les flots ont la couleur jaunâtre du désert, et le courant de sable qui s'écoule incessamment dans le Nil, on est entre deux fleuves et deux déserts.

Nous commençons par le moins grand de ces monumens; je ne puis me résoudre à l'appeler le *petit temple*. Entre les six colosses qui décorent les deux côtés de la porte sont des contre-forts sculptés dans le roc aussi bien que les statues, et sur lesquels on a gravé les plus beaux et les plus grands hiéroglyphes qui existent. Il en est qui ont deux pieds de long et six pouces de profondeur. Un de nos matelots nubiens a débuté par grimper à une vingtaine de pieds, en se servant de ces lettres gigantesques comme d'échelons.

Nous allons nous mettre sérieusement à l'étude. M. Durand a déjà jeté son dévolu sur quelques figures dont il saura rendre le sentiment exquis et le charme étrange; moi, j'ai à parcourir toutes les murailles couvertes d'hiéroglyphes des deux temples, c'est-à-dire toutes les pages de ces deux volumes d'un très grand format, d'une impression assez ancienne et d'une fort belle conservation. Nous avons commencé par une revue générale faite aux lumières. Je viens de voir les deux temples éclairés par nos machallahs. Je n'ai voulu me laisser arrêter par la séduction et la curiosité d'aucun détail pour être tout entier à l'effet des tableaux étincelant sous les vives lueurs du bois résineux. La lumière mobile qu'on promène sur les bas-reliefs peints fait ressortir avec une grande puissance les figures de ces étonnans bas-reliefs, les têtes d'épervier, de bélier, de chacal, de tous ces animaux sacrés dont les Égyptiens savaient reproduire l'aspect, le port, le caractère spécifique, avec une fidélité qui charme le naturaliste, tout en leur laissant cependant je ne sais quel caractère étrange et divin. Cette clarté fait resplendir la grande figure de Ramsès s'élançant d'une enjambée héroïque sur le corps du guerrier qu'il va immoler tandis qu'il foule du talon un autre ennemi, — l'immense élan de ses coursiers, les énergiques et sombres visages des vaincus; enfin elle fait apparaître, dans toute la grace de leur pose et de leur expression, ces figures de reine d'une simplicité et d'une bizarrerie si élégantes, et qui ont un air tout ensemble si pri-

mitif et si *comme il faut*. Cependant cette lumière échoue contre les colosses, surtout contre les quatre colosses assis dans le sable à la porte du grand temple. Toute lumière est trop faible pour les éclairer et part de trop bas pour les atteindre. Il faut que le soleil vienne dorer leurs têtes et créer sur leurs lèvres grandioses comme un majestueux sourire, ou que la lune donne à leurs fronts une sublime pâleur.

. . . . . .

J'ai employé six journées à faire, tantôt à la clarté du soleil se glissant sous la terre, tantôt en m'aidant d'une bougie, le tour des trois salles du petit temple et des seize salles du grand. Je n'ai laissé passer aucune figure et aucun hiéroglyphe sans les considérer avec attention. J'ai épelé presque tous les mots de ce livre monumental, et j'ai eu le bonheur de comprendre une très grande partie du précieux texte qu'il contient. Du reste, il est des pages hiéroglyphiques plus difficiles à lire. Je ne sais comment Rosellini a trouvé celles d'Ibsamboul d'une difficulté remarquable. Ici les inscriptions sont, en général, courtes et claires, d'une bonne époque et d'un bon style. L'égyptologue est heureux quand il a affaire à des textes tels que ceux-ci, qui ne contiennent ni les interminables et indéchiffrables prières qui tapissent les tombeaux des Pharaons à Thèbes, ni surtout les textes hiéroglyphiques de la décadence, les signes rares, recherchés, compliqués à dessein de l'époque grecque ou romaine. Le public ne voudra pas croire, mais les initiés savent qu'à la première vue il est facile de dire si une inscription hiéroglyphique est du temps des Pharaons ou du temps des Ptolémées. On le reconnaît à la physionomie générale, au choix des signes employés, et, pour dire la chose telle qu'elle est, au style..., comme on distingue tout d'abord un vers d'Homère d'un vers de Lycophron.

Le plus grand nombre des observations que j'ai faites, pendant ces six jours, trouveront leur place dans un travail d'un autre genre. Je me borne aujourd'hui à indiquer ce qui caractérise chacun des deux temples d'Ibsamboul, la disposition qui leur est propre, la pensée dans laquelle ils ont été conçus, ce qu'on pourrait appeler le sens de ces monumens. Quant au petit temple, Champollion a très bien montré qu'il était consacré à la déesse Athor. Cette divinité, dans laquelle les Grecs ont voulu retrouver leur Aphrodite, n'a rien du caractère riant de la fille des mers. Par ses attributs et sa coiffure, elle est entièrement semblable à Isis. Comme Isis, elle est mère d'Horus, et souvent il serait impossible de distinguer ces deux déesses, si l'on n'était éclairé sur ce point par la légende hiéroglyphique. Dans la religion égyptienne, plus que dans aucune autre peut-être, divers types mythologiques se laissent ainsi ramener à un seul. Je crois donc qu'il y a là un travail de réduction à opérer. J'espère pouvoir, grace à ces identités divines, beaucoup simplifier le panthéon, en apparence si multiple et si con-

fus, de la vieille Égypte. Ce qui achève de prouver que ce temple était consacré à la déesse Athor, c'est qu'Athor, comme Isis et comme Io, qui fut probablement une forme grecque d'Isis, était représentée avec une tête de génisse, et qu'on découvre les débris d'une tête semblable dans la niche du sanctuaire.

Une particularité remarquable distingue ce temple d'Athor de tous les autres temples égyptiens; il a été, je ne dirai pas bâti, mais creusé par Ramsès et sa femme, la reine Nofreari, dans une pensée de tendresse conjugale, que les hiéroglyphes traduisent d'une manière gracieuse. La grande inscription tracée sur les contre-forts extérieurs, et dont notre Nubien se servait l'autre jour comme il eût fait d'une échelle, cette inscription, placée à l'extérieur du temple, avertit d'abord que « le fils du soleil a construit ce monument pour sa royale épouse. » En revanche, dans la dédicace gravée sur l'architrave, dans l'intérieur du temple, à la suite de la légende ordinaire de Ramsès, vainqueur des peuples, seigneur des seigneurs, etc., on lit cette ligne, dont les hiéroglyphes nous révèlent la tendresse de la reine pour Ramsès : « Sa royale épouse, qui l'aime, la grande mère Nofreari, a construit cette demeure dans la grotte de la pureté. » Les deux époux, par une tendre association de pensée, se sont donc unis pour la création du temple souterrain qu'ils se dédient mutuellement. Tout porte l'empreinte de ce sentiment d'harmonie et de communauté conjugale. A l'intérieur, on ne voit pas, comme dans le grand temple, des représentations de batailles et de triomphes. Seulement, des deux côtés de la porte, le Pharaon est représenté offrant aux dieux un ennemi qu'il a saisi par les cheveux, tandis qu'il lève sa hache victorieuse sur ce représentant d'une race vaincue; la reine est présente et semble participer à l'offrande et à la gloire de son époux. Sauf ces deux tableaux, qui sont là comme le signalement et, pour ainsi dire, la signature du conquérant, on ne voit point de sujet pareil représenté sur les murs du *petit temple* d'Ibsamboul. Ce ne sont que scènes religieuses dans lesquelles figurent alternativement et parallèlement le roi Ramsès et la reine Nofreari.

Aux deux côtés de chacun des six piliers à tête de vache, soutenant la montagne qui sert de toit à la plus grande salle, sont placées en regard l'une de l'autre, et avec une égalité parfaite, la légende du roi et la légende de la reine; la reine figure même plus souvent que Ramsès sur les faces de ces piliers, et, si un singulier empiétement de la royauté sur la religion a placé dans le sanctuaire Ramsès divinisé, Nofreari est debout derrière le monarque pour prendre, elle aussi, sa part de cette apothéose. Enfin, sur les premiers piliers, remplaçant la déesse Isis et la déesse Athor, dont les noms se lisent dans la dédicace de ces piliers et dont elle porte les insignes, Nofreari semble s'identifier avec la

divinité. Elle se montre donc en toute chose presque l'égale de l'époux, qui semble avoir mis un soin attentif, et que j'oserai appeler délicat, à multiplier, sous différens aspects et en divers costumes, la figure de celle que la légende dictée par Ramsès appelle *la royale épouse qu'il aime*, ce qui est assez gracieux et assez galant pour des hiéroglyphes. Du reste, la reine est charmante, et le spectateur ne se lasse pas plus de retrouver partout son image que le Pharaon ne s'est lassé de la reproduire. Quelques autres détails de la décoration du temple expriment l'idée de l'égalité conjugale, idée en général si étrangère à l'antique Orient, mais qui ne le fut point à l'Égypte. Ainsi, sur un des piliers du temple, le dieu Chons est représenté tenant à la main le signe de la vie divine, deux fois répété sans doute pour donner à entendre que le dieu destinait le bienfait de la vie céleste aux deux époux. Sur un autre pilier, Thot (Hermès), celui qui compte les années des règnes sur les dents dont son sceptre est crénelé, tient à la main *deux* de ces sceptres, dont les entailles figurent les années que les dieux accordent aux rois. Les deux sceptres ne sont pas d'une égale grandeur, et ils ne devaient pas l'être : les destinées les mieux unies ne finissent pas le même jour; mais rien n'indique auquel des deux époux la plus longue vie est réservée.

Telle est, selon moi, l'idée ou plutôt le sentiment qui a présidé à la dédicace de ce temple et lui donne une physionomie à part. C'est ce sentiment conjugal, accompagné d'une courtoisie imposante, que Racine a prêté à Assuérus, lorsque, sortant de sa majesté presque divine, il touche Esther éperdue de son sceptre d'or et lui dit : Ma sœur!

Entre le petit temple et le grand est, comme je l'ai dit, un fleuve de sable qui, glissant sur un escarpement, coule sans cesse vers le Nil. On ne peut tenter de cheminer sur cette nappe toujours mobile, et c'est en enfonçant jusqu'à mi-jambe dans le sable qu'on arrive au grand temple, creusé aussi dans le roc. Les colosses assis, auprès desquels ceux du petit temple ne méritent guère ce nom, sont adossés à la montagne, dans laquelle ils ont été taillés, et dont ils ne sont pas détachés. Ces colosses sont des portraits gigantesques de Ramsès-le-Grand. Chacun des géans émerge de plus en plus du sable accumulé autour d'eux à mesure qu'on se rapproche du rivage. Cet aspect est d'une majesté extraordinaire. On est en face de ces grandes figures, entre le Nil roulant au fond de son lit abrupt et les rochers noirs qui se dressent au-dessus du sable jaune. C'est une sorte de tête à tête étrange dans la plus profonde solitude. La halte qu'on fait sur le Nil, à Ibsamboul, est une halte au désert.

Si l'on entre dans le grand temple en pénétrant au sein de la montagne où il est creusé, on voit d'abord devant soi une pente rapide formée par le torrent de sable qui s'est engouffré là silencieusement

pendant des siècles. On descend cette pente, et, dans le demi-jour qui tombe par la porte d'entrée comme par un soupirail, on aperçoit huit colosses-piliers qui ont été sculptés dans la masse intérieure de la montagne dont ils faisaient partie, et que maintenant ils soutiennent sur leur tête. Ils offrent encore l'image toujours reproduite de Ramsès. On retrouve ici le profil particulier, la courbure du nez et l'expression de douceur qui le caractérisent, car ces colosses sont des portraits s'il en fut.

On a dit que les sculpteurs égyptiens représentaient toujours le même type, sans tenir compte de l'individu représenté. Les savans qui ont soutenu cette thèse n'avaient pas comparé l'admirable statue du grand Ramsès qui est au musée de Turin, le colosse de Memphis et ceux d'Ibsamboul; ils auraient vu que toutes ces statues se ressemblent parfaitement et ne ressemblent aux statues d'aucun autre Pharaon. Pour moi, si de fortune j'apercevais un de ces jours l'antique Ramsès errant dans ces grottes ténébreuses où l'imagination s'attend sans cesse à le rencontrer, je le reconnaîtrais sur-le-champ.

Ramsès est représenté sous les traits de l'Osiris infernal, car tout homme mort est uni à Osiris, transformé en Osiris, et dans les légendes funéraires s'appelle Osiris. Les innombrables statuettes qu'on trouve dans les tombeaux, portraits obscurs des bourgeois égyptiens, ont les insignes d'Osiris, comme le grand Ramsès. Cette sorte d'apothéose funèbre était pour tous. Les huit images de Ramsès qui sont là debout devant moi ont toutes les traits bien marqués du conquérant. Le noir des yeux et des sourcils les fait paraître vivantes, en même temps que leurs bras croisés sur la poitrine et toute leur attitude expriment le recueillement. Cette expression d'un recueillement qui dure depuis plus de trois mille ans, cette silencieuse immobilité des statues séculaires qui portent les montagnes en priant, ce roi, qui est à la lettre le pilier du temple, tout cela plonge dans une émotion religieuse. Je considère une à une les peintures qui décorent les trois grandes salles et les seize salles plus petites du temple, ces peintures encore si fraîches, qu'elles font dire aux Arabes : « Il semble que les ouvriers n'ont pas encore eu le temps de se laver les mains depuis qu'ils ont terminé leur travail. » Je m'enfonce, je m'oublie dans ces demeures souterraines, je vais des grandes salles aux petites chambres latérales. J'admire partout le majestueux style de l'époque du grand roi; je contemple les colossales cariatides; je marche au milieu de cette allée de géans; je me tais comme eux; j'écoute leur silence solennel, et puis j'en viens à me figurer qu'ils l'ont rompu quand ils étaient séparés du jour et de l'air, ensevelis dans la profondeur de la montagne. Qu'ont-ils pu se dire durant les siècles de cette longue nuit?

Je sors, je retourne vers leurs frères, auprès desquels ils me semblent petits. Une des têtes a roulé dans le sable et gît aux pieds du roi décapité

par le temps; une autre toute blanche, vue de loin, semble la tête d'un fantôme gigantesque; la troisième est un peu mutilée, mais il en est une parfaitement conservée, et qui, vue de profil, est d'une grande beauté, — oui, beauté. — Dans les contours de cette masse admirable, dans ce fragment de montagne taillée qui, d'un peu loin, se confond avec les autres rochers entassés autour de lui, il y a, je l'affirme, il y a de la grace.

Si la disposition du petit temple a été inspirée par une pensée commune de tendresse conjugale, autre est la pensée qui domine le grand temple d'Ibsamboul. Ici point de partage, ici l'image de Ramsès est partout reproduite; il est assis à la porte, debout dans l'intérieur du temple; dans le sanctuaire, il siége parmi les dieux; les parois de la grande salle sont couvertes de peintures qui représentent ses batailles et ses triomphes (1).

Les autres salles le montrent en adoration devant les dieux. A peine si l'on retrouve ici l'image de la reine sur deux piliers de la première salle. Ses images taillées dans le roc à l'extérieur, bien que deux fois plus grandes que nature, n'atteignent pas en hauteur la moitié de la jambe de son époux. Ramsès ne l'a pas oubliée; mais on voit qu'elle tient ici peu de place, c'est lui qui remplit tout.

Ce temple est consacré à deux grands dieux de la religion égyptienne, Ammon et Horus. A chacun des deux appartient, pour ainsi dire, un côté du temple : Ammon a la droite, et Horus la gauche (2).

Cette disposition du grand temple d'Ibsamboul, qui détermine sa destination religieuse, n'avait pas, je crois, été remarquée. Elle montre, à l'époque des anciens Pharaons, une distribution analogue à celle qu'offre le temple d'Ombos, qui appartient à l'âge des Ptolémées. On se souvient que, dans ce dernier temple, Horus occupe la gauche, et Sevec, le dieu crocodile, la droite de l'édifice. Cette particularité, signalée comme unique à Ombos, n'est donc point une fantaisie architecturale des temps de décadence; c'était la reproduction d'un type ancien. Ombos, sous ce rapport, n'était qu'une imitation et une contrefaçon d'Ibsamboul.

Cet art singulier, qui consiste à creuser des édifices dans le roc, à y

(1) Tantôt il est représenté sur son char, dispersant, poursuivant, foulant aux pieds ses ennemis, comme on le voit représenté sur le mur de Karnac, tantôt forçant une ville, comme à Beit-Oually. On a trouvé des sujets semblables à Nimroud.

(2) C'est ainsi que sont placées leurs statues dans le sanctuaire. Dans les deux salles qui le précèdent, la barque terminée à l'avant par la tête de bélier d'Ammon et portée solennellement par des prêtres se voit sur la paroi droite, et la barque à tête d'épervier d'Horus se voit sur la paroi gauche. Dans la grande salle, deux dédicaces se lisent sur l'architrave que soutiennent les colosses. La dédicace de droite est en l'honneur d'Ammon, celle de gauche en l'honneur d'Horus. Enfin, l'inscription en magnifiques hiéroglyphes gravée sur le rocher au-dessus des quatre colosses extérieurs contient le nom d'Ammon dans la moitié qui répond à la droite, et le nom d'Horus dans la moitié qui répond à la gauche du sanctuaire.

tailler des statues qu'on n'en détache point entièrement, qui continuent à faire partie de la montagne, dont elles soutiennent le poids, ou aux flancs de laquelle elles sont adossées; cet art, dont les produits gigantesques se confondent, pour ainsi dire, avec les œuvres de la nature, n'est point, comme on l'a dit dans l'ignorance où l'on était de l'antiquité des monumens égyptiens avant de savoir lire leur date dans leurs hiéroglyphes; cet art n'est point le premier âge de l'architecture s'essayant d'abord à imiter et à agrandir les grottes naturelles avant d'élever des monumens sur le sol à la face du ciel. En effet, les temples d'Ibsamboul ne sont pas le début de l'architecture égyptienne. Creusés sous la dix-neuvième dynastie, au temps de la plus grande splendeur de l'empire des Pharaons, ils sont contemporains des merveilles de Thèbes. Ils n'offrent point l'origine de l'art égyptien, mais sa perfection, et, chose remarquable, cette perfection est souterraine.

Quant à la sculpture colossale, c'est la gloire du peuple égyptien; nul peuple peut-être ne l'a surpassé à cet égard. Nous ne pouvons apprécier que par ouï-dire ou d'après quelques débris ce que les Grecs avaient produit en ce genre, et qui ne forme qu'une exception dans l'art tel qu'ils le concevaient, plein de sobriété et de mesure. A la Grèce les œuvres régulières, les dimensions qui ne dépassent point la nature; à l'Orient les œuvres gigantesques et l'immense donnant le sentiment de l'infini. Les géans de Ninive ont un autre caractère. Bien que le convenu s'y montre encore, la réalité y est plus accusée; mais le style est moins idéal et moins grand.

Cette singulière apothéose, qui consiste à représenter les Pharaons adorant eux-mêmes leur propre effigie placée parmi les dieux, est encore plus frappante à Ibsamboul qu'à Derr, où je l'ai déjà rencontrée. Dans la seconde salle du grand temple d'Ibsamboul, à gauche de la porte, on voit, comme à Derr, Ramsès adoré par Ramsès. Ici le personnage humain, placé au rang des dieux pour y être l'objet de ses propres adorations, a été introduit après coup parmi eux. On reconnaît encore parfaitement les jambes de l'ancienne figure assise qui a été déplacée par celle de Ramsès assis. Le dieu occupait primitivement la place que le Pharaon occupe maintenant. On a refoulé le dieu pour donner place à l'image de l'illustre conquérant, afin qu'il fût lui-même l'objet de son propre hommage. J'aime à penser que cette altération profane n'a pas eu lieu du vivant de Ramsès; mais la consécration même de la mort et de la gloire n'empêche pas qu'il ne soit bien extraordinaire de voir intercalé dans la triade sacrée le roi même par qui elle est adorée.

Ce fait bizarre tient à un fait plus général, l'assimilation des Pharaons à la divinité. L'idée de l'identité du roi et du dieu s'exprimait encore autrement. Dans les inscriptions votives, des noms royaux sont

mêlés aux noms divins qu'invoque le suppliant, quelquefois même des noms royaux sont seuls invoqués. Dans les inscriptions funèbres, des prières sont adressées aux dieux par l'intermédiaire ou l'intercession des rois, qui font alors un peu l'office des saints de la religion chrétienne. Quelquefois même ce sont des dieux dont l'hommage s'adresse aux rois.

Tous ces faits extraordinaires s'accordent pour montrer ce qu'était la royauté dans l'ancienne Égypte. J'aurai occasion d'examiner un jour plus en détail si l'on a eu raison de considérer une royauté qui se présente ainsi associée à la puissance divine comme subordonnée aux prêtres et leur docile instrument. J'espère prouver que, sur ce point comme au sujet des castes, le lieu commun le plus répété peut n'en être pas plus vrai pour cela, et que les monumens figurés, ainsi que les inscriptions hiéroglyphiques, nous forcent à réviser ou au moins à expliquer les assertions des écrivains de l'antiquité.

Les hiéroglyphes d'Ibsamboul étant en général d'une grande dimension, sculptés et peints avec une extrême finesse et dans le plus minutieux détail, ce lieu est très convenable pour l'étude de ces caractères. Ce qui, dans l'écriture ordinaire, semble n'offrir qu'un signe arbitraire et insignifiant, se montre ici comme un objet reconnaissable et déterminé. Entre le simple trait des signes usuels et les riches développemens des signes monumentaux, il y a la même différence qu'entre les mots maigres et contractés des langues dérivées et les mots amples et abondans des langues primitives. Grace à cette richesse d'exécution, on peut ici remonter par les yeux à cette étymologie de forme qui est aux hiéroglyphes ce que l'étymologie des sons est aux mots.

Une étude aussi très curieuse est celle de la couleur des hiéroglyphes. Cette couleur, sans être absolument constante, l'est cependant assez pour qu'on puisse établir quelque règle à cet égard, ce qu'on n'a point, que je sache, songé encore à faire. Ainsi j'ai remarqué que les hiéroglyphes qui représentent une partie du corps sont rouges; tels sont les bras, les jambes, etc. En effet, la couleur des Égyptiens figurés sur les monumens est rougeâtre. Le rouge est la couleur du *cœur*, réceptacle du sang, organe que la préparation des momies avait fait connaître. Le rouge, couleur du feu, est attribué à tout ce qui brûle. Les parfums sont représentés rouges dans l'encensoir. Ici la couleur est un véritable hiéroglyphe. Elle caractérise l'objet comme le ferait un adjectif dans une autre langue. *Parfums rouges*, cela veut dire *parfums brûlans*.

Le noir est la couleur des hiéroglyphes qui désignent l'Égypte, *la terre noire d'Égypte*, qui est, en effet, très noire et mérite son ancien nom, Khemi (la noire). Si le signe des pays égyptiens est noir, tandis que celui qui accompagne les noms des pays étrangers est rouge, c'est que

l'Égypte est une contrée fertile, formée d'un noir limon, et que les régions qui l'entourent sont couvertes d'un sable brûlant. L'hiéroglyphe de l'eau est bleu. En effet, dans un pays où il n'y a pas de nuages, toutes les fois qu'elle est pure, l'eau réfléchit un ciel azuré. Le jaune est la couleur naturelle des signes qui se rapportent à la lumière. Cette couleur est quelquefois remplacée, dans ce cas, par le rouge; ce qui se conçoit, quand on a vu les teintes rougeâtres d'un ciel d'Égypte. Une fois j'ai trouvé que l'hiéroglyphe-soleil était blanc, au lieu d'être jaune; or, la blancheur de la lumière m'avait souvent frappé dans les *ciels* de Nubie.

La couleur, comme la forme, peut servir à indiquer l'étymologie figurée de cette langue visible des hiéroglyphes qui parle aux yeux. Les exemples de ces explications du sens d'un signe par sa couleur seraient difficiles à saisir sans le secours de figures reproduisant ces couleurs. Je ne fais qu'indiquer ici les principaux élémens d'un travail spécial sur cet objet, parce que la plupart de ces élémens, je les ai trouvés dans les salles souterraines d'Ibsamboul.

Avant de dire adieu à ce lieu extraordinaire, je suis allé de bonne heure faire mes dernières dévotions aux gigantesques figures du grand temple. Comme j'arrivais à l'entrée, j'ai vu le soleil levant projeter, par cet étroit soupirail, un rayon horizontal dans le cœur de la montagne, atteindre le sanctuaire et éclairer un moment le front des statues mutilées qui siégent dans les ténèbres. Cette rencontre inattendue m'a frappé; il m'a semblé que je ne sais quoi de religieux s'accomplissait. Puis la réflexion m'a montré, dans ce hasard apparent, une combinaison de la pensée sacerdotale. Je me suis souvenu d'avoir lu dans les *Oracles* de Fontenelle que, selon Rufin, on avait pratiqué dans le temple de Sérapis une petite fenêtre par où entrait, à un certain jour, un rayon de soleil qui allait tomber sur la bouche du dieu.

Sur le Nil, avant la dernière cataracte.

Nous atteindrons aujourd'hui notre dernière station. Le vent nous traite bien, comme on traite bien des gens qui demain n'auront plus besoin de nos services. Il est agréable de marcher rapidement vers le terme du voyage, au moment où nous en sommes si proches. Faire lentement les derniers pas serait insupportable; ce qui reste de chemin après Ibsamboul est presque de trop, et a besoin d'être expédié rapidement pour ne pas ressembler tout-à-fait à un *post-scriptum* superflu.

Je jouis délicieusement pour la dernière fois du charme de la navigation à la voile. Ce charme va cesser bientôt; la grande voile va être repliée, la petite voile réservée seule, et pour servir assez rarement. La rame va les remplacer, la rame qui fatigue, si on sent l'effort des

rameurs, et impatiente, si, ce qui est plus ordinaire, on sent dans leurs mouvemens languissans la paresse de leurs bras. Le vent est une force invisible et presque mystérieuse; il vient d'en haut. Quand il est favorable, il semble un don du ciel, un souffle des bons génies. La rame est un instrument matériel baigné de la sueur humaine; le rameur fait toujours un peu penser au galérien.

A tous égards, je sens que la période poétique de notre navigation finit aujourd'hui. Depuis deux mois, chaque jour, presque chaque moment, ont été marqués par les impressions les plus vives, les plus agréables. Tout était nouveau, imprévu, c'était la lune de miel du voyage. Maintenant nous allons *revoir;* nous verrons mieux sans doute, mais peut-être avec moins d'enthousiasme. Les inconvéniens du climat commencent à se faire sentir; les précautions à prendre, complétement négligées jusqu'ici, ne peuvent plus l'être impunément. Nous allons entrer dans une période de prudence, de raison, d'étude approfondie. Sans doute, elle aura aussi son intérêt, intérêt plus sérieux peut-être; mais dans les voyages, comme dans les affections, comme dans la vie, il y a une première fleur qui, une fois cueillie, ne renaît plus : autre chose est de monter le fleuve ou de le redescendre.

Ouadi-Halfa.

Les ruines égyptiennes qui existent encore sur la rive gauche du Nil, en face de Ouadi-Halfa, sont fort peu considérables. Il vaut mieux les étudier dans Champollion que sur place. Il les a vues mieux conservées et moins enfouies qu'elles ne sont aujourd'hui. Au reste, elles appartiennent à l'âge brillant de Thoutmosis, et à cet égard méritent tous les respects. Ce qui en faisait le principal intérêt, c'étaient deux statues, dont l'une est à Florence et l'autre à Paris. La première porte une inscription importante, car elle contient les noms des différens peuples soumis par un roi bien plus ancien que les Thoutmosis, par cet Osortasen Ier, qui fit élever à Héliopolis, vers l'autre extrémité de son empire, les deux obélisques, dont un seul est encore debout, et un obélisque dans le Fayoum. On lit le nom d'un des successeurs immédiats d'Osortasen dans l'Égypte moyenne, sur les parois des tombes de Beni-Hassan. Cet Osortasen et sa dynastie ont donc régné sur toute l'Égypte et sur une partie de la Nubie, et tout cela, selon Champollion et Rosellini, à une époque où les pasteurs avaient conquis et possédaient l'Égypte. Rien ne saurait expliquer, dans cette hypothèse maintenant abandonnée par la science, la simultanéité de la domination des pasteurs et de la puissance si étendue des Osortasen. On ne peut donc plus, comme les deux savans cités plus haut, faire les Osortasen contemporains des pasteurs; on est obligé, avec tous les égyptologues récens qui ont traité ces questions, MM. de Bunsen, Lep-

sius, de Rougé, Lesueur, de les rejeter vers l'époque de l'ancien empire, avant l'irruption des barbares. Placer Osortasen au temps des pasteurs, c'est comme si l'on plaçait le règne d'Adrien sous Attila.

Seconde cataracte.

Ne pouvant aller aujourd'hui à Florence ou à Paris compléter nos études sur les antiquités absentes de Ouadi-Halfa, nous avons dit adieu aux antiquités, et nous nous sommes dirigés vers la seconde cataracte et vers le rocher d'Abousir, d'où l'on en saisit tout l'ensemble, et qui est la dernière étape du voyage ordinaire d'Égypte et de Nubie. Entre les ruines de Ouadi-Halfa et le rocher d'Abousir, on parcourt deux lieues du désert, en suivant le bord du Nil. Dans cet intervalle, on n'aperçoit aucune trace d'habitation, sauf une espèce de tour sur une colline, et plus bas une petite église ruinée où nous sommes entrés. M. Durand y a trouvé des peintures chrétiennes en assez mauvais état, mais offrant quelques particularités remarquables.

Du point où s'élève la chapelle abandonnée, on domine l'ouverture de la cataracte. En cet endroit, on n'entendait pas encore son bruit, et, le Nil étant fort bas, elle méritait encore moins son nom qu'à l'ordinaire; mais la fine verdure des arbrisseaux qui croissent au milieu des rochers noirs était d'un effet charmant. Ces rochers noirs s'élevant au-dessus de l'onde presque tarie me rappelaient les animaux de bronze des bassins de Versailles, quand les eaux ne jouent pas. Je demande pardon à ceux que scandaliserait ce souvenir de Versailles auprès de la seconde cataracte; mais que diront-ils si je leur confesse qu'un instant auparavant, parlant de Paris avec un de mes compagnons de voyage, je me suis surpris à dire : *Ici*.

En approchant d'Abousir, la cataracte commence à gronder, et, quand on arrive au sommet du rocher, on la voit se développer dans toute son étendue. C'est un très beau et très singulier spectacle que cette multitude d'îlots abrupts entre lesquels les mille bras du Nil bouillonnent. La couleur noire et le poli des rochers leur donnent l'apparence du basalte (1). Au-delà du tropique, je pouvais penser aux basaltes du nord, aux Orcades, au Pavé des Géans; mais le soleil se couchant sur des sables me ramenait au désert. Ce soleil était le plus lointain que je devais saluer dans ce voyage, et probablement dans tout le reste de ma vie. Au sud, j'enfonçai mon regard le plus loin qu'il m'était possible vers les grandes montagnes qui, de ce côté, s'élèvent presque indiscernables à l'horizon; puis je me retournai vers le nord, et je fis avec une certaine émotion mon premier pas vers la France.

Avant de faire ce pas solennel, je parcourus des yeux les noms

(1) Ce sont, suivant M. Caillaud, des rochers d'amphibole et de feldspath.

qu'ont gravés sur le rocher d'Abousir les voyageurs de tous les pays. J'eus le plaisir d'y trouver le nom d'un ami, de M. Lenormant, compagnon de Champollion, et qui m'a précédé dans le voyage d'Égypte comme dans les études hiéroglyphiques. Ce nom me rappelait doublement la patrie; il me représentait, au milieu de la Nubie, les deux mondes entre lesquels ma vie parisienne se partage, le monde des sciences et le monde de l'amitié, l'Académie des Inscriptions et l'Abbaye-aux-Bois. Il fallait, avant de partir, boire à la cataracte. Je m'avançai de pierre en pierre jusqu'à ce que, me penchant, je pusse me désaltérer au courant le plus rapide. En quittant cette posture assez gênante, je me trouvai tout naturellement à genoux; je ne me relevai qu'après y être resté quelques momens, remerciant Dieu de m'avoir conduit jusque-là et lui demandant avec confiance de me ramener auprès de mes amis.

Il y eut aussi des réflexions douloureuses parmi ces pensées d'espoir, et des souvenirs tristes et sacrés qui se mêlèrent à ces perspectives de retour! Je crus que c'était piété de les exprimer. Cette considération me fera pardonner par les lecteurs qui ont bien voulu me suivre dans mes courses, et dont je vais me séparer bientôt, les derniers vers dont je les importunerai.

Je touche au but du long pèlerinage;
De mon retour c'est le commencement,
Et je me sens, au terme du voyage,
Bien loin, plus près, dans le même moment.

Je me sens loin, car grande est la distance
Entre ces bords et tout ce qui m'est cher;
Mais à présent je marche vers la France,
Et chaque jour viendra m'en rapprocher.

Quand d'Abousir je gravis la colline
Qui montre à l'œil un si vaste horizon,
Et sur le Nil pend comme une ruine,
Là d'un ami je retrouvai le nom.

Soudain j'ai cru retrouver ceux que j'aime,
Ceux que le ciel m'a laissés ici-bas;
Pour un instant, j'ai cru retrouver même
Ceux qu'au retour je ne reverrai pas.

Il me semblait que ma famille entière
Vivait ailleurs que dans mon souvenir;
Il me semblait que vers toi, pauvre père,
Comme autrefois, je devais revenir.

Ainsi de loin on rêve la présence
De qui ne peut être à nos vœux rendu.

C'est le retour plus triste que l'absence
Qui fait sentir tout ce qu'on a perdu.

Il fait sentir tout ce qui reste encore.
O mes amis! pardonnez, près de vous
Je vaincrai mieux le regret qui dévore.
Oui, pardonnez, le retour sera doux.

J'ajouterai seulement quelques lignes au récit qu'on vient de lire et qui a présenté mes impressions et mes recherches jour par jour, dans l'ordre où se sont succédé les unes et les autres. Le retour fut entremêlé de travaux repris avec ardeur entre des intervalles de santé souvent assez longs et des rechutes successives qui amenèrent enfin une maladie grave. Heureusement j'eus le temps de voir tout ce que je voulais voir, d'accomplir tout ce que je devais faire. Je passai, encore une quinzaine de jours parmi les ruines de Thèbes, étudiant en détail ce qu'à mon premier passage j'avais embrassé dans l'ensemble. Tous les jours, monté sur mon âne et emportant avec moi une bouteille d'eau de gomme et un peu de riz, j'allais, à travers cette vaste plaine de Thèbes, d'un monument à un autre monument, c'est-à-dire d'un quartier de l'ancienne ville à l'autre. Pendant les premiers jours, je me crus tout-à-fait rétabli, mais la continuité de la fatigue dissipa bientôt ce mieux passager. La prudence alors eût conseillé le repos; mais comment rester sur sa barque, tandis qu'à deux pas étaient Luxor et Karnac? Quand le péril arrêta-t-il la passion? La passion me soutint jusqu'au dernier jour; mais, en disant adieu à Thèbes, je me mis au lit, heureux de trouver un lit et un asile, grace à la manière dont on voyage sur le Nil, en emportant sa maison. Dès ce moment, je fus condamné à un repos absolu. Je n'en sortis que deux fois pour aller visiter les curieuses grottes d'El-Tell et les tombeaux de Beni-Hassan. Je ne pouvais renoncer à voir les premières, car elles contiennent des peintures d'un style tout particulier, d'un dessin beaucoup plus libre, plus vivant, plus expressif que le dessin égyptien ne l'est ordinairement. Les personnages qui s'inclinent devant le roi ont un air humble et obséquieux qui touche à la caricature, et ces grottes sont celles où figurent des rois à poitrines de femmes, adorant le soleil sous la forme d'un disque dont les rayons sont terminés par des mains. Je tenais extrêmement à visiter les grottes d'El-Tell, aucune description, aucun dessin même ne pouvant remplacer ici la vue immédiate des monumens. En conséquence, bien bardé de cataplasmes, on me hissa sur un âne, et je traversai ainsi la plaine poudreuse qui sépare les grottes du fleuve. A Beni-Hassan, il ne se trouvait point d'âne pour faire le trajet. Comme j'étais hors d'état de me tenir long-temps sur mes jambes, on m'assujettit sur

une chaise, et les Arabes me portèrent à tour de rôle. Mon triste état paraissait les toucher assez.

Pendant ce retour de Nubie au Caire, ma patience fut cruellement mise à l'épreuve. Par un hasard bien contraire, le vent du nord soufflait avec tant de violence, que le courant n'était pas assez fort pour lutter contre lui, bien que notre barque fût dépouillée de toutes ses voiles. Il était dur de ne pouvoir suivre la pente du fleuve. Huit jours s'écoulèrent ainsi, pendant lesquels nous fîmes à peine quelques lieues. Je me souviens de ces longues journées que je passais si tristement à voir la barque mise en travers et, laissée à elle-même, dériver d'un bord à l'autre, et à regarder pendant douze heures le même palmier, et cela au moment où je n'avais plus qu'un désir, celui du retour; quand il ne me restait plus qu'à descendre le Nil, il me fallait remonter le vent. Cet obstacle inattendu semblait un ensorcellement. A tout événement j'ajoutai aux vers qu'on a lus plus haut une variante pour le cas où je ne reviendrais pas :

Oui, mes amis, le retour serait doux,
Oui, je voudrais aimer et vivre encore,
Mais c'en est fait, ce ciel que j'aimais me dévore.
Plaignez-moi, mes amis, car je meurs loin de vous.

Ma variante faite, et m'étant mis en règle dans toutes les hypothèses, je tâchai de prendre patience en lisant un dictionnaire arabe. Ma seule inquiétude était de manquer le bateau à vapeur du Caire à Alexandrie, qui ne part qu'une fois par mois, et, soupçonnant peut-être à tort Soliman d'être d'intelligence avec les matelots pour prolonger la navigation, je lui dis avec fermeté que j'entendais être tel jour au Caire. Je fus, en effet, au Caire le jour que j'avais indiqué, tout juste la veille du départ du bateau à vapeur pour Alexandrie. Au Caire, je reçus les conseils de deux médecins éminens. Malheureusement pour moi, ces conseils étaient absolument contradictoires. Prenez du calomel, disait l'un; surtout ne prenez pas de calomel, disait l'autre. Il était difficile d'obéir à ces deux hommes si distingués, dont chacun était fait pour m'inspirer une égale confiance. Une fois au Caire, je me croyais presque arrivé, je n'étais plus qu'à six cents lieues de Paris, et j'entrais dans la série des communications régulières. Les deux journées que je passai sur le bateau à vapeur qui me portait à Alexandrie me semblèrent délicieuses. Je venais de retrouver la civilisation et presque la patrie. Je goûtai dans la cabine du bateau tout le charme d'un salon de Paris, au milieu d'une aimable famille française qui revenait de Bourbon. Moi, j'avais vécu quatre mois sur le Nil et parmi les ruines. Malade depuis plusieurs semaines, on peut juger du plaisir que je prenais à la conversation de mes compatriotes; mais, à Alexandrie, je me trouvai plus

las; il me fut impossible de me lever. Enfin, je m'embarquai pour la France; la mer m'ayant extrêmement fatigué, je fus forcé de m'arrêter à Malte, où je fis ma quarantaine. Par hasard, je me retrouvai dans cette même chambre du fort Manuel, où, trois ans auparavant, j'avais passé quatorze jours si agréables avec Mérimée, travaillant le jour en présence d'une mer et d'un ciel admirables, et le soir recevant de notre savant compagnon de voyage, M. de Witte, des leçons d'archéologie que Mérimée payait régulièrement par une caricature. Le contraste de ce temps heureux avec ma situation présente était bien triste. Ma faiblesse augmenta rapidement, et en même temps augmentait la nécessité d'une privation absolue de nourriture. Il me fallut renoncer à l'eau de riz comme à un aliment trop substantiel, et vivre uniquement d'eau de gomme, ce qui est un régime peu fortifiant. J'en fus bientôt venu à une débilité telle qu'il fut impossible, pendant mon séjour à la quarantaine, de me conduire jusqu'à une fenêtre de ma chambre qui donnait sur la mer, et d'où, pendant mon premier séjour, j'aimais à la regarder. Toutes les fois que je tentai de gagner cette fenêtre, porté dans un fauteuil, je fus près de m'évanouir, et il fallut y renoncer. Dans cet état, je fus parfaitement soigné par M. Durand et M. d'Artigue; dans le premier, je trouvai un excellent médecin, dans le second une admirable sœur de charité. Quant aux médecins italiens du lazaret, c'était la partie comique du drame. Chaque matin l'un d'eux paraissait sur le seuil de la porte, et, à dix pieds de distance, me criait : Montrez votre langue, puis m'adressait quelques questions, toujours les mêmes, et me prescrivait des drogues dans lesquelles je n'avais pas plus de confiance que dans celui qui les ordonnait. Je les faisais acheter scrupuleusement, pour ne point mécontenter ces personnages, qui auraient pu me déclarer suspect de maladie contagieuse, mais j'avais grand soin, eux partis, de jeter les remèdes à la mer.

Enfin, le terme de la quarantaine arriva. On me mit dans une chaise à porteurs, et, à la grande surprise de mes amis comme à la mienne, je vins à bout de traverser la ville de Malte sans perdre connaissance. Tandis que, mon flacon sous le nez, je m'appliquais à résister au vertige et à l'étourdissement de ma pauvre tête, et que toute mon attention et toute ma force de volonté se concentraient sur l'effort que je faisais pour ne point m'évanouir, je fus au moment de rire en voyant un grand jeune homme s'approcher de la chaise à porteurs, et, s'adressant à ce moribond qui avait l'air d'un cadavre, lui demander l'aumône, c'est-à-dire m'inviter à ouvrir la portière pour lui donner un sou. Cette persistance de l'habitude et cet instinct opiniâtre de mendicité me semblaient caractéristiques. Enfin, j'arrivai à l'hôtel de France, dont le maître se montra très attentif pour moi, et où les attentions aimables de lord et de lady Hamilton, les soins de mes deux fidèles

compagnons de voyage et d'un autre ami, le docteur Darnel, m'aidèrent à supporter ma triste condition. Bientôt je partis seul sur un bateau à vapeur anglais, qui se rendait directement à Marseille sans toucher la côte d'Italie, et, sur ce sol étranger, j'eus encore à me louer du capitaine et du médecin du *Polyphemus*. Enfin, je vis le rivage de la patrie, mais mon pied ne le toucha point; j'avais entièrement perdu l'usage des jambes. On me porta dans la voiture qui devait me conduire à l'hôtel d'Orient. Dans ce comfortable hôtel, je me trouvai entre les mains paternelles du docteur Cauvier, cet homme, l'un des plus spirituels et des meilleurs que j'aie rencontrés, sous les auspices duquel j'ai fait à l'Athénée de Marseille mes débuts dans l'enseignement, et qui a tendrement soigné mon père dans sa dernière maladie. Grace à la science du docteur, j'eus au bout de quelques jours l'indicible bonheur de faire *mon premier pas*. Je pus bientôt me traîner au bord de la mer, appuyé sur le bras de quelques amis. Qu'on me permette enfin de dire comment la patrie me fut tout-à-fait rendue. Un jour, dans ce même hôtel, je vis arriver M. de Chateaubriand, qui revenait de Venise, son dernier voyage. C'était retrouver ce que la France possédait de plus glorieux, c'était, par lui-même et par tout ce qu'il me représentait, un retour soudain aux plus chères habitudes de ma vie. Quelle surprise! quelle émotion! Hélas! ce souvenir est bien douloureux, aujourd'hui que j'ai accompagné vers un autre rivage celui qui m'accueillait alors sortant presque de la tombe, revenant de si loin vers mes amis et mon pays.

Au bout d'un mois, je pus m'embarquer, remonter le Rhône, et, après m'être arrêté quelques jours à Lyon, dans ma ville natale, parmi d'excellens parens, j'arrivai enfin à Paris, après avoir fait, de la seconde cataracte à Orléans, presque tout le voyage par eau, à savoir, sur le Nil, sur la Méditerranée, sur le Rhône, sur la Saône, sur la Loire, et n'avoir fait par terre qu'une trentaine de lieues environ, de Mâcon à Digouin.

Ma plaie d'Égypte fut lente à guérir. La prolongation de cette maladie a retardé la publication de mes travaux sur l'Égypte, et c'est pour cela que je l'ai rappelée. J'ai eu le droit de parler de mon zèle, parce qu'il est l'excuse de ce retard dont il a été la cause. Récemment encore un retour foudroyant a interrompu cette narration, que je termine aujourd'hui. Je suis toujours sous le coup d'une menace; mais ni en Égypte dans mes plus tristes instans de souffrance et d'isolement, ni depuis mon retour, au milieu des rechutes, je ne me suis repenti d'un voyage que ma santé a payé un peu cher, et, quand je devrais souffrir encore des suites de mon entreprise, je n'y aurais pas regret, car j'ai vu l'Égypte, j'ai vu Thèbes et Ibsamboul.

J.-J. Ampère.

DE LA

DISTRIBUTION DES RICHESSES

A L'OCCASION DE L'IMPOT SUR LE REVENU.

Necker, désigné par l'opinion, en 1776, comme le financier le plus apte à conjurer la crise déjà prévue, ne tarda pas à éprouver que, dans l'ignorance où l'on vivait alors sur la plupart des faits concernant la fortune publique, il était difficile de corriger les anciens abus, et plus encore de créer des ressources nouvelles. Dans la liste des projets ajournés à ces temps de calme que rêve tout ministre, et que rarement il a le bonheur de voir, il traça le plan d'une institution où seraient venus se classer des renseignemens de toutes sortes sur l'état des personnes et des propriétés, l'industrie, les transactions, les revenus, le crédit, le numéraire, de manière à ce que, dans l'avenir, le génie de la finance fût suffisamment éclairé dans son essor. Plus de soixante ans se sont écoulés depuis cette époque, plus de dix gouvernemens se sont succédé; deux ou trois générations de bureaucrates ont enrichi les cartons des ministères; les contribuables ont payé, pour être administrés, une vingtaine de milliards : sommes-nous beaucoup mieux informés que du temps de Necker? Les premiers volumes d'une statistique officielle, des documens spéciaux qui ne reçoivent qu'une publicité imparfaite, des recherches particulières qui manquent d'autorité, ont jeté une lumière douteuse sur quelques points des affaires; mais on n'a pas encore produit un ensemble de notions auquel les citoyens pussent recourir

avec confiance pour asseoir leurs jugemens sur des faits positifs. On ne parle depuis dix mois que d'organisation du travail. Qui possède des connaissances certaines sur les élémens à coordonner? Personne, pas plus les agens de l'administration que les prétendus réformateurs. Nul ne pourrait dire, avec une exactitude suffisante, combien il y a de travailleurs salariés en France, comment ils se répartissent entre l'agriculture et les fabriques; ce qu'il y a, parmi les ouvriers ruraux, de fermiers, de métayers ou de manœuvres; en quels nombres les artisans des divers métiers se classent entre les petits ateliers et les grandes fabriques; par quelles filières et à quelles conditions le commerce exécute la distribution des produits fabriqués; nul ne sait, en un mot, ce qu'il y a de légitime ou d'exagéré dans les griefs des travailleurs. On est en quête d'expédiens financiers; mais, comme on manque de renseignemens et d'études précises sur l'état réel de la propriété, sur l'agencement des transactions, sur cette mystérieuse infiltration qui fait pénétrer les parcelles de la substance produite jusque dans les profondeurs de la société, on s'agite dans le vague : toute idée féconde reste à l'état de rêverie; plutôt que de s'aventurer dans l'inconnu, les hommes sur qui pèse la responsabilité des grandes affaires rentrent dans les voies battues, d'autant plus sûres, à leurs yeux, que les ornières y sont plus anciennes et plus profondes.

Cette ignorance des faits vient de se trahir encore une fois à l'occasion d'un projet dont l'adoption modifierait essentiellement notre régime financier, il s'agit de l'impôt sur les revenus mobiliers. En discutant, dans la séance du 3 août, la proposition relative aux créances hypothécaires, M. Thiers déclare que, « parmi toutes les contributions nouvelles, l'impôt sur le revenu est celui qui mérite le plus d'être examiné et même essayé. » M. Goudchaux interrompt l'orateur pour affirmer qu'il n'a pas besoin de leçons, que déjà un plan de cette nature a été préparé par ses soins, et qu'il sera présenté au premier jour. En effet, le 23 août, le ministre des finances dépose son projet. Sans le moindre retard, examen dans les bureaux, choix d'une commission, débats dans les comités, et dépôt, le 10 octobre, d'un rapport qui modifie profondément le système ministériel. La discussion est inscrite enfin à l'ordre du jour, et déjà le produit du futur impôt fait nombre pour 60 millions dans les prévisions du prochain budget; mais ce même ministre, qui inscrit 60 millions en recettes pour l'année prochaine, avoue, dans son exposé des motifs, qu'on est réduit aux plus vagues conjectures sur les élémens et les effets du nouvel impôt (1). La commission qui s'approprie, en le transformant, le

(1) L'opinion de M. Passy, énoncée incidemment, il y a quelques jours, à propos de l'impôt sur le sel, est que la taxe sur les revenus produira difficilement 30 millions. M. le

projet ministériel, reconnaît à son tour qu'elle s'est formé, non pas une conviction, mais une opinion, « après des tâtonnemens pénibles et des sondages réitérés en tous sens; qu'elle ignore le chiffre de la fortune mobilière du pays, sa répartition entre les habitans, et la proportion dans laquelle elle viendrait se soumettre à l'impôt; que la fixation de la taxe à 3 pour 100 ne repose sur aucune donnée authentique, et qu'en l'absence de documens meilleurs que ceux qui sont fournis par le gouvernement, elle n'a pas de raison pour la repousser. » En somme, l'assemblée nationale, laissée dans les ténèbres pour délibérer, va voter l'inconnu.

Si le comité des finances avait cru devoir exposer au public les résultats de ces *sondages* qu'il a opérés, le présent travail eût sans doute été inutile. A défaut de renseignemens officiels, nous avons été conduit à décomposer les élémens de la fortune publique; nous avons recherché comment et dans quelle mesure se forme le revenu de chaque classe par la distribution des richesses produites. Cette laborieuse analyse dissipera sans doute plus d'une illusion.

Nous sommes forcé d'encadrer notre inventaire de la richesse nationale dans les limites tracées par le projet de loi dont nous entreprenons l'examen.

En demandant à chaque citoyen une cotisation proportionnée à ses ressources effectives, le gouvernement avait reconnu l'injustice et l'inutilité d'atteindre des revenus déjà insuffisans. En conséquence, il avait fixé un minimum de perception dans les limites de 600 à 1,200 fr. pour les communes renfermant moins de 5,000 habitans, de 1,000 à 2,000 francs pour les communes au-dessous de 25,000 habitans, et de 1,500 à 3,000 francs pour les grands centres de population. Exception était faite en faveur des ouvriers non sujets à la patente, des militaires et des douaniers d'un grade inférieur; on avait, par la même raison, laissé en dehors les revenus collectifs qui intéressent particulièrement les pauvres, comme ceux des hôpitaux et des communes. En considération des charges exceptionnelles supportées en ces derniers temps par la propriété immobilière, on n'entamait pas le revenu du fonds, déjà réduit par l'impôt foncier; mais on supposait que l'industrie agricole proprement dite, donnant au fermier des bénéfices distincts de la rente du propriétaire, devait contribuer comme les autres genres de spéculation.

Dans l'impuissance où se trouvait le ministre d'indiquer les élémens et les résultats probables de la taxe, on avait proposé d'en faire, non pas un *impôt de quotité*, prélevé, suivant l'usage, proportionnellement

ministre des finances veut-il dire que l'évaluation de son prédécesseur est trop élevée, ou bien qu'elle sera considérablement réduite par des non-valeurs? C'est ce que nous ignorons.

à la valeur de la chose imposable, mais un *impôt de répartition*, c'est-à-dire une taxe répartie entre chaque contribuable de manière à ce que le montant des cotisations réunies fournisse la somme dont le besoin se faisait sentir : 60 millions étaient demandés. M. Goudchaux, ayant estimé à 3,716,000,000 de francs le total des revenus classés dans les catégories spécifiées, en concluait que la répartition ne ferait peser sur la richesse mobilière qu'une charge inférieure à 3 pour 100. Chaque département devait fournir un contingent déterminé par le chiffre combiné de sa contribution mobilière et de sa part dans l'impôt des portes et fenêtres.

Le projet du gouvernement manifestait des tendances démocratiques, pour lesquelles, il faut le dire, les hommes de finance ont peu de sympathie. On voulut voir dans certaines dispositions un retour sournois vers le système de l'impôt progressif. Étudié dans les bureaux de l'assemblée sous le poids de ces préventions, le projet y a subi des modifications radicales. Un représentant qui s'est révélé avantageusement dans la discussion sur la présidence, M. de Parieu, a été chargé de motiver les amendemens de la commission. Son rapport annonce une érudition assez rare parmi nos hommes politiques; on y remarque aussi la lucidité d'exposition et un tour distingué, qualités qui sont des indices d'excellent esprit quand elles éclatent dans les matières abstraites.

La commission dont M. de Parieu a été l'organe a considérablement abaissé les *minima* au-dessous desquels on échappe à la cotisation, parce que, dans un pays de morcellement et de petite existence comme est malheureusement le nôtre, on est obligé d'atteindre tout le monde, si l'on veut qu'un impôt soit fécond. La distinction proposée, à l'exemple des financiers anglais, entre la rente du propriétaire foncier et le bénéfice du cultivateur qui exploite le fonds est effacée. « Le comité pense que la contribution foncière n'a point été établie sur le produit abstrait d'une terre sans travail et sans culture, mais sur le revenu d'un sol cultivé, et qu'en conséquence une taxe sur les bénéfices de l'exploitation agricole ferait double emploi. » On observe, à l'égard des propriétaires qui exploitent par eux-mêmes, que, dans la pratique, il serait difficile de les atteindre deux fois, ou injuste de ne soumettre leur terre qu'à un seul impôt; on craint, enfin, qu'au renouvellement des baux, le fermier ne trouve le moyen de faire payer indirectement sa taxe à son propriétaire. Par ces considérations que nous nous réservons de discuter plus loin, l'immunité est étendue à l'industriel qui cultive la terre, comme au capitaliste qui la possède.

La commission a repoussé de même l'idée de taxer isolément chaque localité, en raison de sa richesse présumée. On n'a vu avec raison dans cet arrangement qu'une loterie fiscale, ayant l'immoralité de toutes les opérations aléatoires. Par un retour à la règle commune de

notre fiscalité, l'impôt sur les revenus, au lieu d'être une cotisation annuelle sans autre mesure que les besoins publics, sera un prélèvement fixe et proportionné aux ressources réelles, à la capacité effective du contribuable, c'est-à-dire, pour parler le langage de la finance, qu'on propose de constituer un impôt de quotité et non plus un impôt de répartition. La taxe serait assise d'une manière uniforme, quel que fût le caractère des revenus qui en seraient grevés. L'initiative de l'évaluation des revenus imposables serait déférée à des commissions cantonales, contre lesquelles les citoyens réclamans auraient recours auprès des conseils de préfecture.

Les dispositions du projet de loi amendé par la commission se résument donc dans les formules suivantes :

Les revenus mobiliers soumis à la taxe sont distribués en quatre catégories : 1° bénéfices nets du commerce et de l'industrie, à l'exception de l'industrie agricole; 2° produits nets des offices ministériels et des autres professions libérales; 3° pensions, traitemens, rémunérations pour services publics et privés, sous quelque titre, forme ou dénomination que ce soit, à l'exception des salaires d'ouvriers proprement dits; 4° produits des capitaux placés, sous forme de dividendes, rentes, annuités, intérêts de créances. Les revenus collectifs des établissemens d'utilité publique ou de bienfaisance sont exemptés. L'impôt atteint les revenus que les Français touchent à l'étranger, comme ceux que les étrangers perçoivent du placement des capitaux ou des profits d'une industrie exercée en France.

Le minimum au-dessous duquel l'impôt cesse d'être exigible est de 400 francs de revenu dans les communes où il n'existe pas de droits d'entrée, de 600 francs dans les communes dont la population est inférieure à 25,000 ames, de 800 francs dans toutes les autres localités.

Le prélèvement sur tous ces revenus imposables sera uniformément de 3 pour 100.

Il nous reste à rechercher maintenant quels seraient, dans ces limites, la fécondité de l'impôt et ses effets sur l'économie sociale.

I. — Les revenus composant la première catégorie découlent de l'exercice des professions soumises au droit de patente. Tout ce que le négociant ou le manufacturier réalise en sus des sommes avancées pour l'impôt, le loyer, l'achat des matériaux et outils, l'intérêt des emprunts et le salaire des ouvriers, constitue le profit net que le spéculateur dépense en jouissances personnelles, ou qu'il accumule pour entrer à son tour dans la classe des capitalistes. La taxe nouvelle n'aura prise que sur cet excédant. Or, quiconque connaît la pratique commerciale et la complication des ressorts industriels, quiconque a eu occasion d'observer l'inintelligence routinière des trois quarts de nos patentés, comprendra

la difficulté d'asseoir un tel impôt. Le bénéfice net est réalisé moins souvent en argent qu'en marchandises ou en créances plus ou moins douteuses. A l'exception de quelques grands chefs d'industrie, de quelques maisons commerciales assez riches pour faire les frais d'une comptabilité exacte, nos trafiquans seraient bien embarrassés d'extraire le chiffre de leurs profits réels du bilan général de leur exploitation. La taxe rendrait même un grand service à beaucoup d'entre eux, si elle les forçait enfin à rechercher s'ils sont en perte ou en bénéfice.

Malgré les exceptions admises en faveur du propriétaire cultivateur et du fermier, les produits de l'industrie agricole retombent sous le coup de la taxe projetée dès qu'ils entrent dans le courant commercial pour affluer jusqu'au consommateur. Les individus qui spéculent sur la vente et même la préparation des alimens, boulangers, bouchers, charcutiers, fruitiers, aubergistes, restaurateurs, épiciers, limonadiers, marchands de vins, classe qui comprend assurément plus du quart des patentés, vont donc contribuer au nouvel impôt en proportion des bénéfices qu'ils se partagent. Le produit brut de l'industrie agricole, en y ajoutant ce que rapportent accessoirement la fromagerie, la charbonnerie, la meunerie, la pêche et la chasse, s'élève assurément à plus de 8 milliards. En admettant qu'une forte portion de ces denrées soit consommée sur place par les familles qui les ont créées, le surplus, versé dans le torrent des échanges, y détermine un roulement de 4 milliards au plus bas mot. Ce n'est pas trop que d'évaluer à 15 pour 100 les bénéfices commerciaux prélevés sur cette somme par les légions de revendeurs en gros et en détail. Le blé seul, que le paysan vend sur le marché de son village à raison de 20 à 25 centimes le kilogramme, est revendu 35 centimes en moyenne après la panification. Le vin, surchargé il est vrai par trois ou quatre impôts, coûte à l'habitant des villes dix fois plus cher que ne l'a vendu le vigneron. On peut donc avancer, sans crainte d'exagération, que le seul trafic sur les vivres répand entre 300,000 familles 600 millions de bénéfices nets, c'est-à-dire de revenus imposables.

Dans l'exploitation agricole, le grand ouvrier, c'est la nature; dans l'industrie proprement dite, les forces créatrices sont le génie ou le travail de l'homme. Toute marchandise fabriquée subit, avant d'être vendable, un certain nombre de transformations; elle est conduite de comptoir en comptoir par des opérations de courtage; elle est surchargée par des frais de transport proportionnés aux déplacemens qu'elle a occasionnés. Les bénéfices réalisés par chacun des manufacturiers ou négocians entre les mains desquels elle est passée s'additionnent dans son prix et en forment parfois une portion considérable. Une taxe sur les revenus doit constater et atteindre cette succession de bénéfices. Une balle de coton en laine, avant d'être achetée en détail par les femmes

qui doivent s'en vêtir, a fourni des profits à six ou sept catégories d'entrepreneurs, sans compter le contingent de ceux qui ont vendu la matière première ou fabriqué les machines, sans compter la rente des capitaux engagés, sans compter le prix de la main-d'œuvre. De même que le coton est matière première pour le filateur, le fil est matière première pour le tisseur, la toile pour l'imprimeur, les étoffes en pièces pour le marchand en gros, les étoffes assorties pour le marchand en détail. Nous allons matérialiser cet exemple en le traduisant en chiffres.

100,000 kilogrammes de coton en laine, achetés en Amérique par un négociant armateur, donnent lieu aux ventes et aux bénéfices suivans :

Vente par le négociant de 100,000 kil. de coton, à 1 fr. 50 c., soit 150,000 fr., bénéfice net, à 5 pour 100	7,500 fr.
Vente par le filateur de 100,000 kil. de fil, à 3 fr., soit 300,000 fr., bénéfice net, à 5 pour 100	15,000
Vente par le tisseur de 100,000 kilogr. de tissus, à 5 fr., soit 500,000 fr., bénéfice net, à 4 pour 100	20,000
Vente par l'imprimeur de 100,000 kil. de toiles imprimées, à 10 fr., soit 1,000,000 fr., bénéfice net, à 3 pour 100	30,000
Vente par le négociant de 100,000 kil. d'étoffes en pièces, soit 1,000,000 fr., bénéfice net, à 4 pour 100	40,000
Vente par les détaillans de 100,000 kil. d'étoffes assorties, soit 1,200,000 fr., bénéfice net (non-valeurs déduites), à 10 pour 100.	120,000
Transports successifs de 100,000 kil. sous formes diverses, soit 30,000 fr., bénéfice net, à 10 pour 100	3,000
Prix définitifs de 100,000 kil. fabriqués et revendus au détail, 1,230,000 fr., bénéfices nets	235,500 fr.

A ce compte, un revenu net de 235,500 francs, réparti peut-être entre une vingtaine de spéculateurs, procurerait au fisc, à raison de 3 pour 100, une somme de 7,065 francs sur 1,230,000 de marchandises. Ce chiffre exprime seulement les bénéfices industriels et commerciaux : nous évaluerons le revenu des capitaux consacrés à ces opérations dans une des quatre catégories fiscales.

Ce qui vient d'être dit relativement aux diverses élaborations du coton est applicable aux autres industries qui transforment la laine, le lin, la soie, les cuirs, les bois, les métaux. Dans chacune de ces spécialités, l'inconnue que nous cherchons, le montant des bénéfices industriels et commerciaux réalisés par la série des entrepreneurs, doit représenter le cinquième ou le quart du prix de vente. Nous ne croyons pas nous éloigner de la réalité en ajoutant que les élémens dont se compose la valeur commerciale des objets manufacturés sont combinés dans la proportion suivante :

Impôts sous diverses formes, au moins	10 pour 100
Intérêt des capitaux engagés ou circulans	5 —
Achat de matières premières	10 —

Loyer, détérioration du matériel, combustible.....	15 pour 100
Salaires de commis ou d'ouvriers.....	30 à 35
Transports successifs.....	5 —
Profits des divers entrepreneurs et vendeurs.....	20 à 25

Ces points étant établis avec une probabilité suffisante, il reste à estimer la valeur totale des fabrications. M. Charles Dupin, dans une étude qui remonte à 1826, est arrivé à un total de 3 milliards 694 millions; mais il a mentionné plusieurs opérations qui sortent du cadre de l'industrie proprement dite. M. Schnitzler, appliquant ses recherches à une époque plus récente, et limitant ses calculs aux valeurs créées par la fabrication mécanique et manuelle, fournit le chiffre de 2 milliards 911 millions. Enfin, le gouvernement vient d'ajouter à sa collection de documens statistiques deux volumes consacrés à l'industrie. Cette première série comprend seulement les 43 départemens de la France orientale, et ne mentionne que les grands établissemens qui occupent au moins une dizaine d'ouvriers. D'après ce document, la région orientale renfermerait 20,567 établissemens payant en moyenne une patente d'un peu plus de 100 francs; on y emploierait 725,909 ouvriers, savoir, 467,250 hommes, 170,918 femmes, et 87,741 enfans. La valeur des produits fabriqués serait de 2,282,789,586 francs. Si l'on doublait ce dernier chiffre pour la production de la France occidentale, et si l'on ajoutait un milliard (ce serait peu) pour le contingent d'environ 500,000 petits ateliers qui n'emploient pas de moteurs mécaniques et qui réunissent moins de 10 ouvriers, on exprimerait l'ensemble de notre production industrielle par un total approchant de 6 milliards; mais ce chiffre serait suspect d'exagération pour deux causes. D'abord, les départemens où l'industrie domine sont plus nombreux dans la région déjà décrite, qui comprend la Flandre, l'Alsace, la Champagne, le Lyonnais. En second lieu, il y a dans le compte des matériaux et des marchandises fabriquées un vice fondamental, une aberration permanente qu'on a regret de signaler dans un document officiel. On a confondu le prix des matières premières et celui des matières fabriquées, de manière à grossir démesurément tous les résultats. Par exemple, si un imprimeur, pour créer 2,000 francs de livres, a employé pour 1,000 francs de papier, le statisticien du ministère, additionnant la valeur des livres avec celle du papier, annonce une fabrication de 3,000 francs. On obtient ainsi des totaux éblouissans, et les yeux qui ne vérifient pas s'émerveillent des progrès de notre industrie.

C'est entre le chiffre trop faible de M. Schnitzler et les exagérations de la statistique officielle que se trouvera le point le plus approchant de la vérité. Voici, par aperçu, et en nombres arrondis approximativement, le tableau de la puissance productive de l'industrie française:

Extraction, élaboration première et vente des substances d'origine minérale (combustibles, matériaux de construction, sels, bitumes, minerais, fonte, métallurgie, grosse quincaillerie, etc.)	600,000,000 fr.
Verrerie, cristallerie, poterie, porcelaine, faïence	75,000,000
Produits chimiques	50,000,000
Construction des machines (depuis les chemins de fer)	60,000,000
Sucreries (1) (sucre colonial et indigène, raffinerie)	120,000,000
Papeterie, imprimerie, librairie, papiers peints	65,000,000
Brasserie, distillerie, féculerie, huilerie, savonnerie, parfumerie	360,000,000
Industrie du chanvre et du lin	200,000,000 (2)
— du coton	600,000,000
— de la laine	400,000,000
— de la soie	300,000,000
Cuirs et peaux (chaussure, sellerie, carrosserie, ganterie, pelleterie)	300,000,000
Horlogerie, bronzes, plaqués, orfévrerie	120,000,000
Travail du bois (ébénisterie, tabletterie, charpente, menuiserie, tonnellerie)	130,000,000
Arts et métiers, petites industries (modes, vêtemens, menus objets d'ameublemens, ustensiles divers; — plus de 200,000 patentés sont assurément groupés dans cette catégorie)	600,000,000
Prix des objets en fabrique	3,980,000,000 fr.
Transports successifs et divers, — augmentation de 10 p. 100.	398,000,000
Bénéfices commerciaux (3) (échanges et distribution à l'intérieur et à l'extérieur), — augmentation de 15 pour 100	597,000,000
TOTAL, au prix marchand, des objets fabriqués	4,975,000,000 fr.

S'il est vrai, comme nous l'avons exposé plus haut, que les profits nets des entrepreneurs d'industrie et des commerçans augmentent le prix vénal des produits industriels dans la proportion de 20 à 25 pour 100, cette seconde catégorie offrira à la taxe sur les revenus une base d'environ 1 milliard.

On s'étonnera peut-être de ne pas trouver ici une mention spéciale pour une industrie qui, prise dans sa généralité, est peut-être la plus considérable de toutes : l'industrie du bâtiment, à laquelle se rattachent les travaux de canalisation et de viabilité. En 1845, on ne comptait pas moins de 7,519,310 propriétés bâties, inscrites au rôle des contributions. Dans ce nombre, il est vrai, figurent pour la moitié de misérables cabanes à deux ou trois ouvertures. Quoiqu'on ait compté en ces dernières années, pendant la fièvre de la spéculation, près de 100,000 constructions

(1) Aucune exception n'a été stipulée pour l'industrie coloniale.

(2) La production réelle est beaucoup plus considérable, mais beaucoup de chanvre utilisé par l'industrie domestique n'entre pas dans la circulation commerciale.

(3) On pourrait signaler quelques doubles emplois, notamment en ce qui concerne la revente de certains objets débités ordinairement par les commerçans déjà compris dans la précédente catégorie; mais la compensation doit être établie par les omissions inévitables de cette seconde nomenclature.

nouvelles, on peut réduire ce nombre de moitié en attribuant à l'ensemble de ces travaux une valeur d'un milliard. Qu'on y ajoute le prix des innombrables réparations, celui des travaux d'utilité publique soldés par le gouvernement ou par les administrations locales, les dépenses de premier établissement des chemins de fer, et le total dépassera 1,500 millions. Mais additionner cette somme avec le total de la production industrielle, ne serait-ce pas faire double emploi et renouveler la faute que nous avons reprochée à la statistique officielle? Tous les élémens matériels qui entrent dans le prix d'une construction, la pierre, la charpente, la serrurerie, l'ornementation, ont été compris dans le tableau qui précède : les capitalistes, les architectes, les ingénieurs, sont classés, suivant le projet de loi, dans les autres catégories de contribuables. Les ouvriers à la journée sont exemptés de la taxe.

Au commerce des denrées et des objets fabriqués s'allie intimement le commerce de l'argent, c'est-à-dire la réalisation des bénéfices procurés par les escomptes, les changes et les mouvemens d'espèces. Évaluer à 12 milliards le roulement des valeurs de toutes sortes escomptées par les banques publiques et particulières, c'est être modéré. Ces valeurs n'ayant en moyenne que trois mois de date, le total équivaut à 3 milliards pour l'année entière. A 4 pour 100, l'escompte doit fournir 120 millions; mais cette somme n'est pas tout bénéfice pour les banquiers; il en faut déduire l'intérêt des capitaux dont ils ont le maniement, soit à titre de fonds social, soit comme dépôt accidentel; plus, les frais d'exploitation et de correspondance. Nous supposons qu'il faut réduire à 60 millions les bénéfices de ceux qui font travailler l'argent; le contingent des capitalistes commanditaires des banquiers sera estimé plus loin dans la catégorie des placemens à intérêt.

La récapitulation des profits commerciaux et industriels donne les résultats suivans :

	Revenu net des négocians et des industriels.	Taxe sur ce revenu, à raison de 3 pour 100.
	fr.	fr.
Commerce sur les produits de l'exploitation agricole, et principalement sur les vivres.	600,000,000	18,000,000
Industrie manufacturière et spéculation sur les marchandises fabriquées.....	995,000,000	29,850,000
Profits des escomptes et du commerce de l'argent.....	60,000,000	1,800,000
	1,655,000,000	49,650,000

Ce résultat suffirait pour démontrer ce qu'il y a d'exorbitant dans le système de la commission, puisque un prélèvement de 3 pour 100 sur le revenu (déduction faite de la patente) excède d'un tiers la patente même. La loi du 25 avril 1844, qui a procuré un léger dégrèvement, n'impose au commerce qu'une charge de 2 pour 100, si nos calculs sont exacts. Le nombre des patentés, en 1846, s'est élevé à 1,173,254,

et le montant total de la contribution qu'ils ont acquittée à 34 millions 598,587 francs. La taxe de 3 pour 100 sur leurs bénéfices leur infligerait un nouveau sacrifice de 50 millions.

II. — La seconde catégorie de revenus imposables doit comprendre les offices ministériels, les charges judiciaires, les professions dites libérales, c'est-à-dire celles qui tirent leurs revenus, non pas de la fabrication ou de la vente d'un objet matériel, mais du travail de l'intelligence et des services qui exigent une éducation spéciale. A Paris, ces classes sont proportionnellement plus nombreuses qu'on ne l'imagine; les familles qui les composent y sont dans la proportion d'environ 6 pour 100; cette proportion, qui s'affaiblit dans les autres villes à mesure que leur importance décroît, devient à peu près imperceptible parmi les populations rurales.

Le nombre des officiers ministériels en possession de charges vénales est relevé sur le tableau des cautionnemens déposés à la date du 1er janvier 1847. On comptait à cette époque 10,799 notaires, 3,497 avoués, 8,388 huissiers, 65 agens de change à Paris et 815 dans les départemens, où ils font office de courtiers; 76 courtiers de commerce et d'assurances à Paris, 445 commissaires-priseurs, 63 avocats aux conseils. Il serait fastidieux de reproduire ici les supputations auxquelles il a fallu se livrer pour arriver à une estimation raisonnable du capital des charges et des gains qui constituent les revenus des titulaires. Le prix des offices subit par contre-coup les oscillations de l'agiotage. Quand le capital surabonde, et que l'argent honnêtement gagné cherche avec anxiété des refuges honnêtes, l'achat d'une charge devient, pour une famille enrichie, non plus l'acquisition d'un titre ou d'un état, mais un simple placement de fonds. On a vu plus d'une fois, en ces derniers temps, des charges vendues à des prix tels que leur produit n'était plus que le simple rapport du capital immobilisé. Cet entraînement a eu de bien tristes résultats. Les traités de ce genre étant conclus pendant une veine de prospérité factice où le revenu des études est grossi par la multiplicité des transactions, il arrive inévitablement, à la suite de cette activité fiévreuse, une période de prostration où les affaires languissent, où le produit des études baisse, où les recouvremens sont difficiles, où le titulaire ne retrouve qu'avec peine l'intérêt de son capital. S'il est resté débiteur d'une portion du prix, ou s'il n'a acheté qu'avec des ressources d'emprunt, la fatalité étend sa main sur lui. L'aveu de sa gêne serait la ruine; il faut qu'il avise en secret à augmenter ses ressources. Une fois sorti de cette pudeur qui est la sauvegarde de sa profession, il avancera pas à pas jusqu'à franchir les limites du devoir. Il commencera par provoquer les affaires, par traîner les procédures, par enfler les mémoires; il mordra, comme le vulgaire, à l'amorce des gains rapides et faciles, et voudra prendre à son tour

quelques billets à la loterie des spéculations. L'heure où lui viendra cette pensée sera celle de sa perte. Chose désolante à dire, et qui cependant ne doit pas être ignorée, depuis quinze ans les notaires en première ligne, et après eux les huissiers, sont les professions qui, proportionnellement à leur nombre, ont envoyé le plus d'individus devant les cours d'assises. Si, de 1830 à 1845, toutes les professions avaient fourni relativement autant d'accusés que les huissiers et les notaires, au lieu de 61,000 hommes qui ont comparu devant les juges criminels, il y en aurait eu 134,000!

Si on avait capitalisé la valeur des charges il y a trois ans, aux jours triomphans de l'agiotage, on aurait pu leur attribuer une valeur totale de 2 milliards. Ce ne serait pas assez que de réduire cette somme de moitié, si on recommençait le calcul en prenant pour base les prix auxquels ces mêmes charges seraient cédées aujourd'hui. Malgré cette dépréciation accidentelle, et dût-on modifier disciplinairement la transmission des offices, la clientelle attachée par la force des choses à une étude en renom sera toujours un privilége de fait, une mine exploitable qui conservera un bon prix. On peut encore évaluer à plus de 1,200 millions le capital de toutes les charges transmissibles. Le prix en est calculé, en général, sur le pied de six à dix fois le revenu net et annuel, de manière à ce que, l'intérêt du prix d'achat à 5 p. 100 étant soldé, il reste au titulaire de 5 à 10 pour 100 comme rémunération de son industrie. Nos calculs sont résumés dans le tableau suivant :

CHARGES PRIVILÉGIÉES ET VÉNALES.

	PRIX DE LA CHARGE			VALEUR TOTALE DES CHARGES.	BÉNÉFICE DES TITULAIRES.	PRODUIT DE LA TAXE PROJETÉE
	en maximum.	en minimum.	en moyenne.			
10,800 notaires.	300,000	20,000	64,000	700,000,000	70,000,000	2,100,000
3,500 avoués	250,000	30,000	62,000	250,000,000	24,000,000	720,000
8,400 huissiers.	100,000	2,000	20,000	176,000,000	25,000,000	750,000
65 agens de change, à Paris. . . .	»	»	400,000	26,000,000	3,000,000	90,000
76 courtiers de commerce, à Paris.	80,000	40,000	60,000	4,500,000	900,000	27,000
845 agens de change des départemens, exerçant comme courtiers.	»	»	50,000	40,000,000	6,000,000	180,000
445 commissaires-priseurs.	120,000	20,000	58,000	25,000,000	4,000,000	120,000
65 avocats aux conseils.	80,000	40,000	60,000	3,680,000	300,000	9,000
24,164 officiers ministériels.				1,205,180,000	133,200,000	3,996,000

D'après ces données, l'impôt sur le revenu, prélevé sur 133 millions de bénéfices, rendrait au fisc 4 millions. Les titulaires qui n'ont pas payé intégralement leur charge, et c'est malheureusement le plus grand nombre, réclameraient un dégrèvement proportionné à la dette

dont ils sont chargés; mais ils seraient obligés de signaler leurs créanciers, sur lesquels l'état aurait son recours.

Pour les professions libérales dont l'exercice n'est pas privilégié, on est réduit aux conjectures. Leur personnel est flottant, leur travail capricieux, leur rémunération soumise à mille éventualités. L'imprévu dans l'emploi du temps et dans le revenu est la principale cause de l'état précaire auquel semblent condamnées les personnes qui vivent d'un travail intellectuel. Les alternatives involontaires de verve et de découragement, d'abondance et de pénurie, font obstacle à cette régularité d'existence, richesse des professions positives. Malgré tout, le contingent de l'esprit et du savoir dans la répartition des profits sociaux est plus considérable que la foule dédaigneuse n'est portée à le supposer.

L'ordre des avocats compte environ 7,000 membres, à en juger par le tableau des inscriptions, où on comptait 7,121 noms en 1835 et 6,619 seulement en 1842. Il n'y a peut-être pas le tiers des titulaires qui vivent des honoraires gagnés au barreau. Chaque cour de justice se glorifie de deux ou trois célébrités qu'escorte un groupe de praticiens laborieux et occupés. Pour les avocats sans cause, il y a les agences d'affaires, la rédaction des mémoires, les études théoriques, les emplois pour lesquels la connaissance des lois est un titre. En somme, en faisant descendre jusqu'à 1,000 francs le revenu des hommes de loi le moins employés, on trouve pour l'ordre entier une recette de plus de 30 millions.

Le corps médical compte environ 12,000 docteurs en médecine, 8,000 officiers de santé, et peut-être 12,000 individus dont le métier se rattache à l'art de guérir, comme pharmaciens et herboristes. Qu'on apprécie hiérarchiquement les situations, depuis le docteur en renom qui rend ses oracles à prix d'or, jusqu'au pauvre officier de santé qui trotte sur un cheval efflanqué de village en village, jusqu'au docteur plus à plaindre encore, celui des grandes villes, qui, dans l'attente d'une clientelle, est condamné à jouer l'homme affairé, à dépenser en frais de représentation l'argent qu'il ne gagne pas: malgré les déceptions et la gêne du plus grand nombre, on trouvera que le corps médical, pris dans son ensemble, réalise au moins 80 millions.

Parmi les personnes vouées à l'instruction publique, les unes, attachées à des établissemens de l'état et soldées par le budget, sont classées, suivant l'économie du projet de loi, dans le groupe des fonctionnaires. 280 colléges communaux de premier ou de second ordre, 24 institutions de plein exercice, 2,000 institutions ou pensionnats, 6,000 écoles libres occupent un nombre considérable de personnes, en qualité de directeurs, économes, régens, répétiteurs, surveillans. Les maisons d'éducation destinées aux jeunes filles offrent d'égales ressources aux femmes instruites. En outre, les leçons particulières de langues, de sciences, de dessin, de musique, d'arts d'agrément, font

vivre assurément plus de 20,000 professeurs des deux sexes, les uns d'une manière luxueuse, les autres à force de privations. Il n'importe : si le prélèvement de 3 pour 100 a lieu, les professeurs auront à fournir environ 2 millions. En effet, suivant nos inductions, le montant des bénéfices réalisés par les personnes vouées à l'enseignement, sans même compter les professeurs des lycées et les maîtres d'écoles gratuites, n'est pas inférieur à 66 millions.

La famille des professeurs se confond avec celle des artistes, puisqu'un grand nombre de ceux-ci tirent leur principal revenu des leçons qu'on leur demande. Il n'est donné qu'aux élus du public de vivre exclusivement pour leur art et par leur art. La foule sans nom dans laquelle disparaissent parfois des hommes d'un talent réel fait deux parts de l'existence : l'une destinée à poursuivre cet idéal qui enivre l'artiste, mais qui ne l'alimente point; l'autre sacrifiée au métier qui fait vivre. Les besoins croissant avec l'âge, le métier accessoire devient peu à peu l'affaire essentielle. Les portraits de pacotille, l'imagerie, les illustrations de librairie, les décorations de théâtre ou d'appartemens, l'ornementation, la ciselure, les modèles d'ameublement, mille petits services honorablement payés par l'industrie, fournissent des ressources variées à 6,000 peintres, dessinateurs, sculpteurs et graveurs. Pour les architectes, au nombre d'environ 3,000, il y a peut-être en France 1,500 places ou inspections dont les appointemens modiques suffisent en attendant la réputation et les entreprises lucratives. Quelques heures de fatigue et d'ennui passées le soir dans les orchestres de théâtre, de concert ou de bal, procurent le pain quotidien à plus de 12,000 musiciens exécutans. Nous ne croyons pas cependant que ces ressources ajoutent plus de 30 à 32 millions à ce que les artistes peuvent gagner en leur qualité de professeurs.

Le groupe des gens de lettres serait un des plus nombreux, si on y comprenait tous ceux qui se sont donné le plaisir de livrer leurs pensées à l'impression. Réservons le titre de littérateurs pour ceux qui tirent de leur travail un revenu permanent. On estime que 5,000 écrivains au plus peuvent se partager 9 à 10 millions. Le journalisme contribue à ce résultat pour les deux tiers. Environ 600 auteurs dramatiques, y compris les compositeurs de musique, réalisent 1,200,000 fr., en ajoutant à leurs droits sur les recettes de Paris et de la province la vente des manuscrits et celle des billets. La librairie et le gouvernement, par des rémunérations subventionnelles pour des travaux plus ou moins utiles, complètent le budget de la littérature. Ces simples chiffres font voir que la carrière des écrivains, laborieuse pour tous, est stérile pour le plus grand nombre.

Il y a bien en France 10,000 individus qui se disent acteurs et se donnent de temps en temps la satisfaction de jouer la comédie. Si le fisc se met à la recherche des artistes sérieusement engagés et vivant de

leur profession, il trouvera difficilement 3,000 contribuables. Le public, dont la curiosité ne s'adresse qu'aux noms déjà célèbres, veut savoir le chiffre des gros appointemens; mais peu lui importe que les deux tiers des artistes dévoués à ses plaisirs vivent dans l'incessante préoccupation du lendemain. Avec les employés qui complètent le personnel des théâtres, tels que choristes, comparses, régisseurs, souffleurs, machinistes, costumiers, les 3,000 comédiens gagnent peut-être 10 à 12 millions; mais l'obligation de paraître avec avantage sur la scène et de conserver, même dans le monde, un certain prestige aux yeux du public, les entraîne à des frais de costumes, de toilette et d'études, presque toujours disproportionnés avec le taux de leurs appointemens.

Indépendamment des journalistes et des acteurs, les journaux et les théâtres, considérés comme entreprises industrielles, auront à compter avec le fisc. Le compte ne sera pas facile à établir. Sur 500 journaux qui paraissent en France, en est-il 50 donnant d'honorables bénéfices? en est-il 200 qui atteignent leurs frais? Nous ne croyons pas que tous les journaux réunis aient à distribuer à leurs fondateurs plus de 2 millions de dividendes, et si, par contraste, on totalisait la somme des pertes, elle dépasserait de beaucoup celle des profits. On en pourrait dire autant des entreprises dramatiques. La recette effectuée par tous les théâtres de Paris, par 68 troupes sédentaires ou ambulantes dans les provinces, par les spectacles et concerts donnés transitoirement, en y comprenant même les subventions servies par l'état ou par les municipalités, ne dépassent probablement pas 20 millions. La détresse de ce genre d'exploitation est assez tristement accusée par la rapidité avec laquelle les directions se succèdent. Une existence directoriale de plusieurs années est une honorable exception. D'ordinaire, les entrepreneurs arrivent, jouent leur coup de dés, font place à d'autres, si le sort les trahit; ou bien, si un premier succès les a mis en crédit, ils se maintiennent en vivant d'expédiens pendant quelques années. Le produit net des entreprises théâtrales sera bien faible, si on établit la moyenne entre les années bonnes et mauvaises.

Rapprochons les résultats de nos conjectures, en ce qui concerne les professions libérales non privilégiées.

	Revenus imposables.	Taxe de chaque profession.
Avocats	30,000,000 fr.	900,000 fr.
Médecins et pharmaciens	80,000,000	2,400,000
Individus voués à l'enseignement	66,000,000	1,980,000
Artistes (arts du dessin et musique)	32,000,000	960,000
Hommes de lettres	9,000,000	270,000
Acteurs	11,000,000	330,000
Entreprises de journaux	2,000,000	60,000
Directions théâtrales	1,000,000	30,000
	231,000,000 fr.	6,930,000 fr.

dustrie et la part que les entrepreneurs leur laissent dans les bénéfices?

Nous grouperons en quatre classes les personnes aux ordres d'un entrepreneur particulier qui les engage et les salarie, à titre d'employés, de contre-maîtres ou commis : 1° les commis des banques privilégiées et particulières, ceux des receveurs et agens de finances, les économes, intendans et chargés d'affaires, premier groupe qui doit comprendre de 4,000 à 5,000 personnes; 2° les clercs des notaires, avoués, huissiers, agens de change, commissaires-priseurs, spécialité qui fournit des moyens de subsistance à plus de 40,000 individus; 3° les commis attachés aux grands établissemens industriels en qualité de gérans, caissiers, teneurs de livres, ingénieurs, mécaniciens, chimistes, voyageurs : nombre qui flotte entre 50,000 et 60,000 dans les temps ordinaires; 4° les agens du commerce proprement dit, hommes et femmes, utilisés les uns pour la vente, les autres pour la comptabilité, le courtage, les assurances, les transports : groupe qui fournira assurément de 80,000 à 100,000 contribuables.

Beaucoup de maisons de commerce nourrissent et logent les agens qu'elles occupent : comprendra-t-on dans le compte du revenu le prix de la nourriture et du logement? Si on le fait, les conséquences seront bien rigoureuses : comment le malheureux qui ne gagne que sa nourriture s'y prendra-t-il pour payer sa taxe en argent? Si on néglige cette précaution, il y aura pour la plupart des commis un moyen d'échapper à la loi : chacun déguisera le taux de ses appointemens, en déclarant qu'il est nourri. Nous pourrions signaler mille difficultés de ce genre; nous en avons assez dit pour faire comprendre qu'une taxe sur les revenus est bien compromise quand on prétend l'étendre à toutes les classes et l'abaisser au-dessous du strict nécessaire.

Si la perception était exercée à la rigueur sur les agens nombreux des études, des bureaux et des comptoirs, ses produits ne seraient pas à dédaigner. Nous ne serons pas suspect d'exagération en attribuant aux 200,000 contribuables de cette classe une recette de 200 millions, à titre d'appointemens; mais, pour qui connaît les besoins et les habitudes de cette condition, l'état de gêne où la retient la nécessité d'une tenue décente, un prélèvement de 6 millions paraîtra chimérique.

En récapitulant les résultats partiels de cette troisième catégorie, nous trouverons :

	Revenus imposables.	Taxe.
Pensions	20,000,000 fr.	600,000 fr.
Traitemens inscrits au budget de l'état	206,000,000	6,180,000
Traitemens des administrations publiques, locales et spéciales	28,000,000	840,000
Traitemens des employés attachés aux entreprises particulières	200,000,000	6,000,000
	454,000,000 fr.	13,620,000 fr.

IV. — La quatrième section, comprenant « les dividendes, annuités, intérêts de créances et rentes constituées de toute nature, » est celle qui répond le plus directement au vœu instinctif du public, à la taxation de la rente produite par le capital mobilier.

D'après le budget rectifié de 1848, la somme totale des rentes perpétuelles inscrites au grand-livre est de 295,410,158 francs. De nouvelles inscriptions effectuées en ces derniers temps pour emprunts et consolidations de dettes flottantes, l'adoption inévitable de diverses lois très onéreuses, ne tarderont pas à élever la dette nationale à 320 millions. Quelles seront, sur ce chiffre énorme, les valeurs hors de l'atteinte de la taxe? Il y aura à déduire, en première ligne, la dotation et la réserve de l'amortissement, qui n'exigent pas moins de 116 millions. Les rentes immobilisées au profit des communes, des caisses d'épargne, de la caisse des dépôts et consignations, et, en général, des établissemens d'utilité publique en faveur desquels l'exemption a été admise, s'élèvent de 30 à 35 millions. Restent 170 millions saisissables; mais, sur cette somme, il revient une vingtaine de millions aux banques publiques, aux compagnies de chemins de fer, aux sociétés d'assurances et de commerce, qui utilisent leurs fonds disponibles par des placemens temporaires : ces compagnies, habiles et puissantes, ne trouveront-elles pas moyen de déplacer leurs fonds pour les soustraire à l'impôt? Les fonds classés, les rentes nominatives ou au porteur, dont les arrérages sont touchés par des particuliers, donnent enfin un total de 140 à 150 millions : si ces rentes sont encore distribuées dans la proportion d'un état qui date de douze années, il n'y aurait pas moins de 240,000 parties prenantes, et les trois quarts des rentiers seraient réduits à un revenu trop faible pour être atteints par l'impôt; mais, comme il arrive rarement qu'un coupon de rente inférieur à 400 francs soit la seule ressource du titulaire, il est probable que peu d'inscriptions échapperont à la taxe. En somme, les revenus saisissables, tant des corporations que des particuliers, s'élèveront, selon nous, à 130 millions.

Les arrérages des emprunts spéciaux pour les canaux et travaux divers (6,200,000 francs), les intérêts des cautionnemens (7 millions pour 55,000 parties prenantes), ceux de la dette non consolidée et remboursable, qu'il est difficile d'évaluer aujourd'hui, pourront être saisis à peu près intégralement, quelque faibles que soient les coupures, ces valeurs se trouvant d'ordinaire dans des mains trop bien nanties pour éviter la taxe.

Les rentes viagères ne figurent plus au budget de l'état que pour 1,853,972 francs : elles sont partagées entre 10,000 parties prenantes, ce qui donne à peu près 185 francs par inscription. Il y aurait de l'inhumanité à restreindre cette modique ressource. Ces rentes, étant d'ailleurs constituées d'ancienne date et ne se renouvelant plus, repo-

sent sur des têtes vieillies, parmi lesquelles les extinctions sont très rapides.

Il n'en est pas de même des rentes viagères constituées sur des particuliers, ou plutôt des assurances sur la vie, faites par des compagnies anonymes, avec des combinaisons tontinières. Nous ignorons quelle est la somme totale de ces assurances, et dans quel nombre sont les contrats assez importans pour donner prise à la taxe mobilière. Ces rentes viagères étant constituées à un intérêt de 10 p. 100 en moyenne, nous ne serions pas surpris d'apprendre que le fisc eût à opérer sur une somme de 2 millions.

Les emprunts contractés, avec autorisation du pouvoir, par les administrations spéciales et locales, offrent à la fois la solidité des placemens sur l'état et les combinaisons aléatoires qui amorcent les capitalistes : tels sont les emprunts par annuités que font les villes, et notamment la ville de Paris, les avances aux communes, les prêts aux monts-de-piété, etc. On estimait, il y a peu d'années, l'intérêt annuel de ces placemens à 7 ou 8 millions. Les sacrifices multipliés que grand nombre de villes ont eu à faire pour traverser la crise de l'année dernière et celle où nous sommes encore ont dû porter ce seul chiffre à plus de 10 millions.

Les créances hypothécaires fourniront une des plus larges sources du nouvel impôt. On a beaucoup disserté sur le chiffre de ces créances; les antagonistes et les avocats de la propriété l'ont tour à tour gonflé ou réduit outre mesure, selon les besoins de l'argumentation. « Le chiffre exact, le voici, a dit dernièrement à la tribune M. Goudchaux, qui a le rare privilége d'exciter, dès qu'il parle, une gaieté sans ironie; pour vous, ajouta le ministre, je donnerai le chiffre exact. » Or, ce chiffre se monte à 12,048,800,600 francs. Les hypothèques périmées et non radiées, les hypothèques légales au profit des femmes et des mineurs, toutes les hypothèques de garantie prises par l'état, et en général toutes les inscriptions ne portant pas intérêt, réduisent la dette effective à un peu plus de 10 milliards. Il n'est pas vrai, comme on l'a trop souvent affirmé, que cette dette énorme soit un indice de la détresse des propriétaires; il n'est pas moins inexact de prétendre, comme l'a fait M. Thiers, que la somme empruntée et portant intérêt forme seulement le tiers du chiffre total. Rétablissons les faits. Le montant des prêts sur hypothèques faits à titre de placement par des capitalistes est de 3,700,000,000. Le surplus représente des inscriptions prises pour transmission d'immeubles, c'est-à-dire par les anciens propriétaires qui restent créanciers de la portion du prix non payée par l'acheteur. Il est bien évident que cette garantie n'est pas gratuite, que le vendeur tire un intérêt de la somme qui lui est due, sans quoi il lui eût été inutile de se dessaisir de son gage, et que le produit de cet arrangement tombe sous la main du fisc, comme celui des placemens ordinaires.

Quelle est maintenant la proportion des créances hypothécaires qui, par leur modicité, échapperaient à la taxe? Un revenu de 400 francs dans les campagnes, de 800 francs dans les villes, correspond à un placement de 8,000 ou 16,000 francs. Un bien petit nombre de prêts atteignent cette somme. Il a été constaté que, sur 329,756 prêts hypothécaires inscrits pendant l'exercice de 1841, les contrats passés pour une somme inférieure à 1,000 francs formaient les trois quarts, et que, pour les placemens au-dessus de 1,000 francs, la moyenne était de 4,630 francs. A ce compte, peu de créanciers seraient dans les limites de la taxe; mais il est probable que ceux qui ont des économies à utiliser ont d'autres sources de revenus, ou que, par une prudence instinctive chez les campagnards, ils ont divisé leurs placemens en plusieurs petites sommes; quant aux inscriptions de garantie prises par les anciens propriétaires, elles doivent être le plus ordinairement supérieures aux taux prescrits. On peut donc espérer que les créances hypothécaires seront atteintes presque intégralement, et que leur cotisation, sur un capital d'environ 10 milliards produisant 5 pour 100 d'intérêt, procurera au trésor une quinzaine de millions.

En essayant d'évaluer les revenus de capitaux destinés à commanditer les opérations de crédit, de commerce et d'industrie, nous entrons dans le champ illimité des conjectures. Des recherches faites d'autorité, avec le concours des agens de change, des courtiers et des notaires, ne conduiraient pas même à des appréciations exactes pour ces valeurs essentiellement mobiles, que le flux et le reflux de l'agiotage déplacent sans cesse, et qui, menacées par l'impôt, ne tarderont pas à se dénaturer. Nous allons donc essayer une estimation par simple aperçu, en nous appliquant à ne rien exagérer.

Nous avons parlé plus haut des produits donnés par les banques, à titre de profits d'escompte ou de courtage, à ceux qui font métier de manipuler l'argent. Indépendamment de ces profits, il y a des intérêts et des dividendes attribués aux capitaux qui forment le fonds social des banques publiques et privées. S'il était possible d'additionner avec exactitude les sommes qui appartiennent, à titre de dépôts ou d'actions, aux commanditaires de la banque de France et de ses succursales, du comptoir national, des banques collectives, mais non privilégiées, des comptoirs destinés à certaines industries spéciales, à certains genres d'opérations, et enfin de toutes les banques particulières de Paris et des départemens, on reconnaîtrait que les sommes confiées aux banquiers, avec charge de les faire valoir, dépassent 600 millions. En calculant à 4 pour 100 l'intérêt produit par ces sommes, ce serait encore 24 millions de revenu imposable.

Quant aux chemins de fer, il est plus facile d'approcher de la réalité. On sait que, sans compter les apports subventionnels fournis par l'état, et en laissant de côté les deux lignes qui doivent conduire de Paris à

Avignon, lignes dont la situation financière est encore problématique, 860 millions environ ont été engagés dans les chemins de fer par les particuliers. Le revenu net de ces entreprises, en comprenant l'intérêt servi pour les lignes qui ne sont pas encore exploitées, a été évalué récemment à 40 millions, revenu qui ne peut que s'accroître au profit des actionnaires.

Un capital non moins considérable que celui des chemins de fer est engagé en actions industrielles, à n'estimer que celles qui, jetées sur la place, deviennent objets de trafic à Paris ou dans les soixante autres villes possèdant des bourses de commerce. A en juger très superficiellement par les bulletins de la Bourse parisienne, à défaut de documens positifs qui n'existent pas à notre connaissance, il y a au moins 150 millions engagés dans les canaux. Les compagnies d'assurances sur la vie ou contre l'incendie, d'assurances maritimes, commerciales, agricoles, industrielles, ont émis pour plus de 120 millions d'actions, dont la valeur nominale est augmentée par des bénéfices. Les mines de houille, de fer, d'asphalte, les forges et fonderies, roulent sur un capital de 200 millions au moins, à ne compter que le total des titres négociables, et en négligeant les opérations que les industriels conduisent avec leurs ressources privées. Les compagnies pour le gaz et l'éclairage ont appelé plus de 30 millions; les ponts, environ 36 millions; les messageries, omnibus et voitures, 40 millions; les bateaux à vapeur, plus de 30 millions. Enfin, les roulages, les filatures, les verreries, les sucreries indigènes, les brasseries, les blanchisseries, les imprimeries, les journaux, les théâtres, toutes les industries que le démon de l'agiotage a pu séduire depuis quinze ans, ont formé d'innombrables compagnies qui, loyales ou suspectes, n'en ont pas moins levé sur les places françaises au moins 200 millions. Le total des actions industrielles, sans compter les chemins de fer, doit être au moins de 800 millions, procurant aux détenteurs, à 5 pour 100 d'intérêt, 40 millions à partager.

Pour compléter l'énumération des rentes produites par le placement des capitaux, il faudrait pouvoir découvrir les créances chirographaires, les commandites directes et personnelles, les prêts sur nantissement, et surtout les fonds placés à l'étranger dans les emprunts publics ou les spéculations particulières. De même qu'une grande partie des capitaux nécessaires pour nos grands travaux publics ont été fournis par des étrangers, la place de Paris a été un centre actif de négociations, notamment pour les emprunts belge, espagnol, romain, napolitain. Sera-t-il possible de constater l'existence des titres de cette nature dans les mains des détenteurs? Les princes de la finance n'ont-ils pas mille moyens de soustraire au fisc les valeurs qu'ils exploitent? Nous croyons qu'il est prudent de réduire à 100 millions en capital la somme des valeurs dont l'aveu sera fait.

Le relevé de la quatrième catégorie, celle des capitaux placés et por-

tant un intérêt distinct des profits industriels, va donc nous donner pour résultats :

	Revenu imposable.	Taxe.
Rentes perpétuelles sur l'état.....	130,000,000 fr.	3,900,000 fr.
Emprunts spéciaux et cautionnemens....	13,000,000	390,000
Rentes viagères fournies par les compagnies.	2,000,000	60,080
Emprunts des départemens, des communes et des villes.....	10,000,000	300,000
Créances hypothécaires.....	500,000,000	15,000,000
Capitaux des banques.....	24,000,000	720,000
Chemins de fer.....	40,000.000	1,200,000
Actions industrielles.....	40,000,000	1,200,000
Fonds étrangers et placemens divers.....	5,000,000	150,000
	764,000,000 fr.	22,920,000 fr.

Notre exploration est achevée : toutes les sources du revenu mobilier ont été sondées et analysées scrupuleusement (1). Chaque fois que les résultats nous ont paru douteux, notre tendance a été de les atténuer. Malgré cette réserve, nos calculs positifs dépassent de beaucoup les conjectures des statisticiens qui nous ont précédé. On va en juger par la récapitulation générale des quatre catégories imposables :

	Revenus mobiliers des contribuables.	Produit de la taxe à 3 pour 100.
1° Benéfices industriels et commerciaux.	1,555,000,000 fr.	46,650,000 fr.
2° Produits des offices ministériels et des professions libérales.....	364,000,000	10,920,000
3° Traitemens, pensions et rétributions des fonctions publiques et services particuliers.....	454,000,000	13,620,000
4° Rentes des capitaux placés sur l'état ou dans les entreprises particulières....	764,000,000	22,920,000
	3,137,000,000 fr.	94,110,000 fr.

L'impôt de 3 pour 100 sur le revenu mobilier, perçu dans les limites tracées par la commission de l'assemblée nationale, rendrait donc 94 millions. Dût-on subir un déficit d'un quart pour les non-valeurs et les fraudes auxquelles il faut s'attendre, on se trouverait encore au-dessus de la recette sur laquelle le ministre des finances paraît compter pour équilibrer le budget de l'année prochaine.

La possibilité de soutirer de l'argent aux citoyens ne suffit pas pour légitimer un impôt. La taxe la plus féconde en apparence peut n'être qu'une cause de désordre et de ruine : n'en serait-il pas ainsi de la taxe sur le revenu? C'est ce qu'il convient d'examiner.

(1) Ce travail est le complément naturel de nos recherches sur le revenu foncier dans une étude sur l'*Industrie agricole* que la *Revue* a publiée récemment, livraison du 15 septembre 1848.

Rappelons, en commençant, un principe qui devrait toujours éclairer les discussions de finances. Tout impôt, quels que soient son nom et son essence, devient, par la force naturelle des choses, un impôt de consommation. Prélevez une somme sur les terres ou sur les maisons à titre d'impôt foncier, sur l'industrie à titre de patentes, sur les alimens, les matériaux de travail, les transports, les transactions, à titre d'octrois ou de contributions indirectes; frappez le capital circulant ou les revenus mobiliers : le contribuable, quel qu'il soit, propriétaire ou escompteur, manufacturier ou marchand, fera un calcul instinctif par suite duquel les prix des loyers, des capitaux, des marchandises, s'élèveront en proportion de la taxe.

La grande majorité d'une nation se composant de gens qui sont à la fois producteurs et consommateurs, une sorte d'équilibre s'établit tant bien que mal. Si le propriétaire s'est déchargé de sa contribution sur le drapier ou le tapissier auxquels il loue des boutiques, ceux-ci, par un calcul semblable, lui vendront plus cher les meubles ou les étoffes dont il aura besoin. En définitive, les impositions n'en ont pas moins été acquittées entre ces trois contribuables; seulement chacun d'eux a payé, non comme propriétaire ou industriel, mais en sa qualité de consommateur et dans la mesure de ses jouissances. Tel est, en thèse générale, le mécanisme de l'impôt.

Il y a toutefois des classes pour lesquelles ce retour d'équilibre n'existe pas : ce sont celles qui, consommant sans produire ou du moins sans être intéressées à la vente de leurs produits, n'ont aucun moyen de se faire rembourser leur cotisation. C'est le cas pour les rentiers oisifs, pour les employés vivant d'un traitement fixe, et surtout pour les ouvriers, dont les salaires se règlent beaucoup moins d'après le prix des subsistances que d'après les proportions plus ou moins favorables du travail demandé et offert. Ces derniers sont d'autant plus à plaindre quand l'excès des impôts a augmenté le prix des choses, que cette cherté, comprimant la consommation, a pour effet de tarir les sources du travail.

Le mal devient-il intolérable, une réaction ne tarde pas à se manifester. A mesure que chacun s'impose des privations et restreint ses dépenses, le propriétaire loue plus difficilement ses maisons, ou est plus mal payé de ses locataires; le patenté ne vend plus ses marchandises, ou ne s'en défait qu'en abaissant les prix. Il n'y a plus moyen de recouvrer la somme versée dans les mains du collecteur des revenus publics par un exhaussement proportionnel du prix des choses : l'impôt reste alors à la charge des contribuables, et cela dans le moment même où ses revenus et ses profits s'amoindrissent. De ces faits, trop évidens pour être contestés, ressort cet axiome :

En temps ordinaire, l'impôt est payé par celui qui use des choses im-

posables; il est payé, en temps de crise, par celui qui possède ces choses, qui les produit ou qui les vend.

Pénétrez-vous de ce principe, exercez-vous à en surprendre les effets subtils dans les diverses transactions, et vous serez bientôt capable d'apprécier, avec une clairvoyance parfaite, la portée politique, la valeur économique ou la tendance morale de tel impôt qui vous sera proposé.

Appliquons ce mode d'expérimentation à l'impôt sur les revenus mobiliers. La taxe sur les revenus est, pour ainsi dire, l'enfance de l'art fiscal. L'idée d'exiger une cotisation proportionnée aux ressources de chacun est, en effet, celle qui se présente le plus naturellement à l'esprit; aussi croyons-nous qu'on trouverait des traces de son application chez presque tous les peuples anciens ou modernes. Il y a une apparence de brutalité dans l'impôt *réel*, qui frappe les *choses* sans avoir égard à la situation de celui qui les possède. L'impôt sur les ressources effectives de chaque famille serait assurément le plus équitable, s'il était possible de le mesurer avec exactitude; mais, sans même tenir compte de la facilité qu'ont la plupart des contribuables à rejeter le fardeau sur autrui, il suffit d'un instant d'attention pour reconnaître que l'impôt sur les revenus ne satisfait pas plus que les autres à cette justice distributive que rêve la démocratie.

Pour que l'égalité ne fût pas une illusion, il faudrait tenir compte, non-seulement des ressources, mais des besoins; il faudrait ouvrir une enquête sur la situation de chaque famille. Tel revenu qui est la misère pour un ménage chargé d'enfans n'est-il pas une sorte d'opulence pour l'insouciant célibataire? Un médecin, un artiste en renom, ont souvent à subir des frais de représentation, des nécessités de dépense qui absorbent leurs bénéfices apparens. Riches aux yeux de la foule envieuse, ils sont plus gênés en réalité que tels obscurs praticiens. Entre deux actionnaires touchant 3,000 francs chacun de dividendes, l'un aura engagé 30,000 fr., l'autre 300,000; ils auront à contribuer pour la même somme, et cependant l'un sera en perte, tandis que l'autre réalise un bénéfice exceptionnel.

La prétention de faire cesser les priviléges dont jouissent les capitaux circulans, d'établir, comme on a dit dans l'exposé des motifs, une égalité proportionnelle entre les charges applicables aux revenus mobiliers et celles qui atteignent les revenus immobiliers, ne soutient pas mieux l'examen. Il y a une distinction qu'on néglige d'observer entre les détenteurs des capitaux mobiliers et les rentiers proprement dits. Les capitalistes spéculateurs, les vendeurs d'argent, ont la ressource de rejeter l'impôt sur l'acheteur, en faisant payer leur marchandise plus cher. Le contraire a lieu pour le rentier purement consommateur. Loin d'être affranchi des charges publiques, il en supporte lourdement le poids : d'abord, par l'élévation du prix égale au montant des contri-

butions diverses, soit environ 10 pour 100, et ensuite, par l'amoindrissement continuel des valeurs monétaires, qui réduisent la puissance effective de sa rente au profit du trésor public: ce sont les impôts qui frappent sur lui par mille contre-coups.

Malgré les vices radicaux qui doivent le faire rejeter en principe, il surgit parfois des embarras tels, qu'un impôt sur les revenus devient un expédient inévitable. Nous admettons cette fatalité; mais alors une difficulté essentielle se présente quant au taux de la cotisation. Dans quelle mesure doit-on répartir le fardeau? à quel degré doit-on descendre dans l'échelle des fortunes?

Il n'y aurait pas à hésiter dans un système comme celui de Vauban, où le prélèvement sur les revenus devrait remplacer tous les autres impôts : il est évident qu'il faudrait atteindre tous les citoyens, même ceux dont les ressources seraient insuffisantes. L'auteur de la *Dixme royale* proposait donc de taxer les classes aisées à la dîme complète dans les temps de crise et à la demi-dîme ou vingtième dans les temps ordinaires : c'était 5 pour 100 du revenu. Quant aux artisans et ouvriers ruraux, il les taxait seulement au trentième, un peu plus de 3 p. 100.

Lorsqu'au contraire le prélèvement sur le revenu est une taxe superposée à un ancien système de fiscalité, on doit prendre en considération la richesse collective du pays et l'état des fortunes particulières. Si le pays n'est pas extrêmement riche, si les patrimoines sont très divisés, il y a nécessité d'abaisser le minimum de cotisation, puisque sans cela l'expédient serait stérile; mais alors il faut que la taxe soit graduée de telle sorte que les classes vivant d'économies ne soient pas réduites à s'imposer des privations, et que les classes riches puissent supporter, sans trop d'irritation, une surcharge proportionnée à leurs moyens. La Bavière a suivi ce système en introduisant chez elle l'impôt sur le revenu par une loi du 4 juin 1848. On a distribué en vingt-cinq séries les revenus imposables au-dessus de 250 florins (environ 500 fr.); la taxe proportionnelle dans chaque série, mais progressive d'une série à l'autre, est graduée à partir de deux dixièmes de florin au minimum jusqu'à 2 florins au maximum. Dans ces limites, l'équilibre commercial ne sera pas troublé. Le pauvre n'éprouvera pas un déficit assez marqué pour restreindre sa consommation d'une manière sensible. Le contribuable, éprouvant de la difficulté à augmenter le prix de ses loyers ou de sa marchandise, restera sous le poids de sa cotisation; mais enfin il subira patiemment une charge trop modérée pour déranger son genre de vie.

Supposez, au contraire, une nation opulente, comme était autrefois la Hollande, comme est aujourd'hui l'Angleterre, et cependant tourmentée par des embarras financiers, ce qui a été l'état habituel de ces deux pays. Alors une forte surtaxe, frappant exclusivement sur le riche, peut être salutaire, non-seulement au pays, mais à la classe qui

est particulièrement atteinte. En effet, lorsqu'au sein d'une nation riche collectivement, vous voyez le contraste de l'excessive opulence et de l'extrême misère, vous pouvez assurer que des monopoles perfides contrarient l'équitable et naturelle infiltration de la richesse acquise, de même que des barrages semés dans un terrain accidenté y empêchent le nivellement naturel des eaux. Qu'arrive-t-il alors? C'est qu'à côté de certaines parties du corps social frappées d'atrophie, parce que le capital vivifiant leur manque, l'argent, surabondant en certaines mains, s'y avilit même au détriment de ceux qui le possèdent. En Hollande, au siècle dernier, l'argent était offert à 2 pour 100, au milieu d'une population ouvrière que le désœuvrement et la misère poussèrent plus d'une fois au désespoir. En de telles circonstances, un impôt frappé exclusivement sur les gros revenus aurait eu l'effet d'une saignée rétablissant la circulation dans les veines engorgées (1). D'une part, la raréfaction de l'argent, par suite du sacrifice momentané imposé aux capitalistes, en eût relevé la valeur; d'autre part, la restauration des finances publiques, la réouverture des ateliers, le soulagement des pauvres, eussent ramené une phase de confiance et d'activité, double chance de compensation offerte à la classe riche.

La situation de l'Angleterre n'est pas sans analogie avec celle de l'ancienne Hollande; aussi, on dirait que l'*income-tax* y a été combiné de manière à produire les effets que nous venons de décrire. Introduit en 1797, modifié à plusieurs reprises, aboli en 1816, rétabli en 1842 pour trois ans seulement, mais prorogé récemment jusqu'en 1851, on s'attend à ce que l'impôt sur les revenus se classe définitivement dans le système de la fiscalité anglaise. Dans l'origine, le minimum de perception fut fixé à 60 livres sterling (1,500 francs); la cotisation était de 5 pour 100. Dans ces termes, la charge pouvait être excessive. Dans le système de 1842, l'*income-tax* est, à notre sens, un remède plutôt qu'un mal; si nos voisins s'en plaignent souvent, c'est que le remède n'est jamais agréable au malade qui le subit, même pour son bien. La taxe n'atteint aujourd'hui que les revenus supérieurs à 150 livres sterling, soit 3,750 francs; elle est fixée au maximum à 7 pence par livre de revenu net annuel, soit 2 francs 92 centimes pour 100 francs; un dégrèvement est admis en faveur de l'industrie rurale. Le fisc poursuit la richesse partout où elle se trouve, sans s'informer de sa nature; il frappe toutes les valeurs, et, au lieu d'excepter la terre, c'est sur elle qu'il s'appesantit, sans crainte de faire double emploi en atteignant le propriétaire rentier et le fermier spéculateur. Dans ces limites, le produit de l'*income-tax* a flotté depuis cinq ans entre 137 et 144 millions de francs. Voici les résultats du dernier exercice :

(1) Il ne s'agit ici que d'un expédient extrême : le remède naturel et d'un effet durable serait l'abolition des monopoles financiers.

Répartition et produits de l'impôt sur le revenu en Angleterre.

EXERCICE DE 1847.

NATURE DES REVENUS IMPOSABLES.	RÉGIONS CONTRIBUABLES.	PROPORTION DE LA TAXE.	ÉVALUATION DES REVENUS IMPOSABLES.	PRODUITS DE LA TAXE.
1re CLASSE.				
Revenu du propriétaire foncier. . .	Angleterre.	2 fr. 92 c. pour 100	2,586,000,000	58,447,450
	Écosse. . .	Id.	229,450,000	6,700,450
			2,815,450,000	65,147,300
2e CLASSE.				
Bénéfice de l'exploitant, propriétaire ou fermier.	Angleterre.	1 fr. 46 c. pour 100	515,800,000	7,530,725
	Écosse. . .	1 fr. 04 c. pour 100	56,000,000	582,700
			571,800,000	8,113,425
3e CLASSE.				
Rentes sur l'état.	. . . . .	2 fr. 92 c. pour 100	632,650,000	18,473,750
4e CLASSE.				
Revenus industriels et profits divers.	Angleterre.	2 fr. 92 c. pour 100	1,363,363,000	39,810,525
	Écosse. . .	Id.	142,750,000	4,168,100
			1,506,113,000	43,978,625
5e CLASSE.				
Revenus sur les fonctionnaires. . . .	Angleterre.	2 fr. 92 c. pour 100	276,210,000	8,065,550
	Écosse. . .	Id.	10,749,000	311,775
			286,959,000	8,377,125

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

	Revenus imposables.	Produits de la taxe.
1re classe.	2,815,450,000 fr.	65,117,300 fr.
2e —	571,800,000	8,113,425
3e —	632,650,000	18,473,750
4e —	1,506,113,000	43,978,625
5e —	286,959,000	8,377,125
	5,812,972,000 fr.	144,060,225 fr.

Il ressort de ce tableau qu'en Angleterre et en Écosse seulement, les revenus au-dessus de 3,750 francs composent un total de 5 milliards 813 millions. Or, si les informations que nous puisons dans les statistiques anglaises sont exactes, le partage aurait lieu entre 500,000 parties prenantes au plus. La moyenne du revenu imposable serait donc de 12,000 francs. Prélever sur cette somme environ 350 francs, ce n'est pas tarir la source du bien-être. Par ce sacrifice léger pour eux, les détenteurs de capitaux, en supposant même qu'ils n'exercent pas de reprises sur les consommateurs, perdent moins que s'ils laissaient déchoir le crédit. Trois pour 100 sur leur revenu, c'est la 667me partie de leur richesse présumée; c'est un sacrifice de 3 sous sur un capital de 100 francs. N'est-il pas évident que la moindre crise commerciale, pro-

voquée par une pression trop grande du pauvre, leur ferait perdre beaucoup plus?

La France n'est malheureusement pas du nombre de ces pays opulens où le capital s'avilit par son accumulation dans certaines mains. La France est, au contraire, un pays pauvre, eu égard à sa nombreuse population et à la grande place qu'elle occupe dans le monde. Le capital y est très disséminé, craintif, parce qu'il est peu clairvoyant. Nous dirons donc en toute sincérité qu'une contribution infligée spécialement aux riches eût été stérile matériellement et désastreuse par ses conséquences politiques. Nous concevons que le système primitif ait été modifié; mais nous devons dire que le comité financier de l'assemblée nationale s'est jeté dans une exagération opposée.

L'immunité admise en faveur de la propriété foncière et de l'industrie agricole peut s'expliquer par des considérations politiques; mais rien ne la justifie économiquement. Dès que vous poursuivez le revenu net sans avoir égard aux besoins qu'il est appelé à satisfaire, saisissez donc ce revenu sans pitié partout où il se trouve. C'est ce qu'a fait l'aristocratique Angleterre (1). La propriété foncière, direz-vous, est écrasée de charges. Qu'importe, puisque vous tenez compte des impôts et des dettes dans le bilan des contribuables, et que vous ne considérez comme produit net que le libre excédant? Pourquoi le propriétaire, qui, ses impôts payés, reste avec 8,000 fr. de revenu, ne contribuerait-il pas comme le simple locataire qui a pour tout revenu 800 fr.? Rien de plus injuste encore que l'exemption réclamée pour le fermier. Est-ce que l'impôt que paie un bâtiment loué pour une manufacture dispense le manufacturier de sa patente? Est-ce que ce même patenté ne rembourse pas, dans le loyer de sa boutique, ce que son propriétaire a avancé pour l'impôt, sauf à se rattraper, s'il le peut, sur le chaland? D'ailleurs, où finit la spéculation agricole, où commence la spéculation industrielle et commerciale? Un fermier va conduire au marché un troupeau de bêtes; il vendra, sans payer d'impôts, chair, cuir et laine; viendront ensuite le boucher qui revendra la viande, le tanneur qui préparera les peaux, le négociant qui achètera la laine pour la faire nettoyer, filer et teindre, et ceux-ci, qui ont déjà payé patente, auront une seconde fois à compter avec le fisc.

Avec tant d'indulgence pour l'industrie des campagnes, on a été impitoyable pour l'habitant des villes. Le minimum de perception a été abaissé au point d'entamer le strict nécessaire, de rogner le pain du

(1) Il n'est pas exact de dire que la propriété foncière ne soit pas directement imposée en Angleterre. Outre l'impôt sur le revenu et le *land-tax*, elle supporte les dîmes, la taxe des pauvres et autres taxes locales, non inscrites au budget de l'état. L'ensemble compose une charge aussi lourde peut-être que celle sous laquelle fléchissent nos propriétaires.

pauvre. Si du moins on avait gradué la cotisation comme en Bavière! Loin de là; on impose à 3 pour 100 le malheureux qui a 400 francs de revenu, comme celui qui a 100,000 francs. Une famille ayant à dépenser par jour 1 fr. 10 cent. dans un village, 1 fr. 65 cent. dans une petite ville, 2 fr. 20 cent. à Paris, à Bordeaux ou à Marseille, est réduite au plus strict nécessaire; lui demander, selon les lieux, de 12 à 24 fr., c'est lui arracher dix journées de sa subsistance. Ou cette famille enverra quelques-uns des siens aux hôpitaux, et alors vous aurez peu gagné à votre spéculation fiscale, ou elle s'obérera par des emprunts. Supposons donc que la gêne produite par la levée d'une soixantaine de millions grossisse le troupeau des emprunteurs, et que cette demande de capitaux élève le taux de l'escompte de demi pour 100 seulement, il se manifestera aussitôt un singulier phénomène. L'homme qui retire 20,000 francs d'une somme placée à 5 pour 100 va payer 600 francs au fisc; mais, en vertu de cette augmentation de demi pour 100, il retirera du placement de son argent 22,000 francs au lieu de 20,000, de sorte que l'impôt lui aura fait gagner 1,400 francs net. Les petites existences seront douloureusement comprimées. Il y a plus: la propriété foncière elle-même subissant, par contre-coup, le renchérissement des capitaux, paiera à son insu l'impôt qu'elle approuvait parce qu'elle croyait s'y soustraire.

Est-il nécessaire d'insister sur les difficultés pratiques de perception, sur cette inquisition qu'il faut instituer pour découvrir ce que chacun tire de son patrimoine ou de son travail? Ce n'est pas un médiocre embarras, pour l'homme engagé dans un courant d'affaires, que de dégager nettement la somme de ses profits. Établira-t-on contradictoirement avec lui le décompte de ses opérations? Quelle cause de mécontentement! S'en tiendra-t-on à sa simple déclaration sans contrôle? Quelle place on laissera à la fraude! La déduction des dettes servies par le contribuable est admise. Pour le négociant, le comptable, le médecin, l'artiste, pour quiconque est obligé par état de faire bonne figure dans le monde, c'est l'alternative de ruiner son crédit en dévoilant des embarras, ou de contribuer comme s'il était riche. En réfléchissant à toutes ces difficultés, on ne s'étonne pas des imprécations qui ont accueilli l'impôt sur les revenus, depuis le jour où Aristophane livra à la risée des Athéniens « le maudit collecteur du vingtième » jusqu'en 1816, où lord Brougham obtint du parlement la destruction de tous les documens de nature à faciliter le rétablissement de l'*income-tax*.

Dans notre conviction, le vote de la taxe sur les revenus, conformément au projet amendé par la commission, serait le plus dangereux présent que l'assemblée nationale pût faire au gouvernement républicain.

ANDRÉ COCHUT.

BRIC-A-BRAC LITTÉRAIRE

ET

DILETTANTISME POÉTIQUE.

I. *Imagination and Fancy.* — II. *Wit and Humour.* — III. *A Jaw of Honey from Mount Hybla.* — IV. *Men, Women and Books,* by Leigh Hunt. — London, Smith, Elder.

En 1782, par une froide matinée de décembre, dans une maison de campagne anglaise, une jeune fille, amie des livres, eut le courage de se lever avant le jour. Elle descendit d'un pas léger, dont le bruit s'éteignait sur le velours des tapis. Elle entra dans la bibliothèque de famille, alluma toutes les bougies, fit flamber le charbon dans la cheminée; puis, après avoir égayé ses yeux de la chaude illumination de cette retraite austère, après s'être un instant recueillie pour envoyer une pensée à Dieu et pour écouter le silence de cette heure endormie, après avoir soulevé le lourd rideau pour regarder à la vitre gelée les froides ténèbres du dehors ou voir venir dans la brume la pâle aurore d'hiver, elle retourna avec un tressaillement d'aise auprès du feu, devant la table de travail. Elle plaça et déplaça en rêvant quelques volumes, prit sa plume la plus facile, sa plus blanche feuille de papier festonné, et, d'une encre qui riait, en courant sur le vélin, à la lueur des bougies, elle écrivit un sonnet sur le plaisir de se lever matin en hiver et de feuilleter ses livres avant le jour. — Le nom de la demoiselle? — la Muse, qui tache d'encre ses doigts, l'épelle à peine; elle s'ap-

pelait miss Seward. — Le sonnet? — vous venez d'en lire la traduction en prose libre.

Je me suis donné une fête de ce genre, au mois de décembre 1848, avec les livres de M. Leigh Hunt, dont je vais vous entretenir : élégans volumes qu'on a plaisir à voir reluire sous la clarté de la lampe, dans leurs étuis dorés de cadeaux de Noël; pages riantes comme les plus doux songes du passé, où, en hiver et en temps de révolution, il fait bon de s'oublier quelques heures; feuilles gracieuses, consacrées les unes à l'imagination, les autres à la fantaisie, celles-ci à l'esprit, celles-là à l'*humour*, d'autres où est réuni le plus pur miel des poètes et que l'auteur compare avec raison à une jarre emplie au mont Hybla, d'autres encore où sont crayonnés à vol d'oiseau et au hasard des portraits d'hommes, des études de femmes, des impressions de lectures : tablettes bigarrées d'un flâneur curieux, alerte, infatigable, spirituel artiste, un peu maniéré comme quiconque a horreur du vulgaire, toujours amusé d'ailleurs, et qu'on suit, à son caprice, dans l'île de Prospero ou dans un salon du XVIIIe siècle, dans un omnibus de Londres ou dans la forêt d'Oberon.

Ce serait rentrer dans la réalité d'où il m'a fait sortir que d'essayer de vous dire ce qu'est M. Leigh Hunt; je serai donc sur ce point le plus bref qu'il me sera possible. Leigh Hunt est en Angleterre un des derniers survivans de la forte et éclatante génération littéraire du commencement de ce siècle; son nom est lié aux noms les plus illustres de cette période : il fut l'ami de Byron, de Coleridge, de Shelley, et presque le parrain littéraire de Keats. Il escorta ce chœur de poètes en critique, en *reviewer*, en *humourist*, comme Hazlitt, comme son ami Charles Lamb, avec cet ardent amour des lettres, cette passion de l'art qui est la plus douce des idolâtries. Voici donc de longues années que cet aimable esprit fait en littérature l'école buissonnière, répandant à fines doses son imagination, son goût, sa bonne humeur, ses élégances dans les *revues*, les journaux, les préfaces, les keepsake. Impossible, au reste, d'imaginer une nature plus propre à cet heureux métier de pourchasseur de chimères, d'affineur de belles idées et de belles paroles, de dilettante et d'amateur. Il y a en lui du sang créole et un rayon de ce soleil des tropiques qui verse dans les veines de la nonchalance et du feu. Aussi Leigh Hunt adore-t-il les beaux pays du soleil : l'Italie, la Sicile, la Grèce; aussi, par ses aspirations et par ses voyages, est-il un digne citoyen de cette belle république poétique que j'appellerai méditerranéenne, qui fleurit depuis l'Illiade autour de la mer où ont erré Homère et Byron. Il y a des critiques hargneux et rageurs qui ne semblent chercher dans les lettres que des sujets de haineuses querelles et de pédantes colères; Leigh Hunt, véritable *humourist*, n'est point de ceux-là. Il ne fait pas de la littérature un chagrin,

il ne lui demande que des plaisirs, et il butine le plaisir littéraire sans exclusion, sans prévention, sans défiance, un peu partout. Il pense de la critique comme La Fontaine au sujet des causeries :

La bagatelle, la science,
Les chimères, le rien, tout est bon : je soutiens
Qu'il faut de tout aux entretiens.
Sur différentes fleurs l'abeille se repose
Et fait du miel de toute chose.

Et il ajouterait volontiers avec le bonhomme, un si grand *humourist* lui-même :

J'aime le jeu, l'amour, les livres, la musique,
La ville et la campagne, enfin tout; il n'est rien
Qui ne me soit souverain bien,
Jusqu'au sombre plaisir d'un cœur mélancolique.

Leigh Hunt est donc une nature saine et heureuse, un critique sympathique et plein de fraîcheur, un critique, si j'ose dire, friand et sensuel. Il ne prend la plume que pour admirer et faire admirer, à quoi il s'entend mieux que personne. Il y a des gens sensibles aux beautés poétiques qui ne savent pas toujours se rendre compte de leurs impressions. Quel guide que Leigh Hunt, précieux pour ceux-là, délicieux pour tous! Vous connaissez ces belles phrases, ces notes enflammées, ces mots de génie que l'inspiration fait jaillir du contact de l'ame et de la nature, et où la poésie condense, comme en un cristal lumineux et pur, le rayon de la beauté, l'étincelle de l'esprit, l'éclair de la passion; accens divins qui renvoient sans cesse à l'imagination et au cœur la chaleur, la lumière et le parfum dont le souffle poétique les traversa et les imprégna un jour! Ces mots radieux, comme Leigh Hunt les flaire et les découvre, comme il les met en relief et sous leur jour, comme il en fait chatoyer les facettes, comme il les étale et les fait sonner dans sa main! Avec quel art amoureux et familier il revêt de leurs joyaux ses poètes favoris, et quel plaisir de voluptueux et de prodigue il prend à ce jeu de luxe! On dirait parfois un peintre du XVIe siècle ou un orfèvre florentin parant sa maîtresse. Les livres que j'ai sous les yeux sont des écrins. La critique de Leigh Hunt est une femme qui plonge ses bras nus dans un coffret incrusté rempli de pierres précieuses et qui fait ruisseler entre ses doigts transparens les diamans, les perles fines et les bijoux d'or.

Rousseau disait qu'il ne sentait jamais avec plus de vivacité et qu'il ne décrivait jamais avec plus d'éloquence les beautés de l'été que durant les nuits d'hiver. « Que j'aime le premier frisson d'hiver ! » s'écriait le poète de notre génération au premier vers d'un sonnet plein de contrastes et de grace. Tandis que la politique et la bise soufflent à nos fenêtres, nous pouvons passer avec Leigh Hunt, dans la société des

poètes, une journée qui commence comme une matinée de printemps et finit comme une nuit d'été; car il semble qu'il y ait dans les jeux de la poésie et de l'esprit un épanouissement successif dont le soleil marque les phases. Le matin, la poésie s'éveille emperlée, fraîche et parfumée comme l'aurore, rieuse et chantante comme l'oiseau : c'est la fantaisie. L'*humour*, avec ses caprices, ses raffinemens, ses vagabondages, est la poésie du milieu du jour. L'esprit, c'est la poésie joyeuse et tapageuse à l'heure du dîner, ou babillarde, précieuse et gantée dans un salon. L'imagination enfin est la muse rêveuse au clair de lune, la muse qui donnait « ses doux plaisirs » au vieux Du Bellay « sous la nuit brune, »

Alors qu'en liberté,
Dessus le vert tapis d'un rivage écarté,
Il la menait danser aux rayons de la lune.

Imagination and Fancy, Wit and Humour, cela fait donc bien en vingt-quatre heures le tour du cadran poétique. Commençons par le premier volume de Leigh Hunt, celui de la fantaisie et de l'imagination, pour le reprendre en finissant. Ce volume nous porte en plein dans la poésie exubérante du XVIe siècle et de la renaissance. C'est le beau matin de l'histoire littéraire de nos voisins, l'ère de la poésie jaillissant et débordant sans entraves, fraîche et pure comme l'eau de source, l'ère de Spenser et de Shakspeare. Vous entendez l'alouette de Roméo : « Mon amour, vois quelles lueurs jalouses traversent les nuages là-bas à l'orient. Les chandelles de la nuit sont éteintes (Shakspeare ne dit pas les *lampes d'or de la nuit*, comme les bons élèves de rhétorique de nos jours : on ne connaissait pas les lampes Carcel dans ce temps-là), et le jour joyeux vient sur la pointe du pied au sommet des montagnes brumeuses. » Vous entendez ces vers de Fletcher, qui vous rafraîchissent le sang comme un souffle matinal : « Vois, le jour commence à poindre, et la lumière éclate comme une traînée de feu clair. Le vent souffle froid pendant que le matin se déplie. » C'est une de ces brises folâtres qui emporte dans son léger tourbillon la troupe fantastique de Titania fuyant le soleil et « suivant la nuit comme un rêve. » Vous respirez un air de ce printemps que Chaucer faisait pressentir, lorsqu'il partait pour son gai pèlerinage de Canterbury, « au moment où les douces pluies d'avril ont percé jusqu'aux racines la sécheresse de mars et versé dans les veines des plantes le doux baume qui produit les fleurs, au moment où les petites créatures ailées qui dorment toute la nuit les yeux ouverts commencent leur musique. » Printemps qui durait encore lorsque Milton chantait dans son *Allegro* « ces vents espiègles qui, un jour de mai, lutinent l'Aurore sur des lits de violettes bleues et de roses trempées de rosée. »

Et cependant il y a toujours eu des gens qui ont cru la poésie au

moment de quitter la terre. Tantôt on nous disait que le monde était trop vieux, avait trop d'esprit, avait fait de trop bonnes humanités pour produire encore ces belles fleurs de nature; tantôt on a prétendu que les belles imaginations allaient s'enfuir effarouchées devant les grincemens et la fumée charbonneuse de nos machines de fer; on leur faisait peur hier de Le Batteux, aujourd'hui de la locomotive. Eh bien! long-temps même avant ce splendide lever de la poésie au XVIe siècle, Chaucer avait des craintes semblables : il regrettait le monde éthéré des fées, évanoui avec sa poésie fantasque et naïve. Ce n'étaient pas le pédant et l'ingénieur qui les mettaient en fuite alors; c'était, au dire du malin poète, le froc du moine. Chaucer avait été ambassadeur d'Édouard III à Florence. Il était partisan de Wiclef et avait connu Boccace : on s'en aperçoit. Qui lui eût dit que ses moines, chassés eux-mêmes de leurs vieilles abbayes, seraient pour les poètes à venir, comme pour lui les fées, un souvenir romantique et un poétique regret? Qui lui eût dit aussi que ces belles légions de sylphes revivraient deux siècles après, avec de si éclatantes couleurs, dans la *Faerie Queene* de Spenser, avec des notes si douces dans les chansons d'Ariel?

Quand Spenser, l'auteur de *la Fée-Reine*, fait son entrée, le soleil resplendit dans toute sa pompe, toutes les voix de la nature chantent, tous les parfums de la campagne fumante montent vers le ciel, et la terre s'épanouit dans la virginale verdure des prés et des bois. On croit voir marcher comme une vivante image cette strophe de Spenser lui-même : « Alors vint la Belle de Mai, la plus belle des nymphes de l'année, toute parée des charmes et des gloires de sa saison, versant à flots, de son sein, les fleurs à la ronde. Elle était portée sur les épaules des deux frères, les jumeaux de Léda, qui, de chaque côté, la soutenaient comme leur reine et souveraine. Dieu! comme toutes les créatures riaient de bonheur en l'apercevant, et dansaient et bondissaient de joie! L'Amour voletait autour d'elle, tout enguirlandé de verdure. » Le poème de Spenser précéda Shakspeare de quelques années, et fit passer dans la poésie anglaise ces chaudes et fortes couleurs dont le Tasse et l'Arioste avaient enluminé la poésie italienne, plus luxuriant même que ses modèles, « plus méridional que le Midi, » comme dit Leigh Hunt. La *Faerie Queene* est un riche et harmonieux mélange de la mythologie païenne et du fantastique du moyen-âge, fondus avec cet exquis sentiment de l'antique que la renaissance fit éclore. C'est un fouillis éblouissant d'idéal et de merveilles : damoiselles effleurant en bateau des lacs enchantés, chevaliers étincelans terrassant les hideuses tarasques à la gueule des cavernes, nymphes des bois dansant en rond dans les clairières, fontaines d'émeraude au fond des forêts sombres, magiques palais incendiés de la lumière des torches, débordant de dames et de chevaliers, et du faste bruyant des magnificences féodales.

« C'est le poète des poètes! » disait Lamb en parlant de Spenser, et en effet tous les poètes anglais sont allés puiser dans cette féerie comme à une source première, et aujourd'hui encore la nouvelle école poétique, qui a emprunté à Spenser sa stance, lui a pris quelques-unes des plus vives couleurs dont elle a rajeuni la muse anglaise. Coleridge remarque avec charme l'indépendance absolue de toute réalité qui distingue la *Faerie Queene :* « Vous n'êtes dans le domaine ni de l'histoire ni de la géographie; vous n'apercevez aucune limite matérielle; vous êtes vraiment dans la région des fées, c'est-à-dire de l'espace idéal. Le poète vous a donné un rêve enchanté, et vous n'avez ni le désir ni la pensée de demander où vous êtes et comment vous y êtes venu. » Cet entier oubli de la réalité est le charme souverain que des hommes d'état submergés par les affaires, comme lord Somers et lord Chatham, trouvaient à la lecture de la *Faerie Queene*. Avec son imagination pétrie de verdure, de soleil et d'azur, Spenser est naturellement aussi le poète des peintres. « J'ai lu, racontait un jour Pope, le versificateur classique, le poète de salon, j'ai lu un chant de Spenser à une vieille dame de soixante-dix ou quatre-vingts ans : elle me dit que je lui avais montré une galerie de tableaux. Je ne sais comment cela se fait, mais elle disait vrai. »

Leigh Hunt a pris Pope au mot : il a détaché de la *Faerie Queene* une série de nobles peintures au bas desquelles, suivant la couleur et le style, il inscrit le nom d'un grand maître. C'est malheureusement une trahison, comme dit le proverbe, de traduire un poète; aussi n'oserai-je reproduire qu'un ou deux de ces frais tableaux, comme on donnerait une méchante aquatinte d'après une toile vénitienne ou florentine. Par exemple, ne voyez-vous pas dans ce fragment le motif d'un délicieux Corrége, une Suzanne au bain qui n'a point encore aperçu les vieillards lascifs : « Ses beaux cheveux étaient réunis et tordus par un nœud; elle les délia. Ils se répandirent à longs flots et à ondes épaisses et enveloppèrent d'un manteau d'or son corps d'ivoire. Une partie de ce corps charmant fut alors dérobée par un voile, mais par un voile aussi charmant. Noyée dans ses cheveux et dans l'onde, qui la défendaient des larcins du regard, elle ne laissait voir que son aimable figure. En même temps riante et rougissante en même temps, sa pudeur augmentait la grace de son sourire, et son sourire la grace de sa pudeur. » Voici un morceau plus large; c'est une Diane nue surprise par Vénus. Leigh Hunt ne sait s'il l'attribuera au Titien ou à Annibal Carrache.

« Vénus vint dans les bois déserts et y trouva la déesse avec ses nymphes se délassant au bord d'une fontaine des fatigues de la chasse. Les unes se lavaient avec la rosée liquide et enlevaient de leurs membres charmans la poussière mêlée à la sueur qui en ternissait les teintes vives, d'autres fuyaient sous l'ombre le soleil brûlant; celles qui restaient veillaient attentives autour de la déesse.

« Elle, ayant suspendu à une branche haute son arc et son carquois peint, avait délacé ses brodequins d'argent sur sa jambe agile; elle avait délié sa ceinture et recevait sur son flanc grêle et ses seins nus la fraîcheur de la brise; ses boucles dorées, tout à l'heure attachées en tresses luisantes pour ne point gêner sa course, retombaient maintenant sur ses épaules, dénouées et tout humides d'une ambroisie parfumée.

« Dès qu'elle vit Vénus derrière elle, comme réveillée en sursaut, elle rougit de sa nudité, fâchée contre ses compagnes négligentes, qui ne l'avaient point avertie et la laissaient surprendre dans ce désordre. Elle ramassa rapidement ses voiles épars, les ramena comme elle put sur son sein et se leva vers la déesse, tandis que toutes ses nymphes l'entouraient comme une guirlande. »

Tout cela regorge, dans l'original, de ces vers de belle venue qui font nager dans la lumière une idée ou un contour; tout cela est musical autant que pittoresque.

Marlowe, qui mourut si jeune, et que, je ne sais pourquoi, on appelle toujours le vieux Marlowe, — peut-être parce qu'il est aussi de quelques années l'aîné de Shakspeare, — Marlowe fut également possédé de cette ivresse païenne de la renaissance qui a ouvert à la poésie des intuitions si ardentes sur la nature. Un de ses contemporains, Drayton, poète lui-même, disait de lui en beaux vers : « Baigné dans les sources thespiennes, Marlowe avait cette braverie des choses translunaires qu'eurent les anciens poètes; ses transports étaient tout éther et tout feu; de là vient la transparence de ses vers, car il conserva cette belle folie qui doit remplir la tête du poète. » Ce fougueux jeune homme, victime du philtre enivrant que la muse antique verse à ses hôtes, en décrivait lui-même les délices empoisonnées dans un de ses drames. C'est un favori qui veut entourer de séductions un roi efféminé.

« J'aurai, dit-il, de voluptueux poètes, des hommes d'esprit amusans, des musiciens qui, en touchant une corde, feront aller où je voudrai ce prince faible. Musique et poésie font ses délices; c'est pourquoi j'aurai des mascarades italiennes la nuit : doux entretiens, comédies, charmans spectacles; et le jour, lorsqu'il sortira, mes pages seront vêtus en nymphes sylvaines; mes hommes, comme des satyres paissant sur l'herbe, danseront, avec leurs pieds de bouc, les rondes antiques. Parfois un joli enfant, sous la forme de Diane, dorant de sa chevelure le flot qui miroite, se baignera dans une fontaine; un autre, près de là, épiant, comme Actéon, à travers le feuillage, sera métamorphosé par la déesse irritée. Changé en cerf, il fuit, traqué par une meute aboyante, et semble mourir. Telles sont les choses qui plaisent le mieux à sa majesté. »

Et ceci s'écrivait du temps d'Henri III. Le poète n'en poursuivait pas moins lui-même la perfide, l'épuisante syrène. Ce jeune homme, qui n'a pas vécu vingt-huit ans, a écrit un *Faust, la Tragique histoire du docteur Faustus*, peut-être la sienne. Aussi avec quels accens fiévreux et tendres il exprime les désirs qui brûlent l'ame de son héros! Faust s'écrie en tendant les bras à la vision d'Hélène :

« Est-ce le visage qui lança aux flots des milliers de navires et embrasa les hautes tours d'Ilion? Douce Hélène, fais-moi immortel avec un baiser. — Ses lèvres aspirent mon ame. Où s'enfuit-elle? Viens, Hélène, viens, rends-moi mon ame. C'est là que je veux rester, car le ciel est sur ces lèvres, et tout ce qui n'est pas Hélène n'est que poussière. Je serai Pâris, et pour l'amour de toi, au lieu de Troie, Wittenberg sera brûlé; je combattrai le faible Ménélas, je porterai mes couleurs sur mon casque empanaché : oui, je blesserai Achille au talon, et je retournerai prendre un baiser à Hélène. O toi, plus belle que l'air du soir revêtu de la beauté de mille étoiles! plus charmante que la voluptueuse Aréthuse serrant le roi de la mer dans ses bras d'azur! »

Marlowe était un vrai poète : il y a dans la poésie elle-même, comme dans l'amour, comme dans l'ambition, comme dans toute notre destinée ici-bas, une chaîne, un esclavage que les élans de notre ame vers l'infini repoussent sans cesse sans jamais pouvoir en triompher. En poésie, cet esclavage est l'impuissance de l'expression. Marlowe la sentait aussi bien que celle du désir : « Quand les plumes des poètes seraient nourries des sentimens de leurs maîtres et de toutes les délicatesses que leur inspirent sur des motifs admirés leur cœur, leur intelligence et les muses; quand les célestes essences qu'ils distillent des fleurs immortelles de la poésie se seraient toutes mêlées dans le moule harmonieux d'une phrase accomplie; — même alors, dans la tête inquiète du poète, flotteraient encore une pensée, une grace, une merveille suprême qu'aucune puissance ne pourrait couler en paroles.» Ainsi le poète est comme le philosophe : pour vaincre l'impuissance de l'art, son dernier effort est de la décrire.

Nous nous arrêterons plus tard, à l'heure que nous avons réservée à l'imagination pleine et radieuse, avec le grand et universel Shakspeare. Pour rappeler les enchantemens de sa fantaisie, ne faudrait-il pas citer tous ses ravissans drames féeriques? Empruntons-lui plutôt, en passant, quelques éclairs, quelques sons plus mâles, par exemple le feu et le bruit des armures de ses jeunes guerriers, dans *Henri IV*. On y voit, suivant un mot de Rabelais, « la splendeur des épées, » et, comme dit Froissart, « le soleil rayer sur les bassinets bel et clair. » Le bouillant Hotspur demande à Vernon où sont cette *mauvaise tête* de prince de Galles et ses camarades. « Tous équipés, répond Vernon, tous en armes, tous emplumés comme des aigles qui s'ébattent en sortant de l'eau; étincelans comme des nuages dans leurs cottes dorées; bouillans de séve comme le mois de mai; aussi superbes que le soleil de la mi-été, folâtres comme de jeunes boucs, farouches comme de jeunes taureaux. J'ai vu Harry, casque en tête et cuissards au corps, bravement armé; il se leva de terre comme un Mercure ailé et saillit sur sa selle aussi aisément qu'un ange qui fondrait des nuages sur un pégase emporté comme la tempête, pour éblouir le monde de sa noble chevalerie. —

Assez, assez, crie Hotspur, ces éloges donnent la fièvre. Qu'ils viennent; ils viendront parés pour le sacrifice, et à la déesse de la guerre fumante, à la vierge aux yeux de feu, tout chauds et sanglans nous les offrirons. Mars aura du sang jusqu'aux oreilles. Viens, donne-moi mon cheval, qu'il me porte comme un tonnerre sur la poitrine du prince de Galles. Harry contre Harry, cheval contre cheval, nous nous choquerons et ne nous lâcherons plus que lorsque l'un de nous tombera cadavre. » C'est le rhythme vaillant du discours de Cinna :

Romains contre Romains, etc.

Abandonnons cette puissante pléiade du siècle d'Élisabeth. A moins de refaire les livres de Leigh Hunt, nous ne pouvons que feuilleter du bout des doigts les extraits de Ben-Jonson, Beaumont et Fletcher, Middleton, Decker, Webster, Drayton, etc. En quittant cette génération, on n'est plus séparé que par Milton d'une période toute différente de la poésie anglaise; on sort de la poésie de nature pour entrer dans la poésie de cabinet et de salon, ou, suivant les termes consacrés de nos voisins, on passe de la poésie de campagne à la poésie de ville. A ce moment, il est plus de midi à notre montre littéraire; la fantaisie et l'imagination fatiguées font place au bon sens élégant, aux règles polies, aux convenances artificielles; on nous permet l'*humour* sous la surveillance du goût; c'est le règne de l'esprit et du bel esprit, si bien que dans l'histoire littéraire de l'Angleterre les héros de cette époque ont gardé tout simplement comme un nom propre le titre d'hommes d'esprit : les *wits*.

La littérature française a eu l'honneur, au XVIIe et au XVIIIe siècle, de transformer la littérature anglaise. Elle a appris à cette inspirée le bel air et les jolies manières; elle a présenté cette fière fille des champs et des forêts, cette héroïne de la vie puissante et libre, à la cour, à la ville, à l'académie, dans les *assemblées*, en habit de marquise, le chignon poudré, le fard aux joues, la mouche au menton, l'éventail aux mains, robe frôlante et queue traînante. Sur l'heure même, les Anglais nous payèrent ce service argent comptant, en nous donnant l'un des plus purs et des plus scintillans écrivains de notre langue, le roi des graces cavalières, le ravissant Hamilton. Aujourd'hui, après quelques cent ans de réflexions, ils sont loin de se tenir pour nos obligés. Nous ne demanderons pas pourquoi nous n'avons pas eu, nous aussi, la grande poésie primesautière, amoureuse de la nature; pourquoi, sauf le vers de Corneille :

Ces obscures clartés qui tombent des étoiles;

sauf le vers de Racine :

Dieux! que ne suis-je assise à l'ombre des forêts?

sauf quelques naïvetés savoureuses de La Fontaine et quelques *brusques*

fiertés de Molière, on ne voit pas dans tout notre XVIIe siècle un coin bleu au ciel, un air de verdure sur la terre. M. Sainte-Beuve en a trop bien donné les raisons dans son beau livre sur le *Seizième Siècle*. Mais puisque nous accostons enfin la littérature judicieuse, puisque nous entrons dans le cercle correct et raisonneur des *wits*, c'est le moment de nous poser les questions élégantes et graves soulevées par Leigh Hunt : Qu'est-ce que l'imagination, et la fantaisie, et l'esprit, et l'*humour*? Je sais bien que les définitions de ces choses impalpables comme des idées innées ont peu d'attrait et d'utilité : elles ne font pas plus toucher à l'imagination les qualités générales qu'elles expriment, que le nom latin d'une fleur rare n'en présente aux sens la couleur et l'odeur. Je ne sais si je suis d'accord avec Leigh Hunt; mais, pour couper court, il me semble que l'imagination est cet effort et cette puissance qui, dans l'ame humaine, cherche parmi les aspects infinis du monde extérieur, — le monde de la nature et le monde de la civilisation, — comme en un miroir immense des formes, des analogies, des représentations, où elle se voit peinte, et avec lesquelles elle parle, si j'ose dire, ses sentimens et ses passions. Le monde extérieur étale devant l'ame un vaste vocabulaire d'images, de couleurs et de sons; l'imagination, par un instinct et un attrait divins, plonge sur la forme qui répond à l'émotion de l'ame : du choc et de la fusion du sentiment et de l'image jaillit l'éclair poétique. Il y aurait, dans une leçon d'esthétique *ex professo*, bien des distinctions à faire sur les diverses applications de l'imagination; nous n'avons à indiquer ici que la nuance par laquelle la fantaisie s'en détache. L'imagination est tout sentiment; elle est sérieuse, elle donne dans son éclat le plus soudain et le plus large la flamme et la note poétique; la fantaisie tisonne avec l'image, se joue aux étincelles, s'amuse et badine avec des représentations plus eloignées, plus subtiles du sentiment. Exemple : le sentiment à exprimer est celui-ci : faites un effort sur vous-même, et vous cesserez d'aimer. « Levez-vous, dit Shakspeare dans *Troïlus et Cressida*, le frêle Cupidon déliera votre cou de son amoureuse étreinte, et volera dans l'air comme la goutte de rosée que le lion secoue de sa crinière. » Ainsi traduit l'imagination. « Oh! et moi, moi amoureux, dit encore Shakspeare dans *Peine d'amour perdue*, moi qui ai donné le fouet à l'amour, moi qui ai été le maître pédant de cet enfant pleurnicheur, errant et myope, de ce vieux bambin, de ce nain géant, Dan Cupido! Moi, régent des vers d'amour, seigneur des bras entrelacés, souverain sacré des gémissemens et des soupirs! etc. » Voilà, dans son plus extrême papillotage, comme parle la fantaisie.

Mais l'esprit, comment le définir? Voltaire lui-même donne sa langue aux chiens. « Ce qu'on appelle esprit, disait-il, est tantôt une comparaison nouvelle, tantôt une allusion fine : ici l'abus d'un mot qu'on présente dans un sens, et qu'on laisse entendre dans un autre; là un

rapport délicat entre deux idées peu communes; c'est une métaphore singulière; c'est une recherche de ce qu'un objet ne présente pas d'abord, et qui est en effet dans lui; c'est l'art ou de réunir deux choses éloignées, ou de diviser deux choses qui paraissent se joindre, ou de les opposer l'une à l'autre; c'est celui de ne dire qu'à moitié sa pensée pour la laisser deviner. Enfin.... » Enfin Voltaire, empêtré dans cette toile d'araignée, s'ennuie lui-même de ses propres explications, et s'écrie impatienté : « Je vous parlerais de toutes les différentes façons de montrer de l'esprit, si j'en avais davantage. » On pourrait bien s'en tenir là. Et, en effet, n'est-ce pas La Rochefoucauld qui compte jusqu'à trente sortes d'esprits? Je crois bien que Leigh Hunt a la patience d'aller jusqu'au bout d'une litanie tout aussi longue, qu'heureusement pour ses lecteurs il entrecoupe à propos de ritournelles joyeuses. Il était peut-être plus simple et non moins juste de se tirer d'affaire en disant que l'esprit est l'imagination saisissant dans les choses les contrastes imprévus et plaisans, les disparates singulières et bizarres, les rapprochemens grimaçans d'où étincelle et pétille le rire. L'esprit, qui partage donc l'empire de l'ame humaine avec l'imagination proprement dite, — à elle le pathétique, à lui la gaieté, — a des allures symétriques et des formes analogues à celles de l'imagination. La gaieté s'oubliant en elle-même, s'exaltant de ses propres saillies, comme le vin mousseux qu'elle verse dans son verre, a ses griseries comme la sensibilité a ses enthousiasmes, ses strophes ailées et tapageuses comme l'autre sa verve pompeuse et ses transports éthérés, en un mot son lyrisme. A l'épopée héroïque, elle oppose l'épopée burlesque, la comédie au drame, la satire à l'élégie. Chose curieuse, l'esprit, sous ces dernières formes, n'est souvent qu'un effort en quelque sorte désespéré d'une sensibilité douloureusement refoulée sur elle-même, qu'une autre contorsion de la douleur qui se déguise, et qui, dans sa plainte, à défaut d'une consolation, cherche une vengeance. Quand on a douté de Dieu, de l'amour, de la liberté, quand on a mesuré l'abîme de la méchanceté et de la sottise humaine, quand on a percé à fond les hideux mensonges du monde, quand on a été témoin de la honteuse décadence des peuples qui meurent du haut mal des révolutions, on ne veut plus voir les choses que par leur aspect grotesque, les hommes que sous leur aspect ridicule; dès-lors tout change, on rit de tout; tout devient divertissant, et, disent les moralistes amers, l'on conserve la santé. Hélas! à ce jeu-là, ni Molière ni Byron ne l'ont conservée.

L'*humour*, voilà plutôt le remède que peut offrir l'esprit, s'il est des remèdes à nos incurables misères. L'*humour* est, en effet, à l'esprit ce que la fantaisie est à l'imagination; dans l'homme, c'est une sorte de rêverie souriante, une bonne humeur nonchalante et fantasque, une malice bienveillante qui s'amuse à tuer doucement le temps en prenant les hommes et les choses par leurs enfantillages; dans l'expression, à

côté du feu d'artifice de la gaieté épique et lyrique, c'est la petite flamme capricieuse qui meurt et renaît mille fois en voltigeant sur la bûche embrasée et réjouit de temps en temps le foyer d'un sifflement moqueur. Voulez-vous voir de l'*humour?* lisez le discours de l'oncle Toby à cette mauvaise mouche qui, durant tout le dîner, s'est acharnée sur son nez comme le vautour au flanc de Prométhée : « Va, lui dit-il après l'avoir prise enfin, je ne te ferai pas de mal; — et en parlant il s'était levé de sa chaise et traversait la chambre. — Je ne ferai pas tomber un cheveu de ta tête. Va, — et il levait le châssis de la fenêtre et ouvrait la main : Va, pauvre diablesse, pars; pourquoi te ferais-je du mal? *Ce monde est bien assez grand pour nous contenir tous deux, toi et moi.* » Dans un autre ton, un charmant chef-d'œuvre d'*humour*, c'est le poème coquet de Pope sur une boucle de cheveux enlevée, *the Rape of the Lock.* Un jeune lord, amoureux d'une belle fille d'honneur, épris des deux grandes boucles qui enroulent leurs anneaux flottans derrière cette jolie tête, a résolu de couper un de ces trophées d'amour et de l'offrir au dieu de la galanterie sur « un autel construit avec une douzaine de vastes romans français superbement dorés, où l'attendent déjà trois jarretières et *une demi-paire de gants.* » En vain les sylphes chargés de garantir la poudre des coiffures des coups de vent malencontreux qui la font voler en nuages, les sylphes qui empêchent les essences de quitter leurs prisons de cristal et les vases de Chine de s'écailler, qui préservent les demoiselles de la cour du malheur de tacher leur honneur ou le brocart de leurs robes neuves, d'oublier leurs prières ou de manquer une mascarade, de perdre leur cœur ou leur collier au bal, — en vain ces sylphes tutélaires placent-ils Belinda sous leur protection. Un jour il y a réception à Hampton-Court, dans le palais où « la reine Anne prend quelquefois des conseils et quelquefois du thé. » La cour est réunie, les demoiselles d'honneur, les filles des délurées dont Hamilton nous a conté les libres avantages, sourient et caquettent sous leurs éventails pailletés. Les graves hommes d'état et les petits-maîtres arrivent à la file, en faisant leurs saluts plongeans qui jettent en avant les boucles de leurs grandes perruques; mais, en se relevant, ils les ramènent en arrière avec une dignité parfaite, achèvent de les rajuster avec un trémoussement d'épagneul mouillé, et vont exercer à l'oreille des dames ce grand art du courtisan que Saint-Simon appelait le badinage des femmes. Notre ravisseur s'est glissé parmi ce flot derrière Belinda. Il approche du col neigeux et penché les ciseaux coupables. Cependant les petits sylphes soufflent des tempêtes dans les cheveux flottans de la belle; ils secouent avec désespoir ses pendans d'oreilles. Peine inutile! Elle ne s'éveille point à temps. La boucle est moissonnée.

Un *humourist*, dans le meilleur sens du mot, c'est notre guide, Leigh Hunt. Pourquoi ne pouvons-nous le suivre dans toutes ses courses capricieuses, devant les étalages de libraires, dans sa chambre à cou-

cher de *cottage* dont il décrit si bien les agrémens rêvés, à Maïano où il passe un mois de mai italien, dans les anecdotes qu'il nous raconte sur les actrices qui ont épousé de grands seigneurs? Il se plaît surtout à la société des femmes. Dans une série d'esquisses sur la beauté des femmes, il résume ces graves controverses, jamais apaisées depuis qu'il y a des artistes et des amoureux, sur la nuance des cheveux, la couleur des yeux, le charme d'une fossette, la grace d'une démarche, et, dans ce galant procès, un texte de poète est invoqué à l'appui de chaque opinion, ce qui fait du débat une vraie *Guirlande de Julie* adressée à la beauté idéale. Leigh Hunt possède un cheveu de Lucrèce Borgia qui est produit comme pièce de conviction. Ce cheveu était conservé à Milan dans la Bibliothèque Ambrosienne. Il fut donné à Byron, qui en fit cadeau à son ami Leigh Hunt en écrivant sur l'enveloppe ce vers de Pope, emprunté précisément au *Rape of the Lock :*

Et la beauté nous mène avec un seul cheveu.

« Si jamais cheveu fut doré, s'écrie notre critique, fier d'un si beau morceau de bric-à-brac, c'est celui-là. Il n'est pas rouge, il n'est pas blond, il n'est pas châtain; il est doré, et pas autre chose. » Dante, l'Arioste, Pétrarque, le Tasse, Shakspeare, fournissent chacun quelque trait à la Pandore de Leigh Hunt; notre La Fontaine est le parrain de son nez, avec ces jolis vers à la duchesse de Bouillon :

Peut-on s'ennuyer en des lieux
Honorés par les pas, éclairés par les yeux
D'une aimable et vive princesse,
A pied blanc et mignon, à brune et longue tresse?
Nez troussé, c'est un charme encor selon mon sens,
C'en est même un des plus puissans.
Pour moi, le temps d'aimer est passé, je l'avoue,
Et je mérite qu'on me loue
De ce libre et sincère aveu,
Dont pourtant le public se souciera fort peu.
Que j'aime ou n'aime pas, c'est pour lui peu de chose.
Mais s'il arrive que mon cœur
Retourne, à l'avenir, dans sa première erreur,
Nez aquilins et longs n'en seront point la cause.

On ne peut retenir un sourire à la lecture de ces vers, quand on songe au nez aquilin et long dont le bonhomme était lui-même affligé. « Tous les Pidoux ont du nez abondamment, » écrivait-il un jour à sa femme. La Fontaine était Pidoux par sa mère. Le rire augmente, et Leigh Hunt n'y aurait pas résisté, s'il avait fait ces rapprochemens, lorsqu'on se rappelle la question saugrenue de Gargantua : « Pourquoi est-ce que frère Jean a si beau nez? » et les burlesques réponses de Grandgousier, de Ponocrates et de frère Jean. N'est-il pas permis de penser à Rabelais quand on parle de La Fontaine?

Leigh Hunt fait une curieuse tournée chez les dames anglaises qui ont écrit des vers, chez les *british poetesses*. Parmi ces femmes élégantes, spirituelles, éloquentes, il en est une auprès de laquelle on est bien forcé de s'arrêter: c'est lady Mary Wortley Montagu, la Sévigné anglaise. D'ailleurs, elle nous ramène dans ce précieux monde des *wits*, le monde des belles robes qui frémissent, des éventails qui jasent, des perruques qui expriment, dans leurs balancemens majestueux ou badins, l'admiration excitée par un beau vers académique, ou la moquerie qui rit autour d'une épigramme piquante comme une épingle, ailée comme une flèche. Singulière vie que celle de lady Mary! Elle était la fille d'un duc, le duc de Kingstown. Privée de sa mère presque en naissant, elle s'éleva pour ainsi dire elle-même, sous un père absorbé par la politique et les plaisirs. Elle était pourtant déjà, tout enfant, un petit prodige d'esprit, de grace et de beauté. Un jour, son père, whig ardent et membre du *Kit-Kat Club*, voulut montrer sa petite merveille, — elle avait huit ans, — à ses compagnons de politique et d'esprit. La réunion se composait des hommes les plus éminens de l'état et des lettres. La belle enfant eut un succès fou; son nom fut immédiatement gravé sur un verre; on but à sa santé. Elle, volant à la ronde sur les genoux des convives, passant des caresses d'un grand seigneur aux bras d'un patriote ou d'un poète, comblée de bonbons, assourdie de louanges, nageait dans l'extase. Tel fut le baptême mondain de lady Mary Wortley Montagu. Plus tard, M. Wortley, homme important du parti whig, amoureux d'elle, ne parvenant pas à s'entendre avec le duc son père sur les arrangemens financiers du mariage, elle se laissa enlever avec l'indifférence la plus étourdie. Elle s'était donné un maître jaloux qui la tint deux ans captive à la campagne, mais qui, devenu ministre, fut bien forcé de la conduire à Londres. Lady Mary y fut la joie de la cour ennuyée de George Ier, les délices des poètes et des gens d'esprit et le désespoir de son mari. Celui-ci prit l'ambassade de Constantinople et mena la brillante femme du monde chez le Grand-Turc. C'est ce qui nous a valu les charmantes lettres de lady Montagu. Revenue en Angleterre après bien des années, encore belle, elle introduisit en Europe l'inoculation; puis, se séparant à l'amiable de son mari, elle alla en Italie, où elle passa vingt ans encore, et ne retourna finalement en Angleterre que deux ans avant sa mort. Cette femme, jadis adorée, conserva jusqu'au bout sa vivacité, son entrain, la force et la sûreté de son jugement, mais avec de bizarres manies. « Elle ne pensait, ne parlait, n'agissait, ne s'habillait comme personne (c'est une de ses parentes qui parle). Son domestique était composé de toutes les nations. En entrant dans son salon, vous pensiez être au premier étage de la tour de Babel. Un laquais hongrois prenait votre nom à la porte, il le donnait à un Italien, qui le transmettait à un Français, le Français le passait à un Suisse, le Suisse à un Polonais, en sorte qu'avant d'être

arrivé en présence de la vieille dame, vous aviez changé de nom cinq ou six fois. » Lady Montagu avait, elle aussi, une fille sur laquelle toutes ses affections s'étaient concentrées; elle se justifiait auprès d'elle, avec une bonne humeur touchante et le sentiment d'une douce expérience de la vie, de ses vieux enfantillages, et surtout de son goût pour les romans.

« Ma fille, ma fille, vous calomniez toujours mes plaisirs. Bagatelle, fatras, non-sens, voilà les noms que vous donnez à mon amusement favori. Si j'appelais la clé d'un chambellan un morceau de laiton doré et les insignes des ordres les plus illustres des bouts de ficelle de couleur, philosophiquement je dirais vrai peut-être, mais comment serais-je accueillie? Nous avons tous nos jouets, heureux quand on se contente de ceux qu'on a! Celles-là sont les plus sagement dépensées de nos heures que nous passons à nous voiler les maux de la vie. Je trouve mon temps mieux employé à lire les aventures de personnages imaginaires que celui de la duchesse de Marlborough, qui passa ses dernières années à changer et à tourmenter son testament, cherchant mille moyens de vexer celui-ci, d'obtenir les louanges de celui-là, sans résultat, éternellement désappointée, éternellement rongée. Les scènes actives ne sont plus de mon âge : je me livre avec le plus d'art possible à mon goût pour la lecture. Si je voulais me borner aux bons livres, ils sont presque aussi rares que les hommes de bien : il faut que je me contente de ce que je trouve. A mesure que j'approche de ma seconde enfance, je m'efforce d'entrer dans les plaisirs de mon âge. Peut-être, en ce moment, votre plus jeune garçon enfourche un cheval de bois; il ne regrette pas du tout qu'il ne soit pas d'or, encore moins voudrait-il le troquer contre un cheval arabe qu'il ne saurait conduire. Je lis un conte oiseux, je ne m'attends à y rencontrer ni esprit ni vérité; je suis enchantée que ce ne soit pas un livre de métaphysique, qui mettrait ma raison à la torture, ou un livre d'histoire, qui égarerait mes opinions : voilà tout. Votre enfant fortifie sa santé par l'exercice, je calme mes soucis par l'oubli. Les deux méthodes peuvent paraître vulgaires aux gens affairés; mais, s'il augmente sa force, lui, et si, moi, j'oublie mes infirmités, nous avons atteint tous deux, je vous assure, un résultat fort désirable. »

Curieuse destinée des romans, la jeunesse les garde à son chevet :

Moi qui n'ai que vingt ans, je prétends que l'Astrée
Fasse en mon cabinet encor quelque séjour;
Car, pour vous découvrir le fond de ma pensée,
Je me plais aux livres d'amour.

Et la vieillesse ne peut les laisser tomber de ses mains. C'est toujours le même mystère et le même néant de cette misérable vie, qui n'est supportable que lorsqu'on la regarde dans le miroir des chimères. Jeune, on se dresse sur la pointe des pieds pour y contempler la féerie des espérances naissantes; vieux, on retourne la tête pour y endormir le regret à la dernière lueur des illusions.

Le plus illustre admirateur de lady Mary fut Pope; heureux s'il n'eût voulu rester que son ami! Vous savez ce qu'était Pope : un esprit de la trempe la plus fine, puissant même dans ses graces étudiées, mais pour corps une guenille ridicule, un petit avorton contrefait; une lame d'or

dans un fourreau de fer-blanc bosselé. Le pauvre diable, uni déjà à lady Montagu par les agrémens du plus intime commerce de l'esprit et des lettres, s'avisa un jour, la voix tremblante d'émotion, de lui déclarer sa flamme; la jeune femme et la grande dame répondit par l'éclat de rire le plus involontaire, le plus soudain, le plus franc, le plus humiliant par conséquent et le plus cruel pour le chétif amoureux confus. L'orgueil blessé changea l'amour en haine dans l'ame de Pope : il se vengea par des épigrammes. Personne, dans la satire, ne faisait siffler plus lestement le fouet et ne portait de plus cuisantes blessures que ce bel esprit, qui s'était trompé de corps en naissant. J'en voudrais donner une idée par un échantillon de ses satires politiques. Ici encore, nous pourrons faire toucher du doigt la différence qui distingue l'*humour* de l'esprit. Addison, le facile écrivain du *Spectateur* et le secrétaire d'état, était un *humourist*, même en politique. Les travers des partis n'amènent sur ses lèvres qu'un fin sourire caustique. De son temps, les femmes portaient des mouches; de son temps aussi, elles prenaient feu pour la politique, elles étaient avec passion whigs ou tories. Les mouches et la politique se mêlant dans la boîte au fard, il arriva que les dames whigs portèrent leurs mouches d'un côté du visage, et les dames tories de l'autre; les neutres les plaçaient au milieu. Addison plaisante gentiment sur cette guerre civile allumée par la politique dans la toilette. Il est à l'Opéra, il voit Rosalinde, une whig déclarée : « Je dois remarquer, dit-il, qu'elle avait très malencontreusement une mouche sur le côté tory de son front. Comme cette mouche était très voyante, elle a occasionné un grand nombre de méprises : elle a donné sujet aux ennemis de Rosalinde de la représenter faussement comme révoltée contre les principes whigs. » Voilà l'*humour* appliqué à la politique de ruelle. Voici l'esprit bouillant dans le cœur d'un homme libre et d'un sage indigné, et attachant une flétrissure vengeresse à une faiblesse ignoble : c'est le portrait d'un homme politique, le duc de Wharton, enlevé par Pope avec une vigueur de touche singulière; on dirait que le moule a été pris sur un masque de notre temps, sur un de ces parasites des applaudissemens de la multitude, — « l'animal aux têtes frivoles, » disait La Fontaine, — sur un de ces éhontés adulateurs du peuple, — « tyran jaloux de quiconque le sert, » disait Voltaire, — enfin sur un de ces mendians de popularité que nous voyons parader honteusement sur les tréteaux révolutionnaires. On en fera l'application à qui l'on voudra. En lisant ces vers, le nom contemporain vient aux lèvres, il est inutile de l'écrire.

« Les mœurs changent avec la fortune, l'humeur avec la température, les opinions avec les livres, et les principes avec le temps.

« Recherchez donc la passion dominante : là seulement est la constance de l'ame mobile, le secret du rusé, la consistance du sot et la sincérité de l'hypocrite. Cette clé une fois trouvée, tout le reste est révélé; la perspective s'éclaire,

et vous connaissez Wharton, Wharton, le mépris et le miracle de nos jours, dont la passion dominante fut la soif des applaudissemens. Il est né avec tout ce qu'il faut pour obtenir ceux des sages; il ne saurait vivre s'il ne plaît aux femmelettes et aux imbéciles; quoique les sénats émerveillés soient suspendus à chacune de ses paroles, il faut que les clubs le saluent comme leur maître. Vous voudriez que des talens si divers ne courussent pas après la nouveauté? Il brillera tour à tour comme un Cicéron et comme un Clodius. Puis il se repent et il adore son dieu avec la même ferveur qu'il se prostitue. Pourvu qu'il soit admiré de son entourage, peu lui importe d'être applaudi tantôt par le prêtre et tantôt par la courtisane. Ainsi, avec tous les dons de la nature et de l'art, il ne lui manque rien... qu'une ame honnête. Pour se faire tout à tous, il prend tous les vices, et, pour fuir l'impopularité, il s'est couvert d'infamie. Sa passion est d'enlever les suffrages, sa vie se passe à les perdre de mille manières. Bienveillance constante qui ne s'est point fait un ami, parole d'ange qui ne peut convaincre personne, fou qui a plus d'esprit que la moitié des hommes; trop téméraire pour la pensée, trop raffiné pour l'action; tyran de la femme que son cœur estime, rebelle au roi qu'il aime : il meurt triste, excommunié de l'église et de l'état, et, chose pour lui plus cruelle, fameux, mais non grand.

« Vous demandez pourquoi Wharton a renié tous ses principes? C'est qu'il avait peur d'être sifflé par les coquins. »

Voilà le vil secret des apostasies emphatiques de notre temps, voilà un morceau qui ragaillardit un cœur mortellement blessé des lâchetés qui se pavanent hypocritement sous des masques généreux. Tels sont les cris suprêmes que pousse la poésie salie et saignante au contact des mascarades mondaines, parmi les foules déguenillées ou dorées qui peuplent les salons et les boues des villes; mais, à l'heure où les villes elles-mêmes cessent leurs sordides agitations et où les Sodomes s'endorment, la poésie retrouve sa fraîcheur dans le parfum des brises et ses extases radieuses dans le silence infini et le vague éther des nuits étoilées. L'angélus sonne l'heure du crépuscule : « l'heure, dit Dante, qui donne au marin le regret du toit domestique et qui attendrit l'ame à ceux qui ont dit adieu à de doux amis; l'heure où le nouveau pèlerin a le cœur *angoisseux* d'amour, s'il entend au loin la cloche qui semble pleurer le jour mourant; »

. . . . . Se ode squilla di lontano
Che paia 'l giorno pianger che si muore;

l'angélus, qui a inspiré à Byron, dans la plus belle stance de *Don Juan*, ce doux *Ave Maria :* « Ave Maria! Bénis soient le moment, le temps, le ciel, le lieu où j'ai ressenti si souvent l'influence de cette heure qui tombe sur la terre, si douce et si belle; les vibrations profondes de la cloche résonnaient dans la tour lointaine, les dernières hymnes du jour s'éteignaient, aucun souffle ne glissait dans l'air rose, et cependant les feuilles des forêts semblaient s'agiter pour prier. » — « C'est l'heure, disait un poète ignoré du XVIIe siècle, Brown, où les petites rafales qui

secouent des feuilles vertes la poussière de l'aride été s'agitent avec un murmure craintif, comme si elles avaient peur d'éveiller un oiseau chanteur. » Vers charmans, dont Alfred de Musset, dans une élégie pleine des senteurs et des mélodies de la nuit, a rendu le motif avec une grace exquise, par une instinctive rencontre d'inspiration.

Ce n'était qu'un murmure; on eût dit les coups d'aile
D'un zéphyr éloigné glissant sur des roseaux
Et craignant en passant d'éveiller les oiseaux.

Alors les belles rimes et les belles strophes s'allument dans la tête des poètes, comme les astres et les voies lactées au ciel et dans le miroir des lacs tranquilles. La pensée et le sentiment s'épurent et s'élèvent. « Minuit, a dit une femme, mistriss Barbauld, en un distique sublime, est le midi de l'ame, et la sagesse monte à son zénith avec les étoiles. »

This dead of midnight is the noon of thought
And wisdom mounts her zenith with the stars.

Cette splendeur céleste du midi de la nuit, jamais poète ne la réfléchit avec un sentiment plus profond, plus transparent, plus limpide et plus mélodieux que Shakspeare. Sa poésie s'exhale au clair de la lune comme une lente et pénétrante émanation des fleurs et des eaux, comme une vapeur calme et argentée qui baigne les champs dans les opulentes nuits d'été. Je ne connais pas, en ce genre, de plus beau nocturne que l'idylle contemplative et rêveuse entre Lorenzo et Jessica dans *le Marchand de Venise.*

« Comme le clair de lune dort doucement sur ce banc de gazon! (dit Lorenzo.) Asseyons-nous ici et laissons les sons de la musique arriver à nos oreilles; le calme de la nuit convient aux accens d'une douce harmonie. Regarde la voûte du ciel incrustée d'une multitude infinie de patènes d'or brillant. Il n'y a pas un astre parmi ceux que tu vois qui, dans ses mouvemens, ne chante comme un ange dans le chœur des jeunes chérubins. Il y a une semblable harmonie dans les ames immortelles; mais, tant que ce boueux vêtement de déchéance nous enferme, nous ne pouvons l'entendre. Venez, musiciens, éveillez Diane avec une hymne. — Je ne suis jamais gaie (dit Jessica) lorsque j'écoute la douce musique. — C'est que ton ame est attentive... L'homme qui n'a pas de musique en lui-même, ou qui n'est point ému de l'accord des doux sons, celui-là est né pour les trahisons, les stratagèmes et le pillage. Les émotions de son ame sont aussi opaques que les ténèbres, et ses affections noires comme l'Érèbe. Ne vous fiez jamais à un tel homme. »

Nuits sereines, qui embaument les pures amours et bercent les chastes sommeils! C'est en une pareille nuit que s'entrelacent la comédie fantastique et la comédie amoureuse du *Songe d'une nuit d'été,* en une nuit pareille qu'Imogène s'endort devant le voleur de son honneur, Jachimo, qui dérobe dans sa chambre un gage qui puisse faire

douter Cymbeline de sa fidélité. Tout à l'heure nous écoutions les mélodies de la nuit, maintenant c'est le tableau de ses pudiques mystères.

IMOGÈNE, lisant dans son lit. — Qui est là? C'est toi, Hélène?

LA DAME D'HONNEUR. — Pour vous servir, madame.

IMOGÈNE. — Quelle heure est-il?

LA DAME. — Près de minuit, madame.

IMOGÈNE. — J'ai donc lu trois heures : mes yeux sont fatigués; fais un pli au feuillet où j'ai laissé le livre. — Couche-toi; n'emporte pas le flambeau; laisse-le brûler. Si tu peux t'éveiller à quatre heures, je t'en prie, appelle-moi. Le sommeil m'a gagnée entièrement. (La dame sort.) A votre protection je me recommande, ô dieux! Des fées et des tentateurs de la nuit préservez-moi, je vous en prie. (Elle s'endort. Jachimo sort du bahut.)

JACHIMO. — Les grillons chantent, et l'homme fatigué répare ses forces par le repos. — Cythérée, comme tu es bellement entrée dans ta couche! Lis frais et plus blanc que les draps! que je puisse te toucher! Seulement un baiser, rien qu'un! Rubis incomparables! C'est son souffle qui parfume la chambre ainsi; — la flamme de la bougie se penche vers elle et voudrait soulever ses paupières pour voir les lumières qu'elles enclosent, maintenant couvertes sous ces fenêtres d'un blanc azuré bordé de bleu de la propre teinte du ciel. Mais il faut observer la chambre et prendre des notes. Tels et tels tableaux; là, une fenêtre; l'ornement de son lit; — figures telles et telles. — Ah! mais quelques notes naturelles sur son corps sont des témoignages dix mille fois préférables à des meubles pour enrichir mon inventaire O sommeil! image de la mort, appesantis-toi sur elle! Qu'elle soit comme une statue couchée dans une chapelle! Sors, sors. (Il enlève son bracelet.) Aussi coulant que le nœud gordien était serré! Il est mien, et rien ne parlera aussi puissamment à la folie de son mari. Sur son sein gauche un grain de beauté, à cinq taches, comme les gouttes cramoisies au cœur d'une primevère. Voilà une preuve plus forte que la loi ne pourrait l'exiger; ce secret connu de moi l'obligera de croire que j'ai forcé la serrure et pris le trésor de son honneur. Quoi de plus! Pourquoi mettrais-je par écrit ce que j'ai là rivé, cloué dans ma mémoire? Elle a lu tard la pièce de Térence : voilà marqué le feuillet où Philomèle s'est interrompue. — J'en ai assez — Dans le coffre encore, et fermons-en l'issue. Je tremble. Quoiqu'elle soit un ange du ciel, l'enfer est ici. (La cloche sonne.) Un, deux, trois; — il est temps, il est temps! (Il se cache.)

En contemplant Imogène endormie, sous un regard impur et avide, dans la sérénité de ses chastes pensées, un tableau analogue, tracé par un poète antique, repassait devant mon imagination comme un contraste païen. Le peintre est Properce. Le témoin, ici, est le peintre amoureux, et la femme endormie est sa maîtresse. Le dessin est plein de vénusté, le coloris de fraîcheur et d'harmonie. Properce arrive chez Cynthia d'un pas alourdi par l'ivresse, à la lueur des torches secouées par les esclaves : elle dort appuyée sur ses mains incertaines. Le poète n'ose troubler son repos, craignant les reproches et les coups,

Expertæ metuens verbera sævitiæ.

Il demeure devant elle et se joue autour de son sommeil avec mille

gracieux caprices. Tantôt il ôte les couronnes de sa tête pour les poser au front de la belle dormeuse, tantôt il s'amuse à refaire les boucles de ses cheveux dénoués, tantôt il place dans le creux de ses mains des fruits que ses mains inertes laissent rouler sans cesse, jusqu'à ce qu'enfin un léger rayon de la lune tombe à travers la fenêtre et ouvre les yeux de Cynthia :

Donec diversas percurrens luna fenestras,
Luna moraturis sedula luminibus,
Compositos levibus radiis patefecit ocellos.

Quel joli tableau et quel cadre charmant! On croirait le voir sur un mur d'Herculanum; mais il n'y a rien dans cette poésie au-delà des lignes et des contours matériels, rien qui rappelle l'atmosphère idéale de la chambre d'Imogène. Dans la bouche du poète païen, ces rayons mêmes de la lune, consolateurs de l'attente, sont plus froids et ont moins d'ame que cette petite flamme de bougie qui vacille et se penche vers la paupière de l'héroïne de Shakspeare.

Keats, le jeune et malheureux poète dont M. Chasles nous a raconté, avec une critique si juste et si morale, la courte vie et la poésie luxuriante, Keats a peint, lui aussi, ce même tableau; mais, chez lui, le poète de l'émotion moderne contraste plus vivement encore avec le païen qui vient de passer devant nous. Le petit poème de Keats est une chaude passion et une naïve superstition amoureuse qui s'irradie dans un fantastique chrétien et chevaleresque, comme une clarté de la lune filtrant à travers le treillis et les verres peints d'une rosace gothique. C'est la *Veillée de Sainte-Agnès*. On dit que, dans la froide veillée de Sainte-Agnès, les jeunes filles, à minuit, voient apparaître leurs amans, si elles ont jeûné, si, couchées dans leur lit, ne regardant ni à côté ni derrière elles, elles adressent au ciel, les yeux levés en l'air, une fervente prière. Madeline, l'amante de Porphyro, parti pour les errantes aventures, éloignée de lui par la haine de son père plus encore que par l'absence, accomplit, avec un virginal trouble de cœur, les rites pieux. C'est fête, cette nuit-là, au château paternel. La pompe féodale triomphe dans l'ondoyante foule des dames et des cavaliers qui déborde parmi les salles illuminées avec le tourbillon des danses et des fanfares. Dans ce tumulte étincelant, Porphyro, revenu le jour même de ses longs voyages, s'est glissé et se cache à l'ombre des piliers. Tandis que Madeline, impatiente de l'heure bénie, soupire au milieu des jeunes seigneurs qui l'entourent, et danse, l'œil sans regard, la respiration courte et pressée, perdue dans l'attente du miracle de sainte Agnès, — Porphyro a touché le cœur d'une duègne aussi tendre que la nourrice de Juliette, qui l'introduit dans le doux nid de Madeline. Avant minuit la jeune fille quitte la fête et s'envole comme une colombe effarée.

« Sa bougie s'éteignit à mesure qu'elle entrait, et la petite fumée mourut dans

un pâle rayon de la lune. Elle ferma la porte, aspirant les esprits de l'air et les visions; elle ne prononça pas une parole; mais son cœur parlait à son cœur, et perçait avec éloquence son sein embaumé, comme un rossignol sans voix ouvrirait en vain son gosier, et mourrait le cœur étouffé.

« Il y avait une fenêtre haute et à triple arceau, tout enguirlandée de fleurs et de fruits sculptés, diamantée de panneaux d'un charmant dessin, tachetés eux-mêmes de couleurs splendides, comme sont les ailes damassées du papillon-tigre, et au milieu, parmi des milliers d'emblèmes héraldiques, de saints crépusculaires et de blasons sombres, un écusson en bosse rougissait sur son champ de gueules du sang des lignées royales.

« La lune d'hiver éclatait en plein sur cette fenêtre et versait les chaudes couleurs des vitraux sur le beau sein de Madeleine, comme elle s'agenouillait pour implorer la grace du ciel. Une rose épanouie tombait sur ses mains jointes, et sur sa croix d'argent une douce améthyste, et sur ses cheveux un nimbe de sainte. Elle semblait un ange splendide vêtu, sauf les ailes, pour le ciel. — Porphyro se sentait évanouir : elle était à genoux, elle, cet être si pur, si pur des souillures terrestres.

« Ses prières dites, elle ôta toutes les perles qui serpentaient dans ses cheveux, elle détacha l'un après l'autre ses joyaux enflammés; elle dénoua son corset embaumé; peu à peu, ses riches robes coulèrent sur ses genoux. A demi couverte, comme une sirène dans l'algue marine, pensive, elle rêvait éveillée, et voyait en imagination la belle sainte Agnès couchée dans son lit; mais elle n'osait regarder derrière elle, ou tout le charme se fût évanoui.

« Bientôt, tremblant dans son nid doux et froid, elle s'assoupit en une sorte de défaillance jusqu'à ce qu'un chaud sommeil couvrît ses membres, et que son ame fatiguée s'envolât comme une pensée pour revenir au matin, — abritée maintenant contre la souffrance et la joie, close comme un missel où prient les prêtres, repliée comme une rose épanouie qui pourrait fermer ses feuilles et redevenir un bouton.

« Debout dans ce paradis, et en extase, Porphyro regardait les robes vides et écoutait les soupirs de la jeune fille, si par hasard elle semblait s'éveiller à demi avec une somnolente tendresse. En l'entendant, il soupirait lui-même. Puis, il sortit de sa retraite sans bruit, comme la crainte se levant dans un désert immense; il effleura le tapis, et entr'ouvrit les rideaux où elle s'était si tôt endormie.

. . . . . .

« Et maintenant, mon amour, mon beau séraphin, éveille-toi! Tu es mon ciel et je suis ton solitaire. Ouvre les yeux pour l'amour de la tendre sainte Agnès, ou je m'évanouis à ton côté, tant mon ame est souffrante. »

« Murmurant ainsi, il posa son bras brûlant, énervé, sur l'oreiller de Madeline. Elle rêvait, comme si d'épais rideaux lui eussent caché son rêve; — c'était un charme nocturne impossible à fondre, comme un ruisseau glacé. Les coupes enlustrées brillaient cependant au clair de lune; de larges franges d'argent couraient sur le tapis. Il lui sembla qu'il ne pourrait jamais vaincre le charme. Il cherchait en vain un moyen, perdu en une forêt de fantaisies.

« Se levant enfin, il prit tumultueusement le luth de Madeline, — et, sur les cordes les plus tendres, il joua une ancienne romance, depuis long-temps muette, qu'on appelle en Provence *la Belle Dame sans merci*. » Il murmurait à son oreille

la mélodie touchante; troublée, elle poussa un faible gémissement; — il cessa : elle respira d'un souffle haletant, — et tout à coup ses yeux bleus effarés brillèrent grand-ouverts. Lui tomba à genoux, pâle comme une luisante statue.

« Les yeux de Madeline étaient ouverts; éveillée, elle continuait à voir le songe de son sommeil; mais un changement pénible dissipait tristement les joies de son rêve si pures et si profondes. La belle enfant se mit à pleurer et à murmurer des mots sans suite entrecoupés de sanglots. Cependant son regard était attaché sur Porphyro : — agenouillé, les mains jointes, les yeux supplians, il n'osait faire un mouvement ou lui parler, — tant son regard était fantastique.

« Ah! Porphyro! dit-elle... »

Mais ici finit le tableau et commence l'amoureux ramage, et, lorsque l'aube arrive, Porphyro enlève Madeline à la prison féodale. La veillée de Sainte-Agnès a son lendemain de bonheur, et le couple disparaît dans la brume matinale qui cache la vie.

Je ne ferai pas ressortir les contrastes de la scène païenne de Properce et de la scène chevaleresque de Keats, l'ivresse idéale de l'imagination et de la passion à côté de la double ivresse du vin et des sens; car pour nous aussi sonne la fin de la journée que nous avons passée avec Leigh Hunt. Hélas! j'avais commencé ce poétique voyage à la campagne, je le termine à la ville. « Non, ce n'est pas l'alouette » qui m'annonce l'aurore, ce n'est pas même le coassement des corbeaux d'hiver, dont les vols immenses s'en vont tournoyer, comme des essaims d'abeilles, aux cimes des peupliers lointains : — c'est, en cette saison républicaine, le triste glapissement des crieurs de journaux, odieux prélude des séances de l'assemblée nationale, des crises ministérielles et des banquets socialistes. Il me semble que, sortant d'un concert où des virtuoses sublimes ont exécuté de célestes variations sur des thèmes divins, je vais assister, dans la boue des rues, au défilé des masques déguenillés et chancelans qui s'écoulent par les vomitoires des bals de carnaval. Du sanctuaire où sont pieusement enchâssées dans l'admiration des siècles les glorieuses reliques du passé, je descends à la boutique borgne du loueur de costumes. Je ne fais que changer de bric-à-brac, car cette révolution de 1848, qu'a-t-elle été autre chose qu'une foire de vieilles friperies, où celui-ci a voulu prendre la défroque de Vergniaud, celui-là celle de Danton, cet autre celle de Marat, ce dernier peut-être celle de Robespierre : doublures du dernier ordre qui se sont mises, avec un comique sérieux, à jouer en parodie le drame éclatant et terrible de la révolution républicaine ou impérialiste. Allez jusqu'au dénouement de vos rôles, magnifiques acteurs; seulement, au nom de la poésie, je vous fais aujourd'hui une prière : dans la seconde représentation de la pièce du siècle, supprimez au moins une scène; vous qui avez déjà tant aplati l'esprit français, épargnez-nous, de grace, une seconde littérature de l'empire.

EUGÈNE FORCADE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

31 décembre 1848.

Le pouvoir a changé de mains. M. Louis Bonaparte, élevé à la présidence par cinq millions et demi de suffrages, a renouvelé les conseils de l'état. Grace aux bonnes dispositions de tout le monde, grace au prestige d'un assentiment presque universel, ce renouvellement n'a pas été une crise : voilà ce que nous devons d'abord constater. C'est ensuite justice de dire que les membres de l'ancien gouvernement ont mis leur honneur à ne point laisser l'autorité s'affaiblir le jour où elle allait passer à d'autres. Ils en ont, au contraire, défendu les prérogatives avec une vigilance qui témoigne assez de leur patriotisme. La ferme attitude du général Lamoricière dans la question de l'amnistie, la franche et vigoureuse déclaration de M. Dufaure au sujet des clubs, ont bien prouvé qu'ils n'entendaient ni l'un ni l'autre couvrir leur retraite sous cette fausse popularité qu'on gagne parfois en ce temps-ci à mal exécuter son devoir. Le ministre de la guerre et le ministre des finances ont fait également de leur mieux pour assurer les vivres à leurs successeurs et ne point les laisser au dépourvu. Ils ont réclamé auprès de l'assemblée l'autorisation de percevoir provisoirement quatre douzièmes sur le budget de 1849; l'assemblée plus réservée n'en a voulu accorder que trois : M. Pascal Duprat, qui s'annonce désormais pour un foudre de guerre, n'en eût octroyé que deux. Enfin, le général Cavaignac a déposé la lourde magistrature dont il avait été investi dans une heure à jamais mémorable; il a quitté la place comme il l'avait tenue, avec une simplicité pleine de droiture et de convenance.

La commission chargée d'examiner les procès-verbaux de l'élection du président avait hâté son travail pour couper court à toute éventualité fâcheuse, à tout essai d'agitation et de tumulte. Le ministère désigné fonctionnait *in petto* à côté du ministère en exercice, dont la situation finissait par être ainsi très délicate; il était bon d'en sortir le plus vite possible. M. Waldeck-Rousseau, rap-

porteur de la commission, est donc venu soumettre à la chambre le résultat du dépouillement des suffrages avant même que le dépouillement officiel fût complet. Il s'est extasié en termes un peu magnifiques sur la beauté du spectacle que la nation française offrait à l'Europe par ce premier usage de son absolue souveraineté. Nous n'avons pas, on le sait, une admiration aussi confiante que l'honorable rapporteur pour le jeu de nos institutions nouvelles; nous en acceptons les effets avec plus de réflexion que d'enthousiasme, et, sans vouloir de mal à personne, nous nous réservons pourtant le bénéfice d'inventaire. Quoi qu'il en soit, M. Louis Bonaparte a prêté serment à la république entre les mains de M. Marrast, en présence de Dieu et devant le peuple français. L'histoire n'a pas beaucoup d'aventures plus surprenantes que celle qui rapproche ces deux personnes dans une pareille solennité; mais quoi! le public est blasé sur les coups de théâtre : l'extraordinaire est devenu son pain quotidien, et ce n'est pas l'une des défaillances les moins curieuses d'une époque où tous les sentimens sont émoussés que de n'avoir même plus d'étonnement.

Le serment prêté, M. Louis Bonaparte, parlant enfin comme président de la république, a prononcé un discours qui a été généralement approuvé. Il a eu le bon goût de rendre hommage au caractère de l'ancien chef du pouvoir exécutif; il a particulièrement insisté, avec à-propos, sur l'œuvre de conciliation à laquelle il se croit destiné. Nous regrettons toutefois que, pour la commencer, il ait trouvé ce mot de *réactionnaire,* qui, dans la bouche des insulteurs de la démagogie, était l'injure habituelle dont on poursuivait des hommes qui sont aujourd'hui les plus fermes soutiens du cabinet. Nous ne pensons pas, assurément, que ce soit à ceux-là que le président ait voulu faire allusion, quand il a promis de n'être lui-même « ni réactionnaire ni utopiste; » mais sur qui donc alors l'épithète retombe-t-elle? S'agirait-il par hasard de bâtir en l'air un juste-milieu de convention pour donner à ceux avec qui l'on n'est pas le soulagement d'apprendre que l'on n'est pas non plus avec d'autres? Nous sommes animés d'intentions aussi conciliantes que personne, mais nous estimons qu'il y a des situations dans lesquelles on ne pactise pas; nous rappelons humblement que si M. de Lamartine, si le général Cavaignac lui-même, ont perdu leur procès devant l'opinion publique, ç'a été pour ne s'être point assez catégoriquement ralliés au parti de l'ordre, qu'on nommait cependant le parti de la réaction; ç'a été pour avoir essayé de se placer entre la réaction et l'utopie, comme a dit M. Louis Bonaparte dans son discours du 20 décembre. La société préfère trop décidément l'un de ces termes à l'autre pour souffrir volontiers qu'on affecte de prendre position à distance égale des deux. M. le président de la république eût gagné, sans aucun doute, à permettre qu'on le conseillât. La responsabilité ne pèse plus, il est vrai, sur les ministres tout seuls; c'était là une fiction monarchique qui ne va point à la parfaite sincérité du gouvernement républicain. Soit; mais nous maintenons jusqu'à nouvel ordre que trop gouverner pour qui préside sera toujours aussi chanceux que l'était jadis régner et gouverner à la fois.

Il nous paraît d'ailleurs assez opportun de le dire : la force dont le président dispose en vertu de son office est une force malheureusement trop médiocre, pour qu'il ne cherche point à la consolider en s'adossant aux situations acquises et aux influences reconnues dans le pays. Un président en face d'une seule chambre, un président dépossédé même du droit de *veto* tant que durera l'as-

semblée actuelle, ne saurait trop ménager sa propre responsabilité en s'en déchargeant, pour une juste part, sur ceux qu'il invite à l'aider. Nous n'ignorons pas que M. Louis Bonaparte pense avoir dans les souvenirs de son nom une autorité plus grande et par conséquent une plus grande liberté d'action que celle qui lui viendrait uniquement de sa charge. Nous avons nous-mêmes proclamé tout le prestige qu'avait eu la soudaine évocation de cette mémoire, dont l'abri protége notre jeune présidence; nous avons remarqué, comme tout le monde, la vivacité avec laquelle l'imagination populaire s'était emparée de cette ombre magique du passé, dans le naïf espoir d'en refaire encore une réalité vivante. N'oublions pas cependant que deux fois déjà la France avait été mise à même de descendre au fond de son cœur pour y chercher les traces de son ancien culte, que deux fois elle avait eu l'occasion de s'exalter ou de s'attendrir sur le compte du neveu de son empereur, que l'occasion était d'autant plus provoquante, qu'il y allait alors d'une assez mauvaise passe pour le nom de Bonaparte. Ces deux fois néanmoins, la France est restée muette, et n'a rien montré qu'une indifférence passablement ironique. D'où vient donc cet amour qu'elle a voué tout d'un coup au nom qui l'avait jusqu'alors si peu touchée? C'est que ce nom, dont le sens avait pâli dans des temps de paix et de sécurité générale, a reparu dans un temps de désordre comme un symbole d'autorité. Ce n'est point l'héritier de César qu'on a hissé sur le pavois par un beau zèle pour sa personne ou pour sa dynastie; c'est l'idée d'un pouvoir énergique et régulier qu'on a lancée, sous sa forme la plus offensante, contre un pouvoir sans consistance et sans racines. Les républicains de la veille ont pris possession du pays en véritables conquérans; le pays leur a montré le goût qu'il avait à la république : c'est comme cela que les réminiscences impériales ont fait leur chemin.

Pour peu que le nouveau président veuille se reporter à cette origine très authentique de son succès, il reconnaîtra tout-à-fait que ce succès n'a rien qui lui soit tellement personnel, qu'il puisse s'aventurer sans péril sur la seule foi de ses propres inspirations. Il se persuadera facilement que la plus sage initiative qu'il ait prise, ç'a été de se confier dès l'abord aux hommes en qui la nation avait vu les plus sûrs gardiens d'une politique dont son nom, grace aux circonstances, était maintenant l'étiquette. Il s'efforcera donc plus que jamais de ne pas leur rendre sa confiance trop lourde à porter. Nous sommes heureux d'avoir à déclarer que M. Louis Bonaparte n'a pas hésité un moment sur le côté où il devait dresser sa tente. Il a bien choisi; tout peut bien aller, pourvu que les élus n'aient point trop à souffrir de l'être. Les portefeuilles n'ont rien de si séduisant, par le temps qui court, qu'on ne soit bientôt à bout de patience, s'il en coûtait, pour les garder, de certains déboires que les présidens n'ont pas plus le droit que les princes d'infliger à leurs ministres. A bon entendeur salut; nous nous comprenons bien.

Sorti de toutes les fractions de l'assemblée nationale, le cabinet du 20 décembre avait déjà ce mérite, qu'il prouvait surabondamment combien les anciennes dissidences politiques s'étaient amoindries devant les nécessités qui intéressent désormais la société tout entière. Le remaniement qui vient d'y introduire deux nouveaux membres ne lui a point ôté ce caractère. M. Odilon Barrot, chargé de le composer, a repris pour ainsi dire la situation telle qu'il l'avait laissée au matin du 24 février. Quel mauvais rêve nous avons fait dix

mois durant, et combien nous en souffrons encore! Le programme de M. Odilon Barrot parle enfin comme on parlait avant le règne de ces hallucinations désastreuses dont nous avons si long-temps subi le verbiage. Ce n'est qu'un programme sans doute, et les programmes ne sont pas des actions. Il y a toujours quelque banalité dans ces thèmes généraux, qui ont le tort inévitable d'être encore des promesses après tant d'autres; mais les promesses qu'on nous donne cette fois sont d'un ton qui nous plaît. Il y est dit franchement que l'ordre matériel, l'ordre quand même, est le premier besoin de la société, que la bonne constitution de la force publique est la première garantie de cet ordre, que cet ordre enfin ne saurait admettre la dilapidation financière dans laquelle on s'abîme en substituant partout, sous prétexte de charité sociale, l'action collective et stérile de l'état à la libre action des individus. Nous souhaitons que la rigueur des événemens ait développé l'énergie de M. Barrot jusqu'à la maintenir au niveau des intentions qu'il annonce; ces rudes épreuves sont faites pour retremper les gens! Les collègues de M. Barrot ne sont pas moins attachés que lui aux principes de conservation et de stabilité sur lesquels tout ce cabinet va s'asseoir. La France n'entend plus être inquiétée en aucun point de son état social; il y a des antécédens et des liaisons qu'elle ne pardonne à aucun prix. La révolution de février ne lui a été si intolérable que pour avoir eu la fantaisie de maudire la société présente et de la refondre. La société se venge en repoussant de son service tout ce qui, de près ou de loin, a participé au mouvement de février. C'est pourquoi le ministère ne contient pas dans son sein d'élémens pris à cette date; c'est là, c'est par cette exclusion nécessaire, qu'il est vraiment en progrès sur celui qu'il remplace; c'est par là qu'il se rapproche peut-être plus du pays que de l'assemblée.

Tel qu'il est cependant, ce ministère ne répond pas entièrement à l'attente trop pressée du pays. On rend justice aux qualités distinguées de ses membres, à leur caractère, à leurs services passés; ils sont évidemment au meilleur rang parmi les seconds, mais ils ont eux-mêmes trop de sens et d'esprit pour ne pas comprendre qu'ils ne sont point du rang des premiers. Ils ne le comprennent pas seulement, ils l'avouent, et s'honorent de tenir une place où, seuls en ce moment, ils peuvent être utiles. La conscience de leur utilité justifie suffisamment à leurs yeux la mission qu'ils remplissent, et leur permet de traiter d'égal à égal avec des influences plus hautes que les leurs et pourtant moins propres à cette tâche difficile dont ils s'acquittent aujourd'hui. S'ils ne sont point les chefs du parti modéré, ils en sont, pour ainsi dire, les têtes de colonne. Leur devoir était d'entrer tout d'abord dans la mêlée; le péril qu'ils acceptent relève leur abnégation, et ne permet pas qu'il y ait au-dessus d'eux l'ombre d'une supériorité blessante. L'opinion publique s'était, il est vrai, d'avance inclinée devant d'autres noms, elle en espérait un concours plus actif dans le nouvel ordre de choses; mais fallait-il les livrer aux hasards d'une assemblée dont l'esprit général est tout différent de celui dans lequel ils y ont eux-mêmes été envoyés? Ces noms sont l'espoir et comme la citadelle de la France conservatrice et modérée : fallait-il risquer de les user dans quelque lutte soutenue avec les armes inégales d'un pouvoir démembré contre une constituante réputée infaillible? ou bien était-il désirable de les ranger précipitamment auprès d'un Bonaparte, pour lui créer cette illusion dangereuse que sa

seule qualité impériale lui valait d'emblée l'entourage des personnes les plus importantes du pays? Que ces personnes aient soutenu sa candidature en vue de telle ou telle combinaison politique, ce n'était pas notre goût, nous le confessons encore, mais ce n'était pas non plus une raison pour qu'elles dussent s'engager directement à son service, sans avoir le contre-poids nécessaire du fauteuil présidentiel dans l'appui déterminé d'une assemblée homogène. Vienne seulement la législative, et nous aurons alors au gouvernement nos forces les plus éminentes, parce que leur jour enfin sera levé. C'est un des motifs pour lesquels nous désirons le plus impatiemment des élections nouvelles. La proposition de M. Rateau satisferait parfaitement au vœu presque universel de la France : elle ne traîne ni ne précipite un dénoûment qu'il sera plus sage d'accepter que de contester.

En attendant, les positions militaires occupées par le maréchal Bugeaud et le général Changarnier sont des gages donnés à la sécurité publique. On peut disputer sur la régularité de cette adjonction capitale dont le ministère s'est assuré; on ne peut nier qu'il n'y puise un surcroît de consistance dont il ne laisse pas d'avoir besoin : c'est là pour nous l'essentiel. Si cette autorité extraordinaire du général Changarnier ne s'accorde pas avec le texte même de la loi de 1831, cela nous cause, en vérité, moins de peine qu'à M. Barrot, et nous trouvons assez plaisant que M. Ledru-Rollin, dont les festins et les amis nous obligent à souffrir cette illégalité, s'avise ensuite de la reprocher à ceux auxquels il l'impose. Aussi M. de Maleville en a-t-il fini d'un mot avec les scrupules inconséquens du chef de la montagne. Si tant est qu'illégalité soit, nous aimons mieux l'illégalité aux mains du commandant de la garde nationale de Paris qu'entre celles des commissaires des clubs.

Appuyé sur ces baïonnettes intelligentes de notre bonne armée, le ministère peut espérer qu'il ne reverra point ces terribles crises d'où ses prédécesseurs étaient sortis; nous aimons à le croire. Il n'est point par malheur aussi bien prémuni contre des vicissitudes plus intimes, qui ont failli le disloquer au lendemain de sa naissance, et dont nous souhaitons ardemment qu'il soit aujourd'hui tout-à-fait débarrassé. La constitution républicaine de 1848 et la prolongation de la constituante le mettent en présence de deux difficultés presque incorrigibles : d'une part, une assemblée dont l'empire absolu ne permet ni d'ajourner ni de balancer les actes; d'autre part, un président dont la prérogative reste plus ou moins flottante dans des limites que le bon sens et la courtoisie devraient cependant toujours marquer; mais, hélas! est-on sûr de rien en ce monde que nous improvisons minute par minute? Les hommes les plus autorisés par la grandeur de leur position seraient très mal à l'aise pour se tirer de ces deux écueils, tels qu'ils sont plantés d'ici à quelque temps encore sur les voies du gouvernement. Nous regarderions comme une mauvaise action de chercher à décourager ceux qui tâchent maintenant de les tourner sans s'y briser; tous nos souhaits sont pour eux, et leur dévouement mérite de réussir : ils sentent bien qu'ils défendent leur parti sur la plus étroite lisière où leur parti ait encore combattu. Les vaincus de la grande élection du 10 décembre, les hommes de la veille, se tiennent tout prêts à reprendre la situation à leur compte, si nous l'abandonnions pour l'avoir trouvée trop difficile. Autant donc il en tombera dans la mêlée, autant il en faudra qui les remplacent, dussent à la fin les généraux

eux-mêmes y descendre en soldats. Nous le disions tout à l'heure, nous aimerions mieux les garder pour le moment qui leur convient le mieux, mais il est des extrémités si pressantes, qu'il n'y a plus alors de réserve qui ne donne. En ces extrémités, il ne reste plus qu'à répéter l'ordre du jour de Nelson : la France attend que tout le monde fasse son devoir.

Nous n'en sommes pas là, Dieu merci, et cependant nous ne pouvons dissimuler que le cabinet a été assez maltraité dès son début et par la fortune parlementaire, et qui sait? comment nommer cela?.... par la fortune des cours. Un amendement de rencontre a privé le trésor d'une recette de 46 millions, en réduisant des deux tiers l'impôt du sel à partir du 1er janvier. Vainement M. Passy, avec l'exactitude ordinaire de ses calculs, avait ouvert sous les yeux de l'assemblée le gouffre béant de la banqueroute; l'intérêt si urgent du trésor ne l'a point emporté sur certaines rancunes d'opposition, et, disons-le, sur les calculs électoraux d'un bon nombre de députés qui ont sacrifié le bien général au besoin de rafraîchir leur popularité. Ajoutons que ce vote ainsi mélangé n'était point précisément un vote politique, qu'il témoignait bien plutôt de l'irréflexion à laquelle peut céder une assemblée qui, s'étant estimée infaillible, s'est ôté tout moyen de se déjuger. M. Passy a donc été parfaitement conseillé, quand il a renoncé à déposer son portefeuille. M. Passy n'a point cru qu'il entrât dans le conseil pour siéger sur des roses; il n'eût pas été digne de sa probité politique de lâcher pied à la première épine. Nous ne pouvons toutefois nous résoudre à blâmer beaucoup M. de Maleville, qui s'est pourtant retiré tout-à-fait. Chacun est juge de son honneur, et il y a tant de gens aujourd'hui qui en font bon marché, que nous ne nous résoudrons jamais à nous brouiller avec les scrupuleux, même en pâtissant de leurs scrupules. M. de Maleville, qui est un homme d'esprit et qui n'en ignore pas, avait pourtant oublié ce qui est écrit quelque part : *Nolite confidere principibus;* le ministre Strafford répétait volontiers ces mots dans sa prison. M. de Maleville n'est pas encore en si méchant lieu, mais enfin il était l'ami du prince, ce qui ne réussit aux ministres, ni dans les monarchies absolues, ni dans les républiques démocratiques. Le président a trop compté sur son ami pour certains services un peu délicats; il s'est ensuite trop dépité d'avoir compté sans son hôte, et il a écrit un billet napoléonien. M. de Maleville, qui est aussi bon gentilhomme que qui que ce soit, et pardessus le marché personnage constitutionnel, n'a plus voulu rien entendre, et s'en est allé malgré les réparations très complètes de M. Louis Bonaparte. La morale de l'histoire, c'est qu'il faut de la patience dans toutes les politiques. A propos, nous allions oublier que M. Bixio s'était retiré par la même occasion : les uns disent par une autre; nous disons, nous, par affection pure pour M. de Maleville; M. Bixio est un homme aimable, qui, à ce qu'il paraît, s'attache beaucoup aux gens.

Le cabinet se trouve ainsi refondu, et, quoique cette refonte ne soit pas un affaiblissement, il ne se peut pas qu'il n'y ait toujours eu là quelque accroc. Espérons seulement qu'il est raccommodé. M. Lacrosse, vice-président de la chambre, remplace aux travaux publics M. Faucher, qui passe à l'intérieur, où la résolution, qui fait le fond de son caractère, trouvera plus de champ pour s'appliquer. M. Buffet succède à M. Bixio. M. Buffet est un jeune représentant que l'estime spontanée des hommes les plus éminens est allée chercher dans sa mo-

destie pour mettre à cette épreuve difficile tout ce qu'il a de connaissances sérieuses et de maturité précoce. M. Drouin de Lhuys, M. le général Rulhières, M. de Tracy, M. de Falloux, gardent les postes où les a élevés la juste considération qui les entoure. Le nom de M. de Falloux a jeté quelque émoi dans l'université. Il y a deux périls pour l'université : l'un est le péril à découvert, qui n'est point dangereux parce qu'on le voit; l'autre serait que l'*alma mater* se laissât prendre aux séductions de gens qui s'appliqueraient à la dorer et à la galonner pour la claquemurer mieux dans l'étrangeté de ses titres et dans l'isolement de son mandarinat. L'université, naguère, a connu cette sorte de péril, et elle y mordait avec un certain charme. Ce n'est pas celui-là qu'elle court du vivant de M. de Falloux : M. de Falloux, fort heureusement, n'a jamais fait profession de l'idolâtrer, et la franchise de ses opinions, pas plus que la loyauté de son caractère, ne lui permettrait d'agir dans l'ombre; c'est tout ce que nous demandons. Le temps n'est plus aux démolitions, et M. de Falloux lui-même a montré depuis quelques mois trop de sens politique pour toucher mal à propos à l'un des plus grands établissemens du pays. M. de Falloux a d'ailleurs inauguré son avénement par un acte qui l'honore; il a rappelé dans les chaires du Collége de France les cinq proscrits de M. Jean Reynaud. Pourquoi donc s'est-il si fort pressé de désigner un successeur à l'illustre savant qui gardait nos archives nationales, et dont la perte nous afflige si particulièrement? Il était difficile de remplacer tout-à-fait M. Letronne; il suffisait de chercher pour le remplacer mieux.

Le ministère reformé a eu heureusement un succès dans la séance d'hier. M. Bac, après M. Lagrange et M. Buvignier, sommait le gouvernement de proclamer l'amnistie. M. Barrot a répondu avec fermeté que le cabinet y songeait, mais qu'on ne la demandait pas de manière à l'obtenir. Un ordre du jour voté par une majorité considérable lui a donné raison. Nous ne le cachons pas, nous aurions jugé opportun que le cabinet eût déjà un avis à formuler, et nous ne croyons pas, pour notre part, qu'on puisse hésiter en pareille question. Nous ne voulons pas surtout penser que M. Bac eût des raisons aussi sérieuses qu'il l'affirmait d'escompter à l'avance l'indulgence personnelle du président de la république. Accorder l'amnistie dans les circonstances où nous sommes, ce serait vouloir célébrer l'installation de la présidence par une largesse dont la société honnête et tranquille paierait tous les frais. La question de l'amnistie sera la véritable mesure de la force morale qu'il y a dans le gouvernement. Ce pays-ci n'a pas seulement perdu la notion du droit, il a perdu la notion de la peine, sans laquelle le droit n'a plus de sanction; il ne sait plus où est le bien, parce que le châtiment ne lui montre plus assez où est le mal en y frappant toujours. Cette fausse clémence des philanthropes a plus gâté le cœur des masses qu'aucune autre corruption. Ces pédans de charité se sont apitoyés d'une façon si touchante sur les misères des criminels, que les criminels ont rejeté leurs crimes sur la société tout entière en l'en accusant, et nous les avons vus s'écrier dans leur jactance, comme s'ils étaient des enfans et les enfans d'une marâtre : Que ne m'avez-vous nourri, je n'aurais ni tué ni volé ! Le sentiment de la responsabilité individuelle s'est ainsi profondément altéré; l'individu, n'ayant plus d'amour pour sa liberté, n'a plus professé de respect pour la loi qui la réglait.

Le mépris de la loi nous a poussés de précipices en précipices. Pourquoi, disaient les insurgés de juin, pourquoi n'avez-vous pas fait la loi que nous voulions? Il n'y a plus de bonne loi que la loi qu'on veut : une pour celui-ci, une pour celui-là, une autre pour cette heure, une autre encore pour le lendemain. La loi n'est plus qu'un caprice, parce que l'autorité n'est plus qu'un fantôme, dès que l'on a émoussé ou brisé dans ses mains l'arme sainte du châtiment.

Nous ne sommes pas des rhéteurs qui nous plaisions à des phrases, nous sommes des citoyens qui embrassons notre patrie dans une dernière étreinte, pour la disputer à cette fatale mollesse sous laquelle nous la sentons plier. Nous voudrions relever un peu l'énergie publique, la rattacher à des principes que nous croyons les principes sauveurs, et mettre la sévérité à l'ordre du jour, sans souci des déchaînemens de la faiblesse furieuse. Est-il si étonnant que le malade crie quand on le panse? Nous sommes cruellement malades; d'étranges aberrations égarent bien des esprits dans cette foule, aujourd'hui maîtresse de notre avenir qu'elle gaspille. Une confusion effroyable trouble ces étroites cervelles, fanatisées par de plats mensonges, comme on l'était en d'autres temps par des illusions généreuses. Une religiosité de fantaisie se mêle à tous les blasphèmes du radicalisme et rassure les adeptes timides par une apparence de moralité prétentieuse; elle insinue encore plus avant dans les cœurs les semences de haine et de malédiction, en les consacrant par la douceur perfide des homélies fraternelles. Aussi ne sait-on pas ce qui s'amasse de colères concentrées chez tous ces hommes qui se croient vaincus, mais non pas punis! C'est sans doute la déplorable destinée des révolutions de placer la justice dans le succès. Si nous voulons enfin rétablir l'ordre moral aussi bien que l'ordre matériel, persuadons à ces ames rebelles par une vigoureuse discipline, par une rude main-mise, qu'il y a telles actions qui inspirent trop d'horreur, pour que la victoire même puisse jamais les innocenter.

Voyez seulement s'il y a de grands repentirs à couronner, si le temps est déjà venu de relâcher l'action de la loi, si les ténèbres se dissipent. M. Barbès revendique la gloire d'un contact amical avec des assassins et des voleurs, parce que les Athéniens honoraient Harmodius et Aristogiton, et parce que Jésus a donné place au bon larron dans la république d'en haut. Des dupes désabusées ont beau révéler le mauvais sort que leur a préparé M. Cabet au fond de son Icarie; il ne manque pas encore de pieux disciples pour leur reprocher leur défection et dire toujours *notre père* à ce ridicule bonhomme. M. Proudhon trouve des souscripteurs pour payer ses amendes, et, à la rage du pugilat quotidien qu'il soutient contre une autre feuille rouge, on peut juger de la violence des passions qui couvent dans ces sombres officines. Et ces passions ne sont point uniquement, à tout prendre, les aigres fermens de cœurs qui se dévorent; ce sont aussi les suggestions pitoyables d'esprits faussés. Allez aux banquets des démocrates socialistes : vous y assisterez aux plus sottes comédies, si l'on peut appeler ainsi les plus tristes symptômes d'un dérangement vaniteux chez tant d'intelligences. Les soirées saint-simoniennes étaient des merveilles de goût et de sens commun à côté de ces misérables plagiats d'allégresse humanitaire. Les débris féminins de la rue Monsigny et de la salle Taitbout viennent encore étaler là les maigres trésors qui leur restent; de jeunes néophytes, les cheveux et

la barbe taillés comme M. Beauvallet dans *Polyeucte*, les yeux dévotement levés vers un plafond décoré d'amours et de polkeuses, récitent en soupirant une paraphrase fouriériste du *Pater*; l'église se tient à Valentino. Voilà les catacombes de nos nouveaux chrétiens! Il n'y aura jamais assez de cordes au fouet de la satire pour fustiger les intrigans ou les niais qui éprouvent tant de charme à pervertir l'imagination du pauvre peuple de nos villes. Eh quoi! la satire aurait trop à faire, si elle voulait frapper partout où on la provoque; partout, en haut comme en bas, il y a toujours maintenant quelque sens qui manque. Ce temps est ainsi fait, qu'il n'est plus honteux d'avouer qu'on a vendu son cœur, parce qu'on avait besoin d'argent; lisez la préface des *Confidences* de M. de Lamartine.

Nous ne pouvons terminer ce tableau de nos souffrances morales et politiques sans nous transporter dans un pays où le venin de notre exemple s'est propagé peut-être plus activement qu'ailleurs; c'est encore nous que nous retrouvons au-delà des Alpes, et l'esprit qui perd nos voisins n'est qu'une copie de celui contre lequel nous nous débattons chez nous. Prenons un peu ce fatal miroir, et regardons-nous-y; voici presque nos traits, et certainement notre œuvre.

Il n'est pas en effet de spectacle plus affligeant que celui de la malheureuse Italie, envahie maintenant et possédée par l'anarchie sur trois de ses points les plus considérables, en Piémont, où Gênes arrive à jouer vis-à-vis de Turin le rôle de Livourne vis-à-vis de Florence; en Toscane, où les démonstrations des rues sont le procédé normal de la politique officielle; à Rome enfin, où des intrigans et des étrangers fomentent la plus absurde des guerres civiles. Le grand vainqueur du pape, le prince de Canino, ne se déconcerte pas pour avoir été désavoué par son cousin de France : il se présente à la fois comme candidat national à la couronne de fer et comme aspirant légitime à la dictature de la république romaine. Naples seul est tranquille; le roi bombardeur, *re bomba*, comme l'appellent les républicains d'Italie, assure pourtant à ses états une paix plus douce et plus stable que cette glorieuse liberté dont les héros des clubs et des barricades usent de la façon qu'on sait. On ne peut apprécier tout le dommage que la faction républicaine cause à l'Italie. Elle ne brille ni par les hommes ni par les idées; elle se fabrique un pays qui n'est pas le vrai pays, une vie publique qui n'est pas la vie possible. A peu d'exceptions près, elle ne se risque pas aux batailles; elle n'a pas essayé de gagner ses éperons sur la rive du Mincio; elle a passé le temps à comploter dans les cafés, pendant que le roi Charles-Albert et ses fils tenaient la campagne. Elle a semé la discorde et la haine, et, au lieu de faire cause commune avec les princes pour l'affranchissement de l'Italie, quand les princes entraient eux-mêmes en ligne, elle leur a donné clairement à comprendre qu'une fois l'Italie délivrée par leurs armes, on les récompenserait en les coiffant du bonnet rouge. Grace à l'ignorance et à la mollesse naturelle des populations italiennes, cette faction de journalistes et d'avocats a pourtant pris assez d'empire pour distancer et déborder partout les libéraux modérés, à qui l'Italie devait, depuis quelques années, le premier élan de sa résurrection. Quant à ceux-là, ou bien ils n'ont plus été les maîtres d'arrêter le branle, ou bien ils y ont eux-mêmes plus cédé qu'ils ne voulaient, et se sont abandonnés à la dérive sur des voies qui n'étaient pas les leurs. C'est ainsi qu'ils se voient presque tous, à l'heure qu'il est, soit dans l'impuissance,

soit en contradiction avec leurs antécédens et avec eux-mêmes. Qu'est devenu l'ascendant de cette école historique et philosophique qui honorait avant la révolution et Florence et Turin? Qu'est-il arrivé de ces historiens progressistes comme Balbo et Capponi, de ces esprits spéculatifs comme Gioberti et Mamiani, de ces économistes rénovateurs comme Ridolfi et Petitti? Ou bien la popularité les a trahis, ou bien ils se sont livrés eux-mêmes pour l'amour de la popularité.

L'un d'eux cependant, M. Massimo d'Azeglio, vient de relever cet honorable étendard du sage patriotisme. Malgré le naufrage de ses anciens amis et de ses plus chères illusions, il veut dire encore à présent ce que son parti avait souhaité quand il était pur et fort. Il a intitulé sa récente brochure : *Espérances et Craintes*. C'est une noble protestation contre la victoire du désordre, un appel énergique aux principes qui auraient pu l'empêcher, une défense résolue de la politique des modérés italiens. Le plan des modérés, tel que le déroule M. d'Azeglio, c'était de commencer par former le peuple aux institutions représentatives dans la commune et dans la province, avant de le lancer, sans expérience, en plein constitutionnalisme; c'était de former des électeurs, des députés, des ministres, qui sussent au moins ce que c'est que l'élection, la députation et la responsabilité. Les radicaux ont empêché tout cela par la brusquerie de leurs manœuvres; ils ont étouffé l'émancipation pour l'avoir trop hâtée. M. d'Azeglio nous dépeint au naturel l'état du peuple qu'on a voulu chauffer en serre chaude. « L'Italien, dit-il, pour les quatre-vingt-dix centièmes de la nation, l'Italien, avant le jour d'hier, n'avait d'autre idée politique que cette idée très simple : d'un côté, des francs-maçons au service du diable; de l'autre, un pape et des princes qui envoyaient les francs-maçons en enfer; entre les deux, l'Autriche mettant le holà et sortant de la machine pour les coups de théâtre : *Deus ex machina*. Les gens de la campagne n'en savaient pas plus. Quand on leur parlait de chasser l'Autrichien, il leur arrivait de répondre : Qu'est-ce qui prendra sa place? Ils ne sont pas aujourd'hui beaucoup plus avancés dans leur érudition. »

Ne rions pas trop de cette simplicité : le suffrage universel ne nous a pas donné la science infuse, et l'on en apprendrait de belles, si l'on interrogeait les votans de nos villages. Ce qu'on n'apprendrait point, par exemple, nous le croyons de toute notre ame, c'est qu'ils pussent jamais se familiariser avec la pensée que l'étranger vînt s'asseoir à perpétuité sur leur escabeau. Dans notre ruine croissante, c'est encore là du moins le nerf qui nous soutient. Plaise à Dieu que cette dernière fibre du vieil honneur français ne se dessèche point comme tant d'autres!

V. DE MARS.